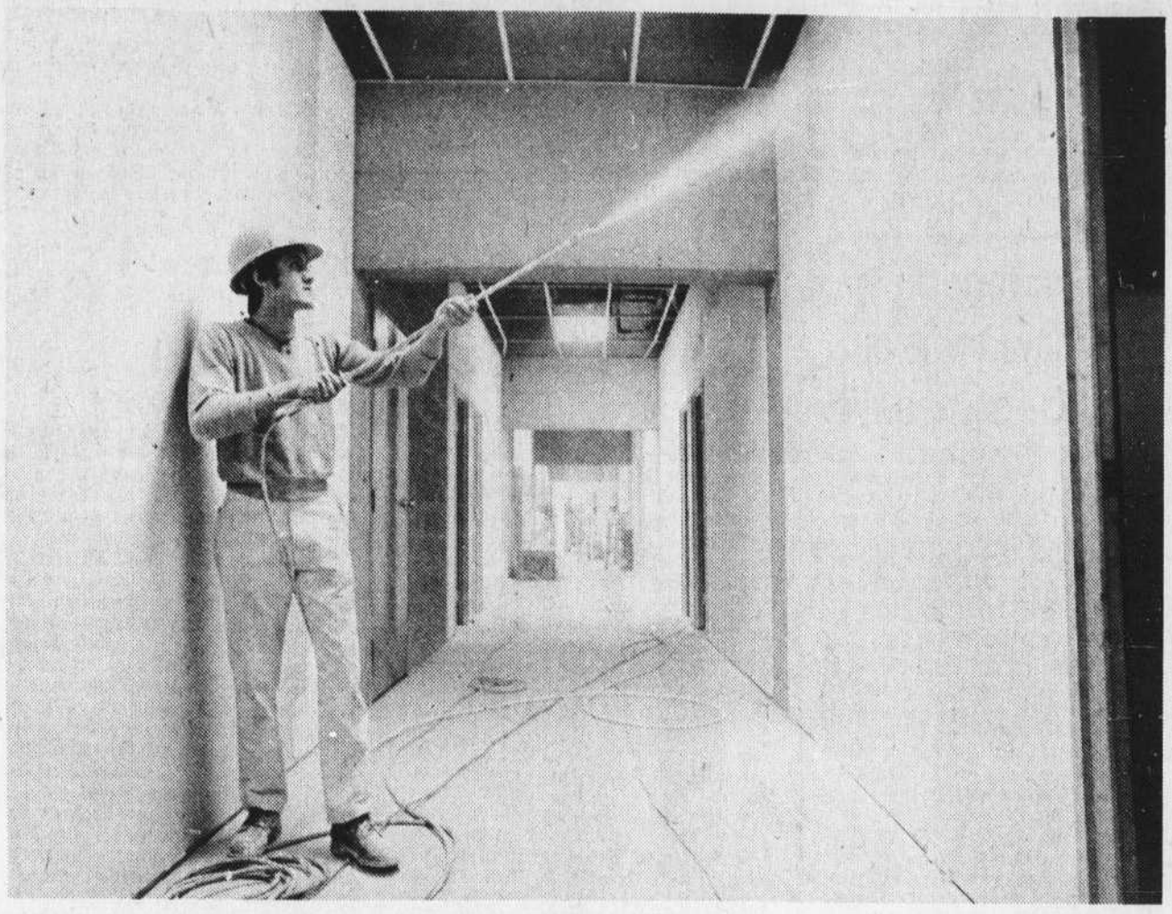
LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière 0. Maximum 8. Aperçu pour demain: peu de changement. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 67 | Montréal, samedi 20 mars 1976 | Saint Herbert



Les peintres arpentent depuis quelque temps déjà les corridors des pyramides du Village olympique, qui seront livrées au COJO le 15 mai prochain. (Photo Alain Renaud)

À Saint-Vincent-de-Paul

70 détenus malades placés dans des "cages"

par Gilles Constantineau

Le cabinet du Solliciteur-général, M. Warren Allmand, annonçait à Ottawa, voici quelques jours, le déménagement éventuel de 70 détenus, la plupart sous traitement psychiatrique, du "Centre de sécurité minimum de Laval" au "Centre de développement correctionnel" du pénitencier St-Vincent-de-Paul où les travaux d'aménagement seraient en voie d'être parachevés. Ces renseignements sont toutefois très loin de la réalité factuelle, et leur ton positif cherche à dissimuler la détérioration effective des conditions de vie de ces prisonniers spéciaux, a-t-on appris hier au DEVOIR, de source incontestable.

La plus importante des inexactitudes officielles, dit-on est celle qui fait de ce déménagement un simple projet, ne concernant d'ailleurs que les prisonniers. En fait, le déménagement est déjà en oeuvre depuis plusieurs jours, et met en cause non seulement les 70 détenus, mais aussi tout le personnel spécialisé qui est préposé à leur traitement et à leur surveillance, c'est-à-dire en tout plus de 200 personnes.

En deuxième lieu, ce "Centre de développement correctionnel" dont parle le solliciteur-général est le nom qu'il avait été convenu de donner au "trou" de St-Vincent-de-Paul, ou l'ancienne Unité spéciale de correction, universellement dénoncée en 1972 et 1973 comme la chose la plus horrible jamais vue au pays, le jour où son réaménagement complet serait terminé.

Mais les projets de réaménagement, dont les autorités pénitentiaires avaient abondamment traité en 1973, devant les critiques torrentielles qui parlaient de

Voir page 6: Malades

Pour $85 millions, Québec peut racheter le Village olympique

par Guy Deshaies

Aux termes d'un contrat intervenu entre Les Terrasses Zarolega et le COJO il y a quelques semaines, contrat qui a été approuvé par le Québec et déposé chez le notaire Philippe Roberge, le gouvernement peut acheter le Village olympique à n'importe quel moment d'ici le 31 juillet 1978, mais à la condition de payer au constructeur Zarolega la somme de $5 millions en dédommagement, en plus naturellement du prix des deux immeubles en forme de pyramides.

Cette clause particulière du contrat a été dévoilée, hier, au Village olympique, par M. René Lépine, vice-président des Terrasses Zarolega, qui n'a pas caché son scepticisme à l'égard des rumeurs voulant que le Québec exproprie le Village olympique dont le coût s'établit à environ $80 millions.

La compagnie Zarolega, qui a pris l'initiative du projet de construction du Village avec un investissement initial de $2 millions, exige un montant de $5.2 millions en honoraires pour la surveillance et la responsabilité de la construction.

Le COJO détient une hypothèque de $65 millions et la Banque canadienne nationale a garanti un prêt de $18.5 millions. Déjà les dirigeants de Zarolega, MM. Joseph Zappia, René Lépine, Andrew Gaty et Gerry Robinson, ont reçu une partie des $5.2 millions. Si Québec décidait de reprendre le Village olympique une fois le COJO dissous à la fin des Jeux, ils recevraient un montant additionnel de $5 millions en vertu du contrat susmentionné. Bref, un profit brut de $8.2 millions en 15 mois pour un investissement de $2 millions.

Selon des rumeurs non confirmées, le Québec s'apprêterait à faire une offre non négociable pour reprendre en main tout le Village olympique, mais les dirigeants de Zarolega rappellent les dispositions du contrat intervenu entre eux et le COJO pour réfuter ces informations.

Le projet initial devait coûter $30 millions. M. Lépine, qui assistait hier à la visite des lieux organisée par les corps professionnels qui ont participé à l'érection du gigantesque complexe immobilier, a dit que certaines dépenses avaient dû être faites par les constructeurs comme les travaux d'égout et d'aménagement paysager dont le COJO devait originalement se charger.

Le vice-président des Terrasses Zarolega a fait valoir que le projet initial de 844 unités de logements avait été agrandi à la demande du COJO. Il comporte maintenant plus d'espace commercial et 980 unités de logements. Pour le reste, l'augmentation des coûts est imputable strictement à l'inflation, selon M. Lépine.

Quoi qu'il en soit, on ne peut dire encore combien coûteront les appartements qui doivent être vendus en condominium après les Jeux.

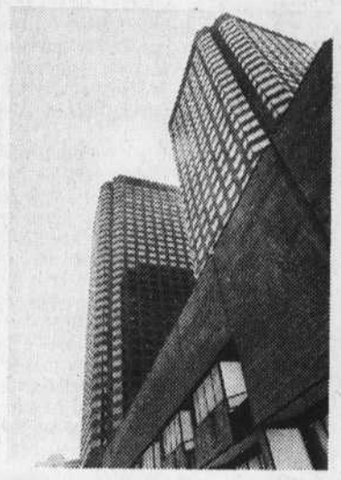
Hier, les ingénieurs et architectes du projet ont fait visiter les lieux aux membres de la presse pour expliquer la technique de cette singulière construction pyramidale.

Il s'agit de deux gigantesques pyramides

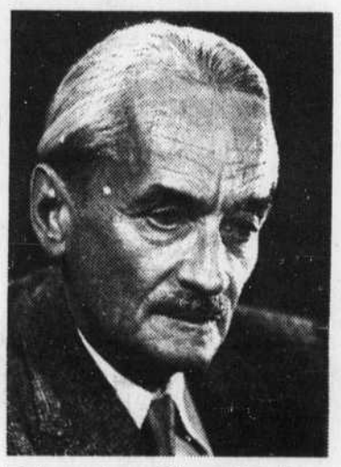
Voir page 6: Village

au sommaire de

Culture et Société



■ L'orgueilleux complexe Desjardins, remarquable réalisation du mouvement coopératif, sera inauguré dans quelques jours. Cette semaine, Jean-Claude Marsan, directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, poursuit et complète l'analyse de cette masse qui change en partie le paysage de la Ville.



■ Avec Jean-Pierre Boucher, la déception d'un "Alain Grandbois".



■ Le "je" est haïssable mais le "Jeu" en vaut la chandelle — avec Adrien Gruslin



■ "Il pleut sur mon coeur comme..." sur une plage de disque — avec Christine L'Heureux

■ Des romans décevants et une revue à l'avenir incertain

■ VLB découvre la bande à Kesey

L'affaire des juges

Sharp invoque une question de privilège

OTTAWA (CP) — L'affaire des juges a fait l'objet d'un nouveau débat hier à la Chambre des communes alors qu'il fut question de "l'illégalité" de l'intervention de certains ministres dans le fonctionnement de la justice.

Les échanges souvent acerbes ont duré 90 minutes, mais cette fois c'est le gouvernement qui avait pris l'initiative du combat en réclamant que l'Opposition retire ses accusations.

Les travaux de la Chambre devaient être consacrés entièrement à une motion créditiste critiquant la politique laitière du gouvernement, mais le débat sur l'affaire des juges s'est éternisé.

Le président du Conseil privé, M. Mitchell Sharp a soulevé une question de privilège visant à faire rétracter le député conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, selon qui les ministres qui ont sollicité la clémence de juges de la Cour supérieure du Québec auraient agi illégalement. Cet incident a provoqué la colère du député créditiste de Lothinière, M. André Fortin, qui a déploré que les Communes perdent un temps précieux pour discuter d'une question de privilège aussi "insignifiante".

Une douzaine de députés ont participé au débat sur cette question de privilège, qui consistait essentiellement à demander au député conservateur Stevens de s'excuser d'avoir employé le terme "illégal" pour qualifier les gestes reprochés aux ministres Chrétien, Ouellet, Lalonde et Drury dans leurs rapports avec la Magistrature.

Le gouvernement reconnaît que certains ministres ont posé des gestes "déplacés", mais refuse d'y voir de l'illégalité tandis que l'opposition fait valoir qu'il s'agit en cela d'une question d'interprétation, rappelant que le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure, dans le rapport remis au gouvernement, n'a lui-même rendu aucun jugement sur la légalité ou non de ces interventions.

Pour sa part, M. Sinclair Stevens se considère totalement justifié de parler d'illégalités commises par des ministres, de la même façon que le premier ministre

Voir page 6: Juges

au sommaire

■ La CPQ: La police de Laval est inapte et insuffisante — page 2

■ Le juge Marin propose qu'un ombudsman coiffe la GRC — page 3

■ Vers l'étape décisive: un éditorial de Claude Ryan

■ À propos des femmes: un commentaire de Michel Roy

■ Le linge sale de M. Goldbloom: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ Rhodésie: Ian Smith a "choisi la guerre" — page 8

■ Margaret et Armstrong-Jones se séparent — page 12

Une grève d'une journée ouvre les hostilités lundi à l'Hydro

par Bernard Descôteaux

Rien ne va plus entre l'Hydro-Québec et ses 9,600 employés syndiqués qui, par une majorité de 90 pour cent, ont rejeté les dernières offres patronales et donné du même coup le mandat à leurs représentants syndicaux de déclencher des mouvements de grèves tournantes et, s'il est jugé nécessaire, une grève générale.

Dès lundi, les employés de l'Hydro se lanceront dans la guerre des moyens de pression en déclenchant une première journée de grève totale à travers le Québec tandis qu'une forte délégation de syndiqués se rendra participer à la manifestation organisée par le Conseil du travail du Canada sur la colline parlementaire à Ottawa contre les mesures anti-inflation.

Mardi, ils seront cependant de retour au travail, et au cours des jours et des semaines qui suivront, les mouvements de grève seront déclenchés dans les différentes régions adminisratives de la société d'État.

Telle est la stratégie qu'entendent utiliser les syndiqués, a expliqué le principal négociateur syndical, M. Claude Morrisseau, au cours d'une conférence de presse qui a suivi hier soir la compilation du résultat du scrutin qui s'est tenu cette semaine à travers le Québec.

En compagnie des présidents des trois sections syndicales qui regroupent les employés de bureau, les hommes de métier et les techniciens de l'Hydro affiliées au Syndicat canadien de la Fonction publique, M. Morrisseau a par ailleurs fait le point sur les négociations qui ont débuté le 3 novembre dernier.

Le 9 février, la partie patronale remettait au syndicat une contre-proposition globale, qui, jeudi dernier, était complétée par de nouvelles offres salariales. C'est cette contre-proposition qui fut rejetée cette semaine.

Au niveau salarial, la partie patronale a offert des augmentations annuelles de 10 pour cent, 8 pour cent et 5.9 pour cent pour un contrat de travail de trois ans. Les syndiqués demandent la parité salariale avec leurs confrères de l'Hydro-Ontario, ce qui signifierait des augmentations de l'ordre de 35 pour cent la première année. Mais le principal du litige ne porte pas sur les salaires; M. Morrisseau affirme que le syndicat n'est pas intéressé à négocier les clauses monétaires tant que les clauses normatives n'auront pas fait l'objet d'un accord.

Les offres salariales de jeudi dernier n'ont d'ailleurs pu être soumises à tous les syndiqués avant le début du scrutin, lequel a commencé lundi. M. Morrisseau se dit convaincu que si les employés les avaient connues, le résultat n'aurait pas été différent.

Voir page 6: Hydro

Le premier ministre libanais Karamé échappe à un attentat

BEYROUTH (d'après Reuter et AP) — M. Rachid Karamé, premier ministre libanais, est sorti indemne hier d'un attentat, qui pourrait avoir des conséquences imprévues sur la médiation syrienne visant à résoudre la crise libanaise.

Avec d'autres chefs de file musulmans, il est parvenu à quitter un avion en flammes qui devait les conduire à Damas. L'appareil venait d'être touché par une roquette. M. Sabé Salam, ancien premier ministre libanais, faisait partie de la délégation. Il conversait avec M. Karamé lorsque l'arrière du YAK-40 de fabrication soviétique a été touché.

"M. Karamé et ses collaborateurs se sont ruées vers la sortie arrière de l'avion pour s'échapper. Lorsque ce fut mon tour de sortir, les flammes étaient trop fortes, j'ai ouvert une issue de secours et j'ai sauté", a précisé M. Salam, âgé de 71 ans.

Jovial et détendu, le vieil homme politique fumait un gros cigare en racontant l'incident aux journalistes. Il a précisé que l'avion syrien était le même qui, en début de matinée, avait transporté une délégation phalangiste à Damas. M. Salam a ajouté qu'il se retirait néanmoins des consultations politiques engagées sur l'initiative de la Syrie et ne reviendrait pas dans le débat sur un règlement tant que le président Souleiman Frangié n'aura pas démissionné.

Les terroristes qui ont ouvert le feu contre l'appareil de M. Karamé ont tiré à deux reprises mais ils n'ont touché qu'une seule fois leur objectif, mettant le feu à la cabine, précisait-on à l'aéroport de Beyrouth.

Le premier ministre libanais et M. Salam attendaient pour partir l'arrivée du président du parlement, M. Kamel Assad, afin de se rendre à Damas où les trois hommes devaient avoir des entretiens avec le président Hafez Assad.

Le président du parlement a déclaré que l'attentat pourrait avoir de graves conséquences sur la médiation syrienne et que tout dépendra de la découverte des auteurs du forfait. Selon les premières informations, les roquettes ont été lancées à partir d'un des trois points tenus par des miliciens de gauche et les forces rebelles de l'armée sur la route côtière au sud de Beyrouth, a déclaré la radio phalangiste.

La guerre civile semblait avoir repris au Liban où les troupes de l'Armée du Liban arabe et des forces chrétiennes régulières s'affrontaient avec des pièces d'artillerie lourde et des tanks et où les miliciens chrétiens et musulmans avaient repris leur duel au mortier et au fusil, dans la

Voir page 6: Karamé



Lundi, dans LE DEVOIR

la troisième conférence de carême de Bernard Bro, dominicain, à Notre-Dame de Paris:

Le Dieu crucifié — "dans son regard, j'ai tout compris".

LAISSEREZ-VOUS COMME ÇA DES MILLIERS D'AUBAINES VOUS ÉCHAPP ? ER

ALORS QUE BAT SON PLEIN LA VENTE DE SOLDES RABAIS de 60% VENTES AU COMPTANT

LIBRAIRIE DUSSAULT 8955 SAINT-LAURENT

La CPQ confirme le rapport Pominville

La police de Laval est inapte et insuffisante

par Pierre O'Neill

La Commission de police du Québec a constaté "l'incapacité du corps de police de Laval à protéger adéquatement la population" et propose une réforme radicale.

Au terme d'une étude en profondeur visant à évaluer l'efficacité de ce service de police dans ses différentes activités administratives et opérationnelles, la CPQ réalise que la situation est grave à Laval en ce qui a trait à la criminalité "qui ne cesse de s'accroître d'une façon incontrôlée" et en ce qui a trait à la faiblesse des moyens engagés dans la prévention et la lutte contre le crime.

C'est en juin 1975 que la Commission de police du Québec, informé de l'existence d'un malaise au sein du service de police de Laval, décida de convoquer l'état-major, la Fraternité des policiers et le comité exécutif de la ville pour mesurer la dimension du problème. Le rapport conclut à la nécessité de transformations importantes dans la structure et le fonctionnement du service de police de Laval.

La Commission s'explique mal le fait que la municipalité et le service de police de Laval n'aient jamais eu recours, de leur propre initiative, aux conseils de la Commission, d'autant qu'ils sont offerts sans frais. Entre-temps, la ville avait commandé une étude de la firme de conseillers Roger Pominville Limitée qui en est arrivée d'ailleurs sensiblement aux mêmes conclusions que la CPQ. En séjour à l'extérieur de Montréal, le maire Lucien Paiement n'a pu être rejoint pour commentaires tandis que le directeur Léo Lequin de la police a préféré se donner quelques jours de réflexion avant de porter un jugement.

La première partie de l'étude réalisée par la CPQ expose la situation et porte sur tous les aspects de l'administration et de l'opération du service de police. Le rapport fait état de nombreuses lacunes majeures:

- un grand nombre de plaintes, soit 10,477, n'avaient pas fait l'objet d'enquêtes à la fin de l'année 1974. Ce nombre correspond à 76.6% des affaires dont avait été saisi le service. En 1973, 8,776 infractions criminelles n'avaient pas fait l'objet d'enquêtes, soit 76.7%, et depuis la fusion en 1966, le nombre de plaintes laissées en suspens atteignait le chiffre de 57,074;
- les policiers ont, dans une proportion de 50%, une formation générale équivalant à une dixième année et le personnel le plus scolarisé se trouve aux échelons inférieurs du service, et plus particulièrement dans la fonction de patrouille;
- le taux d'encadrement policier de Laval est seulement de 1.17 policier par mille de population, alors qu'il se situe à 1.80 dans les villes de population comparable en Amérique du Nord. Le taux recommandé est de 1.55% devant être atteint en cinq ans;
- les constations révèlent, en outre, un taux très élevé d'absentéisme, une ligne d'autorité confuse, une absence d'objectifs, des effectifs insuffisants pour répondre aux besoins opérationnels, un effectif d'enquêteurs inadéquat en regard du volume de travail, un cloisonnement marqué entre la gendarmerie et le service des enquêtes, une imprécision dans la distribution des tâches, et une répartition inadéquate du personnel.

La seconde tranche du rapport propose une réorganisation complète du service et formule près d'une centaine de recommandations, notamment:

- l'adoption de mesures "précises et mesurables", une définition des attributions et une structure fonctionnelle qui correspondent aux besoins des citoyens et visent à une répartition adéquate des responsabilités;
- une structure remodelée qui comporte trois sections particulières sous l'autorité immédiate du directeur, soit une section d'organisation et de méthodes, une section de prévention et de relations communautaires et une section de contrôle interne;
- la création de trois grandes divisions, soit des enquêtes de la surveillance du territoire et des unités de soutien;
- des programmes de perfectionnement des policiers, une formation en cours de service et un programme permanent d'évaluation;
- augmentation du nombre de véhicules et amélioration du service d'entretien;
- l'établissement de trois districts policiers devant correspondre aux deux extrémités et au centre de l'Ile et un partage précis des responsabilités des commandants de chaque district;
- l'adoption d'un poste téléphonique à trois chiffres pour répondre avec plus de célérité aux urgences;
- la formation d'un comité d'implantation, composé de représentants du service de police et de l'administration, pour déterminer les priorités, appliquer les recommandations et réaliser la réforme.

Le porteur du communiqué du "FLQ" comparaît

Un homme de 44 ans, M. Joseph-Jacques Pelletier, a été déclaré mentalement apte à subir un procès, hier, relativement à des informations qu'il aurait communiquées à Radio-Canada voulant que des terroristes du FLQ entreprennent sous peu une action radicale à Ottawa.

Il a comparu en correctionnelle et a été accusé d'avoir donné de faux renseignements à la police ce jeudi soir 18 mars en alertant indûment la station Radio-Canada.

Pelletier, un patient de l'aile psychiatrique de l'Hôtel-Dieu, a été arrêté presque aussitôt après avoir livré son message. Hier, un psychiatre appelé par le tribunal, le Dr W.A. Blair, a dit que l'accusé était parfaitement sain d'esprit et apte à subir son procès. Il a en conséquence été mis en accusation.

Les longs hivers, ça se prévoit, dit le RCM

Alors qu'il ne reste plus que des "miettes" dans le budget du déneigement et que l'hiver ne finit plus de neiger, le Rassemblement des citoyens de Montréal a réclamé, hier, une réforme du système de déneigement à Montréal.

Les conseillers Ginette Kéroack et Paul Cliche croient que le Service de la voie publique devrait explorer la possibilité de prolonger les contrats de déneigement.

Depuis plusieurs années, le déneigement des artères de la métropole est effectué à parts égales par les employés municipaux et l'entreprise privée. Les contrats adjugés à l'entreprise privée vont du 15 novembre au 15 mars, et lorsque des précipitations majeures surviennent après cette date, la ville doit faire des déboursés supplémentaires pour louer des pièces d'équipement privé, ce qui amène inévitablement un dépassement des prévisions budgétaires et des augmentations de taxes, soutiennent les conseillers.

Ils demandent donc qu'on étudie cette question dès maintenant pour que des décisions puissent être prises lors de l'étude du budget de Montréal à la mi-avril. Ils soutiennent que "les Montréalais subissent des préjudices à ce sujet depuis un trop grand nombre d'années pour qu'on remette les solutions indéfiniment."

Le budget de déneigement, cette année, était de l'ordre de $26.7 millions. Au Service de la voie publique, on convient qu'il ne reste que quelques sous dans les fonds de tiroir, mais on se dit incapable de préciser combien. Cependant, on assure qu'en cas de besoins, la ville verra à compléter le budget pour qu'on puisse déneiger. Depuis le début de l'hiver, il est tombé 249.9 cm de neige comparativement à 159.5 cm l'an dernier, et 345.7 cm en 1970-1971, une année record.

On prévoit par ailleurs terminer les opérations de déneigement à la suite de la dernière précipitation au cours du weekend. Avec le temps doux prévu pour aujourd'hui, une des opérations importantes consistera à déboucher les puisards pour éviter les inondations de rues.

Québec défend en cour son droit d'adopter la loi 22

par Clément Trudel

En adoptant la loi 22, plaident les avocats représentant la province de Québec en Cour supérieure, la province n'a fait qu'exercer un droit que lui accorde la constitution canadienne. Essentiellement, d'après le doyen Gérald Beaudoin, l'article 93.1 de l'AANB protège la religion, le droit aux écoles confessionnelles et le droit à la dissidence mais non pas la langue. De plus, l'article 133, quant à la langue législative, ne traite que de l'impression et de la publication des lois dans les deux langues au Québec.

Me Beaudoin qui a entamé hier le plaidoyer de défense devant le juge en chef Jules Deschênes, poursuivra lundi en abordant spécifiquement les articles de la loi 22 touchant la loi d'enseignement. Les avocats des 10 commissions scolaires protestantes requérantes et ceux du gouvernement québécois ont convenu avec le juge Deschênes de vider l'audition de la cause la semaine prochaine, sans interruption ni remise. C'est donc dire que la cause instruite par 10 des 33 commissions scolaires anglo-protestantes du Québec, attaquant la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle, sera prise en délibéré dans quelques jours.

Hier, les requérants ont terminé leur exposé sur la filiation des commissions scolaires actuelles, face à celles qu'a voulu protéger l'AANB en 1867. Me Robert Graham précise bien que dans son optique, le Québec peut ajouter, s'il le désire, mais ne peut d'aucune façon retrancher aux droits "garantis" parmi lesquels il glisse les droits de gérance et la légitimité d'utiliser l'anglais comme langue d'administration interne, dans les commissions scolaires comme le PSBGM.

129,000 élèves sont inscrits dans les écoles relevant de la juridiction des écoles anglo-protestantes du Québec.

Les requêtes n'attaquent pas tous les articles de la loi 22. Elles ne se limitent pas à demander que l'on déclare "ultra vires" les articles atteignant directement les organismes scolaires et les syndics d'écoles protestantes. Il est de l'intention avouée des requérants de se camper en défenseurs des droits accordés aux "classes de personnes" dont parle la constitution.

En attendant, les plaideurs se butent à certaines expressions insérées dans la loi 22 et qui se prêtent à de multiples interprétations. S'il s'agit de dénombrer le nombre d'administrés d'une commission scolaire, faut-il entendre par "administrés": les contribuables, les élèves, les professeurs ou quoi d'autre, insiste le juge Deschênes. Pour l'instant, Me Beaudoin s'arrête aux administrés-électeurs, c'est-à-dire ceux mêmes qui ont le pouvoir d'élire les commissaires d'écoles. Le vocable "administrés" est notamment utilisé dans la loi 22 en référence au recensement que devra surveiller la Régie de la langue française, laquelle devra déterminer combien d'administrés tombent sous la juridiction du PSBGM ou de tout autre organisme scolaire.

L'un des derniers arguments développés hier par Me Beaudoin englobait la "latitude" laissée au Québec par l'AANB (article 133), qui ne traite ni directement ni indirectement des municipalités et des commissions scolaires. La province pourrait donc imposer des obligations à des employés sur lesquels elle seule a juridiction, soutient Me Beaudoin. Est-ce à dire, demande M. Deschênes que "provincial officers" inclut les commissaires d'écoles?

Me Beaudoin incline à répondre oui. Ce qui n'irait pas sans déplaire au directeur général du PSBGM, souligne en conclusion le juge Deschênes mais, "à tort ou à raison," vos adversaires soutiennent le contraire.

Libérées "à regret"

Deux techniciennes en radiologie, Mlle Denise Charbonneau et Mme Ginette Fortin, sont acquittées d'une accusation d'outrage au tribunal. Leur ancien employeur, l'hôpital Sainte-Justine, avait obtenu une injonction contre ces deux techniciennes et 14 autres employées mais le juge James K. Hugessen libère "avec beaucoup de regret" ces concitoyennes qui, légalement, n'étaient plus les "employées" de l'hôpital au moment de la présumée infraction.

Moralement toutefois, d'après le juge Hugessen, ces techniciennes en radiologie ont fait montre d'une "attitude anti-sociale" et d'un "manque du sens des responsabilités".

En février, à l'hôpital Sainte-Justine, il y avait eu négociations infructueuses entre la direction et le syndicat représentant les techniciennes en radiologie. Ces dernières signèrent alors un avis de départ qu'elles remirent à leur agent syndical, M. Duréro. Sur cet avis toutefois, les employés n'indiquèrent pas de date.

Le juge Hugessen évoque la pénurie de techniciennes en radiologie due, semble-t-il, à la construction de cliniques privées capables de mieux rénumérer leurs employés. Il évoque aussi le droit de quiconque à quitter un employeur dont il ne veut plus. Il concède que le 24 février, quand Mlle Charbonneau et Mme Fortin remirent leur démission, elles n'étaient plus, au sens du Code du travail, les "salariées" de l'hôpital Sainte-Justine et ne pouvaient donc être touchées par l'injonction du juge Langlois demandant la cessation, notamment, de tout "arrêt de travail illégal".

Les techniciennes ont joué gagnant à ce jeu de l'offre et la demande, selon le juge Hugessen mais leur geste dénote un "problème social aigu" qui se révèle à l'occasion de conflits de travail de cet ordre qui est, selon M. Hugessen "du ressort exclusif du pouvoir politique".

L'avocat n'y était pas

Accusé d'un vol à l'étalage de moins de $200, Gilbert Griffith avait été condamné en Cour des Sessions de la Paix à 30 jours de prison. Le procès s'était toutefois déroulé en l'absence de l'avocat de l'accusé.

La Cour d'appel vient de décréter un nouveau procès pour Griffith car il n'est pas certain, d'après le juge Kaufman, que l'issue du procès eut été la même si l'avocat avait été présent.

M. Kaufman cite un arrêt récent de la Cour suprême: Barrette contre la Reine (30 janvier 1976) et prévient que cet arrêt touchant une cause similaire à celle de Griffith ne saurait être interprété comme donnant carte blanche aux avocats qui recherchent des délais répétés ou ne veulent pas que le juge désigné pour entendre la cause puisse procéder.

Le juge Chouinard, de la Cour d'appel, souligne que l'avocat dans les causes de Serge Barrette et de Gilbert Griffith est le même. La Cour suprême a tout de même jugé que dans le cas de Barrette, il devait y avoir un nouveau procès car "pour lui refuser un ajournement nécessaire" à l'exercice d'une défense pleine et entière, il aurait fallu au juge de première instance des motifs fondés sur des faits précis.

Aux Sessions de la Paix à Montréal, une nouvelle règle veut que les causes remises procèdent ultérieurement devant le juge qui aurait dû d'abord s'en saisir.

Dans le cas de Griffith, le juge avait attendu près de 45 minutes avant d'instruire la cause; l'avocat de Griffith n'avait pas motivé son absence et n'avait pas communiqué avec le tribunal pour expliquer le retard.

Propriétaires compensés

Mécontents des vices cachés à leur propriété de Forest Village, à Dollard-des-Ormeaux, dix propriétaires viennent d'obtenir des compensations pour près de $20,000 au détriment de la compagnie Belcourt Construction.

Les dix causes ont été entendues par le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure. Elles avaient trait à des maisons du Forest Village. Les propriétaires se plaignaient tous d'une condensation inusitée au toit de leur résidence.

Le constructeur avait tenté d'obtenir une action en garantie contre l'architecte Tolchinsky mais le juge rejette ces actions comme non fondées. C'est donc à Belcourt Construction Company qu'il revient de payer en moyenne $1936 à chacun de ces acheteurs frustrés de la pleine jouissance de leur propriété.

Les premières des 90 causes semblables, à Dollard-des-Ormeaux, remontent à l'hiver 1971-72. Belcourt Construction fit droit aux plaintes en installant notamment des ventilateurs dans les salles de bain mais durant l'hiver de 1972-73, les propriétaires constatèrent que ce défaut n'avait été en rien corrigé, sinon qu'ils perdaient un peu plus de chaleur et étaient incommodés par le bruit des ventilateurs.

Les actions ont été prises en 1973 et le constructeur avait plaidé que ces plaintes étaient fort tardives. Le juge Rothman se dit d'avis contraire et fait droit aux dix requêtes.

Si... ou
OXFAM

les négociations dans le secteur éducation

les avantages sociaux

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

offerts aux enseignants, aux professionnels non enseignants et au personnel de soutien

Dans le cadre des négociations en cours, le Gouvernement du Québec et ses partenaires du secteur de l'éducation offrent toute une gamme d'avantages sociaux au personnel syndiqué des collèges et des commissions scolaires. Voici un aperçu des principaux avantages offerts.

1. VACANCES ANNUELLES PAYÉES
- **Enseignants des commissions scolaires:** deux (2) mois
- **Enseignants des collèges:** deux (2) mois
- **Professionnels non enseignants:** soit vingt (20) jours ouvrables après un an de service
- **Personnel de soutien:**
  — moins de 2 années d'ancienneté: un jour par mois (maximum de dix jours ouvrables)
  — de 2 à 10 années d'ancienneté: quinze (15) jours ouvrables
  — de 10 à 16 années d'ancienneté: vingt (20) jour ouvrables ... et ainsi de suite jusqu'à un maximum de vingt-cinq (25) jours ouvrables (cinq semaines) pour celui qui a vingt-cinq (25) années d'ancienneté.

2. ASSURANCE-VIE
- Un employé régulier, à temps plein, bénéficie d'une assurance-vie de $5 000
- Un employé régulier, à temps partiel, bénéficie d'une assurance-vie de $2 500
- Le régime d'assurance-vie est non contributoire: les primes sont entièrement à la charge de l'employeur.

3. ASSURANCE-MALADIE

Le régime de base peut notamment couvrir les médicaments, le transport par ambulance ainsi que divers autres frais hospitaliers et médicaux au choix du comité paritaire prévu à cette fin. Ce régime est contributoire. L'employeur participe à raison de $40 par année pour un employé-participant et les personnes qui sont à sa charge et $16 si l'employé-participant est le seul assuré.

4. ASSURANCE-SALAIRE
- Chaque année, l'employeur crédite à tout employé régulier, à temps plein, sept (7) jours ouvrables de congé-maladie (treize jours dans le cas d'un nouvel employé). Ces sept (7) jours ne sont pas cumulatifs d'une année à l'autre mais, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ils sont monnayables à 100% au 30 juin de chaque année. Ainsi, un enseignant qui gagne $60 par jour, et qui n'utilise pas ses congés-maladie, reçoit $420 à la fin de l'année scolaire.
- Lors des cinq (5) premiers jours d'invalidité, l'employé reçoit 100% de son traitement (s'il a ce nombre de jours à son crédit).
- Du sixième (6e) jour d'invalidité jusqu'à concurrence de cinquante-deux (52) semaines d'invalidité, l'employé a une prestation égale à 85% de son traitement.
- Cette prestation est de 66 2/3% de son traitement, à compter de l'expiration de la période précitée, jusqu'à concurrence d'une période additionnelle de cinquante-deux (52) semaines.
- A compter de la 105e semaine d'invalidité, l'employé peut utiliser successivement les jours monnayables et les autres jours accumulés à sa caisse de crédit.
- Pendant les 104 premières semaines d'invalidité, l'employé continue de bénéficier des régimes de retraite et d'assurance.

5. CONGÉ DE MATERNITÉ
- L'employée qui attend un enfant a droit de prendre, au moment où elle le juge à propos, un congé de quinze (15) semaines.
- L'employée peut obtenir, si elle le désire, une extension de ce congé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ou encore pour une année additionnelle.
- Des dispositions analogues sont prévues dans le cas d'adoption d'un enfant.

6. RÉGIME DE RETRAITE

Les employeurs et le Gouvernement contribuent, avec les employés, à divers régimes de retraites dont les deux principaux sont: le régime de retraite des enseignants (R.R.E.) et le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

7. COSTUMES ET UNIFORMES

L'employeur doit fournir gratuitement tout vêtement spécial que l'employé est requis de porter à la demande de l'employeur ou pour respecter les règlements et lois relatifs à la sécurité.

8. PERFECTIONNEMENT
- **Enseignants**
  En plus de l'ensemble des programmes offerts directement par le ministère de l'Éducation aux instituteurs des commissions scolaires (ex: perfectionnement des maîtres de français), maintien du montant de $115 par enseignant pour des fins de perfectionnement ou de recyclage.
  Par ailleurs, les collèges disposent annuellement d'un montant de $100 par professeur.
  Un montant additionnel de $211 000 est réservé aux enseignants des commissions scolaires des régions éloignées.
  Les enseignants des commissions scolaires et des collèges peuvent aussi obtenir des congés sans solde pour fins de perfectionnement.
- **Professionnels non enseignants et personnel de soutien**
  Ces employés bénéficient d'une politique générale de perfectionnement.
  À cette fin, des montants annuels sont prévus et constituent un réservoir au plan provincial: $200 000 pour les professionnels non enseignants et $250 000 pour le personnel de soutien.
  De plus, les commissions scolaires et les collèges disposent d'environ $125 000 pour mettre en oeuvre, au plan local, des programmes de perfectionnement à l'intention des professionnels non enseignants.

LES EMPLOYÉS DE L'ÉDUCATION BÉNÉFICIENT ÉGALEMENT DE CONGÉS SOCIAUX (mariage, décès, etc.), DE CONGÉS FÉRIÉS (13 jours par année), DE CONGÉS POUR ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE CONGÉS POUR CHARGE PUBLIQUE.

À NE PAS OUBLIER!

En plus des avantages sociaux décrits ci-dessus, la SÉCURITÉ D'EMPLOI est accordée à tous les employés qui ont complété deux (2) années de service chez un même employeur.

Tous ces employés sont ASSURÉS D'UN EMPLOI et de LEUR SALAIRE à l'intérieur du réseau des commissions scolaires ou du réseau des collèges.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 20 mars 1976

Le juge Marin propose qu'un ombudsman coiffe la GRC

par Michel Guénard

OTTAWA — Afin que les plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada soient traitées comme il convient, la commission d'enquête Marin qui étudie cette question depuis plus d'un an et demi recommande dans son rapport final la création d'un ombudsman de la police fédérale.

Les nombreuses audiences tenues par la commission ont montré que "de toute évidence, il existe un besoin important et non équivoque en faveur de l'instauration d'un organisme de revision indépendant de la Gendarmerie, particulièrement en ce qui a trait aux plaintes du public," a dit hier le juge René Marin en remettant son rapport au Solliciteur général du Canada.

M. Warren Allmand a bien accueilli la recommandation principale du rapport de quelque 230 pages, sous réserve d'examiné la portée et les termes de références du mandat confié à cet organisme indépendant.

Par exemple, M. Allmand s'est montré peu réceptif à la suggestion des commissaires de confier une double tâche au futur ombudsman: protéger le public d'une part et les agents de la Gendarmerie qui ont dû subir les foudres du conseil de discipline de la GRC d'autre part.

"Quoi qu'il n'ait pas l'autorité nécessaire pour contester des décisions disciplinaires ou des peines, il (l'ombudsman) révisera sur demande les causes des membres qui croient avoir été l'objet de mesures disciplinaires injustes," d'élaborer la commission au sujet du mandat de l'ombudsman auprès des 14,000 agents de la GRC.

Le Solliciteur général s'est dit d'avis que l'addition de ce deuxième volet au mandat général de l'ombudsman de la police fédérale risquerait de jeter le doute dans l'esprit des gens quant à l'indépendance réelle du fonctionnaire qui occupera ce poste. "On ne peut avoir à la fois un ombudsman qui s'occupe des problèmes internes de cette force de police et des plaintes du public à l'égard de l'organisme policier," de soutenir M. Allmand.

Le responsable politique de la GRC à la Chambre des Communes entend d'ailleurs rencontrer d'ici trois semaines à Régina les membres élus des représentants divisionnaires des relations de travail au sein de la GRC. "Nous discuterons l'ordre de priorité des recommandations du rapport Marin avec les policiers," de dire M. Allmand qui soutient que la création d'un ombudsman de la police fédérale ne nécessite qu'un arrêté ministériel.

"La mise en application de l'ensemble des recommandations qui portent sur le fonctionnement administratif de la Gendarmerie (relation de travail et tenue disciplinaire des policiers) entraînera une revision de la loi organique de la GRC qui devra passer par le Parlement", de préciser toutefois M. Allmand.

Dans le cas de plaintes du public contre les agissements de la GRC, un ombudsman de la police fédérale aurait mandat d'agir sur quatre fronts: s'assurer que les plaintes reçoivent l'attention qu'elles méritent; recommander des contrôles qui toucheront tant les agents concernés que les structures administratives; reviser le cheminement et le traitement des plaintes par le personnel de la GRC; recevoir à titre de dépositaire une plainte logée contre l'organisme policier.

Pour que l'ombudsman réponde à ces critères la commission Marin recommande que cet homme soit investi de trois ordres de pouvoir: celui de procéder à des enquêtes en vertu de la Loi sur les enquêtes au Canada; celui d'instituer des tribunaux en vue de tenir des auditions pour décider du bien-fondé d'une plainte; celui de faire rapport au Parlement du bilan de ses activités.

L'ombudsman de la police fédérale n'aurait cependant pas le pouvoir d'infirmer les décisions prises par la Gendarmerie. Cette liberté de manoeuvre laissée aux autorités policière vise essentiellement à prévenir une duplication des pouvoirs au sein de la GRC et à ménager certaines susceptibilités.

"Puisque le commissaire est responsable du rendement de la Gendarmerie, il va de soi qu'on maintienne les pouvoirs nécessaires à sa fonction en vue de corriger les déficiences que signalent les critiques du public.

"Toute solution de rechange confiant à un organisme externe la tâche d'enquêter sur les plaintes et d'y répondre placerait le commissaire dans une situation intenable," dit la commission d'enquête.

Pour éviter ces deux paliers de commandement, on a préféré conférer à l'ombudsman une fonction "de révision des actes administratifs de la Gendarmerie". Mais pour s'assurer que cet organisme projetterait une image de confiance et d'indépendance dans le public canadien, on a choisi de le placer sous l'autorité immédiate du Parlement.

"En ce qui a trait au public, note le rapport, il manquait aux procédures en matière de plaintes trois éléments essentiels: les plaignants ignoraient tout de la filière administrative à suivre pour acheminer leur grief; une fois la plainte portée, la personne demeurait incertaine de ses droits de pourvoir; finalement, les enquêtes intra muros n'arrivaient pas à se départir de ce manque de confiance dont les affublait le public.

"La nécessité qu'il y ait un organisme indépendant afin de reviser les mesures prises par la Gendarmerie dans le traitement des plaintes du public n'est pas fondée sur quelque histoire d'abus ou de négligence. Au contraire, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'affaires dans lesquelles la Gendarmerie n'a pas mené une enquête approfondie ou réglé une plainte d'une façon injuste," de constater le rapport.

Le rapport Marin brosse un aperçu général des solutions préconisées par la commission en vue de diffuser une brochure explicative destinée au grand public. "Le succès du travail de l'ombudsman est lié à la connaissance par le public de son rôle véritable et de la façon d'y avoir accès," de résumer pour sa part M. Allmand.

Les recommandations au sujet de la procédure de discipline interne s'inspirent du désir de la commission Marin de mieux protéger les membres de la Gendarmerie. "Il faut modifier la procédure

Voir page 6: GRC

Les infirmières voient des solutions au climat hospitalier

par Marie Laurier

Cinq mille infirmières sont inquiètes de la situation dans les hôpitaux: ça va mal dans le milieu, avouent-elles, nous en sommes les tristes témoins, mais il est encore temps de prendre des mesures concrètes pour que le climat ne se détériore pas davantage.

Ces mesures ont été mises de l'avant, hier, par l'Alliance des infirmières de Montréal et l'Alliance des infirmières de Joliette qui font cavalier seul à la table des négociations depuis leur suspension de la CSN, au mois de décembre. D'ici le 30 mars, les infirmières de ces deux groupes seront invitées à rejeter les offres patronales au plan normatif. "Nous allons suivre la consigne du gouvernement qui nous incite à agir selon nos moyens", a déclaré la présidente de l'Alliance de Montréal, Ginette Gosselin. Le syndicat refuse la semaine comprimée qui ne plaît à personne, la rotation jour-soir-nuit qui compromet la qualité des soins et perturbe la vie des gardes-malades, les modalités de promotion qui sont désuètes, la rareté des congés de fin de semaine.

Ginette Gosselin, entourée de sa trésorière, Pierrette Pépin, et d'un conseiller syndical, Thérèse Rodrigue, a expliqué aux journalistes qu'il était absolument anormal que les infirmières désertent en aussi grand nombre les hôpitaux pour s'embaucher dans les agences privées pour ensuite revenir faire du remplacement à leur ancien emploi dans de meilleures conditions.

Il faut trouver des moyens réalistes pour faire en sorte que les infirmières qui exercent leur métier en milieu hospitalier y restent et aient surtout envie d'y rester, souligne la présidente. Parmi ces moyens que l'Alliance se dit bien déterminée à faire admettre, elle mentionne ceux qui pourraient restreindre les surcharges de travail:

- établir rationnellement le nombre de postes requis sur chaque quart de travail;
- former des équipes volantes suffisantes pour suppléer aux absences de façon à éviter d'avoir recours aux agences;
- combler les postes dès qu'ils sont vacants.

Ensuite, afin d'assurer un personnel suffisant sur tous les quarts et compenser les désavantages évidents du travail de soir et de nuit, l'Alliance propose:

- que l'on instaure la semaine de travail de quatre jours pour le personnel de soir et de nuit;
- qu'on assure la stabilité des quarts de travail sans rotation;
- qu'on accorde une fin de semaine de congé chaque quinze jours.

Les porte-parole des syndicats ne sont guère tendres pour les administrateurs d'hôpitaux et les commissaires enquêteurs qui ont la responsabilité de définir les services essentiels. "Nos demandes ne sont pas irréalistes, disent-elles, elles impliquent tout au plus l'abandon de la loi du moindre effort: que l'on mette sur pied une banque de placement pour l'ensemble des établissements pour enfin cesser d'être à la solde des agences privées de placement telles que Medox, Up John, etc., dont la popularité grandissante est due à l'insatisfaction du personnel hospitalier et à la mauvaise organisation des hôpitaux." Ginette Gosselin va encore plus loin: "A partir du moment où les infirmières font partie des agences, il n'y a plus de profession. Le vrai métier d'une infirmière est dans un hôpital pour assurer la qualité et la continuité des soins."

Quant aux services essentiels que chaque hôpital est chargé de définir selon ses besoins propres, pour l'Alliance, cela se fait dans une confusion totale dans certains cas, les commissaires nommés ne connaissant strictement rien au fonctionnement de ce genre d'institution.

Les Alliances de Montréal et de Joliette (une centaine d'infirmières à cet endroit) préviennent fermement le gouvernement et la population qu'elles ont "des moyens d'action" si on fait la sourde oreille à leurs "justes réclamations". Le mot "grève" n'a pas été prononcé et en toute honnêteté, on ne la souhaite pas. Mais on se demande bien quelle autre force de frappe peut s'ajouter à la longue liste déjà employée dans le secteur hospitalier. Il semble qu'on ne soit pas à bout de ressources, s'il faut en croire le sourire qui flotte sur les lèvres des infirmières discrètes: "Vous verrez", disent-elles.

au gré du temps

Trous à boucher

Dans le silence où il a dû se réfugier, le maire Drapeau, s'il a besoin de réconfort en sa "traversée du désert", peut se dire qu'un de ses rêves se réalise.

En effet, en ce moment, toute la Province se sent impliquée dans la grande aventure des Jeux olympiques et tout Québécois ne peut être que solidaire de la mirifique réalisation.

Surtout qui, voyageant en voiture par nos routes et nos rues, s'aperçoit brutalement et sans cesse que le manque aigu de crédit fait que la Voirie ne peut plus boucher les fissures que gels et dégels provoquent dans les chaussées.

En ce temps de printemps, les ressorts des autos souffrent terriblement. C'est le "spring fever".

Louis-Martin TARD

Le PQ appelle le peuple au secours de Tricofil

La société Tricofil ne peut désormais compter que sur la communauté québécoise et, en particulier, sur le mouvement coopératif avec lequel des pourparlers sont présentement engagés, déclare M. René Lévesque au nom du Parti québécois qui incite de nouveau ses membres et tous les citoyens à contribuer de leur mieux au maintien et à l'expansion de l'entreprise.

Dans un communiqué diffusé hier soir, le président du PQ affirme que la société auto-gérée de Saint-Jérôme, aux prises avec de sérieuses difficultés financières, "constitue une expérience économique et sociale qu'on n'a pas le droit de laisser tomber".

"Le Parti québécois, dont le programme insiste depuis le début sur la démocratisation de la vie économique et la participation des travailleurs aux décisions, ne peut qu'appuyer ce projet novateur qui est en même temps le combat acharné de citoyens qui se refusent au chômage."

Le PQ estime en outre que "Tricofil semble pouvoir démontrer aussi sa rentabilité sur le plan économique" pourvu qu'on "lui assure les moyens de traverser les difficultés initiales auxquelles se heurtent à peu près toutes les entreprises nouvelles".

M. Lévesque rappelle qu'outre un capital initial de $400,000 recueilli auprès des travailleurs et de la population initiale, la société a reçu un prêt de $300,000 consenti par la Société de développement industriel du Québec. Or c'était déjà "un tour de force" de vouloir relancer une usine semblable avec "moins de trois quarts de million".

Le communiqué du PQ rappelle que le carnet de commandes est passé de $150,000 en décembre 1975 à $700,000 en mars, mais qu'une injection additionnelle" est nécessaire pour financer l'opération déjà alourdie par un loyer prohibitif.

Voir page 6: Tricofil

Fuite sur l'avant-projet de loi sur les collèges

par Angèle Dagenais

Un document "confidentiel" de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) intitulé "Point de vue de la Direction générale de l'enseignement collégial sur l'enseignement collégial" viendra peut-être éclairer d'un jour nouveau les négociations et plus précisément les offres gouvernementales dans ce secteur.

Ce document parvenu par "la petite porte des officines du ministère de l'Éducation" selon l'expression du Comité conjoint intersyndical, regroupant les professeurs (FNEQ-FEC), les professionnels non enseignants (CSN-CEQ), les employés de soutien (CSN-CEQ) et les étudiants de l'ANEQ, propose un nouveau régime pédagogique au secteur collégial et un avant-projet de loi pour remplacer l'actuelle Loi 21 des collèges.

Daté d'octobre 1975, le rapport GTX (telle est son appellation dans les milieux syndicaux) a circulé dans la plus grande discrétion auprès des directions générales des collèges au moyen de copies numérotées émises par le ministre d'État à l'Éducation, M. Bernard Lachapelle.

Le nouveau régime pédagogique proposé par le groupe de travail de la DGEC vise à réduire à deux ans la scolarité des étudiants, en abaissant à 60 crédits tous les programmes de formation, aussi bien ceux menant aux études universitaires que ceux du secteur général et professionnel. Le diplôme d'études collégiales (DEC) serait ainsi le même pour tous en termes de crédits. Rappelons que le dernier régime pédagogique, qui remonte à 1972, reconnaissait la nécessité pour l'étudiant du secteur professionnel de faire son DEC en trois ans comportant 90 crédits.

Ces crédits vont se répartir ainsi: 6 crédits maximum pour répondre à la définition d'objectifs "provinciaux" (le rapport propose le seul objectif provincial suivant: la maîtrise de la langue française ou anglaise); 6 crédits maximum d'objectifs "institutionnels" (c'est à chaque établissement de définir les objectifs qu'il poursuit et de prévoir, dans les programmes d'enseignement, les moyens de les atteindre); 36 crédits minimum d'objectifs reliés à un "programme de formation" (ceux-ci seront définis par des commissions de programmes: 20 sont prévues pour les programmes professionnels et 5 pour les programmes menant aux études universitaires); enfin, 12 crédits minimum pour la poursuite des objectifs "personnels" des étudiants.

En résumé, les objectifs provinciaux (gouvernement), institutionnels (collège) et personnels (étudiant) définissent 24 des 60 crédits obligatoires. Les 36 crédits de formation, définis dans leurs objectifs et leurs moyens par les commissions de programme (composées de délégués des collèges, du milieu de travail, de corporations et d'universités) appauvrissent considérablement le secteur professionnel qui pouvait comporter de 90 à 106 crédits antérieurement, répartis sur trois ans.

Le rapport reprend l'une des recommandations du rapport Nadeau (rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la réforme de l'enseignement collégial paru l'été dernier) voulant que chaque collège sanctionne les études collégiales de ses étudiants. De plus, il peut accorder des crédits d'équivalence pour des cours de niveau collégial et pour une expérience certifiée en milieu de travail lorsque l'étudiant fournit la preuve de l'atteinte des objectifs d'un cours. L'obtention d'un diplôme ou d'un certificat nécessite que l'étudiant ait complété au moins 15 crédits dans un collège régi par le présent règlement, ce qui signifie que l'étudiant pourrait recevoir les trois quarts de sa formation hors d'un collège.

A la lumière de ce rapport confidentiel de la DGEC, les offres patronales pourraient constituer "une fausse représentation", selon le Comité conjoint intersyndical. En effet, en ce qui concerne la tâche de l'enseignant, l'offre du gouvernement détermine un nombre d'effectifs global au niveau de la province en fonction non seulement du nombre d'étudiants, mais aussi de la charge moyenne d'heures de cours et d'activités de l'étudiant.Or, si le nouveau régime pédagogique proposé par la DGEC réduit environ du tiers (de 90 à 60 crédits) la charge de travail de l'étudiant du professionnel (47% des étudiants sont inscrits à ce secteur) ces réductions auraient une incidence directe sur le nombre d'effectifs enseignants. Le Comité conjoint intersyndical évalue à 15% ou 20% la proportion d'enseignants affectés par ces changements. Les objectifs des enseignants du collégial en ce qui concerne la sécurité d'emploi visent non seulement à conserver le personnel actuellement en place, mais à l'augmenter pour préserver la qualité de l'enseignement.

L'avant-projet de loi des collèges contenu dans le rapport de la DGEC indique qu'une large part serait faite à l'autonomie des collèges. La composition des conseils d'administration des collèges s'en trouve sensiblement modifiée: le nombre des personnes extérieures au collège représentant les groupes socio-économiques et nommés par le ministre composent maintenant 50% du c.a.; la représentation des professeurs passe de quatre à deux; deux postes sont créés pour "les personnels du collège" et choisis par ces derniers; deux étudiants du collège nommés pour un an par les étudiants; et un président-directeur général du collège nommé par la majorité des personnes qui composent le conseil d'administration (art. 10 e) dont le mandat renouvelable passe de trois à cinq ans.

Ce nouveau conseil d'administration des collèges voit la disparition de la représentation des parents ainsi que celle du directeur des Services pédagogiques. La commission pédagogique qui réunissait professeurs, étudiants et membres de l'administration (article 17 de la Loi 21 des collèges) est d'ailleurs supprimée.

Les articles 21 et 22 du nouvel avant-projet de loi des collèges délimitent l'autonomie des collèges et le droit de regard et d'encadrement que se réserve le ministère de l'Éducation. Les articles 34 à 40 précisent que le gouvernement pourrait mettre en tutelle un collège pour des raisons autres qu'administratives, en particulier "si le collège ne dispense pas l'enseignement pour lequel il a été institué".

Les collèges auraient en outre le droit de prélever des frais de scolarité. Le rapport Nadeau préconisait à ce chapitre, une perception de frais de scolarité pour les études post-obligatoires. Réduisant la scolarité obligatoire à 60 crédits, les étudiants auront-ils à payer des études complémentaires qu'ils voudraient s'accorder?

En résumé, les modifications à la Loi 21 proposées par la DGEC remettent en cause les principes chers aux auteurs du Rapport Parent: la démocratisation et la participation du milieu.

Avis aux souscripteurs de la monnaie olympique en argent

L'échéance du 15 mars pour la réservation d'épreuves numismatiques de monnaie olympique de $100 en or a été reportée au 31 mars.

Cette pièce de 22 carats se vendra $150 plus $3.50 pour les frais d'envoi.

Ceux qui n'ont pas encore posté leur formulaire de réservation sont invités à le faire immédiatement.

Les personnes qui achètent la collection de sept séries en argent à leur banque ou caisse populaire peuvent obtenir ce formulaire au même endroit.

LE PROGRAMME DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

week-end

L'Université Concordia tient aujourd'hui un colloque, dans le cadre de la semaine de politique municipale et d'action sociale, au Campus Sir George Williams, boul. de Maisonneuve.

●

A 9 h, à la Caisse d'économie des pompiers de Montréal, au 2,600 boul. St-Joseph, assemblée générale du Syndicat général des communications.

●

A 15 h, à l'usine Tricofil de St-Jérôme, la direction de l'entreprise fera le point sur les pourparlers avec le Mouvement Desjardins.

●

La communauté hellénique de Montréal déposera une gerbe de fleurs au monument du Soldat inconnu, à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance de la Grèce, faite en 1821. A 13 h, au Square Dominion.

●

La Coopérative d'éducation populaire des citoyens d'Olier tient au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France un marché aux puces, de 9 h à 17 h.



Louise Paquette
844-3361

NINA RICCI
PARIS

En Grande Première au Canada
NINA RICCI Haute Couture
présente sa Collection Printemps Été 1976
lors d'un déjeuner
qui sera servi dans la Salle Ovale
de l'Hôtel Ritz Carlton de Montréal
le Mercredi 31 Mars 1976 à 12.00 heures

Pour marquer l'événement
la Maison Nina Ricci aura le plaisir
d'offrir un Modèle de sa Collection Haute Couture
à l'une des personnes invitées.

Les Bijoux présentés avec la Collection sont signés LUCAS

Reservations: Boutique NINA RICCI,
2120 rue Crescent, Montréal tél.: 843-4496



éditorial

Vers l'étape décisive

A mesure que s'accumulent les mesures souvent brutales et inhumaines de harcèlement dans les institutions d'enseignement et de santé, il devient évident que la comédie des derniers mois ne saurait se prolonger indéfiniment. La vaste opération "négociation de nouvelles conventions collectives" dans le secteur public québécois dure depuis au moins six mois. Il faudra bientôt en envisager le dénouement. Mais, avant que le Front commun ou le gouvernement ne s'enfonce dans des recours absolus qui ne lui laisseraient plus aucune marge de manoeuvre, il importe souverainement d'explorer une dernière fois les possibilités et les conditions d'un règlement négocié.

•

Les porte-parole syndicaux parlaient depuis quelques semaines comme s'ils étaient résolus à ne reculer devant aucun moyen pour faire triompher leur point de vue. Or, la situation est heureusement plus fluide, quand on descend vers la base, que ne veulent le laisser croire les dirigeants situés au sommet de cette pyramide artificielle que constitue le Front commun.

Que les travailleurs consultés lors du vote de mercredi aient rejeté massivement les offres patronales, cela n'étonne guère. Dans certains cas, ces offres étaient résumées d'une manière carrément malhonnête: cela n'aidait pas à les rendre sympathiques. Même si le résumé qu'on en fait avait été uniformément impeccable, elles eussent probablement été rejetées quand même. Aussi longtemps que subsiste en effet le moindre espoir d'amélioration des offres patronales, il est de bonne guerre de les refuser. Ce n'est pas aux travailleurs du secteur public, familiers avec l'inconstance et l'opportunisme des hommes politiques, que l'on apprendra cette leçon. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les travailleurs qui ont voté mercredi aient refusé à 76% les offres du gouvernement dans leur secteur respectif. Le contraire eût étonné.

Plus révélatrices sont les données relatives aux moyens d'action qui retiennent l'attention des syndiqués du secteur public. A l'insistance de la CEQ, qui redoutait avec raison une radicalisation prématurée à ce chapitre, on avait soigneusement omis de solliciter l'avis des syndiqués sur l'opportunité d'une grève générale à finir. On s'était borné en somme à demander leur avis sur l'opportunité de débrayages à caractère limité. Or, même à cela, les syndiqués ont répondu favorablement dans une proportion qui dépasse à peine 64%. Comme seulement trois syndiqués sur cinq ont voté, le nombre de ceux qui ont explicitement approuvé le recours continu à des débrayages ne représente que 39% de l'ensemble des syndiqués concernés.

Si les dirigeants du Front commun, qui doivent se réunir aujourd'hui, veulent être réalistes, ils concluront que leur troupes sont moins emballées qu'il ne semblait à la pensée d'un recours systématique à des moyens d'action radicaux. Un appui aussi peu fort à des moyens dont le coût et la force de frappe restent bien inférieurs à ceux qu'entraîne la grève, signifie très probablement que les travailleurs veulent d'abord tenter de nouveau leur chance à la table de négociations. Voilà la première conclusion que devraient tirer les dirigeants du Front commun.

Pour que cette première conclusion soit valable et prise au sérieux, elle devra cependant s'accompagner de deux corollaires essentiels:

1) il faut mettre fin aux débrayages insensés et souvent criminels que l'on continue de multiplier dans les institutions, au mépris le plus odieux des droits des enfants et des malades. Jeudi, dans certains hôpitaux, on a dû annuler à la toute dernière minute, après que les patients eussent été préparés à cette fin, des douzaines d'interventions chirurgicales. Non seulement ces interruptions violentes de service étaient-elles carrément illégales, mais dans plusieurs cas, elles procédaient d'un dérèglement impardonnable du sens des responsabilités le plus élémentaire;

2) il faut que les mandataires syndicaux se présentent aux tables de négociations avec une disposition marquée à procéder plus rapidement sur maintes clauses des futurs contrats auxquelles on a déjà consacré beaucoup trop de temps. Les syndicats ont commis de nouveau cette fois l'erreur de vouloir remettre en cause à peu près toute l'économie des contrats antérieurs. Cette prétention qui voudrait que l'on dresse un contrat entièrement renouvelé à tous les trois ans défie tout bon sens. Quand on sait que tout ce monde qui s'écoute parler pendant des heures aux tables de négociation y siège — tant du côté syndical que eu côté patronal — aux frais des contribuables, il est temps que tout cela fonctionne de manière accélérée.

Les dirigeants du Front commun pourront, s'ils le veulent, préférer la grève générale à une stratégie plus modérée. A supposer que leurs troupes les suivent sur ce terrain glissant, ils devront toutefois se souvenir, instruits par l'expérience de 1972, que la grève, après un temps qui ne pourra dans ce cas précis qu'être bref, débouche inéluctablement sur une loi d'exception.

•

A première vue, la position du gouvernement et de ses partenaires parait solide dans la présente négociation; Dans l'éventualité d'un affrontement généralisé et d'une grève le moindrement étendue, ils pourraient de nouveau compter sur l'appui de l'opinion publique, qui ne prise pas plus qu'en 1972 le chantage syndical contre des institutions essentielles au bon fonctionnement de la société.

Mais on sent, à divers indices, qu'une solution autoritaire serait cette année le plus mauvais dénouement que l'on pourrait envisager. Depuis plus de trois ans, on subit dans les institutions les contre-coups de la fameuse loi 19, dont les effets se sont aussi fait sentir dans maintes entreprises du secteur privé qui n'ont rien à voir avec le gouvernement. Il n'y aurait rien de plus efficace, pour aggraver un mal qui menace de s'installer à demeure, qu'une réédition du scénario de 1972.

Afin d'éviter une solution autoritaire, le gouvernement doit, lui aussi, faire montre d'une souplesse accrue aux diverses tables de négociation. Des conversations avec des personnes qui suivent de près le déroulement des négociations nous apprenaient hier que certains progrès ont été, sinon confirmés, du moins sérieusement amorcés aux tables de l'Education et des Affaires sociales. Partout ou des principes fondamentaux ne sont pas en jeu, le gouvernement devrait se départir d'une certaine raideur qui a pu caractériser l'attitude de ses porte-parole. A ceux-ci, il devrait dire nettement: nous vous donnons mandat d'accélérer les choses, jetez du lest là où les valeurs en jeu ne sont pas essentielles.

Dans le secteur de l'Éducation, la question majeure demeure la tâche de l'enseignant. Sur ce point précis, la distance demeure considérable entre les parties. Au nom de quel principe sacro-saint le gouvernement s'entête-t-il à refuser l'aide d'un conciliateur spécial qui pourrait aider les deux parties à voir plus clair dans leur position respective et dans celle de l'autre? Pourquoi faudrait-il recourir à une loi d'exception ou à un décret pour régler des questions comme la sécurité d'emploi, le ratio maître/élèves ou le fardeau de travail de l'enseignant? On cherche en vain la raison d'État qui justifierait l'État-employeur, à ce stade crucial de la négociation, de refuser l'intervention d'un tiers chargé de travailler au rapprochement des parties.

Dans le secteur des Affaires sociales, on en est encore, après des mois, à discuter de questions aussi secondaires que le nombre d'heures que les syndiqués pourront consacrer à des réunions syndicales pendant les heures de travail, l'affichage de bulletins syndicaux ou la procédure à suivre en matière de griefs impliquant des congédiements ou des suspensions. A qui fera-t-on accroire qu'avec un peu d'ouverture, avec moins de dogmatisme aveugle, on ne pourrait pas régler ces questions rapidement et sans l'aide d'une loi d'exception? Les syndicats doivent cependant se rendre compte que, dans le secteur hospitalier en particulier, on était rendu à cet égard à une limite extrême. A moins qu'ils ne veuillent transformer tout ce secteur en un vaste bordel administratif, ils devront consentir à des rajustements et mettre un peu d'eau dans leur fameuse théorie des droits acquis qui n'est le plus souvent qu'un paravent pour la défense d'intérêts corporatistes.

•

Pour les travailleurs syndiqués du secteur public et para-public et pour les syndicats qui les représentent, l'enjeu des prochaines semaines est considérable. L'avenir même du régime actuel de négociations collectives dans ce secteur pourrait se jouer à travers le choix qu'ils feront de leurs moyens d'action. Tout assouplissement raisonnable de leurs positions contribuera à maintenir, quitte à l'améliorer dans les années à venir, l'essentiel du régime actuel. Toute intransigeance oublieuse de l'intérêt supérieur de la communauté les conduira tout droit à une loi d'exception et entrainera, fort probablement, une révision du régime actuel. Cette révision ne pourra être que la rançon du mauvais usage qu'on aura fait des libertés qu'il garantissait.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Quand Jésus se bat pour rien

par JEAN MARTUCCI

Pauvre Jésus, tu te bats pour rien! Quand tu t'en prends aux abus et aux déviations qui ont cours à Jérusalem, quand tu poses un geste aussi provocateur que celui de chasser les vendeurs du Temple, quand tu laisses entendre que cette vénérable institution pourrait bien s'écrouler, tes disciples ont bien raison, comme le fait remarquer saint Jean, de penser au psaume soixante-neuf: "Le zèle de ta Maison me dévore". Jésus, tu te laisses manger par une cause perdue d'avance, tu es en train de te détruire!

Tu avais "faim et soif de justice", comme diront tes Béatitudes, et tu prétends avoir le droit de te dire déçu devant ce que te présente Jérusajem: "Pour nourriture, ils m'ont donné du poison et, dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre". Tu cherchais un point d'appui solide, et voici que tu dis, avec le psaume, n'avoir "plus rien où prendre pied". Tu pouvais protester respectueusement auprès des autorités compétentes et même faire des déclarations publiques, si nécessaire, mais pourquoi te mettre à agir de cette façon et, de cordes, te fabriquer un fouet? Ce sont, il me semble, des méthodes indignes d'un homme de foi qui prêche l'amour et la paix. Ne t'aperçois-tu pas que ton action est inutile et dangereuse? Qui voudra te suivre, si tu crées une telle atmosphère? Ta politique est suicidaire, Jésus, et le psaume a raison de te voir déprimé, au plus creux d'une souffrance stérile: "Je m'enfonce dans la boue du gouffre... Je me fatigue à crier et mon gosier est en feu"...•A quoi peut bien servir, Jésus, cette action qui, plutôt, te nuit, en attendant de te faire mourir?

Regarde autour de toi, Jésus: il y a bien peu de gens qui comprennent où tu veux en venir. On t'estimait, tu le sais, mais maintenant, tu es "devenu un étranger pour tes frères". Même ce que tu voudrais comme un geste de soumission à Dieu se retourne contre toi et s'interprète en ta défaveur: "Que je me brise moi-même par le jeûne, on m'en fait un sujet d'insulte", sit le psaume. Ta contestation est si mal comprise, Jésus, qu'on finira par essayer d'en faire la justification dernière de ta condamnation à mort: "Cet homme a dit pouvoir détruire le Temple de Dieu et de rebâtir en trois jours". Pourquoi t'en prendre ainsi à ce qu'on juge inviolable? Tu te discrédites, Jésus, et le psaume te le fait dire: "On jase sur moi dans les rencontres importantes et je deviens la risée des buveurs de boissons fortes". Tu ferais mieux de rentrer dans l'ombre et demander pardon pour les péchés du genre humain accumulés sur tes épaules: "O Dieu, toi, tu sais ma folie, dit le psaume, et mes fautes ne te sont point cachées".

Laisse à d'autres, Jésus, le soin de procéder aux réformes qui s'imposent. A Jérusalem, au Temple, les grands prêtres sont là pour surveiller les choses, les scribes travaillent sur les documents et les anciens tiennent des réunions sérieuses. Quand tu viens te mêler de ce dont ils sont les premiers responsables, ils ont raison de te demander, comme le rappellent les Evangiles: "De quelle autorité fais-tu cela? qui t'a donné juridiction pour le faire?" Mais oui, Jésus, de quoi te mêles-tu? Ils ont, eux, tous les éléments en main. Ils savent ce qu'il faut faire. Tu ne réussiras qu'à les hérisser en agissant comme tu le fais.

Tu devrais savoir, Jésus, qu'on ne gagne rien à se détruire, qu'il est toujours plus avisé de ne rien contester, qu'il ne faut jamais faire ce qui risque d'être mal compris et qu'il est mille fois préférable de se mêler de ses petites affaires. Si tu ne le comprends pas, tu risques de te perdre. Et il te reste à prouver que "qui perd sa vie la trouve"...

bloc-notes

À propos des femmes

Pour Mme Katie Cooke présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, il est "honteux" que le gouvernement fédéral "n'ait pas encore adopté son projet de loi sur les droits de la personne ni établi une commission fédérale des droits de la personne". A l'entendre s'exprimer de la sorte au cours d'une réunion du Conseil consultatif, on croit comprendre que la présidente s'indigne en particulier contre le sort fait aux femmes sur le marché du travail: inégalité de traitement, salaire inférieur, discrimination en matière de promotions, etc.

Mais le projet de loi auquel Mme Cooke fait référence (C-72), déposé en juillet dernier aux Communes, n'est pas une petite mesure que l'on adopte en vitesse. Il s'agit d'une loi tendant à garantir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection réelle contre la discrimination dans le monde du travail, une loi portant aussi création d'une commission canadienne des droits de la personne. Il eût été étonnant, exceptionnel à vrai dire, qu'une législation de cette nature, souhaitable certes mais dont la mise en oeuvre suscite d'évidentes difficultés, soit adoptée en quelques mois. Le Conseil devrait plutôt se féliciter que le gouvernement ait préparé le projet et l'ait déposé au cours de l'Année de la femme. Les reproches de Mme Katie, pour peu qu'ils soient fondés, ne s'adressent pas simplement au gouvernement, mais au Parlement qui est saisi du bill.

Au surplus, celui-ci n'intéresse pas exclusivement les femmes, encore qu'elles y soient plus sensibles en raison des conditions injustes qui leur sont faites en plusieurs milieux. Il intéresse autant les hommes. Car il ne s'agit pas seulement de promouvoir les droits de la femme; il s'agit de favoriser l'égalité, l'intégration et la justice.

De même, Mme Cooke fait l'éloge de M. Marc Lalonde, responsable de la condition féminine au Canada, et dont l'excellent travail, dit-elle, est digne d'éloges. "Mais, hélas, il est seul.Dans le Cabinet, il y a 30 ministres." En somme, 29 misogynes contre un seul féministe!

De telles caricatures, pour amusantes qu'elles soient, ne contribuent guère à l'amélioration nécessaire de la condition féminine et tendent précisément à enliser le débat dans les ornières où les authentiques misogynes — ceux qui considèrent la femme comme une inférieure — veulent précisément l'entraîner.

On a beaucuop écrit que l'Année de la femme s'est soldée par un échec, que rien n'a été accompli sur le plan législatif, que les esprits n'ont pas changé, que les hommes n'ont rien voulu comprendre et n'ont, en réalité, rien compris aux justes revendications de la moitié de l'humanité. Ce bilan est faux. L'Année internationale, du moins dans la société nord-américaine, a suscité parmi les femmes de tous les milieux et, dans une mesure inespérée, chez beaucoup d'hommes, une prise de conscience qui ne cesse de s'amplifier et dont les manifestations sont aussi nombreuses que diverses: on le voit dans les centrales syndicales, dans les partis politiques, dans la littérature, au théâtre, et sur le marché du travail. Il fallait commencer par le début: poser le problème et amener les femmes à le voir, à le sentir, à mesurer les obstacles, à réagir. Et toutes ces réactions — fussent-elles maladroites ou excessives — ont poussé les hommes, ceux qui ne sont pas complètement indifférents à cette question, à se définir, à essayer d'inventer des solutions, puis à traduire en termes politiques et sociaux des formules nouvelles, porteuses d'égalité, d'intégration, de justice.

Une fois cette conscience acquise grâce à des minorités agissantes, il devient au moins possible d'envisager des solutions concrètes dans un avenir prévisible. Ce n'est pas un bilan négatif. C'est plutôt l'essentiel.

Michel ROY

Le linge sale de M. Goldbloom

M. Victor Goldbloom, dont c'est pourtant la responsabilité à son double titre de ministre des Affaires municipales et de tuteur des installations olympiques, a promptement rejeté la recommandation du rapport Castonguay de procéder à une analyse rigoureuse et objective de la situation financière "exacte" de Montréal, la plus importante ville du Québec.

Pour justifier son refus, le ministre a invoqué le danger qu'il y aurait pour la réputation de Montréal de laver en public le linge sale de l'administration de la métropole. Si le groupe de travail que présidait M. Claude Castonguay avait proposé une enquête publique immédiate, le ministre des installations olympiques aurait pu craindre pour "l'image" des Jeux qui s'en viennent. Pour recommander pareille enquête, du reste, le groupe de travail aurait dû s'appuyer sur des faits précis et invoquer davantage que l'imprécision qui entoure l'état des finances de la métropole. Or, rien de tel n'a été proposé au gouvernement, mais plutôt une "analyse rigoureuse et objective".

On s'étonne en conséquence que M. Goldbloom ne se soit pas empressé de donner suite immédiatement au voeu du rapport Castonguay. La surprise est d'autant plus grande qu'il y a longtemps que le ministère de M. Goldbloom aurait dû procéder à un pareil bilan des affaires de la Ville de Montréal. Car, s'il est depuis longtemps scandaleux qu'on ne puisse se retrouver dans les grands livres de la métropole, il l'est peut-être davantage encore qu'à Québec on en soit toujours à n'oser rien faire à ce sujet.

Lors de son discours à la Chambre de commerce en réponse aux "erreurs et faussetés" de l'émission du 60 consacrée à son héritage, le maire de Montréal s'est fait fort de présenter bientôt un dossier montrant quelle est la véritable situation financière de la Ville. On attend toujours la publication de ce précieux document. Il ne saurait pourtant tenir lieu de bible pour les autorités provinciales. Tous se souviendront en effet de la surprise de Québec quand vint le temps en 1970 de partager les coûts de la police de Montréal avec les municipalités de banlieue: la Ville avait dissimulé des factures partout, et cette première entourloupette ne contribua pas peu à discréditer la fusion policière et la Communauté urbaine elle-même.

Le groupe Castonguay craint avec raison l'impact de la situation financière réelle de Montréal sur la banlieue et sur les entreprises qui pourraient s'éloigner de la métropole en raison des coûts cachés qu'elles pourraient redouter dans les circonstances olympiques que l'on sait. Encore cette semaine, le bras gauche du maire, M. Yvon Lamarre, répétait à la presse que, dette olympique mise à part, la situation financière de la Ville est comparable à celle des municipalités avoisinnantes. Bien évidemment, tout failli est solvable s'il fait abstraction de ses dettes! Or, "La Presse" rapportait hier de bonne source que le déficit olympique est maintenant estimé à quelque $900 millions et que le gouvernement de Québec absorbant $450 millions, la Ville de Montréal devrait ajouter à sa dette la modique somme de $250 millions.

Les seuls chiffres déjà avoués par l'aministration de la métropole auraient dû suffire à M. Goldbloom, et bien avant que le rapport Castonguay le lui rappelle, à déclencher une enquête interne des plus approfondies. Pourquoi remet-il à plus tard la possibilité d'en venir là alors que chaque semaine qui passe ne peut qu'aggraver la situation ou rendre plus difficile la connaissance des véritables données de la position financière de la Ville? Montréal, le Québec et tout le Canada n'auront pas meilleure image si, après les Jeux, l'univers apprend que l'inflation ne fut pas le seul ingrédient fâcheux du gâchis olympique, et que les autorités provinciales jetèrent sur la Ville le manteau de Job.

A vrai dire, Québec a des raisons propres pour se défiler dans cette incroyable aventure qui va dépasser le milliard. Le gouvernement provincial avait institué un comité de contrôle dont on attend toujours un rapport d'activités! Comment les choses ont-elles pu continuer de couler de toutes parts, c'est le cas de la dire, alors que ce comité devait non seulement les surveiller mais faire rapport au gouvernement et lui indiquer les mesures à prendre le cas échéant.

Une analyse rigoureuse de la gestion financière de Montréal durant les années olympiques qui viennent de s'écouler ne risque-t-elle pas d'être en même temps le constat impitoyable des négligences ou de l'incompétence de Québec tout au long de ce colossal gâchis? En prenant la relève de l'administration Drapeau, le gouvernement se portait-il seulement au secours des Jeux ou bien aussi à la rescousse de sa propre turpitude? Comment se fait-il, par exemple, qu'après avoir suivi le dossier du Village olympique, avoir été publiquement saisi de l'incroyable contrat dans lequel le COJO — qui est le débiteur de Montréal et de la nouvelle Régie provinciale — s'était fait embarquer, le ministère de M. Goldbloom n'ait rien pu faire pour empêcher ce modeste projet d'habitation de passer de $30 millions à plus de $90 millions?

Pendant que les vendeurs de viande avariée de l'Expo 67 sont toujours au large, à moins qu'ils ne préparent leurs plats pour la 21e Olympiade, Québec vient de s'en prendre aux petits abattoirs. Nous prépare-t-on pareille farce avec les charognards olympiques et ceux qui étaient censés les surveiller?

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Une critique de l'AGEUQAM

L'AGEUQAM qu'est-ce que c'est? un organisme politique sans respect des idées des étudiants de l'université... En tous les cas, l'assemblée générale qui a eu lieu le 17 mars était bien organisée pour fournir toute la propagande voulue aux employés de soutient mais les étudiants n'ont pas été très écoutés surtout ceux qui avaient des questions précises en dehors de l'ordre du jour. A deux reprises quelqu'un a parle d'annulation de la session et de remboursement de frais mais chaque fois, le président (un peu borné par sa promotion!) a demandé de reporter la question à plus tard... tellement tardivement est arrivée la question d'annulation que chacun était fatigué et écoeuré par les débats inadéquats.

En sortant de la réunion, quelques étudiants derrière moi de dire: "on n'est pas plus avancé maintenant!..." Non seulement on n'est pas plus avancé maintenant mais comment faire confiance à l'AGEUQAM qui s'occupe du problème intéressant des employés de soutient sans écouter ses propres participants.

Odile LOULOU,
étudiante en Arts

Montréal, mars 1976.

M. Trudeau, votre humanisme ne pourrait-il s'étendre aux phoques ?

M. Pierre Elliott Trudeau,
premier ministre du Canada.

Il est inconcevable que vous fassiez fi de l'opinion publique concernant le massacre des phoques. Votre inaction et votre apathie sur cette question vous rendent complice de ce carnage. Est-ce que votre conception du respect de la vie ne se limite qu'à l'être humain? Cette cruauté annuelle n'a d'égale que votre reaction amorphe. Vous tentez probablement de bannir la violence dans notre société, mais vous ne le faites pas sous toutes ses formes. Et permettre telle monstruosité, c'est admettre nos instincts les plus bas.

Nous ne faisons nullement partie de ces groupes de "Old English Ladys In Their Tennis Shoes" brandissant leurs bannières à la moindre occasion, nous sommes de simples et paisibles citoyens qui se révoltent devant de telle cruauté.

Il y a encore beaucoup à apprendre de la vie avant de la détruire.

Lorraine et Jacques GIRARD

Morinheights
le 16 mars, 1976

Du lavage de cerveau à sa pollution

Radio-Canada, en son émission du 15 mars de 18 h., dévoilait qu'un rapport d'État, tenu secret depuis 5 ans, révèle que les poissons de nos lacs et rivières sont contaminés par le mercure à un degré bien plus grand que ceux qui s'offrent aux Indiens, dont ils constituent la principale nourriture. C'est, bien sûr, le développement démesuré et anarchique des usines qui en est cause: est-on dans le monde libre... oui, ou marne?... (comme le demanderait notre premier, qui a des usages...) D'ailleurs l'affaire n'a pas cette priorité comme le rapatriement de la Constitution, les Olympiades ou la démission de tel ministre pour outrage au tribunal; elle ne concerne qu'une bagatelle: notre vie...

Déjà, le ministre fédéral de l'Énergie avait laissé inconsidérément échapper, il y a deux ans, quand le pétrole menaçait de se raréfier, que le traitement des sables bitumineux de l'Alberta en vue de son extraction, constituerait un grave danger pour les habitants près des usines. Aujourd'hui, on reparle de les traiter, ces sables, comme si l'amiantose était d'un rendement insuffisant d'empoissonnement; comme si l'auto cessait d'accroitre le taux de mortalité par cancer du poumon, la chose venant d'être officiellement reconnue!...

Tout contribue à nous perdre en chassant notre raison! Il n'est pas jusqu'à cette mode de pelouses rases, qui symbolise bien la froide imagination britannique et qui, en rapetissant l'herbe à l'aide de la tondeuse-pollueuse, amoindrit le pouvoir assainissant de la graminée. L'inverse ne serait pourtant pas de gloire!...

Notre teint tire de plus en plus sur le citron. Le mercure des poissons ne nous le rendra pas plus blafard, non... En attaquant nos cellules cérébrales, il ne nous fera seulement que perdre la raison... (le peu qu'il nous reste!)

Et Jupin s'en frottera les mains en s'exclamant: "Voilà la priorité des priorités!..."

André FRAYON,
Ville St-Laurent, le 19 mars 1976.

Deux mots, M. Michel Chartrand !

Dans vos commentaires sur le dernier accident du chantier olympique, vous avez inséré un blasphème que la presse a porté aux quatre coins de la Province. Le scandale étant étalé sur la place publique, c'est là également que je viens vous rejoindre.

Les deux mots que je vous adresse, les voici: ARRIÈRE, SATAN! C'est l'expression que Notre-Seigneur employa à l'adresse de Pierre qui s'efforçait de le détourner de sa passion, parce que son apôtre remplissait le rôle de Satan.

Votre blasphème que je n'ose pas transcrire ici, mais que je soulignerai tantôt est quelque chose de diabolique. Et je le prouve à l'instant. Notre-Seigneur a institué sept sacrements et vous n'avez jamais entendu blasphémer contre le mariage, la confirmation, la pénitence et l'ordre, mais uniquement contre le baptême et l'eucharistie et tout ce qui se rapporte à ce sacrement: calice, ciboire, tabernacle, hostie.

Pourquoi, ces deux sacrements-là seulement? C'est parce que le démon en veut au baptême d'abord qui lui enlève l'empire sur les âmes et à l'eucharistie, ensuite qui entretient et fait grandir la vie divine dans l'âme, lui permettant d'arriver à la stature de l'homme parfait.

De plus, vous n'avez jamais entendu blasphémer contre S. Pierre et contre S. Joseph, deux grands saints cependant, mais uniquement contre le Christ et contre la Vierge. La raison relève encore de satan qui en veut à Jésus qu'il a reconnu comme le Messie et qu'il n'avait pas voulu adorer comme tel. "Non serviam — Je ne servirai pas" avait-il dit. Et Marie est cette femme qui lui avait été annoncée comme devant lui écraser la tête par son Immaculée Conception, son titre de Mère de Dieu, de Co-rédemptrice et de Mère de tous les hommes.

Les blasphémateurs n'entreront jamais dans le ciel, dixit Jésus. Car consciemment ou inconsciemment ils deviennent les haut-parleurs de Lucifer pour crier toute la haine qu'il a contre le Christ et son oeuvre.

M. Chartrand, revenez à résipiscence, vous, un chef dont le prénom Michel est celui du vainqueur de Lucifer. Changez de nom... ou mieux, changez de camp au plus vite et vous verrez alors votre autorité comme chef syndicaliste devenir bienfaisante pour les ouvriers, édifiante pour tous et méritoire devant Dieu, car "toute autorité vient de Dieu", dit l'Écriture Sainte.

Mgr Raoul BRUNEAU

Sherbrooke, mars 1976.

Ce qu'il nous faut, c'est un parti du peuple

Les gros bonnets du Parti libéral fédéral doivent se réjouir de la naissance du Parti National Populaire (PNP). Il est mentionné au premier paragraphe de la nouvelle parue dans le journal "LE SOLEIL" de Québec, en date du 15 décembre 1975; et je cite:

"Le Parti libéral du Canada aurait décidé d'être présent dans les destinées d'une encore embryonnaire troisième force politique au Québec."

La nouvelle ajoute, au troisième paragraphe:

"M. Michel Lincourt, membre bona fide de la Commission politique du Parti libéral du Canada, section Québec, est l'auteur du document de travail présenté à l'Assemblée, lequel document contient les lignes de forces de la nouvelle formation politique".

Aux prochaines élections provinciales, il est à prévoir que les votes n'iront pas massivement au Parti libéral de Robert Bourassa. Le risque de perdre les prochaines élections incitera plusieurs libéraux mordus et éventuels à adhérer au Parti National Populaire.

Le Parti National Populaire (PNB) gagnera les élections, mais en définitive, ce sera le Parti libéral qui reprendra le pouvoir sous un autre nom. Rien ne sera changé. Ce qu'il faut, c'est un Parti du peuple.

Maurice DUSSAULT

Québec, mars 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31, trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une décision arbitrale contestée au Soleil

Les sondages d'opinion et le droit du public à l'information

par CLAUDE MORIN



M. Claude Morin était appelé récemment à servir d'arbitre dans un litige opposant le Syndicat des Journalistes de Québec (CSN) à la direction du quotidien Le Soleil en relation avec la publication dans ce journal des résultats d'un sondage sur la jeunesse québécoise réalisé par Jean-Dominique Bunel. Une journaliste syndiquée du Soleil, Anne-Marie Voisard, chargée de la présentation des résultats de ce sondage, en avait préparé une présentation très sévère que la direction du journal jugea trop dure. Madame Voisard ayant refusé de récrire son texte comme le lui demandait le directeur de l'information, M. Claude Masson, celui-ci mit de côté le texte de madame Voisard et rédigea lui-même un texte de présentation qui parut par la suite dans Le Soleil avec les résultats du sondage de M. Bunel. Or, le Syndicat des Journalistes décida de contester cette décision de la direction du Soleil, en s'autorisant d'un article de la convention collective qui permet le grief dit d'information. Dans sa décision rendue le 5 mars, M. Claude Morin a donné raison, en gros, à la journaliste syndiquée et ordonné au Soleil de publier dans ses pages, les extraits de sa décision qui énoncent certaines règles générales touchant la ligne de conduite que devraient suivre les journaux en matière de publication de sondages.

Signalons qu'en ce qui touche les conclusions du jugement de M. Morin, la direction du Soleil, considérant que l'arbitre a excédé sa juridiction, a décidé d'inscrire une contestation en Cour supérieure. Cette contestation n'enlève évidemment ni leur actualité, ni leur intérêt aux opinions de M. Morin sur la publication des sondages et le droit du public à l'information.

Depuis plusieurs années, on distingue en gros deux sortes d'enquêtes: celles qui sont scientifiques et celles qui ne le sont pas. La simplification aidant, on a fini dans bien des milieux par considérer que les premières révélaient la vérité et que les secondes étaient fondamentalement fausses.

Les enquêtes scientifiques

Cette façon de voir les choses nous incite à nous demander quand une enquête est scientifique, qui peut en attester et que peut-on en attendre.

La recherche en sciences sociales, plus particulièrement dans le domaine de l'opinion publique, existe depuis assez longtemps et repose sur suffisamment de travaux pour qu'il soit possible d'identifier les critères ou les conditions qui font qu'une enquête a ou non un caractère scientifique. Ce n'est pas la place ici de présenter la liste de ces critères, encore moins d'en juger. Mais, chose certaine, il existe des méthodes de collecte des données que les spécialistes des sondages estiment d'un commun accord valables et d'autres qu'ils rejettent ou même réprouvent. Pour qu'un sondage soit scientifique, il faut que ces méthodes acceptées soient suivies. Elles concernent notamment les questionnaires, les échantillonnages, l'analyse des renseignements recueillis et la présentation des résultats.

Si ces méthodes existent, tout le monde n'est cependant pas également en mesure de savoir si elles ont ou non été respectées dans tel ou tel cas particulier. Par contre, dans le milieu de l'information, l'expérience permet assez facilement de déceler les véritables enquêtes des fumisteries ou des opérations de propagande. Le mieux serait d'en référer à des spécialistes, mais, dans un journal normal, le personnel de l'information sait habituellement à quoi s'en tenir sur la valeur relative des enquêtes dont il est saisi.

Néanmoins des doutes peuvent surgir. C'est justement pour éviter de tels doutes que les entreprises sérieuses de sondages indiquent toujours la méthodologie suivie dans leurs enquêtes et qu'elles n'hésitent jamais à répondre aux questions qu'on peut leur poser.

Les enquêtes scientifiques, même avec toutes les garanties techniques voulues, ne sont pas infaillibles. Leur valeur, par rapport aux recherches non scientifiques, ne provient pas de ce que, par une sorte de valeur intrisèque, elles disent toujours la vérité, mais du souci professionnel qu'en ont les responsables d'utiliser des méthodes rigoureuses, éprouvées et vérifiables, dans le but d'éviter la diffusion de faussetés. Si les enquêtes scientifiques dévoilent la vérité, c'est qu'elles ont cherché sérieusement à la découvrir. Lorsque les autres enquêtes y arrivent aussi, c'est par accident. Ou, si l'on veut — c'est là l'essentiel — les premières présentent beaucoup moins de risques d'erreurs que les secondes.

Les enquêtes non scientifiques

Dans notre société, n'importe qui ou n'importe quel groupe peut décider d'entreprendre une enquête. Généralement on tente de le faire scientifiquement. Mais la réalité n'est pas toujours à la mesure des aspirations. Quoi qu'il en soit, les personnes ou groupes ayant provoqué ou conduit ces enquêtes tiennent parfois à en faire connaître les résultats au grand public. D'où communiqués de presse ou transmission du rapport de l'enquête, avec espoir de voir le tout se répercuter dans les média.

Ces résultats qu'on voudrait voir publiés peuvent être scientifiquement valables ou non. Dans le premier cas, leur parution dans un journal ne suscite aucune difficulté particulière. En effet, l'information fournie a été sérieusement recueillie, ce que d'ailleurs le journal s'empresse à peu près toujours de signaler.

Mais comment doit réagir un journal lorsqu'il est en face d'une enquête qui lui paraît intéressante mais dont il sait qu'elle n'a pas de valeur scientifique? Il importe ici de dégager quelques principes de base qui peuvent guider la conduite à suivre.

D'abord établissons que rien ne doit empêcher les journaux de publier des nouvelles à partir d'enquêtes ou de sondages, même non scientifiques. Faire obstacle à ce type de nouvelles équivaudrait à priver les journaux et par ricochet les autres média d'une source possible d'indications intéressantes et pourrait réduire la quantité d'information disponible au public. Par contre il va de soi que ceux-ci ne sont pas forcés de publier de tels résultats.

Le premier principe qui s'applique ici est donc celui de la libre décision du journal.

Certains cependant se demandent si, à cause des risques d'erreurs d'interprétation, on ne devrait pas par prudence s'en tenir à une règle quelconque d'éthique selon laquelle les journaux s'abstiendraient d'eux-mêmes de diffuser les résultats d'enquêtes et de sondage non scientifiques. Certes, ainsi qu'on le verra dans ce qui suit, il y a des précautions à prendre dans de tels cas, mais, outre qu'elle présenterait des difficultés d'application, une décision de principe qui consisterait à taire systématiquement les résultats de ce genre d'enquêtes conduirait les journaux à exercer unilatéralement une sorte de censure et à décider de leur propre chef ce qui est scientifique et ce qui ne l'est pas. Il pourrait en découler des abus et de l'arbitraire. Ainsi un journal pourrait se refuser à publier les conclusions d'une enquête lui paraissant insuffisamment sérieuse alors qu'en fait cette impression proviendrait d'un manque de communication avec les responsables de l'enquête ou d'un malentendu.

Un autre principe s'applique ici: mieux vaut publier trop de nouvelles que pas assez.

En application de ce principe on peut déduire que s'il les trouve journalistiquement valables, un journal a ainsi toujours le droit de rapporter des conclusions ou des indications d'un sondage conduit par un groupe de citoyens, un parti politique, un syndicat ouvrier, une association professionnelle, etc. Il n'est pas responsable de la méthodologie utilisée par les auteurs du sondage ou de l'enquête. Dans ce cas, le journal rapporte un événement pour en informer ses lecteurs. Si un tel sondage est scientifiquement nul, si ses auteurs en tirent des enseignements fondés sur des interprétations erronées, si même ils s'en servent pour fins de propagande ou de pression, on ne peut tenir rigueur au journal de faire état de ce sondage parmi les nouvelles qu'il publie, pas plus d'ailleurs qu'on peut lui reprocher d'imprimer des nouvelles qui déplaisent à tel ou tel groupe de lecteurs ou qui sont franchement mauvaises pour l'ensemble des citoyens.

Un journal doit informer. Cela signifie qu'il doit relater à ses lecteurs les événements qui se passent. Or les sondages et les enquêtes font parfois partie des événements, mais vu leurs répercussions possibles, il revient au journal de fournir au public l'information accessoire nécessaire pour qu'il puisse en juger de la portée en connaissance de cause.

Cela implique donc que le journal ne peut pas en disposer n'importe comment. Bien souvent en effet la présentation ou le traitement graphique d'une nouvelle en détermine le degré de crédibilité auprès du lecteur.

Dans les prochains paragraphes nous parlerons de la présentation des enquêtes et sondages en général. Plus loin nous aborderons un problème plus spécifique mais de portée encore plus vaste, celui des sondages et enquêtes commandités par les média d'information eux-mêmes.

La présentation des résultats

La règle majeure ici est de situer l'enquête dans son juste contexte, c'est-à-dire décrire autant que faire se peut en quoi elle consiste, à qui elle s'est appliquée, dans quelles conditions et circonstances elle a été conduite et par qui. Si le journal sait hors de tout doute, par exemple de la part des responsables eux-mêmes, que l'enquête n'a pas de prétentions scientifiques, il doit le dire. Si, pour quelque raison que ce soit, le journal est incapable d'obtenir des garanties satisfaisantes de validité, le lecteur doit savoir que de telles garanties n'ont pu être obtenues. Si le journal a des motifs valables de penser que l'enquête n'a pas le sérieux voulu, il doit l'indiquer. En somme, bien qu'il n'aie pas à porter jugement formel, circonstancié et documenté sur la valeur scientifique d'une enquête, son devoir en tant que diffuseur d'information est d'éviter que le public croie à l'existence d'une telle valeur si celle-ci est absente.

L'importance qu'on donnera dans le journal à ce genre d'indication doit être proporttionnée à celle de l'enquête, l'espace requis pouvant aller, selon les cas, d'une courte allusion à l'intérieur de la nouvelle à une mise en garde plus immédiatement visible.

Le principe à appliquer est donc le suivant: **lorsqu'il s'agit d'un sondage non scientifique, il est nécessaire que le lecteur puisse de lui-même comprendre, par le contexte, que l'enquête, même si elle est intéressante, ne peut avoir de prétention sérieuse.** Autrement, si des précautions ne sont pas prises, le public risque d'apprendre une "nouvelle" qui n'en est pas une en ce sens qu'il tirera peut-être des données publiées certaines conclusions que ces données ne supportent pas et qui, pour cette raison, l'induiront en erreur en lui donnant une fausse idée de la réalité. Ainsi une enquête sur les étudiants de la Gaspédie ne peut produire plus que des résultats de portée géographiquement limitée si elle est scientifique ou d'aucune portée si elle ne l'est pas. Le journal publiant les résultats de l'enquête doit bien s'assurer que les lecteurs n'en déduiront pas des renseignements que l'enquête ne contient pas, par exemple que l'attitude ou le comportement des étudiants gaspésiens démontre une réalité existant dans tout le milieu étudiant québécois ou canadien.

Évidemment tout dépend des cas, et l'arbitre est ici fort conscient de la difficulté qu'il peut y avoir de déterminer une fois pour toutes comment un grand journal d'information doit traiter les conclusions de sondages ou d'enquêtes. Fréquemment le public fera de lui-même la part des choses. Ainsi si une nouvelle relative à un sondage paraît quelque part en page A-8 ou D-7 du Soleil, autrement dit si elle n'est nullement mise en évidence, il n'est pas exclu qu'on comprenne automatiquement que la portée du sondage en question est plutôt problématique. Mais il est possible également que cela ne suffise pas si, par exemple, la conjoncture économique, sociale ou politique attire au même moment l'attention sur le genre d'information véhiculée par le sondage.

Il semble bien qu'en cette matière un autre principe général à suivre soit de **prendre plus de précautions que moins dans les titres, le contenu et la disposition des textes.** Il en est ainsi justement à cause de la tendance naturelle du public à porter crédit aux renseignements tirés de sondages. Lorsqu'un journal publie une déclaration quelconque d'un homme politique, le public en connaît l'origine et peut juger de la déclaration en fonction de la confiance qu'il a envers la source de la déclaration, c'est-à-dire envers l'homme politique lui-même. Dans ce cas, il y a une source connue ou, si l'on veut, un moyen de se faire une idée sur la véracité de la nouvelle.

Si un journal rapporte un fait divers, il doit aussi nécessairement indiquer les circonstances qui ont entouré ce fait divers. S'il se trompe trop souvent à cet égard, le public en tirera les conclusions pertinentes. Mais, avec les sondages et les enquêtes, on change de régistre. Il existe à leur propos une sorte de présomption selon laquelle les renseignements qui en résultent sont plus authentiques, plus "vrais" en somme, que le contenu des nouvelles habituelles. Les sondages et les enquêtes, probablement à cause des techniques particulières qui les entourent et sur lesquelles ils sont fondés, ont quelque chose de rassurant et, de ce fait, peuvent plus aisément entrainer l'adhésion. En réalité, une telle crédibilité n'a de raison d'être que si les techniques de collecte de renseignements et d'analyse ont été utilisées conformément aux normes acceptées. Sinon les sondages et enquêtes peuvent devenir une source d'erreur et de mauvaise interprétation de la part du public encore et de beaucoup plus grave dans le cours normal des choses que toute déclaration exagérée d'un homme public ou d'un représentant des syndicats ou des milieux d'affaires Il n'est pas faux en effet de dire que le public croit a priori les premiers, c'est-à-dire les sondages et enquêtes, alors qu'il se méfie a priori des seconds, c'est-à-dire les politiciens, les syndicalistes et les hommes d'affaires.

Quand on prend connaissance des résultats de sondages et d'enquêtes, le problème vient donc du fait que le contexte n'est pas chaque fois clairement évoqué. Plus exactement, le public ne peut pas toujours évaluer la foi qu'il convient de leur accorder. Or cette crédibilité éventuelle ou son absence est un élément essentiel des nouvelles découlant des sondages et d'enquêtes et doit par conséquent en faire partie. Autrement les nouvelles sont incomplètes et peuvent porter à confusion, tout comme le ferait d'ailleurs, mutatis, matandis, une déclaration d'homme politique dont on négligerait d'identifier l'auteur ou la relation d'un fait divers qu'on oublierait de situer géographiquement et chronologiquement.

Les enquêtes commanditées par le journal

Il est devenu courant, au Québec comme ailleurs, que les journaux, les postes de télévision ou de radio commanditent les sondages sur des questions d'actualité. De ce fait, ils réussissent à "faire des nouvelles" et à intéresser le public en jetant de la lumière sur des aspects de la réalité que le citoyen moyen n'est pas en mesure de percevoir de lui-même parce qu'il est incapable de faire les recherches et les analyses que les média d'information peuvent, eux, financer. De tels sondages ne fabriquent pas artificiellement la nouvelle, ils ne la créent pas non plus, mais ils visent à découvrir des faits et c'est de cette découverte qu'on tire de la nouvelle.

Ces sondages font toujours l'objet dans les journaux commanditaires d'une certaine mise en scène. Parfois, on les annonce la veille ou l'avant-veille de leur parution, pour provoquer l'attente. On peut aussi leur réserver une place de choix dans le journal en vue de bien marquer le caractère spécial et le côté exceptionnel de l'information livrée.

Beaucoup de ces sondages peuvent entraîner des conséquences socio-politiques non négligeables. Jusqu'à un certain point, ils peuvent influencer la population. Parfois même, ils sont déterminants dans la prise de décision ou l'orientation de groupements économiques, sociaux ou politiques. A l'occasion, certains se servent de leurs résultats comme instruments de persuasion. Pour tout dire, les sondages commandités exigent les plus grandes précautions et engagent la responsabilité du commanditaire qui doit, d'une part s'assurer que le sondage est bien fait et, d'autre part, que ses résultats sont présentés sans méprise possible de la part du lecteur.

Ces sondages, s'ils contituent un moyen intéressant d'informer, peuvent certes être utilisés par des gens de plus ou moins bonne foi pour déformer la réalité. Un journal qui commandite et publie un sondage n'est pas responsable de l'usage qu'on peut faire des résultats dévoilés, mais seulement **à la condition expresse qu'il ait soigneusement vu, de son côté, à les présenter sans les fausser par des titres sensationnalistes, partiaux ou incomplets, en plus d'en préciser nettement la portée scientifiques et d'en décrire la méthodologie.**

Il peut arriver qu'un journal finance une enquête dont il s'aperçoit après coup qu'elle ne comporte pas les garanties de rigueur qu'il en espérait. Deux choix se présentent alors. Ou bien le journal décide de ne pas publier l'enquête ou bien il la publie quand même en tout ou en partie.

Dans le premier cas, la non-publication constituerait-elle une atteinte au droit du public à l'information? Non, et pour trois raisons. D'abord si les résultats n'ont pas de valeur scientifique, leur publication n'apporterait pas un type d'information dont la privation se ferait cruellement sentir; en l'absence de précautions appropriées, elle risquerait même au contraire d'induire le public en erreur et mieux vaudrait alors s'abstenir de la diffuser. Ensuite, le journal aurait bien pu ne pas financer l'enquête et celle-ci n'aurait pas eu lieu. Enfin et surtout, le journal qui comptait publier une enquête scientifiquement conduite se trouve devant un produit de qualité insatisfaisante; en vertu de quoi serait-il obligé de le livrer dans cet état au public?

Dans le second cas, la publication entière ou partielle d'une telle enquête exige des précautions rigoureuses fondées sur les considérations avancées plus haut. La "mise en scène" de la disposition du texte doit tenir compte de la valeur de l'information produite, c'est-à-dire de son aptitude à refléter la réalité. Mais quels que soient l'endroit choisi dans le journal et la longueur des articles, **une telle enquête ne peut paraître que si le journal indique ouvertement et sans aucune ambiguïté que les textes et les chiffres dont le lecteur prendra connaissance sont dépourvus de valeur sérieuse.**

Dans un tel cas, à cause des sommes investies, de l'énergie consacrée et de l'intérêt journalistique de l'enquête, la décision la plus difficile à prendre est de ne rien publier. Paradoxalement, c'est pourtant celle qui crée le moins de problèmes quant au droit du public à l'information. Par contre, la décision la plus facile (puisque tout est prêt) est de publier quelque chose. Pourtant, c'est aussi celle qui est la plus risquée...

Les démissions "suspendues" en Théologie

Un sursis que l'on s'explique mal

par GUY MÉNARD

Le DEVOIR du 11 mars rapportait une déclaration des Officiers de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. Ce texte, en date du 13 février, annonçait la décision du Doyen, du Vice-doyen et du Secrétaire de la Faculté de surseoir à leur démission du 3 décembre dernier, démission qui devait prendre effet le 15 février 1976 à moins — selon leur propres paroles — qu'intervienne un "revirement de situation" dans la crise que traverse actuellement la Faculté de théologie. On sait que cette crise tient à l'interdiction qui est actuellement faite à des professeurs prêtres laïcisés d'y poursuivre leur enseignement.

Cette démission qui, en décembre dernier, avait été largement saluée comme lucide et courageuse, apparaissait alors inévitable aux Officiers de la Faculté. Ceux-ci estimaient en effet qu'il leur devenait pratiquement impossible de continuer à diriger une faculté dont les "composantes essentielles" (professeurs, étudiants, administration universitaire, autorité ecclésiastique) leur semblaient tenir des positions irréconciliables face à un problème qu'ils avouaient ne pas avoir le pouvoir de résoudre, mais qu'ils ne voulaient pas non plus masquer en restant au poste et en donnant, malgré la crise actuelle, l'illusion d'un fonctionnement normal sous une "façade administrative" inaltérée.

Or voici qu'au milieu de février, à la suite de ce que plusieurs ont perçu comme des pressions — et même des "supplications" — très fortes des autorités universitaires, la Direction de la Faculté, dans le texte que rapportait le DEVOIR, décidait de suspendre **sine die** sa démission. Les Officiers de la Faculté étayaient cette décision de cinq considérations qui, sur le coup, ont convaincu bien peu de monde, et dont les dernières semaines ont montré qu'elles étaient de plus en plus difficilement tenables. Plusieurs de ces considérations tournaient autour de l'existence d'un **comité-conjoint** formé par le Recteur de l'Université et l'Archevêque de Montréal pour **étudier** la situation actuelle de la Faculté et de ses problèmes.

La Direction de la Faculté mentionnait tout d'abord, comme première raison du sursis de sa démission, qu'une "véritable négociation s'était instaurée entre les parties en cause". Or ni les professeurs, ni les étudiants de théologie — parties pourtant éminemment en cause! — n'ont jusqu'à ce jour eu le moindre sentiment de participer à quelque "négociation" que ce soit. Mais, ce qui est plus troublant encore, le comité-conjoint **ad hoc** a lui-même reconnu qu'il ne constituait en rien un comité de "négociation", ces négociations devant avoir lieu en un stade ultérieur de la démarche.

On voit donc mal (telle était la quatrième considération des Officiers) comment la démission des Officiers — qui aurait obligé le Doyen à se retirer du comité-conjoint — aurait signifié un "refus de négocier", étant donné qu'il ne s'agissait précisément pas de "négociation". S'il y a quelque chose, on se prend même à penser qu'une telle démission aurait seulement pu hâter le stade des véritables négociations entre l'Université et l'Archevêché, négociations dont on finit par se demander si le Recteur et l'Archevêque n'ont pas tout intérêt à les retarder le plus possible.

Les Officiers de la Faculté se basaient en outre, deuxième raison, sur une promesse formelle du Recteur Lacoste selon laquelle "le problème serait réglé avant la fin de la présente année académique. Or, sans même revenir sur le fait que des promesses analogues ont été faites maintes et maintes fois dans le passé, on voit mal comment on peut s'attendre à ce que le problème soit "réglé" d'ici le premier juin prochain, étant donné que le mandat du comité-conjoint d'étude s'étend en principe jusqu'à cette date, et que c'est seulement à ce moment que les "véritables négociations" pourraient vraiment commencer. Le Recteur, au surplus, prenait soin de préciser récemment à l'Assemblée Universitaire qu'on pouvait sans doute tout au plus s'attendre, pour le premier juin, à un "principe de solution" — ce qui, comme chacun sait, est loin d'être, en langage politique, le synonyme de "problème réglé".

La Direction de la Faculté fondait par ailleurs le sursis de sa démission sur une troisième considération: le fait que le comité-conjoint affirmait alors travailler sur une "hypothèse de solution contre laquelle aucun représentant des autorités n'élevait d'objection majeure". Il faut bien voir qu'une telle évaluation constituait un **recul** sérieux et difficilement compréhensible par rapport aux termes d'un communiqué officiel émis seulement quelques jours plus tôt et dans lequel la Direction de la Faculté affirmait encore ne pas voir comment sa démission pouvait être évitée à moins que le comité-conjoint puisse présenter, **avant** le 15 février 1976, une "ébauche de solution contre laquelle aucune des composantes de la Faculté — et non les seuls représentants des autorités — n'élèverait d'objection majeure".Or, faut-il le dire, et au-delà de ces glissements sémantiques inquiétants, nous attendons toujours cette "ébauche de solution". Le refus systématique du comité-conjoint de la faire connaître, comme son refus également systématique de faire même connaître les objectifs concrets de sa recherche actuelle ont, depuis plusieurs semaines, accru les doutes de plusieurs quant à l'existence même d'une telle hypothèse de solution, ou tout au moins quant au fait qu'elle puisse être vraiment considérée comme acceptable par **toutes** les parties en cause.

Le président du comité-conjoint, le Vice-recteur Roger Larose, n'a-t-il pas d'ailleurs récemment déclaré à l'Assemblée Universitaire que le comité-conjoint n'excluait encore aucune hypothèse de solution? Pour un nombre croissant d'observateurs, en vérité, le mutisme total du comité-conjoint correspond étonnamment bien à cette manoeuvre habituelle et bien connue des pouvoirs qui consiste à faire gagner le plus de temps possible au **statu quo.**

Les Officiers de la Faculté estimaient enfin, cinquième et dernière raison, que la mise à exécution de leur démission ne manquerait pas de créer une situation chaotique à la Faculté, qui conduirait à une impasse plus grande encore. Plus grande que quoi? On se le demande. Depuis ce moment, en effet, les activités académiques normales de la Faculté ont été complètement interrompues par une action conjuguée des étudiants et des professeurs qui ont refusé de masquer davantage la situation de crise actuelle de la Faculté. Les Officiers de la Faculté ont ainsi réussi à obtenir — sans doute au-delà de leurs plus folles imaginations — ce "chaos" que leur sursis prétendait pourtant vouloir éviter.

Compte tenu de leur déclaration du 13 février dernier, les Officiers de la Faculté de théologie n'ont plus aucune raison de surseoir davantage à leur démission du 3 décembre dernier, si tant est — ce dont tout le monde est loin d'être convaincu — qu'ils en aient vraiment eu le 13 février. La décence la plus élémentaire leur commanderait dès lors d'en trouver — au plus tôt! — de sérieuses, ou de rendre enfin effective leur démission. Ou alors d'avouer clairement — ce que nous comprendrions au fond bien mieux que n'importe quel prétexte — qu'ils n'ont tout simplement plus envie de partir.

Les démissions, en vérité, comme les bombes à retardement et les chiens Doberman, sont des armes efficaces mais dangereuses et difficiles à manier. Personne n'est jamais obligé de s'en servir. Quand on décide pourtant de le faire, il faut bien s'assurer qu'on en connaît le mode d'emploi et qu'on est prêt à en assumer jusqu'au bout les risques et les conséquences. Sinon, elles échappent à votre contrôle et finissent par se retourner contre vous. Les bombes vous éclatent dans la figure, et les Doberman vous laissent dans les mollets la marque de leurs crocs. Les démissions ratées, elles, risquent plus dangereusement encore de vous laisser la cicatrice du bluff, de la faiblesse, de l'inconséquence et de l'incrédibilité. Le député Roch Lasalle est en train de l'apprendre à ses dépens. L'important, sur la scène du théâtre comme sur celle de la vie publique, c'est de ne pas rater sa sortie.

■ **L'auteur de cette libre opinion est étudiant à la Faculté de Théologie de l'université de Montréal.**

GUÉRIR
du diabète: espoir de milliers de Canadiens

ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC

SITUATIONS RÉVOLUTIONNAIRES EN EUROPE

1917 - 1922

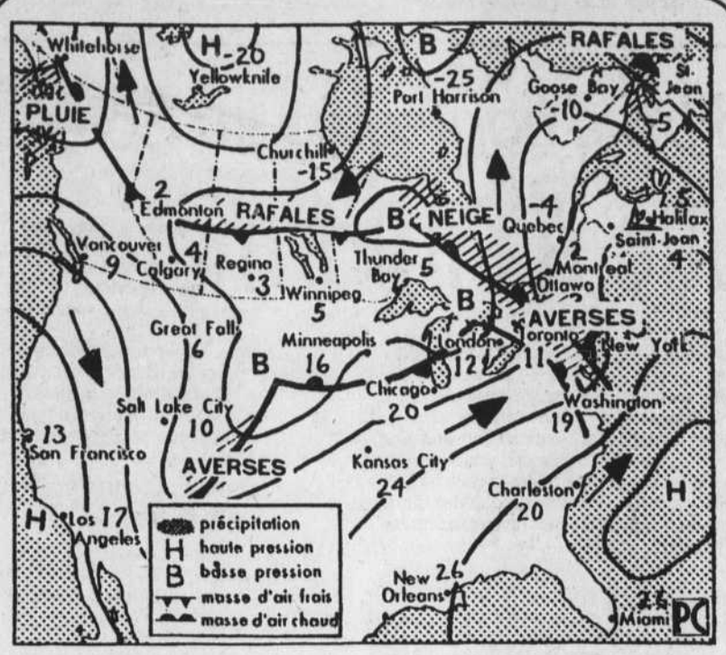
Le Colloque international organisé par le Centre inter-universitaire d'études européennes se tiendra

L'Hôtel Windsor

les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 mars 1976

Inscription: 9h jeudi 25 mars
à l'Hôtel Windsor

la météo



Une bonne poussée d'air chaud envahit progressivement la province du sud-ouest vers le nord-est. Ceci occasionne du même coup des nuages et de la neige devenant éventuellement de la bruine verglaçante pour se changer en averses dispersées lorsque la température dépasse le point de congélation. Ces conditions persistent au moins pour les deux prochains jours. Les températures montent nettement au-dessus des moyennes saisonnières, atteignant 7 et plus dans le sud et de 2 à 4 dans le nord.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides: plutôt nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum de 4 à 6. Aperçu pour demain: nuageux avec averses.

●

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Cantons de l'Est: plutôt nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière de zéro. Maximum de 6 à 8. Aperçu pour demain: peu de changement.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean: plutôt nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum de 4 à 6. Aperçu pour demain: peu de changement.

●

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: plutôt nuageux avec quelques averses. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum de 3 à 5. Aperçu pour demain: nuageux avec averses ou chutes de neige locales.

●

Régions de Rimouski, de la Gaspésie, de Sept-Iles, de Baie-Comeau: nuageux avec bruine occasionnelle. Minimum la nuit dernière de moins 7. Aperçu pour demain: plutôt nuageux avec quelques averses.

suites de la première page

MALADES

l'Unité de correction notamment comme d'une "usine à fabriquer des monstres" et d'une "unité spéciale de torture", non seulement ne sont pas en voie de parachevement, avons-nous appris, mais ne sont même pas en route dans une proportion de plus de 20 pour cent.

Plus grave encore, la situation à l'heure actuelle, dans l'état de chantier des lieux, se prêterait difficilement à la détention de prisonniers "normaux"; or les détenus en cause se trouvent, rappelons-le, sous traitement psychiatrique, et nécessitent des soins et des attentions particulières.

Mais les seuls travaux de réfection qui soient parachevés sont ceux des deux salles communes, qu'on s'est évertué, semble-t-il, à peindre aussi rapidement possible de couleurs chatoyantes, afin de les mettre en valeur sous peu aux yeux d'un groupe choisi de journalistes.

Pour ce qui est des cellules, que chacun appelle "les cages" dans le milieu pénitentiaire du Québec, elles sont toujours les mêmes, comme elles l'étaient à l'époque où s'y étaient multipliés les évasions et les suicides.

Enfin les travaux de réaménagement en eux-mêmes et l'installation de nouvellea bâtisses font que le faux Centre de développement correctionnel n'a plus d'ateliers ni de gymnase, et que sa cour extérieure est inutilisable. Donc, pas de promenades dehors, ni de travaux de délassement, ni de gymnastique, ni d'attentions spéciales.

D'autre part la présence sur les lieux d'équipements et d'effectifs de l'extérieur, aux fins du réaménagement, pose des problèmes graves de sécurité, au point d'exiger l'élévation d'une tour de garde additionnelle. Les problèmes de sécurité, à leur tour, entraîneront vraisemblablement de multiples retards dans des travaux qui traînent déjà en longueur, de même qu'une hausse des coûts.

Le communiqué du solliciteur-général parlait de situation provisoire, mais la réalité semble vouloir plutôt lui donner des traits de semi-permanence. On prévoit, par exemple, que les travaux qui restent à faire, et qui dans des circonstances normales demanderaient tout au moins une année d'efforts, en prendront sans doute deux sur un chantier semblable.

Les autorités de St-Vincent-de-Paul ont par ailleurs laissé sans réponse, dans le communiqué ministériel, la question de savoir où on entendait loger les détenus sous traitement, une fois le réaménagement du CDC vraiment complété, s'il doit jamais l'être, puisque c'est à l'intention de détenus "normaux" qu'on l'avait entièrement conçu.

Ce silence se révèle d'autant plus étonnant, que les services compétents du ministère québécois des Affaires sociales ont proposé au fédéral, voici peu de temps, d'assumer au niveau provincial la tâche entière du traitement médical et psychiatrique des détenus des institutions pénitentiaires situées en territoire québécois.

VILLAGE

de 19 étages chacune qui se touchent au centre sur un emplacement aménagé en lieux communautaires, où se trouvent notamment la piscine et la serre.

Mais chacune des pyramides est faite en deux éléments adossés, reliés dans leur partie la plus haute par un module où se trouvent les ascenseurs et les conduits mécaniques.

Les appartements donnent tous sur un corridor commun extérieur d'un côté, celui de la rue Sherbrooke, et sur des balcons privés de l'autre côté. Aux extrémités des ailes, les appartements de trois ou deux chambres à coucher donnent en plus sur une vaste terrasse d'où l'on aperçoit le Mont-Royal, le centre-ville, le fleuve et au loin, par temps clair, les Adirondack.

Il est vrai que les résidants devront toujours sortir pour se rendre à la piscine ou aux espaces commerciaux en bas. Il n'y a pas de corridors intérieurs. L'architecte Roger d'Astous a expliqué qu'on avait voulu créer des logements autonomes comparables à une maison unifamiliale au chapitre de l'organisation de la vie.

Il y a des studios d'une pièce, puis des appartements d'une, de deux et de trois chambres à coucher. La vue est belle à la condition de ne pas regarder de trop près les marchands de voitures d'occasion qui se groupent autour d'un A & W, rue Sherbrooke. La station de métro se trouvera rue Viau, au sud de Sherbrooke, donc assez éloignée, en particulier pour les résidants de la pyramide la plus à l'est.

Ce qu'ingénieurs et architectes ont voulu souligner surtout hier, c'est la rapidité et l'efficacité de cette construction qui n'est pas en retard et qui sera livrée au COJO le 15 mai tel que prévu. En réalité, il ne reste que certains travaux de finition à compléter.

Or, il s'agit d'un temps record pour un édifice comportant plus de deux millions de pieds carrés de plancher. En 15 mois, on aura complété un ouvrage plus important en surface que la Place Ville-Marie, le Château Champlain et le nouvel Holiday Inn, dont la construction a duré plus de deux ans.

Le 15 mai, le COJO prendra en main le Village pour la période des Jeux. Déjà, certains appartements sont meublés pour les 11,000 athlètes qui occuperont ces immeubles. On a installé des couchettes modulaires, genre bateau, et des cases dans les appartements qui logeront chacun de 10 à 14 athlètes. C'est un peu serré, mais c'est joli et fonctionnel.

S'il est certain que les Terrasses Zarolega feront un profit net appréciable avec la construction du Village olympique, il est plus difficile d'établir combien cette construction coûtera aux fonds publics et à qui elle servira après les Jeux. Il serait difficile de croire que les appartements, qui ne sont pas luxueux, se vendent en moyenne moins de $60,000 chacun si le Village est transformé en condominium. On peut se demander qui achètera ces appartements à pareils prix et en pareils lieux.

Mais Québec et Montréal pourraient faire un centre de congrès, un hôtel, un casino avec cette belle construction pyramidale qui est déjà un attrait touristique.

JUGES

Trudeau se sent à l'aise en qualifiant ces gestes d'"incartades".

Le débat a vite dégénéré en une argumentation stérile jusqu'au moment où le président de la Chambre, M. James Jerome, a annoncé qu'il trancherait lundi le débat sur les propos "antiparlementaires" de M. Stevens. S'il est jugé coupable, le député conservateur de York-Simcoe devra retirer ses paroles ou porter des accusations plus précises.

KARAMÉ

zone des hôtels et dans le centre commercial de Beyrouth.

Des affrontements violents étaient aussi signalés dans les deux principales villes du nord du pays. Une soixantaine de personnes auraient été tuées ou blessées dans ces combats.

Pour autant qu'il soit possible de dresser un bilan, on estimait que 26 personnes ont été tuées et 33 autres blessées dans la nuit de jeudi à vendredi et que, depuis le coup d'État du général Aziz Ahdab, le commandant de la zone militaire de Beyrouth, il y a huit jours, 274 personnes ont été tuées et 215 autres blessées.

Une nouvelle fois, le général Ahdab, qui s'est proclamé gouverneur militaire provisoire du Liban, a exigé du président Soliman Frangié qu'il démissionne sous peine de voir son palais bombardé. Le palais présidentiel où est réfugié M. Frangie, est protégé par 1,200 soldats chrétiens, une douzaine de tanks, une batterie anti-aérienne et 600 miliciens de Zghorta la ville natale du président dans le nord du Liban.

Dans les collines boisées surplombant le palais présidentiel près de Beyrouth, les forces fidèles au chef de l'État affrontent également des unités rebelles et des miliciens de gauche autour de la ville de Aley où un obus s'est écrasé sur une école, heureusement vide à ce moment-là.

Les radios de la droite et de la gauche ont signalé de violents combats dans la matinée autour du village chrétien de Aabadiye, près de Aley. M. Chamoun a déclaré qu'une famille a été "massacrée" dans le village. La radio phalangiste assure que des miliciens musulmans ont pénétré dans une maison et ont tué le père, la mère et leurs cinq enfants.

HYDRO

Au nombre des points en litige, le syndicat retient une dizaine de points: la partie patronale refuse notamment de reconnaître dans une clause de la convention le français comme langue de travail, c'est-à-dire comme langue de communication interne. Il y a par ailleurs les clauses de congé maladie, de vacances, les horaires de travail, la procédure de grief, les clauses d'ancienneté. Les syndiqués voudraient par ailleurs accéder à des mutations de région, ce que l'Hydro refuse, ainsi que l'abolition des contrats à forfait, de même que la mise en place de plans de carrière pour les techniciens.

Quant aux services essentiels, les syndiqués ont refusé de conclure une entente écrite avec la partie patronale, ce que celle-ci déplorait dans un communiqué émis hier. M. Morrisseau a fait valoir que le syndicat avait donné des assurances verbales à l'Hydro quant à son intention d'assurer les services essentiels.

Les travailleurs de l'Hydro-Québec n'ont pas l'intention de mener leur lutte sur le dos des travailleurs, a-t-il dit, tout en expliquant que déjà les directions régionales de la société avait reçu des listes de travailleurs avec leurs numéros de téléphone, travailleurs qui seront disponibles pour assurer les services essentiels.

La direction de l'Hydro faisait savoir de son côté qu'elle entend prendre des mesures pour que tous les services essentiels soient assurés aux abonnés en mettant à contribution ses cadres et employés non-syndiqués.

Enfin, M. Morrisseau a fait valoir que les syndiqués voulaient obtenir de l'Hydro-Québec des propositions sérieuses et raisonnables, et qu'au cours des prochaines semaines, ils feraient comprendre à la société d'Etat qu'ils ne veulent pas signer une "convention avec l'impression d'avoir gagné le statuquo".

Rappelons que par ailleurs les membres du syndicat des employés de Gaz métropolitain Inc. ont mandaté leur comité de négociation, à plus de 94%, pour déclencher la grève quand il le jugera opportun.

La convention collective est expirée depuis le 1er octobre 1975 et les négociations sont présentement au point mort. La période de conciliation tire à sa fin et le comité de négocaition a fait parvenir au ministre du Travail, l'avis de grève conformément au Code du travail.

Par cet avis, la grève générale pourrait être déclenchée le 29 mars, si les parties n'arrivent pas à une entente d'ici là.

TRICOFIL

Suite de la page 3

Il appartient normalement aux gouvernements d'Ottawa et de Québec de soutenir cette initiative économique et sociale, mais le président du PQ ne se fait aucune illusion. D'une part, le gouvernement fédéral "continue sans vergogne de laisser coloniser sans cesse davantage tout notre secteur du textile et du vêtement".

D'autre part, le gouvernement du Québec a limité son "appui direct" à une subvention de $51,000, et le ministre de l'Industrie, M. Saint-Pierre, a publiquement prévu, sinon souhaité, "la faillite de l'entreprise avec un inqualifiable mélange de dédain et de mesquinerie".

GRC

Suite de la page 3

actuelle afin d'accorder une plus grande reconnaissance des droits des membres qui font l'objet de mesures disciplinaires," note le document.

Trois grandes recommandations viennent coiffer ce chapitre: abrogation de la disposition qui permet à un officier d'emprisonner un policier fautif; que les policiers puissent se faire représenter par un avocat devant les tribunaux de service de la Gendarmerie; qu'un ombudsman de la police fédérale puisse reviser les mesures disciplinaires infligées aux policiers reconnus coupables de manquement grave à leur devoir.

Urgences seulement lundi à Sainte-Justine

L'hôpital Sainte-Justine avise la population que toutes ses cliniques externes, à l'exception de l'urgence, seront fermées le lundi, 22 mars.

SUCO
éducation à la solidarité

John J. Deutsh meurt d'un cancer à 65 ans

KINGSTON, Ont. (PC) — M. John J. Deutsch, économiste, pédagogue et conseiller gouvernemental de réputation internationale, est décédé, jeudi, des suites d'un cancer, à l'âge de 65 ans.

Il a déjà été sous-ministre adjoint des Finances au fédéral ainsi que secrétaire de la Commission des transports. Il a également travaillé à la Banque du Canada, au ministère des Affaires extérieures et fut, pendant six ans, recteur de l'université Queen's.

M. Deutsch a fait partie de commissions royales d'enquête et a compté parmi les directeurs de plusieurs sociétés canadiennes.

Premier président du Conseil économique du Canada, M. Deutsch jouissait d'une vaste renommée à la fois comme conseiller politique du gouvernement et comme pédagogue.

Il a joué un rôle important dans la réforme des universités au Nouveau-Brunswick et en Ontario et ses services étaient souvent requis par des commissions spéciales du gouvernement ontarien.

En 1969, il fut nommé membre de la commission enquêtant sur l'éducation secondaire supérieure en Ontario et, en 1971, il fut nommé président de la commission consultative de l'Ontario sur l'énergie.

En 1973, c'est le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, qui a fait appel à M. Deutsch comme l'un des 18 membres du groupe international d'études sur le rôle des compagnies multinationales.

Selon un sondage de CROP

La majorité des Québécois tiennent le gouvernement pour un mauvais employeur

Selon un sondage CROP réalisé par la CEQ (Centrale des enseignants du Québec) entre le 9 et le 16 février, "le gouvernement du Québec n'est pas un employeur honnête, il cherche plus à provoquer des conflits qu'à régler des contrats de travail, il s'intéresse plus à la politique qu'aux Québécois et c'est surtout lui qui est responsable de la lenteur des négociations".

Telle est l'opinion prédominante des Québécois sur l'attitude du gouvernement libéral, selon un échantillon représentatif de 750 Québécois contactés par téléphone durant la deuxième semaine de février. De ces 750 contacts, 501 entrevues ont été complétées, soit un taux de réponse de 74.2%, donnant des résultats dont la marge d'erreur est de 2% à 5%. Ces résultats peuvent donc être considérés comme étant fort représentatifs de la pensée des Québécois à ce moment.

Les Québécois sont plus nombreux qui sont en désaccord (40.8%) qu'en accord (38.5%) avec l'affirmation que "Le gouvernement est un employeur honnête". Ils sont aussi plus nombreux en accord (44.1%) qu'en désaccord (36.4%) avec l'affirmation que "Le gouvernement cherche plus à provoquer des conflits qu'à régler des contrats de travail". Finalement, la très grande majorité (74.4%) est en accord avec la dernière affirmation que "Le gouvernement s'intéresse plus à la politique qu'aux Québécois".

Les résidants de la région de Montréal sont beaucoup plus négatifs à l'égard du gouvernement. Près de 60% jugent le gouvernement déshonnête, environ 50% sont d'accord que "Le gouvernement cherche plus à provoquer des conflits qu'à régler des contrats de travail" et 80% que "Le gouvernement s'intéresse plus à la politique qu'aux Québécois".

La majorité (54.2%) des Québécois estime que le gouvernement est responsable de la lenteur des négociations avec les enseignants. Cette majorité est inférieure à 50% à Québec (46.6%) et dans le reste de la province (46.9%) où environ 25% sont d'avis que le syndicat est responsable de la lenteur. Elle est cependant supérieure à 60% à Montréal (62.7%); seulement 13% sont d'avis que le syndicat est à blâmer.

Parcs de conservation et de récréation

QUEBEC (PC) — Deux sortes de parcs provinciaux seront établis au Québec: des parcs "de conservation" et des parcs "de récréation".

Ces deux genres de parcs seront sous la direction du nouveau ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs, stipule le projet de loi sur les parcs, déposé vendredi à l'Assemblée nationale par le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard.

Le nouveau projet de loi no 4 définit les parcs de conservation comme des parcs"- dont l'objectif prioritaire sera d'assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation".

Quant aux parcs de récréation, ils sont définis comme des parcs "dont l'objectif prioritaire sera de favoriser la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein-air tout en protégeant l'environnement naturel".

Le projet de loi, qui remplacera l'ancienne loi sur les parcs provinciaux, permet au ministre de convertir en parcs n'importe quelle terre publique du Québec, et d'édicter les règlements qui s'imposent pour régir ces parcs.

Le projet de loi ne donne cependant aucune précision au sujet des parcs établis au Québec par le gouvernement fédéral depuis 1970, et qui posent des problèmes relatifs à l'intégrité du territoire québécois.

Le projet de loi no 4 sera étudié en commission parlementaire et les organismes intéressés seront invités à venir le commenter devant les députés.

Amende de $18,000 à Woolworth

CHICOUTIMI (PC) — Condamnant la compagnie Woolworth à $18,000 d'amende, hier, le juge Gaston Michaud l'a accusée "d'immoralité dans ses relations de travail" avec ses employés du magasin de Chicoutimi. Woolworth, a déclaré le président du tribunal du travail, a "nié à ses employés le droit d'association".

Woolworth, qui compte 400 magasins au Canada, dont 60 au Québec, avait fermé ses portes, le 2 juin dernier, au moment où son personnel de Chicoutimi avait manifesté l'intention de négocier une première convention collective.

Les employés étaient finalement retournés au travail, le 1er août, en acceptant de dissoudre leur syndicat, affilié à la Confédération des syndicats nationaux.

Le juge Michaud, examinant la preuve soumise devant lui, reproche au gérant du magasin, M. Jacques Legault, d'avoir dit que "jamais la compagnie n'accepterait un syndicat".

Le président du tribunal rappelle que les compagnies ont le droit du lock-out, mais pas celui d'exiger la révocation d'une accréditation syndicale.

Tricofil convoque ses actionnaires

SAINT-JÉROME— La Société Tricofil a convoqué ses actionnaires à une assemblée spéciale d'information qui aura lieu cet après-midi samedi à 15 heures dans les locaux de l'usine, rue Castonguay, à Saint-Jérôme.

Il sera fait rapport de la première année d'exploitation de l'entreprise autogérée, et le conseil d'administration fera le point des derniers développements survenus à la suite de l'annonce du Mouvement Desjardins qui a fait connaître sa décision d'examiner les nouvelles prévisions de la Société.

Mme Lise Payette, présidente du Comité de soutien des ouvriers de Tricofil, prononcera une allocution.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

MALEPART, Eustache, Frère. — A Ste-Dorothée le 19 mars 1976 à l'âge de 90 ans, est décédé, Frère Eustache Malepart, F.E.C. fils de feus Eustache Malepart et de Claire Robert. Les funérailles auront lieu lundi le 22 mars, en la Chapelle du Foyer de LaSalle, 300 bord de l'Eau, Ste-Dorothée où le service sera célébré à 1:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Urgel Bourgie Ltée.

DÉCÈS

M. BENOIT PARENT

A St-Jean, le 16 mars 1976, à l'âge de 54 ans, est décédé subitement M. Benoit Parent, agronome-entomologiste, époux en première noce de feu Dame Monique Gingras et en seconde noce de Dame Léonie Landry. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants du 1er mariage: Denise, Céline et Jean-Marc, les familles Landry, Parent, Gingras et Lagacé.
Les funérailles auront lieu samedi le 20 mars. Le convoi funèbre partira du Salon LeSieur à St-Jean à 1:30 pour se rendre à l'église St-Gérard Magella de St-Jean où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE



Frère Eustache MALEPART, é.c.
(Fr. Maurice-Ernest)

Le 19 mars 1976 est decede au Foyer De-La-Salle, Laval, Le Frère Eustache Malepart, é.c. (Fr. Maurice-Ernest), âgé de 90 ans et 4 mois. Né à Varennes le 8 novembre 1885 de feu Eustache Malepart et de feu Clara Robert, il prit l'habit religieux chez les Frères des Ecoles chrétiennes, à Maisonneuve le 15 décembre 1907 et fit plus tard profession perpétuelle le 24 juillet 1916.
Professeur à Ste-Brigide et à St-Jean-Baptiste-de-La-Salle de Montréal, il fut ensuite directeur à Oka (1927-33), à St-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Mtl., (1933-39), à St-Joseph de Montréal (1939-45), à Varennes (1945-47) et à St-Jean-Eudes de Laval (1947-50).
Il fut longtemps ensuite aide à la communauté de la Ste-Famille, au Mont-de-La-Salle, où une attaque de paralysie vint le surprendre pour le tenir cloué sur un lit de douleur pendant 10 ans.
Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil ses deux frères: André et Robert, de Montréal et de nombreux neveux et nièces.
La dépouille mortelle est exposée au #300, rang du Bord-de-l'eau, Laval (Ste-Dorothée), où le service aura lieu lundi le 22 mars, à 10h00. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, au lot des F.E.C.

20 mars

par la PC et l'AP

Il y a vingt ans aujourd'hui, le 20 mars 1956, la France reconnaissait l'indépendance de la Tunisie et Habib Bourguiba devenait son premier président.

1974 — Un homme ouvre le feu contre l'automobile transportant la princesse Anne d'Angleterre et son mari, le capitaine Mark Phillips.

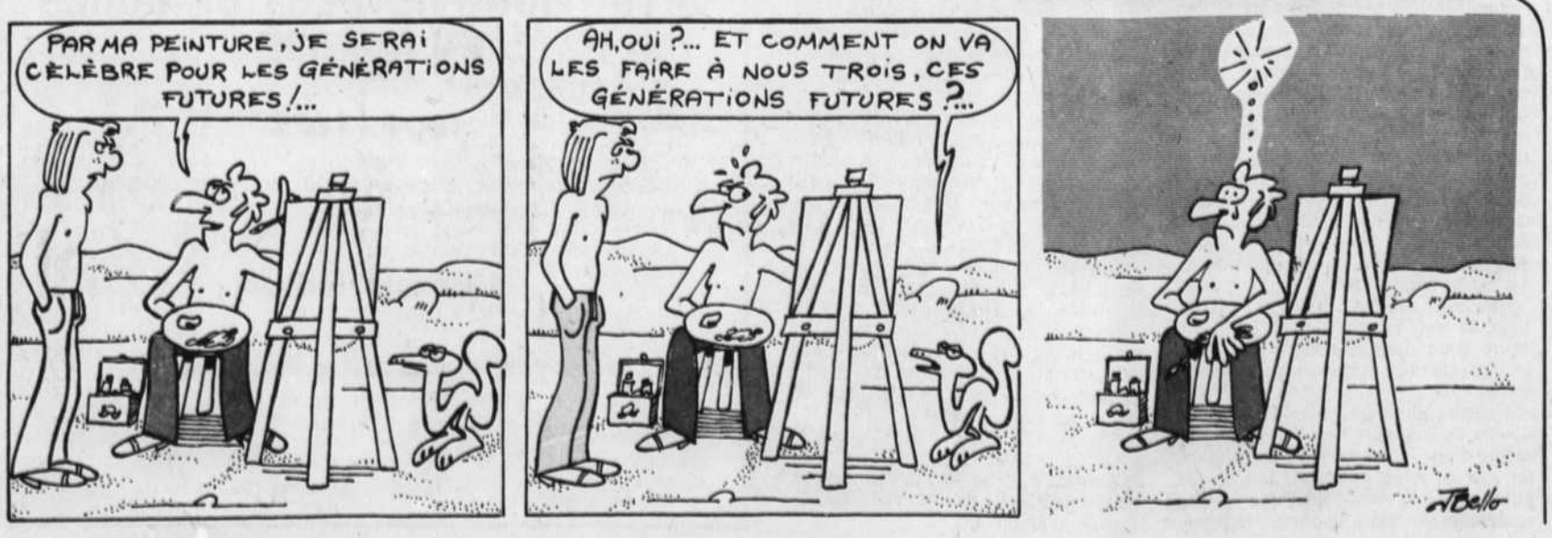
1973 — La police grecque investit l'Université d'Athènes et évacue brutalement les étudiants manifestant pour les libertés académiques.

1969 — Quatre-vingt-sept morts dans l'accident d'un avion égyptien ramenant des pèlerins de la Mecque.

1968 — Le général de Gaulle, à l'occasion de la crise du dollar, critique le système monétaire international et demande le retour à l'étalon or.

1965 — M. Peter Lougheed, un avocat de 36 ans de Calgary, est élu chef du Parti progressiste-conservateur de l'Alberta.

les atomisés de l'An 0



Argentine: grève générale si l'armée prend le pouvoir

BUENOS AIRES (Reuter) — Les syndicats argentins lanceront un ordre de grève générale d'une durée illimitée si l'armée prend le pouvoir à la faveur d'un coup d'État. Les dirigeants de la confédération générale du travail (CGT) ont pris un engagement dans ce sens au cours d'une entrevue hier avec le ministre du Travail, M. Miguel Unamuno, apprend-on de bonne source.

Les dirigeants de la CGT, qui pensent qu'un coup d'État est imminent, ont sollicité cette entrevue avec le ministre. Dans les milieux politiques, où les rumeurs de coup d'État sont prises au sérieux, on tente de mettre sur pied une réunion des principaux partis. Ceux-ci tenteraient de régler la grave crise politico-économique que traverse le pays.

La présidente Isabel Peron a reçu hier le vice-président du parti justicialiste, M. Deolindo Bittel qui la veille était parvenu à un accord de principe avec le leader du parti radical, M. Ricardo Balbin, sur la nécessité d'une telle réunion.

Les forces armées observent le silence sur les manoeuvres politiques en cours. Elles se bornent à faire remarquer en privé qu'elles ne souhaitent pas se mêler de politique mais on estime que tout accord conclu entre les partis devra être approuvé, au moins de manière tacite, par les officiers supérieurs de l'armée pour avoir une chance de succès.

La presse argentine révèle d'autre part, qu'il y a eu en moyenne un mort toutes les cinq heures et l'explosion d'une bombe toutes les trois heures au cours de la semaine dernière.

L'intensification des actes de violence a porté le bilan des victimes à des chiffres spectaculaires: 146 morts depuis le début de 1976, dont vingt-huit agents de police.

Au cours de la seule journée de jeudi, 10 cadavres criblés de balles ont été découverts, dont sept dans l'agglomération de Buenos-Aires, deux à Rosario et un à Cordoba. Hier matin, la police a trouvé deux nouveaux cadavres à Ciudadela, à 10 kms à l'ouest de la capitale, tous deux avaient les yeux bandés. Un agent de police a été abattu à la fin de la nuit dernière à Quilmes, à 30 kms au sud de Buenos-Aires, et un autre a été tué au cours de la nuit à Rosario, par l'explosion d'une bombe placée dans une voiture abandonnée, alors qu'il vérifiait l'intérieur de celle-ci.

Israël participera aux débats

Le Conseil de sécurité se réunit sur les incidents de Cisjordanie

JERUSALEM (Reuter) — L'armée et la police israéliennes, aidées par un appel à la paix des dirigeants musulmans, ont ramené le calme hier à Jérusalem et en Cisjordanie. On ne signale aucun incident majeur. A Hébron, des jeunes musulmans ont été vite dispersés par des soldats qu'ils attaquaient à coups de pierres.

Israël participera à la réunion du Conseil de sécurité convoquée pour étudier la situation en Cisjordanie, a annoncé un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. La réunion a été demandée par un groupe d'États islamiques.

Israël a boycotté une réunion du Conseil sur la question palestinienne en raison de la participation de l'Organisation de libération de la Palestine.

Dans une lettre au président du Conseil de sécurité, M. Thomas Boya (Bénin), les ambassadeurs du Pakistan et de Libye, — les deux membres islamiques du Conseil — estiment que la réunion d'urgence du Conseil est rendu nécessaire par "la grave situation née des événements récents dans les territoires arabes occupés".

Ils dénoncent en particulier l'arrêt d'un magistrat israélien de Jérusalem déclarant le 23 janvier que "les Juifs ne pourront être empêchés de prier dans la mosquée El-Aqsa, vénérée par les Musulmans du monde entier comme un de leurs sanctuaires les plus sacrés".

Depuis lors, la situation s'est rapidement dégradée et l'arrêt du magistrat s'inscrit dans le cadre de la "politique d'absorption par Israël de Jérusalem occupée et de transformation de ses caractères culturels et démographiques au mépris calculé des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question," estiment les délégués.

La police frontalière et l'armée israélienne ont patrouillé hier dans les rues de Jérusalem, et les parachutistes ont isolé d'autres villes de la rive occidentale du Jourdain pour empêcher que les incidents se rallument.

Les dirigeants arabes de Cisjordanie ont proclamé hier "journée Al-Aqsa". Des prières spéciales ont été offertes pour la conservation de la sainteté des emplacements islamiques de la vieille ville de Jérusalem.

Devant la mosquée Al-Aqsa, à l'issue des prières de midi, des dirigeants musulmans ont déclaré à une grande foule de jeunes Arabes: "Al-Aqsa est à nous; nous n'accepterons aucune ingérence dans nos affaires religieuses".

Mais comme les auditeurs levaient le poing en criant leur assentiment, les dirigeants religieux les ont apaisés. "Rentrez en paix dans vos foyers", ont-ils dit. Les jeunes gens se sont dispersés aux cris de: 3llah toutpuissant, Al-Aqsa est à nous".

Les soldats ont déclaré aux journalistes que leurs fusils étaient chargés et qu'ils avaient reçu l'ordre "de mettre promptement fin à tout désordre." Des affiches sont apparues sur les murs de la vieille ville, conseillant aux Arabes de la rive occidentale de boycotter les élections qui y sont prévues le mois prochain.

A Naplouse, un des principaux théâtres de récents incidents, les parachutistes ont dressé des barrages routiers et fouillé tous les véhicules pénétrant dans la ville.

Le ministre israélien de la Défense, M. Shimon Peres, a déclaré au cours d'un déjeuner que "la tension s'apaise, et que le pire est passé." La majorité des Arabes de Cisjordanie veulent la coexistence pacifique avec les Israéliens, a-t-il estimé. Il avait averti au début de la semaine que des mesures sévères seraient prises si les dirigeants arabes ne persuadaient pas les jeunes gens de ne plus se répandre dans les rues.

Par ailleurs, un jeune soldat israélien a été placé hier sous mandat de dépôt pour quatorze jours en attendant la poursuite de l'enquête sur la fusillade au cours de laquelle trois jeunes manifestants arabes ont été blessés il a deux jours à proximité de Jéricho. L'un des blessés, un écolier de onze ans, est toujours hospitalisé dans un état grave.

Ford et Kissinger n'iront pas en mai au Proche-Orient

WASHINGTON (AFP) — La tournée qu'avaient envisagé de faire au Proche-Orient, sans doute en mai, le président Ford et M. Kissinger, a été sinon annulée, du moins reportée à une date plus propice, apprend-on à Washington.

Au département d'Etat comme à la Maison-Blanche, on souligne cependant que ce voyage n'avait pas été officiellement annoncé. La semaine dernière, le secrétaire de presse de la présidence, M. Ron Nessen, avait indiqué qu'il n'existait aucun plan précis à cet égard, et qu'il s'agissait avant tout de déterminer si celui-ci répondrait à "un besoin diplomatique réel".

Pour leur part, les fonctionnaires du département d'Etat répètent qu'il serait imprudent de prendre pour "baromètre" de la situation au Proche-Orient les décisions des dirigeants américains de s'y rendre ou de ne pas s'y rendre à telle ou telle époque.

Ce voyage avait été annoncé au début de l'année comme assez probable par un "haut fonctionnaire". L'itinéraire envisagé comportait des arrêts au Caire, à Amman, Damas, Ryad et Jérusalem. Il apparaît qu'à l'heure actuelle, les conditions qui permettraient au président Ford de relancer à coup sûr, en rencontrant le président égyption Anouar Sadate, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin et les autres dirigeants de la région, le "processus" vers un réglement de paix ne sont pas réunies. Dans ces conditions, pensent certains une tournée présidentielle dans les semaines qui viennent pourrait sembler répondre à des impératifs électoraux plutôt que diplomatiques.

M. Ford doit d'ailleurs s'entretenir à la fin du mois avec le roi Hussein de Jordanie.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yigal Allon, est également attendu à nouveau dans la capitale américaine au début de mai.

D'ici là, l'attention est fixée sur la Cisjordanie, où les incidents opposant les forces israéliennes aux Palestiniens des territoires occupés vont être évoqués au Conseil de sécurité à la demande des Etats arabes et islamiques.

Ronald Reagan est pressé de se retirer

RALEIGH (AFP) — Neuf des treize gouverneurs républicains des États-Unis ont demandé hier à M. Ronald Reagan de se retirer de la course à l'Investiture républicaine pour la Maison-Blanche et de travailler désormais à l'élection du président Gerald Ford.

"Nous demandons à Ronald Reagan de se retirer de la course à la présidence et de travailler maintenant avec nous et tous les républicains à l'élection du président Ford", déclarent les gouverneurs dans un appel publié à Raleigh par le gouverneur de Caroline du Nord, M. James Holshouser. L'appel est également signé par les gouverneurs de l'État de Washington, de la Virginie occidentale, de la Virginie, de l'Indiana, du Michigan, de l'Alaska, du Kansas et de l'Iowa.

Avenir alimentaire du monde: un stock céréalier de 31 jours

(par Reuter) — La menace de la famine pèse toujours sur des millions d'habitants des pays les plus pauvres de la terre, mais l'on est de plus en plus conscient dans ces pays de la nécessité de donner la toute première place aux problèmes alimentaires.

Du monde entier, les correspondants de l'agence Reuter rappellent combien paraît encore insurmontable le problème de nourrir des populations aux faibles ressources qui ne cessent de grossir. Dans beaucoup de pays, la solution à un tel problème est un objectif bien lointain, et l'on peut même se demander s'il sera jamais réalisé.

Malgré tout, il est incontestable que les efforts redoublent pour tenter de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire. La grande question est de savoir s'ils réussiront.

Les pessimistes mettent l'accent sur la dépendance de plus en plus grande des pays démunis des greniers à blé américains et canadiens. Il suffirait d'une mauvaise récolte pour provoquer des bouleversements sur les marché mondiaux, peut-être même la famine.

En dehors des États-Unis et du Canada, les seuls autres pays que l'on puisse appeler véritablement des exportations de blé et d'autres céréales sont l'Australie, la France et l'Argentine.

L'expert alimentaire américain Lester Brown estime que le monde dispose, à l'heure actuelle, d'un stock céréalier de 31 jours seulement, alors qu'en 1970 il établissait la durée des stocks à 89 jours. Dans un article publié par une revue du Worldwatch Institute qui a son siège à Washington, M. Brown écrit que l'Amérique du Nord a doublé ses exportations céréalières au cours des dix dernières années, mais que le monde ne doit pas compter qu'elle répétera une même performance pendant la prochaine décennie.

Mais bien que les Etats-Unis subissent actuellement de mauvaises conditions atmosphériques, les perspectives ne sont pas aussi sombres que certains l'avaient craint. Le sous-secrétaire à l'Agriculture, M. David Bell, a déclaré ce mois-ci qu'environ 20 pour cent de la récolte américaine de blé d'hiver avait été atteinte par la sécheresse et que la récolte totale pour 1976 ne dépasserait probablement pas 1.9 milliard de boisseaux, contre 2.134 milliards l'an dernier.

Toutefois, M. Bell a précisé qu'en dépit de la sécheresse, les États-Unis disposeraient pour l'exportation de 1.2 milliard de boisseaux sans entamer leurs stocks. Il a même ajouté que Washington aurait besoin d'achats soviétiques importants sur la récolte de 1976 pour empêcher une accumulation excessive des stocks.

L'Union soviétique, en ce qui la concerne, est certainement devenue l'un des plus gros acheteurs alimentaires du marché mondial, à la suite de mauvaises récoltes imputées au mauvais temps, mais parfois dues aussi au manque d'efficacité.

Le département américain de l'Agriculture estime que les importations céréalières soviétiques atteindront, au cours de la période d'un an à partir du 1er juillet 1975, le total de 27 millions de tonnes. En outre, l'URSS importe un million et demi de tonnes de soja, surtout du Brésil, ainsi que des quantités importantes de sucre en dehors de son fournisseur traditionnel qui est Cuba. Mais, à la condition que le rendement agricole soviétique s'améliore, les experts pensent que les importations alimentaires de Moscou pourront tomber à une moyenne annuelle de six à huit millions de tonnes.

L'autre géant qu'est la Chine ne connaît pas les difficultés alimentaires de l'Union soviétique. L'amélioration régulière de sa production agricole, qui s'accompagne cette année de récoltes record, signifie que le pays n'aura en 1976 pratiquement que des importations symboliques d'un peu plus de trois millions de tonnes.

L'Inde bénéficie, elle aussi, de bonnes conditions atmosphériques et d'une récolte record évaluée à environ 115 millions de tonnes. mais, étant donné l'explosion démographique — 600 millions d'habitants l'an dernier, qui pourraient être un milliard à la fin du siècle — ses problèmes alimentaires continuent à paraître insolubles. Au rythme actuel de développement de la population, il lui faudra doubler sa production avant la fin de ce siècle, ne serait-ce que pour maintenir le faible niveau de la consommation d'aujourd'hui.

Dans les pays en voie de développement de dimensions moindres, c'est le président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, qui mène la campagne pour faire accorder la priorité au rendement agricole. Son organisation finance les petits agriculteurs dans le monde entier. En l'espace de trois ans (jusqu'en juin 1975), la Banque mondiale a accordé $3.75 milliards de prêts agricoles.

Les prêts de la Banque mondiale s'élèveront cette année à $1.8 milliard. Les États-Unis, quant à eux, envisagent de fournir cette année six millions de tonnes d'aide alimentaire. Mais le défi reste immense, particulièrement en Amérique latine, l'une des régions du monde qui éprouve le plus de difficultés dans le domaine alimentaire.

Le Mexique n'arrive jamais à satisfaire les besoins alimentaires de sa population, tandis qu'au Pérou, les dirigeants gauchistes espèrent que la réforme agraire aura d'heureux résultats. A l'heure actuelle, ils doivent importer pour $420 millions de produits alimentaires par an.

Le Venezuela a dû importer 80 pour cent de son alimentation l'an dernier, et le Chili a dépensé $100 millions environ pour payer ses importations alimentaires. Le Brésil se lance dans des investissements considérables pour développer son agriculture dans les terres vierges de l'intérieur, mais il doit toujours importer près des trois-quarts de sa consommation de blé, tandis que sa population croît rapidement.

En Asie du Sud-Est, les perspectives sont meilleures. La Thaïlande reste un grand fournisseur de riz, et les Philippines, avec une récolte record, ont un excédent de deux millions de tonnes. La Malaysia et l'Indonésie mènent des efforts persévérants pour développer la production agricole au rythme de la croissance démographique.

Les autorités du Pakistan prédisent que le pays retrouvera son auto-suffisance alimentaire en 1977 et qu'il pourra devenir exportateur vers 1980. Mais, dans le passé, ces prédictions s'étaient révélées très optimistes.

En Afrique, l'une des expériences les plus intéressantes de l'augmentation du rendement agricole a lieu en Tanzanie. Le gouvernement y a imposé la "villagisation". Les paysans sont réunis en communautés où ils reçoivent des avis techniques et peuvent commercialiser leurs produits plus facilement. Cependant, le début de la campagne a coïncidé avec l'une des pires sécheresses que le pays ait connues. Cet été, la Tanzanie sera probablement encore à court de 110,000 tonnes de céréales.

En Afrique occidentale, la pluie a mis fin à des années consécutives de sécheresses dans les pays du Sahel, mais une nouvelle menace apparaît: des invasions de rongeurs, de sauterelles et de chenilles qui ont déjà fait des ravages considérables au Sénégal et en Mauritanie.

La Côte-d'Ivoire, l'un des pays africains qui a le mieux réussi dans le domaine agricole, développe ses exportations de café et d'huile de palme. De lourds investissements sont consacrés aux plantations de canne à sucre. Cependant, la sécheresse a beaucoup nui à la récolte généralement abondante de cacao.

Mlle Nicole Moquin, gérante
MOTEL Hawaiian Isle/Inn
FACE À L'OCÉAN, 175e ET 176e RUES, MIAMI BEACH
AMICAL — FAMILIER — CONFORTABLE
3 piscines, 2 pataugeuses, 600' de plage privée.
Cocktails — Activités jour/nuit — Danse tous les soirs — T.V. couleur et réfrigérateur gratuits dans chaque chambre — Stationnement gratuit
Du novembre et jusqu'au 20 mars $15.00 par jour, par pers. 20 chambres sur 210 Plan Américain modifié disponible Principales cartes de crédit acceptées
VACANCES POUR L'ÉPOUSE
Garderies, salles de jeux pour enfants et adolescents — Moniteurs d'expérience — Gratuit pour nos clients.
Pour informations ou réservations communiquez à frais virés à (305) 932-2121
Ouvert tous les jours de 9:30 à 16:30 sauf le dimanche ou consultez votre agent de voyage

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

En parler c'est déjà agir!
OXFAM

vous allez avoir affaire à moi!
Oui, ça existe encore du monde comme ça. Toujours prêt à rendre service, quelle que soit l'heure, quel que soit l'ennui mécanique signalé. C'est notre vocation! En fait, le TOURING CLUB MONTRÉAL est un organisme à but non lucratif, une association par laquelle des automobilistes se donnent des services. Pour tout automobiliste, faire partie du TOURING CLUB MONTRÉAL comporte de nombreux avantages, en voici quelques-uns...
Service routier 24 heures
Dès que vous devenez membre du Touring Club Montréal, vous avez droit à un service de dépannage fonctionnant 24 heures par jour et ce service est GRATUIT les cinq premières fois que vous y avez recours durant l'année. Rapide aussi, car le Touring Club Montréal possède une flotte de véhicules de service entièrement équipés. A l'extérieur de Montréal, le Touring Club est affilié à quelque 25,000 stations-service qui offrent aux membres ce même service gratuit.
Nouveau service d'inspection mobile
Nous offrons aussi à nos membres, moyennant un prix fixe, l'expertise et l'impartialité d'un mécanicien automobile "Classe A". Sur demande, ce mécanicien fait l'inspection de votre voiture en 100 points, ce qui est important avant d'acheter une voiture d'occasion ou avant l'expiration de votre garantie. Pour devenir membre du Touring Club Montréal, retournez-nous, dûment rempli, le coupon ci-dessous, ou encore composez 849-4545.
On s'affaire à vous dépanner!
Je désire devenir membre du Touring Club Montréal.
1401, av. McGill College, Montréal, Qué. H3A 1Z5
☐ Ci-inclus mon chèque au montant de $25 (cotisation $20 plus $5 pour les frais d'inscription).
☐ Veuillez portez les frais à mon compte ☐CHARGEX ☐MASTER CHARGE
☐ Je vous ferai parvenir mon chèque dès réception de ma carte de membre.
Nom
Adresse App.
Téléphone Bur. Dom.
Signature Date
Pour plus de renseignements, composez 849-4545. LD2
Touring Club Montréal
AFFILIÉ À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AUTOMOBILISTES.
AMERICAN AUTOMOBILE ASSOCIATION.



Matraque en main et pistolet au poing, un policier sud-africain arrête un manifestant noir à Johannesbourg, après une flambée de violence suscitée par le procès de sept militants noirs. (Téléphoto AP)

Après l'échec des négociations avec l'ANC

Ian Smith a "choisi la guerre"

SALISBURY (d'après AP, AFP et Reuter) — Le leader nationaliste noir Joshua Nkomo a déclaré hier soir que le premier ministre rhodésien Ian Smith a "choisi la guerre" en faisant échouer les négociations sur l'avenir constitutionnel du pays.

M. Nkomo, dirigeant de la branche intérieure du Conseil national africain (ANC) a déclaré dans une conférence de presse que les conversations constitutionnelles avaient échoué en raison du refus de M. Ian Smith, d'accorder immédiatement le pouvoir à la majorité africaine.

De son côté, M. Ian Smith a indiqué que les entretiens avaient été interrompus pour deux raisons: la demande de l'ANC que le gouvernement abandonne son autorité immédiatement, et l'exigence que soit suspendu sans délai le Parlement rhodésien.

Le premier ministre a précisé que l'ANC avait exigé la mise sur pied d'un conseil de gouvernement provisoire composé pour moitié de ministres de l'ANC, avec un président nommé par le gouvernement de Londres. Ce conseil aurait gouverné par décret jusqu'à l'élection d'un parlement sous une nouvelle constitution.

En ce qui concerne les exigences de M. Nkomo sur le plan parlementaire, M. Smith a ajouté que le dirigeant nationaliste avait souhaité "une substantielle majorité africaine au Parlement".

A la suite de l'échec de ces pourparlers, M. Smith a invité publiquement le gouvernement britannique à apporter sa contribution en vue de parvenir à un réglement constitutionnel. Dans une déclaration officielle, le premier ministre déclare que le gouvernement de sa Majesté ne peut plus longtemps échapper à ses responsabilités à l'égard de la Rhodésie.

Dans un communiqué officiel publié dans la soirée, le Foreign Office rappelle que le gouvernement travailliste a, de façon répétée, indiqué que la seule base d'un règlement pacifique "repose sur l'acceptation par M. Smith et ses collègues de la nécessaire transition, à une date rapprochée, vers la loi de la majorité".

Un porte-parole officiel a pour sa part indiqué qu'il était tout à fait exclu que le gouvernement britannique "envisage une participation à des pourparlers constitutionnels tant que M. Smith n'aurait pas indiqué clairement qu'il accepte une transition rapide".

M. Nkomo a indiqué dans la conférence de presse qu'il a donnée à la suite de l'échec des négociations constitutionnelles, que le développement de la guérilla pourrait être la conséquence naturelle de l'arrêt des négociations.

La solution au problème rhodésien, a-t-il ajouté, sera désormais "dictée par les faits", sans toutefois préciser de quels faits il parlait. Il a révélé que le gouvernement rhodésien lui avait fait savoir au cours des entretiens qu'il ne donnerait pas le pouvoir à la majorité africaine "avant quinze ans".

Il n'y a pas d'autre solution pour l'Afrique que d'aider à intensifier la lutte armée qui bat son plein en Rhodésie, a déclaré le président zambien Kenneth Kaunda après l'échec des négociations constitutionnelles de Salisbury.

C'est "le moment le plus grave de toute l'histoire de notre sous-continent", a-t-il dit dans un communiqué publié par la présidence. "L'effondrement total des négociations de Rhodésie a désormais démontré à tout le monde que rien ne peut être obtenu par une stratègie de paix," a poursuivi le chef de l'État zambien.

Le président Kaunda a lancé un appel à la communauté internationale et à tous les peuples et pays du monde qui croient à la liberté et aux droits de l'homme pour qu'ils soutiennent la lutte des maquisards rhodésiens. Le chef de l'État zambien a lancé au cours de ces derniers mois plusieurs avertissements contre un éventuel "bain de sang" en Afrique australe.

Des mercenaires belges, américains et britanniques se trouvent en Rhodésie pour soutenir le premier ministre Ian Smith, a déclaré à Paris M. Stephen Nkomo, représentant de l'aile intérieure de l'ANC (Conseil national africain). Le militant nationaliste a précisé que certains mercenaires venaient d'autres pays d'Europe occidentale mais que rien ne prouvait la présence de mercenaires français en Rhodésie comme cela a été le cas en Angola.

Enfin, les États-Unis n'aideront "en aucune circonstance" le régime de M. Ian Smith à maintenir la suprématie de la minorité blanche en Rhodésie, a affirmé hier M. William Schaufele, secrétaire adjoint pour les Affaires africaines

M. Schaufele, qui comparaissait devant la sous-commission des Affaires africaines du Sénat n'a toutefois pas voulu dire quelle serait la réaction américaine au cas où le mouvement Zimbabwe inviterait les troupes cubaines à entrer en lutte à ses côtés contre le gouvernement de Salisbury.

"Ce que nous ferions ne devrait pas être considéré comme un appui à la minorité blanche mais comme étant dirigé contre l'intervention cubaine", a assuré le secrétaire d'État-adjoint.

Pressé de questions par le sénateur Dick Clark, M. Schaufele n'a pas voulu dire si Washington se préoccupait davantage d'une éventuelle expansion armée cubaine en Afrique ou de l'accession au pouvoir de la majorité africaine.

"Nous appuyons résolument le principe du pouvoir à la majorité mais sommes en même temps inquiets de l'expansion soviétique", a-t-il évasivement répondu. M. Schaufele a d'autre part établi une différence entre la Rhodésie et la Namibie où les risques de conflit sont à ses yeux, "moins évidents et moins imminents".

Il a justifié l'opposition des États-Unis à l'application de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud par le fait qu'elles seraient selon lui "inefficaces" en raison de la position géographique de l'Afrique du Sud.

Mais M. Schaufele n'a pas été en mesure d'expliquer clairement pourquoi les États-Unis, qui ont volontairement imposé un embargo sur les armes à destination de Pretoria, ont mis leur veto à la résolution de l'ONU demandant un embargo général obligatoire sur les armes vers l'Afrique du Sud.

La droite espagnole contre-attaque

MADRID (Reuter) — Par la voix de M. Jose Antonio Giron, ancien ministre du Travail et président de la confédération des anciens combattants de la guerre civile, la droite a averti hier qu'elle ne tolèrera pas la disparition du système autoritaire hérité du général Franco.

Cet avertissement est intervenu après l'annonce par le gouvernement de la levée de l'interdit pesant depuis trente-sept ans sur les partis politiques — à l'exception des communistes, des anarchistes et des séparatistes.

Personne n'a le droit de supposer que le premier gouvernement de la monarchie se propose ou propose de démanteler le régime," a déclaré M. Giron devant le congrès de la confédération des anciens combattants.

"Nous n'acceptons la réforme proposée par le gouvernement que dans la mesure où elle ne sape pas les fondements du régime, et où elle est acceptée librement par la majorité des Espagnols," a-t-il précisé.

M. Giron a qualifié de "contradictoire" la politique du premier ministre Carlos Arias Navarro, affirmant que l'Espagne est plongée dans une confusion sans précédent. Il a critiqué les ministres qui, dit-il, "mendient" à la porte de l'Europe occidentale.

M. Giron ne les a pas mentionnés nommément, mais il se référait apparemment à M. Jose Maria de Areilza, ministre des Affaires étrangères, et M. Manuel Fraga, ministre de l'Intérieur, qui sont à la tête du clan des réformistes dans le gouvernement.

"En dehors de l'Espagne, nos représentants ne cessent de s'excuser auprès de l'Europe et de promettre que nous nous réformerons," a déclaré M. Giron qui, citant le général Franco, a ajouté: "La liberté et l'indépendance ne sont pas des dons reçus des chancelleries étrangères ou mendiés auprès d'elles, mais quelque chose que nous devons mériter et que nous devons garder grâce à nos propres efforts."

M. Giron — qui est l'un des principaux porte-parole de la droite — est membre des Cortes (parlement) et membre de la commission constitutionnelle. Ces deux organismes peuvent bloquer les réformes proposées par le gouvernement.

L'initiative politique prise jeudi soir par le gouvernement — qui constitue une demi-mesure de réformisme modéré — intervient après quelques jours de rumeurs disant que le cabinet est divisé quant à l'attitude à prendre devant la détérioration du climat social.

On avait aussi parlé de possibilité de crise gouvernementale et de départ du premier ministre, M. Arias Navarro. Mais les décisions annoncées semblent indiquer que ces dissensions au sein du cabinet ont pu être aplanies et que les réformistes ont imposé leur point de vue.

Rentrée de Fanfani au congrès de la DCI

ROME, (Reuter) — M. Amintore Fanfani a lancé hier une violente attaque contre le parti communiste à l'occasion du Congrès de la démocratie-chrétienne à Rome. Son discours apparaît comme une tentative en vue d'un éventuel retour à la tête du gouvernement.

L'ancien leader de la démocratie-chrétienne appartient à l'aile droite du parti. Le premier ministre, M. Aldo Moro fait partie de l'aile gauche. Un éventuel affrontement des deux tendances pourrait mener le parti à sa perte au moment où il lutte pour sa survie face à l'avance du PC et aux révélations sur les pots-de-vin acceptés par certains de ses membres.

Révision de la politique US en cas de venue au pouvoir de communistes occidentaux

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le département d'État a indirectement mais fermement rejeté hier les remarques de M. Jacques Chirac qui la veille avait qualifié "d'intervention déplacée" dans la politique intérieure française l'invitation à déjeuner adressée à M. François Mitterrand par M. Kenneth Rush, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole du département d'État, M. Robert Funseth a commencé par affirmer que "nous n'avons pas l'intention de commenter les différentes informations sur les remarques prêtées à M. Chirac".

"Toutefois, a-t-il aussitôt ajouté, nous n'acceptons pas l'idée que les déclarations des représentants du gouvernement américain exposant nos vues sur l'effet qu'aurait pour l'OTAN une participation communiste à des gouvernements d'Europe occidentale constituent, de quelque manière que ce soit, une ingérence dans les affaires intérieures de ces gouvernements".

M. Funseth a encore indiqué que l'ambassadeur des États-Unis à Paris s'entretenait deux fois par an avec le chef du parti socialiste français et que par conséquent leur dernier déjeuner ne présentait "aucune nouveauté".

"Il est normal, a poursuivi le porte-parole, qu'un ambassadeur rencontre les dirigeants de différents partis politiques. Cela se fait à Washington où des représentants des partis républicains et démocrates sont invités dans les ambassades étrangères. De telles rencontres font partie de la routine diplomatique".

Par ailleurs, le département d'État a pour la première fois laissé clairement entendre qu'une participation communiste à des gouvernements d'Europe occidentale pourrait amener Washington à revoir ses relations économiques avec ces pays.

Interrogé à propos de la publication par l'ambassade des États-Unis à Rome d'un communiqué selon lequel Washington "réexaminerait" alors ses liens économiques avec l'Italie, M. Funseth a déclaré qu'il n'était "pas faux" de considérer la teneur de ce communiqué comme conforme à la politique américaine. Il a simplement ajouté qu'il n'en avait pas encore pris officiellement connaissance.

M. Henry Kissinger a, ces derniers temps, souvent affirmé qu'une participation communiste au pouvoir à Paris ou à Rome aurait de sérieuses conséquences non seulement sur l'OTAN mais aussi sur les relations bilatérales entre les États-Unis et ces deux capitales.

Le secrétaire d'État avait même abordé l'angle des relations économiques en indiquant la semaine dernière à Boston que des communistes au pouvoir en Europe occidentale orienteraient davantage vers l'Est l'économie de leurs pays. Mais, croit-on savoir, il n'avait pas été jusqu'à présent question dans la bouche des dirigeants de l'administration d'une éventuelle révision de la part de Washington de sa politique économique à l'égard de l'Europe occidentale.

Pour sa part, M. Georges Marchais s'est refusé à commenter la présence de M. François Mitterrand à l'ambassade des États-Unis, où le premier secrétaire du parti socialiste a été l'hôte à déjeuner de M. Kenneth Rush. Par contre, le secrétaire général du parti communiste français a vivement critiqué les propos de M. Jacques Chirac, jugeant "choquante" la démarche de M. Mitterrand.

"Je pourrai repondre, a-t-il dit, que je ne me sens pas concerné par la visite de François Mitterrand à l'ambassade des États-Unis, compte tenu du fait qu'il est impensable que j'aille diner avec l'ambassadeur américain. Mais le premier ministre ne me semble pas qualifié pour donner des leçons sur ces questions. Lorsque le général Haig, et après lui, le secrétaire d'État Henry Kissinger, et tout dernièrement le président Gerald Ford sont intervenus d'une manière insolente dans les affaires françaises en prétendant contester la participation des communistes au gouvernement, nous avons été les premiers, et pendant longtemps les seuls à protester contre cette ingérence dans les affaires intérieures de la France. Nous avons, ensuite, regretté que le gouvernement se refuse à réunir la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, afin que nous puissions connaître la position du gouvernement et élever une protestation".

Pour sa part, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, commentant les polémiques provoquées autour du déjeuner de M. Mitterrand à l'ambassade des États Unis, a déclaré qu'elles ne lui semblaient pas très "meurtrières": "Deux choses sont certaines, a-t-il précisé, la première, c'est qu'il est tout à fait normal que des hommes d'État français, de la majorité ou de l'opposition, aillent déjeuner chez un ambassadeur, la seconde, c'est qu'il est tout à fait anormal que (M. Mitterrand) n'aille pas déjeuner chez le président de la république".

Le président de l'Assemblée nationale a indiqué qu'une confrontation, un dialogue, entre la majorité et l'opposition était souhaitable.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322



Canada
Province de Québec
Bureau du Commissaire aux services essentiels
Services de santé et Services sociaux

AVIS

Le commissaire aux services essentiels, le juge Denys Aubé, nommé en vertu de la Loi 253, Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail, (sanctionnée le 19 décembre 1975) donne avis, par les présentes, que des accords ont été conclus et/ou que des décisions ont été rendues sur la nature des services essentiels et de la façon de les maintenir en temps de grève et/ou de lock-out dans les établissements suivants:

Lakeshore General Hospital
160 Chemin Stillview,
Pointe-Claire, Qué.
Commissaire adjoint:
Eric Smith

Centre Hospitalier Notre-Dame de l'Espérance
383 Chemin Ste-Foy,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
André Côté

Corporation de l'Hôpital des Monts
Ste-Anne des Monts, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaétan Pelletier

Centre Hospitalier de Chandler
250 Mgr Ross est,
Chandler,
Gaspé, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaétan Pelletier

Corporation du Centre Berthelet St-Vallier Inc.
8029 - 83e Avenue,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Michel V. Doucet

Centre Hospitalier St-Joseph du Lac Mégantic
3569 Laval,
Lac Mégantic, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Pilon

Foyer de Rigaud Inc.
7 rue d'Amour,
Rigaud, Qué.
Commissaire adjoint:
Gastons Desc ôteaux

Father Dowd Memorial Home
481 Lagauchetière ouest,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Marie Deporcq

Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke
30001 - 12e Avenue nord,
Fleurimont, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Pilon

Foyer de Kingsey Falls Inc.
2 rue St-Aimé,
Kingsey Falls, Qué.
Commissaire adjoint:
Ovila Lefebvre

Foyer Etoile d'Or
C.P. 610,
Warwick, Qué.
Commissaire adjoint:
Ovila Lefebvre

Clinique Anbar-Voyer
2473 Henri-Bourassa est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Claude D'Aoust

Hôtel-Dieu de Montréal
3840 rue St-Urbain,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Viateur Larouche

Hôtel-Dieu de St-Jérôme
290 rue Montigny,
St-Jérôme, Qué.
Commissaire adjoint:
Claude Rondeau

La Corporation du Mont d'Youville
2915 Bourg Royal,
Giffard, Qué.
Commissaire adjoint:
Marc Giguère

Centre Hospitalier de la Baie des Chaleurs
Maria,
Comté Bonaventure, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaétan Pelletier

Hôpital La Providence de Magog
50 St-Patrice est,
Magog, Qué.
Commissaire adjoint
Lucien Pilon

Centre Hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
Havre de Gaspé,
Gaspé, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaétan Pelletier

Centre Hospitalier d'Asbestos et C.L.S.C.
175 - 3ième Avenue,
Asbestos, Qué.
Commissaire adjoint:
Lucien Pilon

Centre d'Accueil de Pointe-aux-Trembles
13.380 rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Marie Deporcq

Foyer St-Marc Inc.
3300 boul. Métropolitain est,
Montréal, Qué.
Commissaire adjjoint:
Jean-Marie Deporcq

Hôpital de Murdochville Inc.
600 Avenue est,
Murdochville, Qué.
Commissaire adjoint:
André P. Casgrian

Centre Hospitalier St-Louis de Windsor
23 rue Dearden,
Windsor, Qué.
Commissaire adjoint:
Marcel Chartier

Accueil Notre-Dame du Bon Conseil
91 rue St-Thomas
Notre-Dame du Bon Conseil, Qué.
Commissaire adjoint:
Ovila Lefebvre

Institut Anbar Inc.
1501 Salaberry,
Chambly, Qué.
Commissaire adjoint:
Claude D'Aoust

Ecole Anbar Inc.
8.000 rue Notre-Dame ouest,
St-Pierre, Qué.
Commissaire adjoint:
Claude D'Aoust

Résidence St-Bernard de Lacolle
Rue St-Louis,
St-Bernard de Lacolle, Qué.
Commissaire adjoint:
André Rousseau

Centre Hospitalier Jacques Viger
1051 rue St-Hubert
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Guy Dulude

Toute personne intéressée à prendre connaissance de la teneur de ces accords ou décisions pourra le faire en consultant les prochaines éditions de la Gazette Officielle du Québec, ou en s'adressant au Greffe du Tribunal du Travail, 255 Crémazie Est, 7e étage, à Montréal.

Juge Denys Aubé,
Commissaire
aux Services essentiels.

Note: D'autres avis du même genre paraîtront à intervalles réguliers pour les établissements non indiqués.



L'Autrichienne Monika Kaserer a survécu à un long et difficile parcours, ce que le tiers des concurrentes n'a pu faire, pour remporter le dernier slalom géant de Coupe du monde.

Kathy Kreiner troisième

L'autrichienne Monika Kaserer gagne le dernier géant de Coupe du monde

par Jacques Grosbois

MONT-STE-ANNE (AFP) — La belle Autrichienne Monika Kaserer a terminé la saison 1975-76 de la Coupe du monde par un coup d'éclat en gagnant hier le slalom géant de Mont-Ste-Anne, dernière course du "Trophée Evian" féminin, performance qui lui vaut de s'attribuer la médaille de bronze du classement général de la coupe du monde et la médaille d'argent de la discipline slalom géant.

L'an passé déjà à Val Gardena, lors de la finale de l'édition 1974-75 de la Coupe du monde, la sculpturale Monika avait terminé tout pareillement par un coup d'éclat en gagnant le slalom parallèle. Décidément, Monica est spécialiste des ultimes épreuves...

Ce slalom géant difficile en raison de sa longueur (1198 M), de sa dénivellation (408 M) et des conditions de course, neige poudreuse et température voisine de zéro degré, comprenait 64 portes placées par le Canadien Lynn McIntosh. La piste, en raison de la température douce se creusa assez rapidement provoquant de nombreux abandons et disqualifications.

Avec le dossard no 5, Kaserer négocia le parcours en 1.52.43 battant la française Fabienne Serrat (No 2), en retour de forme après son accident d'Innsbruck (entorse à la cheville) qui lui interdit tout entraînement pendant près de trois semaines, de 41/100, la championne olympique de la spécialité, la canadienne Kathy Kreiner (No 9) de 42/100, l'Italienne Claudia Giordani (No 17) de 72/100, l'américaine Abbi Fischer (No 1) et l'Allemande de l'ouest Evi Mittermaier (No 27) de 87/100, la grande favorite de la course, la Suissesse Lise-Marie Morerod (No 8) de 1.03, les Allemandes de l'ouest Chirista Zéchmeister (No 13) et Monika Berwein (No 41) de 1.55 et 1.67, la Française Patricia Emonet (No 4) de 1.81, etc...

La double championne olympique de descente et de slalom, l'Allemande de l'ouest Rosi Mittermaier, qui depuis deux semaines était assurée de gagner la Coupe du monde, n'a pu terminer sa saison par une victoire: Rosi avait le meilleur temps intermédiaire après un début de parcours éblouissant mais commit une faute, enfourcha un piquet qui lui frappa le front et tomba.

Bien d'autres et, non des moindres, durent abandonner ou furent disqualifiées: l'Américaine Cindy Nelson, Hanni Wenzel (LIC), les Suissesses Marie-Thérèse Nadig et Marianne Jaeger, les Françaises Martine Couttet, Murielle Mandrillon et Jacqueline Rouvier, la Tchécoslovaque Dagmar Kuzmanova, lauréate de la Coupe d'Europe la saison passée, etc...

Autant Fabienne Serrat était satisfaite de sa brillante performance qui démontre qu' "elle aurait pu prétendre au titre olympique de slalom géant si elle ne s'était blessée dans le slalom spécial à Innsbruck, autant Daniele Debernard était décue. Dans ce slalom géant Daniele espérait réaliser une performance qui lui aurait permis de s'attribuer la médaille de bronze du classement général de la Coupe du monde.

Avant la course, Rosi Mittermaier comptait un total 181 pts et était hors de portée de ses rivales, Morerod était elle aussi assurée de la deuxième place, lui valant la médaille d'argent avec 214 pts mais la bataille promettait d'être serrée pour la médaille de bronze entre la Suissesse Bernadette Zurbriggen 3ème avec 170 pts, Debernard 4ème avec 164 pts et Kaserer 5ème avec 149 pts. Zurbriggen ne pouvait réellement espérer gagner le moindre point dans cette course aussi le match devait surtout opposer Debernard à Kaserer.

Kaserer l'emporta avec brio sur un parcours très tournant qui lui convenait mieux qu'à Debernard, qui avouait aussi avoir mal skié et qui ne put prendre que la 19ème place. Quant à Zurbriggen, elle termina 33ème...

Morerod dut se contenter de la 7ème place après avoir fait une faute dans le mur. Elle remporte toutefois la médaille d'or de la discipline slalom géant de la Coupe du monde avec 120 pts devant Kaserer 95 pts, Rosi Mittermaier 91 pts, Debernard 82 pts, Serrat 51 pts, etc...

La championne olympique de géant, la Canadienne Kathy Kreiner avait été décevante à Copper Mountain, première course de Coupe du monde après les Jeux d'Innsbruck: elle termina en effet 15ème, du "géant" remporté par Rosi Mittermaier. "Le parcours à Copper Mountain était trop rapide pour moi et ne tournait pas assez. En outre j'avais tiré un mauvais numéro nous expliquat-elle. "A Aspen aussi bien qu'à Mont-Ste-Anne les parcours m'ont mieux convenu". A Aspen, la blonde Kathy se classa 4ème derrière Morerod, Debernard et Kaserer et à Mont-Ste-Anne, elle est 3ème derrière Kaserer et Serrat. Kathy Kreiner a ainsi démontré que son titre olympique, surprenant sur le moment, n'avait pas été usurpé mais mérité. Et Kathy n'a que 18 ans et l'avenir devant elle.

Outre Mlle Kreiner, quatre autres Canadiennes ont terminé l'épreuve. Vanita Haining, de Calgary, et Susan Clifford, de Old Chelsea, ont fini 38e et 39e respectivement, tandis que Susan Aslett, de Toronto, et Jeannette Zanier, de Trail, ont terminé 41e et 42e. Karen Cloutier, de Lorraine, n'a pu finir la course.

Quant à la Coupe du monde 1975-76, son classement final s'établit ainsi, 1—Rosi Mittermaier 281 pts, 2—Morerod 214 pts, 3—Kaserer 171 pts, 4—Zurbriggen 170 pts, 5—l'Autrichienne Brigitte Tosching 155 pts, 6—Serrat 125 pts, 7—l'Américaine Cindy Nelson 122 pts etc...

Les slaloms parallèles qui seront disputés aujourd'hui (féminin) et demain (masculin) ne compteront que pour la coupe des nations.



La Canadienne Kathy Kreiner, gagnante d'une médaille olympique d'or aux derniers Jeux d'hiver d'Innsbruck, a terminé troisième mais à une petite centième de seconde seulement de la deuxième place.

Dick Duff, une retraite du hockey mêlée d'amertume

AMSTERDAM (AP) — Reçu avec tous les égards princiers à Amsterdam où il est en tournée néerlandaise avec une équipe d'anciens joueurs de la Ligue nationale de hockey, Dick Duff, ex-vedette des Maple Leafs de Toronto et des Canadiens de Montréal, n'a pas encore réussi à s'intégrer à sa nouvelle vie, trois ans après avoir pris sa retraite du jeu.

"J'ai été en politique provinciale, travaillé auprès des jeunes dans le domaine de la récréation, mais je ne sais pas encore à 40 ans ce que je veux faire, a-t-il confié après un match. Je ne me suis pas encore intégré à une vie normale".

La radio néerlandaise a consacré une heure à relater les exploits de cet excellent ailier gauche et des amateurs ont même été invités à visionner le film de la coupe Stanley de 1965 au cours de laquelle Duff s'était particulièrement affirmé.

Peu de gens réalisent que Duff souffre d'anxiété à cause de son avenir qui demeure toujours nébuleux. Duff ne se cache pas d'ailleurs pour signifier son amertume à l'endroit du hockey professionnel qui ne l'a pas préparé lui et ses anciens coéquipiers au retour éventuel à la vie de tous les jours.

"Je n'éprouve aucun sentiment noble à l'égard des propriétaires d'équipes, a-t-il dit. Ils sont généralement des hommes d'affaires qui prennent conseils d'avocats et de comptables afin de réaliser plus de profit, qui est du reste leur unique objectif.

"Ils ne font aucun effort pour faciliter votre intégration dans la société après la fin de votre carrière. Ils oublient trop facilement que le sport a l'obligation morale d'aider l'athlète à se "refaire une vie".

Duff estime que les dirigeants d'équipes professionnelles devraient aider les anciens joueurs en leur prodiguant des conseils susceptibles de favoriser leur intégration dans la société.

"Lorsque vous êtes professionnel, vous ne devez vous occuper de rien. Tout est planifié, pensé. Rien n'est laissé au hasard. Mais une fois la carrière terminée, vous vous retrouvez du jour au lendemain seul, avec des responsabilités dont on vous a déchargé durant des années."

Les Southern de Memphis n'existent plus

Larry Csonka songerait à retourner avec Miami

TORONTO (PC) — John Bassett, qui a échoué dans sa tentative d'obtenir une concession de la ligue Nationale de football pour la ville de Memphis, a décidé de libérer les joueurs qu'il avait sous contrat depuis la disparition de la ligue Mondiale de football.

Au nombre des footballeurs maintenant libres, il faut noter le trio des anciennes vedettes des Dolphins de Miami, Larry Csonka, Paul Warfield et Jim Kiick.

"Ils sont dans la même situation que Catfish Hunter était l'an dernier. Ils peuvent offrir leur service à l'équipe de leur choix", de prétendre Bassett.

"Ils n'ont plus aucune obligation envers moi ou envers l'équipe. Les contrats étaient en vigueur exclusivement pour la saison 1976", de préciser Bassett.

Selon des rumeurs, Csonka retournerait avec les Dolphins, Kiick loucherait vers San Diego et Warfield regarderait vers Cleveland. Mais, quoi qu'il advienne, les Dolphins de Miami, selon les règlements actuels de la LNF, recevront une compensation si jamais un ou les trois joueurs signent avec une autre formation.

Bassett, qui est également président et directeur général des Toros de Toronto de l'Association mondiale de hockey, a déclaré que son association avec le football dépend des entretiens qu'il aura avec ses partenaires.



École d'Équitation Ruth-Ny à l'Estrie

Camp d'Équitation et Loisirs

Pour filles 10—16

juin 27 — août 22

Information :

École d'Équitation Ruth-Ny

C.P. 625, Sherbrooke, Québec, G1H 5K5

(819) 569-4107

hockey

Ligue Nationale

Jeudi

Philadelphie 3, Vancouver 2
Détroit 6, St-Louis 3
Boston 5, Kansas City 2

Hier soir

Pittsburgh 7, Washington 3
Vancouver 2, Atlanta 2
Montréal en Californie

Ce soir

Montréal à Los Angeles
Rangers NY à Boston
Chicago à Islanders NY
Philadelphie à Détroit
Washington à Toronto
Californie à Kansas City

Dimanche

Pittsburgh à Rangers NY
Toronto à Philadelphie
Détroit à Chicago
Los Angeles à Minnesota
St-Louis à Vancouver
Kansas City à Buffalo

Association Mondiale

Jeudi

San Diego 4, Indianapolis 4

Hier soir

N.-Angleterre 6, Cincinnati 5
Québec 4, Toronto 3
Houston 8, San Diego 3
Winnipeg à Edmonton
Cleveland à Phoenix

Ce soir

Houston à Cincinnati
Phoenix à San Diego
Indianapolis à N.-Angleterre
Calgary à Québec

Dimanche

Phoenix à Houston
Cincinnati à Cleveland
Winnipeg à Toronto

Ligue Majeure du Québec

Jeudi

Cornwall 4, Québec 1

Hier soir

Sherbrooke 9, Montréal 3
Québec 5, Chicoutimi 4
Trois-Rivières 10, Shawinigan 3

Ce soir

Sherbrooke à T.-Rivières

Dimanche

Sherbrooke à Québec
Cornwall à Hull
T.-Rivières à Laval
Shawinigan à Chicoutimi
Montréal à Sorel
(Fin du calendrier régulier)

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	71	47	10	14	314	184	108
ISLANDERS NY	71	38	18	15	268	168	91
ATLANTA	74	31	32	11	242	221	73
RANGERS NY	71	25	37	9	234	292	59
Section Connie Smythe							
CHICAGO	71	29	25	17	222	223	75
VANCOUVER	73	29	30	14	243	249	72
ST-LOUIS	72	25	34	13	221	261	63
MINNESOTA	72	19	49	4	171	273	42
KANSAS CITY	70	12	48	10	165	301	34
Section Charles Adams							
BOSTON	71	45	14	12	278	208	102
BUFFALO	72	40	20	12	303	220	92
TORONTO	72	31	37	14	268	247	76
CALIFORNIE	73	25	39	9	229	257	59
Section James Norris							
MONTRÉAL	72	53	9	10	302	154	116
PITTSBURGH	72	32	29	11	308	269	75
LOS ANGELES	71	33	31	7	227	237	73
DÉTROIT	71	22	40	9	186	271	53
WASHINGTON	71	9	53	9	196	346	27

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	73	49	22	2	321	228	100
QUÉBEC	71	42	25	4	309	277	88
CALGARY	71	36	31	4	264	241	76
EDMONTON	73	24	44	5	242	305	53
TORONTO	70	20	45	5	290	344	45
Section Est							
N.-ANGLETERRE	73	31	36	6	235	267	68
CINCINNATI	72	32	39	1	265	302	65
INDIANAPOLIS	71	30	37	4	216	220	64
CLEVELAND	69	29	35	4	232	246	63
Section Ouest							
HOUSTON	69	45	24	0	290	233	90
PHOENIX	70	35	29	6	260	241	76
SAN DIEGO	70	33	32	5	268	249	71

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	71	39	25	7	332	284	85
TROIS-RIVIERES	70	35	30	5	377	338	75
CHICOUTIMI	71	28	31	12	346	367	68
SOREL	71	26	34	11	297	374	63
SHAWINIGAN	71	9	58	4	247	547	22
Section Ouest							
SHERBROOKE	70	50	12	8	508	269	108
CORNWALL	71	38	24	9	346	268	85
MONTRÉAL	71	36	28	7	325	284	79
HULL	71	30	34	7	310	345	67
LAVAL	71	25	40	6	306	348	56

Les propriétaires se penchent sur le document de l'Association des joueurs

NEW YORK (AP) — Le comité des relations de travail des propriétaires d'équipe s'est réuni hier, dans le but de préparer un document formel qui sera présenté aujourd'hui à l'assemblée conjointe des 24 clubs majeurs.

Le comité de négociation, qui a juré de ne pas changer une virgule au document original, a préparé un rapport sur l'état des négociations qu'il doit présenter aux propriétaires, dont certains ont formulé la critique que trop de concessions avaient été accordées aux joueurs.

Le comité exécutif de l'association des joueurs n'a ni rejeté ni approuvé la dernière offre patronale, mais a proposé en revanche de poursuivre les négociations. Cette décision a semblé "dégeler" l'atmosphère, ainsi qu'une phrase d'un document préparé par les joueurs.

Dans ce document, on y lit que les joueurs "sont prêts à accepter... un mécanisme qui s'inspirerait dans une large mesure de la proposition patronale" en regard de la clause d'exclusivité et de la décision rendue par un arbitre et maintenue par deux cours fédérales.

"C'est la phrase importante de notre proposition, a indiqué le directeur exécutif de l'association des joueurs, Marvin Miller. Près de 85% de notre discussion a été consacré à l'étude de cette phrase. Un tiers du comité a refusé d'en accepter le principe mais la majorité en a décidé autrement".

Présentement, la clause d'exclusivité permet à un joueur de devenir agent libre s'il a joué sa saison sans avoir signé de contrat. Le plan "un et un" réfère au joueur qui signe un contrat pour une saison mais dont le prochain contrat est automatiquement renouvelé par la direction pour une autre saison.

Environ 160 joueurs dont Tom Seaver, Thurman Munson, Reggie Jackson, Fred Lynn, Luis Tiant et Rod Carew n'ont pas encore paraphé un contrat en vue de la saison qui s'annonce. Dans leur dernière proposition, les propriétaires ont accepté le plan "un et un" en offrant à tous les joueurs le loisir de devenir agent libre au cours des saisons 1976 et 1977.

Ils ont cependant réduit la portée du plan en précisant que les agents libres ne pourraient négocier leur contrat qu'avec les huit dernières équipes du classement. Les joueurs ont vivement protesté et ont demandé pourquoi ils devaient se conformer à ce plan restrictif alors que deux cours ont déjà signifié qu'ils peuvent présentement négocier avec les 24 équipes.

Il semble toutefois que les joueurs aient mis de l'eau dans leur vin. En effet, ceux-ci accepteraient un règlement restrictif qui obligerait le nouvel agent libre de négocier non pas avec huit, mais plutôt avec 12 ou même 16 équipes.

D'autre part, plusieurs croyaient que le cas Andy Messersmith deviendrait une répétition de celui de Catfish Hunter mais, tout au contraire, les intéressés sont peu nombreux.

"Nous croyions que toutes les équipes sauf des Dodgers nous feraient des offres. Cependant, nous n'en avons qu'une seule officielle; celle des Braves d'Atlanta. Toutes les équipes ont besoin d'un bon lanceur", a déclaré le représentant de Messersmith, Berb Osmond.

"Nous avons été contactés par six équipes mais seul Atlanta nous a proposé quelque chose de sérieux", poursuit Osmond en se disant surpris du peu d'intérêt envers son protégé puisque Messersmith n'a fait aucune déclaration fracassante.

Les Cardinals de St-Louis, les Padres de San Diego, les White Sox de Chicago, les Angels de la Californie et les Yankees de New York, en plus des Braves d'Atlanta, ont discuté avec Osmond.

"L'offre des Braves est intéressante et nous l'étudions", de préciser Osmond. "Andy est anxieux de s'entrainer, encore plus depuis l'ouverture des camps d'entrainement. Il veut jouer au baseball", de continuer Osmond.

Maintenant agent-libre à la suite d'un jugement, Messersmith a remporté 19 victoires l'an dernier alors qu'il revêtait l'uniforme des Dodgers de Los Angeles.

sommaires

Ligue Nationale

Penguins 7, Capitals 3

1ère période

1—WASHINGTON: Lampman (4)
Bolonchuk, Joly 9:35
Pénalités: Bailey W 6:01; Stewart W majeure, Campbell P mineure, majeure, 7:43; White W 8:13; Bennett W 19:10.

2e période

2—PITTSBURGH: Larouche (44)
Kehoe, Hadfield 1:38
3—PITTSBURGH: Hadfield (29)
Larouche 2:36
4—WASHINGTON: Bennett (14)
Lynch, Bailey 10:16
5—PITTSBURGH: Stakhouse (10)
Apps 17:46
6—WASHINGTON: Lemieux (10)
Meehan, Sirois 18:46
Pénalités: Stackhouse P 5:18; Meehan W 13:43; Stackhouse P 17:53; Pittsburgh (banc) servie par Nolet 20:00.

2e période

7—PITTSBURGH: Pronovost (47)
Apps, Wilkins 9:55
8—PITTSBURGH: MacDonald (28)
Apps 13:02
9—PITTSBURGH: Pronovost (18)
Apps 18:08
10—PITTSBURGH: Apps (26)
Vanimpe, Burrows 18:25
Pénalités: Labre W 3:36; Kehoe P 14:33.

Tirs au but

Pittsburgh ..... 8 9 14—31
Washington ..... 12 12 4—28
Gardiens: Plasse P; Wolfe W.
Assistance: 13,287.

Canucks 2, Flames 2

1ère période

Aucun but.
Pénalités: Snepste V 11:09; Kryskov à 13:42.

2e période

1—ATLANTA: Lysiak (30)
Ecclestone 19:46
Pénalité: Carrière A 3:35.

3e période

2—ATLANTA: Gibbs (8)
St-Sauveur, Lystak 4:56
3—VANCOUVER: Seldbauer (17)
Rochefort, Kearns 10:40
4—VANCOUVER: Kearns (5)
O'Flaherty, Lalonde 13:49
Pénalités: Flett A 6:20, Vervargaert V 18:13.

Tirs au but

Vancouver ..... 7 8 7—22
Atlanta ..... 13 7 16—36
Gardiens: Ridley V; Bouchard A.
Assistance: 12,930

Association Mondiale

Nordiques 4, Toros 3

1ère période

1—QUÉBEC: Brackenbury (6)
Fitchner 1:11
2—TORONTO: Mahovlich (31)
Henderson, Napier 2:10
Pénalités: Fitchner Q 1:20; Nistico T mineure, Dorey T inconduite, 3:10, Brackenbury Q 14:36.

2ème période

3—TORONTO: Napier (35)
Nedomansky 4:50
4—TORONTO: Napier (36)
Zrymiak, Henderson 9:17
5—QUÉBEC: Fitchner (16) 15:56
Pénalités: Folco T majeure, Brackenbury Q mineure majeure, Simpson T mineure, 4:06; Bordeleau Q 6:16; Rollins T 7:17; Dorey T, Gallant Q, mineures majeures, Sutherland Q mineure, 10:33; Tardif Q 13:24; Cloutier Q 17:52; Dorey T 18:33.

3ème période

6—QUÉBEC: Fitchner (17)
Brackenbury, J.C. Tremblay 16:20
Pénalité: J.C. Tremblay Q 18:48.

Prolongation

7—QUÉBEC: Houle (40)
Sutherland, Hampson 6:29

Tirs au but

Québec ..... 15 15 11 3—43
Toronto: ..... 12 11 14 5—42
Gardiens: Brodeur Q; Garrett T.
Assistance: 12,776.

Victoire des Penguins

LANDOVER (AP) — Jean Pronovost a marqué deux buts durant les dix dernières minutes de la partie pour conduire les Penguins de Pittsburgh à une victoire de 7-3 sur les Capitals de Washington, hier soir.

Le 47ème but de la saison de Pronovost a brisé une égalité de 3-3 à 9:66 minutes de la dernière séquence. Lowel McDonald en ajoutait un autre à 13:02 et Pronovost enregistrait son second à 18:08. Syl Apps a obtenu des assistances sur les trois buts.

Apps, qui a également obtenu une aide durant la deuxième période, a enregistré le dernier but des Penguins à 18:25 minutes.

Les Capitals, en trois occasions, ont surmonté un déficit d'un but et, grâce à un filet de Jean Lemieux vers la fin du deuxième vingt, ont créé une égalité de 3-3.

Les Capitals, qui ont vaincu les Penguins en une occasion depuis leur arrivée dans la Ligue Nationale, ont pris une avance de 1-0 en première sur le but de Mike Lampman. Mais Pierre Larouche et Vic Hadfield, en l'espace de 56 secondes tôt en deuxième période, ont donné une priorité d'un but aux Penguins. Harvey Bennett a porté le compte 2-2 mais Ron Stackhouse a redonné les devants 3-2 aux Penguins.

pointeurs

Ligue Nationale

(parties d'hier non-comprises)

	b	p	pts
Tardif, Qué	64	62	126
Hull, Win	43	69	112
Nilsson, Win	38	72	110
Hedberg, Win	50	54	104
Cloutier, Qué	52	47	99
S. Bernier, Qué	32	65	97
Ftorek, Pho	34	61	95
Bordeleau, Qué	31	59	90
Lacroix, SD	23	65	88
Lawson, Cal	39	46	85
G. Howe, Hou	26	59	85

Association Mondiale

(Parties d'hier non-comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	47	61	108
Clarke, Phi	30	75	105
Barber, Phi	41	59	100
Perreault, Buf	40	59	99
Mahovlich, Mtl	32	65	97
Larouche, Pit	43	53	96
Ratelle, Bos	30	60	90
Pronovost, Pit	46	43	89
Sittler, Tor	36	52	88
Trottier, NYI	27	61	88

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

toronto

Mines en vedette

Les valeurs minières ont pris une allure nettement à la hausse hier à la Bourse de Toronto, alors que les autres compartiments faiblissaient. La journée a été active.

L'indice industriel a perdu .45 à 191.47 et celui des aurifères 4.60 à 314.64. L'indice des métaux communs a monté de .96 à 89.61 et celui des pétroles de l'Ouest, qui a grimpé de plus d'un point dans l'après-midi, a clôturé avec un gain de .09 à 210.84.

Le volume des transactions est passé à 3.68 millions d'actions, soit son plus haut point depuis quatre semaines. Jeudi, il n'était que de 2.11 millions. La valeur a atteint vendredi $24.29 millions, au regard de $20.12 millions la veille.

Cependant, le gros de l'activité a résulté d'un bloc de 1.15 million d'actions de Yukon Consolidated Gold Mines, qui ont changé de mains à $1.55.

Le comportement des valeurs peut se résumer ainsi: Vendredi, on a enregistré 199 hausses, 211 baisses, et 231 titres inchangés. Jeudi, il y avait 166 hausses, 218 baisses, et 251 titres inchangés.

Premier Cablevision a gagné 1-2 à $9 1-4. Un bloc de 10,900 actions, et peu après un bloc de 10,500 actions se sont vendues à $9. Parmi d'autres blocs de transactions importantes, on a signalé 72,400 actions de Sunningdale à $9 et 67,000 de Zeller's à $4.70 et 54,800 de Standard Broadcasting à $8 1-8.

Au marché des options, 74 contrats ont été inchangés, à comparer à 154 jeudi.

Bow Valley Industries a gagné 1 1-4 à $18 3-4, Sunningdale 1 1-2 à $9 3-8, Pan Ocean 1 1-2 à $15 et Siebens 3-8 à $11 1-8.

Hudson Bay Mining A a gagné 1-4 à $20 1-2, Western Decalta Pete 1-8 à $5 1-2 et Great Lakes Power Corp. 3 à $18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	4800	330	320	320	−10
Abitibi	18602	$13⅜	13⅛	13¼	− ⅛
Abitbi 10	8330	$50¼	50¼	50¼	
Acklands	500	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅛
Acklnd 2p	100	$14¾	14¾	14¾	
Acme Gas	5000	9	9	9	−1½
Adanac M	1000	30	30	30	+ 5
Afton Min	1000	$7	6¾	7	+ ⅜
Agnico E	2300	495	485	490	− 5
Agra Ind	500	$7⅞	7½	7⅞	
Aibany	11000	36	33	34	+ 1
Alt East G	3800	$10⅛	10	10	
Alt Energy	2625	$9½	9¼	9¼	− ¼
Alta Gas A	3825	$13¼	13⅛	13⅛	− ⅛
Alta G F	200	$25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Alcan	12546	$27⅜	26⅞	27	− ⅛
Algo Cent	500	$14⅛	14	14	
Algoma St	2162	$26	25⅝	25⅝	− ⅜
All-Can B	300	235	235	235	
Allarco Dv	100	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Alliance B	250	350	350	350	
Alminex	100	$5¼	5¼	5¼	
Almin 4½ p	150	$38	38	38	+ ¼
Alum 3rd p	500	$26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
Am Bonza	4200	285	280	280	−13
Am Larder	8000	19	18	19	− 1
Am Eagle	2300	43	42	42	− 1
Am Leduc	5000	8	8	8	
A Quasar P	100	$18	18	18	
Andres W	550	$10½	10⅜	10⅜	
Aquitaine	620	$21½	21½	21½	− ¼
Argosy	1540	12	12	12	
Argus	205	$28¾	28¾	28¾	−6¼
Argus C pr	820	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Asamera	1600	$8⅝	8⅜	8⅝	+ ⅛
Asbestos	5573	$28½	27¾	28	
Ashland C	300	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅜
Asoc Porc	1000	70	70	70	− 2
Atco A	2350	$14½	14¼	14¼	− ⅛
Auric Res	3000	31	30½	30½	− ½
Autolec I	1000	$5	5	5	
Ato Hard A	325	$13¾	13⅜	13¾	− ¼
BC Sugar A	194	$22	22	22	+ ⅜
BC Sugar P	25	$11⅛	11⅛	11⅛	
BP Can	3375	$10	9⅞	10	+ ⅛
Bad Boy	1200	400	400	400	−10
Banister C	200	$8¾	8⅝	8⅝	
Bank BC	170	$23	23	23	
Bank Mtl	6857	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Bank N S	8226	$39¼	38⅝	39⅛	+ ¼
Bankeno	1350	231	226	226	−10
Baton B	25	$8⅛	8⅛	8⅛	
Bay Mills	100	$12¼	12¼	12¼	
Beavr E A	100	380	380	380	
Becker B p	100	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅛
Bell Canad	7263	$45⅛	45	45	
Bell A pr	210	$44½	44½	44½	
Bell B pr	100	$45	45	45	+ ¾
Bell 2.28	1200	$25⅝	25⅝	25⅝	
Bell Can W	11925	335	320	325	
Beth Cop A	600	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ¼
Black P A	100	435	435	435	
Block Bros	100	380	380	380	− 5
Bombrder	450	280	275	275	−15
Bovis Cor	13570	92	90	90	− 1
Bow Valy	57915	$19	17⅜	18¾	+1¼
Bow-m pr	210	$39¼	39¼	39¼	
Bralor Res	4000	245	242	242	+ 1
Bramalea	2400	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Brameda	4500	193	187	193	+ 6
Brascan A	18318	$12⅛	11⅞	12	
Brenda M	1550	$7½	7½	7½	+ ⅛
Bridger	1350	450	445	445	+ 5
Brinco	200	405	405	405	− 5
Br Am Bnk	245	$20½	20½	20½	
BC Forest	12115	$24	23⅞	24	+ ⅛
BC Frest p	100	$33½	33½	33½	
BC Phone	2225	$11¾	11¾	11¾	
BCPh 4¾ p	225	$42¾	42¾	42¾	
BCPh 4½ p	210	$44¾	44¾	44¾	
BCPh 5¾ p	280	$56	56	56	
BCPh 6.80	100	$17	17	17	
BCP 10.16 p	210	$25⅜	25⅜	25⅜	
Broul Reef	2100	31	31	31	
Brunswk	29170	$5¼	490	5⅛	+22
Budd Auto	1525	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Bulora Cor	1000	39	39	39	− 2
Burns Fds	1000	$10⅞	10¾	10¾	+ ¼
CC Yachts	200	300	300	300	
CAE A	2850	$11	10¾	11	+ ¼
CFCN	100	$7¾	7¾	7¾	− ⅛
Cad Frv	1000	$9⅞	9⅞	9⅞	
Cad Frv A	100	$16¼	16¼	16¼	− ⅜
Cal Pow A	630	$27⅜	27⅜	27⅜	− ⅜
Cal P 10 p	10	$103	103	103	+ ½
Calvert	9500	24	22	23	+ 1
Cam Mine	2500	36	35½	35½	
Camflo	2650	$11	11..	11⅛	....
C Chib A	1400	450	440	445	+10
Camp RL	260	$25¼	25⅛	25⅛	− ¼
Campau A	800	$5⅛	5	5⅛	
Campau 7p	100	$7¾	7¾	7¾	
Can Cem L	2375	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Pancan	1200	$22	21¾	21¾	+ ¼
Pan Ocean	40752	$15	13¾	15	+1½
Placer	12700	$24	23¼	24	+ ¾
Pop S	3500	470	470	470	
Pow Corp	1300	$10⅜	10¼	10⅜	
Prefac a	12100	140	130	130	−10
Prem Cb	3200	$9	9	9	+ ¼
Price Com	150	$16½	16½	16½	− ¼
Provigo	800	$10¼	10¼	10¼	− ⅛
Qebcor	2100	$6	6	6	
Que Tel	233	$15¼	15¼	15¼	− ⅜
Reed S a	900	$7	7	7	
Rio Algom	290	$34¾	34¾	34¾	− ⅜
Rothman	200	$17¾	17¾	17¾	
Royal Bank	2652	$27¾	27½	27½	− ½
Russell	3155	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Sco t Lasal	1900	250	245	250	−20
Seagram c	2700	$29¼	29	29	− ⅛
Shell Can	100	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Simpsons	1500	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Stham a	100	$24¼	24¼	24¼	
Stelco a	600	$29¼	29	29¼	+ ⅜
Sup Elec	500	53	53	53	−1
Tor Dm Bk	425	$17⅜	17⅜	17⅜	− ¼
TD Rlt w	300	175	175	175	+5
Tot Pet A	775	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Tr Can PL	15600	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
Tr C C pr	375	$39	39	39	
Trans Mt	233	$10	10	10	+ ⅛
Treco	3000	450	425	450	+15
Ultrmar	225	310	310	310	−5
Unigesco b	3200	110	100	100	−10
Un Carbid	450	$23½	23½	23½	
Unt Bank	300	325	320	320	−5
Velcro	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Wiax a	800	$14½	14½	14½	− ¼
Walk a	2848	$32⅛	31¾	31¾	− ⅜
Weldwod	500	$13	13	13	+ ¾
Zeilers	11400	$5	490	5	+ ⅜
Junior Industrielles					
Amb Db.	2500	31	31	31	−2
Ame	1000	100	100	100	
Belg Stand	300	110	110	110	+10
Crawfd Al	300	220	220	220	−10
East Bak	600	8	8	8	+ ¾
Mines et pétroles					
Abitib Asb	1300	100	100	100	
Acroli Ltd	70500	67	58	66	
Basic Res	1200	$8	8	8	
Bateman	3000	4½	4	4	
Bison Pet	6000	55	50	55	+5
Bruneau	1000	30	30	30	
Cadillac Ex	1000	95	95	95	+4
Cons Imp	5000	17	17	17	
C Sum	8000	12	10	10	−2
Dumgmi	500	80	80	80	+8
Dyn Mn	1000	70	70	70	
Dynamic rt	1500	3½	3½	3½	
East Mal	100	230	230	230	−8
F Norm	300	$6⅜	6½	6⅜	
GEQ	900	230	220	220	−10
Jamex	1000	35	35	35	−3
Jupiter	2000	85	77	80	+5
Kiena	1100	135	127	127	−8
Lynx CEx	2600	109	100	105	+4
Mcdn m	1500	61	60	60	
Midepsa	5500	12	12	12	−3
Mt Jamie	8000	32	32	32	
M Pleas	2000	15	15	15	
N Insco	1000	43	43	43	+3
NA Rare	4500	26	25	26	
Nordore	1500	59	55	59	
Phoenix	1600	$5⅜	5	5	− ⅜
Queenstn	10000	27	23	25	+1
Roy Agas	1000	29	29	29	− ½
Stl Col	1000	80	80	80	−5
Sil Stack	3000	25½	25	25	−1
Stafrd	2200	52	50	50	−6
Sull a	300	175	175	175	+1
Talisman	2000	17	17	17	−1
Troilus min	3500	14	14	14	+1
Untd Asbes	1400	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
U Siscoe	1000	$7⅞	7⅞	7⅞	+2⅜
W Q Mn	10000	19½	18	18½	−1½

montréal

Activité moyenne

La tendance générale tirait vers la baisse, sur un marché modéré hier à la Bourse de Montréal.

Le virement atteignait, en fermeture, 427,000 actions.

L'indice composite a perdu 0.77 à 193.06. Celui des industrielles a perdu 0.88 à 202.48, celui des banques 0.76 à 237.23, celui des services publics 0.45 à 136.26 et celui des papiers 0.20 à 130.16.

Le comportement des valeurs s'est résumé à ceci:

Vendredi, 45 hausses, 96 baisses, 45 titres inchangés. Jeudi: 59 hausses. 81 baisses, 39 titres inchangés.

Investors Group A venait en tête du secteur industriel, perdant 1-4 à $7 1-8 sur un virement de 30,000 actions. Pan Ocean Oil dirigeait au compartiment minier, avec un gain de 1 1-2 à $15 sur un virement de 40,752 actions.

Pacific Petroleum a perdu 1-8 à $28 5-8. Pancanadian Petroleum a monté de 1-4 à $21 3-4.

Trans-Canada Pipelines a reculé de 1-8 à $11 7-8, Brascan Ltd. A 1-8 à $12, Norcen Energy Resources 1-2 à $11 3-8 et Noranda Mines A 3-8 à $35 7-8. Placer a gagné 3-4 à $24.

Parmi les valeurs spéculatives, West Quebec Mines a glissé de 1 1-2 cent à 18 1-2 cents sur un volume de 10,000 actions qui ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	6927	$13¼	13⅛	13⅛	− ⅛
AltGas T	10675	$13¼	13¼	13¼	
Alcan	7857	$27⅜	27	27	− ¼
Banister	200	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Bank Mtl	3820	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Bank NS	3971	$39	38⅞	39	+ ½
Banq CN	1827	$15¾	15⅝	15¾	
Bq Deprg	3700	$14½	14½	14½	+ ¼
Bq Pv Can	801	$13	12⅞	13	
Bell Canad	1878	$45	45	45	− ⅛
Bell wt	2600	335	320	325	
BM RT u	1600	$14¾	14⅝	14¾	+ ¼
Bombrder	1025	275	275	275	−15
Brcan a	15429	$12⅛	11⅞	12	− ⅛
CAE A	725	$11	10¾	11	
Cadi Fvw	140	$9¾	9¾	9¾	−1
Can Cem L	650	$11¼	11¼	11¼	
C Cel	1200	$7¼	7¼	7¼	
C Found pr	222	$10	10	10	+1
C Imp Bank	475	$26½	26	26	
CIL	800	$23½	23⅜	23½	− ¼
C Int Pw	100	$15⅜	15⅜	15⅜	− ⅛
CI Pow pr	425	$12¼	12¼	12¼	
CJV	500	200	200	200	−5
C Marconi	400	$5	5	5	− ¼
CP Inv	325	$19¾	19½	19¾	
Cdn Tire A	559	$48½	48½	48½	− ¼
C Vickers	2000	$23	23	23	
CPLtd	2715	$16⅜	16½	16⅜	+ ⅛
Carena B	2200	$8½	8½	8½	
Carl Ok	675	345	345	345	
Celanese	1902	$6¼	6⅛	6⅛	
Cent Dyn	1000	80	80	80	−9
Chrysler	3155	$18⅛	18¼	18½	− ⅛
Cominco	210	$38¾	38⅜	38¾	− ⅛
Comodor	500	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
C Holiday I	1000	310	310	310	−40
Con Bath	3051	$37	36⅜	37	− ⅛
C Bath pr	200	$17	17	17	
Con Gas	500	$11⅞	11¾	11¾	− ⅛
Con Glass	200	$15	15	15	
Denison	200	$59	59	59	− ¾
Dome Pete	2100	$32⅛	32¼	32⅛	+ ⅛
D Bridge	250	$32¼	32¾	32¾	
Dofasco a	650	$27⅜	27¼	27¼	− ½
Dom Store	3775	$16¾	16½	16¾	+ ¼
D Tex a	3700	$8½	8½	8½	
Domtar	2217	$25⅞	25¾	25⅞	+ ⅛
Domtar pr	100	$10½	10½	10½	− ½
Donohue	200	$10½	10½	10½	+ ¼
Fal Nck	1060	$40½	40⅜	40½	− ½
Fin Coll	17100	205	200	200	+5
Genstar L	800	$22⅜	22⅛	22⅛	+ ⅛
GL Paper	400	$28	28	28	+1
Gulf Can	721	$31½	31¼	31¼	− ¼
Home A	1150	$30¼	30	30¼	− ¼
Huds Bay a	500	$20⅜	20½	20½	− ⅛
H Bay Co	844	$19	18⅞	18⅞	− ¼
HB Oil Gas	1450	$37¾	37¾	37¾	− ⅛
Husky Oil	500	$21¼	21⅛	21⅛	− ⅛
IAC	700	$19	18⅞	19⅜	− ⅜
Imp O a	18807	$22¾	22⅜	22⅜	
Indal	100	$13¾	13¾	13¾	+ ⅜
Int Nick a	7675	$34⅛	33⅝	33⅝	− ⅜
Int Nick b	242	$34⅛	34⅛	34⅛	+ ¾
IU Int	5500	$10½	10½	10½	
Intpr Pipe	4200	$13⅛	12⅞	12⅞	− ⅛
Inv Grp A	30000	$7⅛	7⅛	7⅛	− ¼
Kaiser Re	100	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Labatt pr a	230	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
MB Ltd	2300	$22¾	22⅜	22⅜	− ⅛
Mass Fer	2155	$29¾	29⅜	29⅜	
Mercantil	3500	$14⅜	14½	14⅜	− ⅛
Micc Inv	250	$10¼	10⅛	10⅛	− ⅛
Mitch A	400	$13	13	13	
Molson A	164	$18¾	18¾	18¾	− ⅛
Mnt Trst	100	$12	12	12	−1
Moore	900	$46¾	46⅜	46⅜	− ¼
NB Tel	100	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅜
Nfl cl a	130	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Noran a	8522	$36	35	35⅞	+ ⅜
Norcen	10470	$11¾	11⅜	11⅜	− ½
Nor Tel	3079	$37½	37	37	− ⅜
Nor T w	3100	$17⅛	16⅞	17⅛	− ⅜
Pac Pete	11675	$28¾	28½	28⅝	− ⅛
Peyto Oils	3550	370	355	365	+ 5
Pick Crow	6200	18	17	17	+ ½
Pine Point	700	$32½	32⅛	32½	
Pitts C	1000	$5¾	5½	5½	− ⅜
Place G	2350	31	31	31	
Placer	3320	$24	23¼	23¾	+ ½
Plysr 840	350	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Pop Shops	2450	470	465	465	− 5
Pow Corp	625	$10¼	10¼	10¼	− ⅛
Pow Crp pr	225	$27½	27½	27½	− 1
Pow C 5 pr	500	$10⅜	10⅜	10⅜	
Precamb	3500	66	65	66	
Pre Cable	95432	$9¼	8¾	9¼	+ ½
Preston	1104	$16⅜	16⅜	16⅜	− ¼
Price Co	1567	$16⅜	16½	16⅜	
Qasar Pet	400	370	360	360	+ 5
Que Sturg	1500	140	140	140	
Que Tel B p	300	$8¾	8⅜	8⅜	
Quenswer	100	325	325	325	+15
Ram	7800	350	340	350	+10
Ranger	6100	15	14½	14⅜	− ⅛
Rank Org A	900	280	275	280	
Readers D	100	12	12	12	
Realty A	100	280	280	280	
Redstone	12800	89	85	85	− 4
Reed Oslr A	500	$7	7	7	
Reichhold	500	$23¼	23⅛	23¼	+ ½
Reichwt	1800	$11¾	11¾	11¾	
Reitman A	1000	$13	13	13	
Revelstk	1305	$12½	12¼	12¼	− ¼
Revelstk p	175	$11¾	11¾	11¾	
Revnu Prp	5020	77	76	77	
Rio Algom	807	$34¾	34¼	34¾	− ⅜
Rolland	100	$7¼	7¼	7¼	
Roman	1300	$15½	15¼	15¼	− ⅛
Ronyx Cor	1000	70	70	70	
Rothm 2p	100	$16¼	16¼	16¼	− ¾
Rothmn w	1400	236	231	231	−11
Royal Bnk	2735	$27¾	27½	27½	− ⅜
Royal Tr A	338	$21⅜	21½	21⅜	+ ⅛
Ryl T & M	100	$10⅜	10⅜	10⅜	− ⅛
Russel H	2941	$12	12	12	+ ¼
Ryanor	1000	4½	4½	4½	
StL Corp p	250	$57	57	57	
Scot Lasal	6000	265	245	265	+20
Scot York	7900	204	190	190	−12
Scotts	600	$8	8	8	
Scurry Rn	100	$16½	16½	16½	− ¼
Seagram	8625	$29½	29	29	− ¼
Selkirk A	1161	$12½	12	12	− ¼
Shaw LE A	800	$7	7	7	− ½
Shaw Pipe	500	$6⅜	6½	6½	
Shell Can	3027	$15⅞	15⅝	15⅞	
Sherritt A	5038	$7¼	7	7	− ¼
Siebens	12450	$11¼	10½	11⅛	+ ⅜
Silknit pr	210	$37	37	37	
Silvmq	2000	25	25	25	
Silverwd A	1700	$10¼	10⅛	10¼	
Simpsons	2030	$7	6⅞	7	
Simpson S	1668	$10⅛	10	10⅛	− ⅛
Sklar M	16400	209	200	200	+ 3
Sklar W	1500	103	102	103	− 4
Skyline H	300	315	315	315	+ 5
Sobey Stor	290	465	465	465	
Sogepet	1000	101	101	101	− 1
Southm A	200	$24	24	24	
Spar Aero	3500	236	235	236	+ 6
Spooner	670	25½	25½	25½	
Stafford	2100	375	375	375	
St Brodcst	55400	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅜
Stelco A	1822	$29¼	28⅞	29¼	+ ¼
Steep R	2920	210	210	210	− 5
Sud Cont	3000	27	27	27	− 1
Sulivan A	2692	179	175	175	+ 3
Sulivan B	500	171	171	171	
Sunbrst E	4500	12½	12½	12½	
Sundle	303670	$9⅜	8½	9⅜	+1½
Surpass C	2600	225	205	225	+20
Systems D	400	270	270	270	− 5
Talcorp	500	$7½	7½	7½	+ ⅜
Teck Cor A	1682	430	420	430	+ 5
Teck Cor B	733	340	325	325	+ 5
Tel Metr B	275	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Txsglf	3710	$34½	34⅛	34½	+ ⅜
Texmont	1500	16	16	16	
Texore	3000	8½	8½	8½	− ½
Thom Ind	2500	$6¾	6½	6¾	+ ¾
Thom N A	4400	$13¾	13½	13½	
Tombill	500	68	68	68	− 2
Toromont	700	210	210	210	−10
Tor Dm Bk	3239	$17⅜	17⅜	17⅜	− ⅛
Tor Star B	300	$17⅜	17⅜	17⅜	
Total Pet	6900	$6	5¾	6	+ ⅛
Total P A p	900	$13	12¾	12⅞	− ⅛
Traders A	1600	$14¼	14	14	− ¼
Trader 66 w	200	195	195	195	− 5
Trader 69 w	600	465	450	450	−15
Tr Can Res	14500	64	61	64	+ 3
Trans Mt	13850	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
Trnsair w	6500	3	3	3	
TrCan PL	31282	$12	11⅞	12	+ ⅛
TrCan B pr	200	$29½	29½	29½	− ¼
TrCan C pr	450	$39¼	39¼	39¼	+ ⅛
TrCan D p	900	$52¾	52¾	52¾	
TrCan w	15852	25	24	25	
Travlway	150	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Treco Inc	300	450	430	450	− 5
Trizec Crp	210	$13⅜	13⅜	13⅜	
Turbo R	200	136	136	136	− 4
Ulster Pet	4300	60	60	60	
Ultramar	1100	310	310	310	
Un Carbid	130	$23½	23½	23½	
UGas A	3585	$7⅞	7⅞	7⅞	
UGas 5½ p	100	$28	28	28	− 1
UGas 6 pr	250	$29	29	29	− 2
UGas 8¾	550	$20	19⅞	19⅞	
Union Oil	500	$9¾	9¾	9¾	
U Asbesto	5926	$5⅜	5⅛	5⅛	− ⅛
U Cdn Shar	100	$11½	11½	11½	
U Canso	23235	$7⅜	7	7¼	+ ¼
U Corp B	300	$14	13¼	13¼	− ½
Un Fn Mgt	500	200	200	200	
U Keno	300	$8⅝	8⅜	8⅝	− ⅛
U Siscoe	8700	$8	7¾	8	+ ⅛
Uni Trust	100	385	385	385	+10
Un Wburn	266	$8¼	8¼	8¼	
UW OG	6000	63	60	63	− 2
Univr Gas	2300	420	415	415	+ 5
U Sections	1000	375	375	375	
Upp Can	1700	130	129	129	− 5
VS Serv A	500	480	480	480	
Van Der	300	355	355	355	
Versatile	1750	$17⅜	16⅞	16⅞	− ¼
Versatil A	2150	$16⅜	16	16	− ½
Vespar	5000	23	22	23	+ 2
Vestgron	100	$16½	16½	16½	
Vic G Tr	100	$25	25	25	− ¼
Voyager P	6500	$11⅞	11⅜	11⅞	+ ⅛
Vulcan Ind	200	$17	16¾	16¾	− ½
WCI Can	600	$18	18	18	
Wajax A	700	$14½	14½	14½	
Walk GW A	840	$32⅛	31¾	32	− ⅜
Weldwod	1475	$12⅞	12¾	12⅞	
Wstburne	2250	$11¼	10¾	10¾	+ ⅛
Wburn wt	500	$6½	6¼	6⅜	
Wcoast Pf	810	$5½	5⅜	5⅜	− ⅛
W Pet A p	1205	$15¾	15½	15¾	
Wcoast T	255	$23⅜	23⅜	23⅜	− ⅛
Wcost 8½ p	500	$53	53	53	+ ⅛
Wcoast w	220	262	262	262	
Westeel	700	$15⅜	15⅜	15⅜	− ⅜
W Bcas A	200	$10⅜	10⅜	10⅜	
W Decalta	20300	$5⅞	5½	5½	+ ⅛
West Mine	2800	365	360	360	− 5
Westfield	34150	227	220	222	+ 2
Westnhse	100	$24	24	24	
Weston	500	$18	18	18	
Wstn 4½ p	270	$43½	42¼	42¼	
Whithorse	1200	175	170	170	− 5
Wilco	7000	20	18½	19	− 1
Willroy	500	117	117	117	+ 3
Winco A	230	$5⅞	5⅞	5⅞	
Woodreef	11600	60	58	60	+ 1
Woodwd A	5600	$20½	19½	20½	+1⅛
Wr Harg	1000	93	93	93	+ 3
Y&R Prop	100	$5⅞	5⅞	5⅞	− ¼
Yk Bear	900	230	230	230	
Yuko C	155650	164	155	164	+ 4
Zellers	94400	$5⅛	470	5	+30
Trust Units					
BBC R un	400	$13⅜	13½	13½	− ⅛
BBC R wt	290	170	170	170	
BM-R tun	5125	$14¾	14

Québec investira $30 millions dans le Centre de recherches industrielles

par Michel Nadeau

QUEBEC — Le gouvernement du Québec fournira un montant additionnel de $30 millions pour le fonctionnement du Centre de recherches industrielles du Québec. Au moment de sa création en 1969, le CRIQ a reçu une première subvention quinquennale de $20 millions. Cette somme a été utilisée sur une période un peu plus longue que prévue en raison d'une stabilisation des activités à la suite de difficultés d'ordre administratif en 1974.

Hier, à l'Assemblée Nationale, le ministre de l'industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre a déposé, en première lecture, la Loi modifiant la charte du CRIQ. Le ministre a expliqué que les crédits prévus permettront au Centre "de continuer de fournir une expertise en matière de recherche scientifique, d'innovation et de design à la petite et moyenne entreprise manufacturière québécoise."

Au mois de septembre dernier, M. Saint-Pierre présidait à la relance de l'organisme qui a connu une période de flottement à la suite du départ du président-fondateur, M. Michel Normandin. Son successeur, M. Claude Descoteaux a réorganisé le centre en précisant de nouvelles orientations et en établissant une liste de secteurs prioritaires: mécanique, matériel de transport, matériel électrique et électronique, meubles, fabrication d'articles en argile, plastique et béton.

Dans ses laboratoires de Ste-Foy et Dorval, le CRIQ effectue de la recherche en sciences appliqués et travaille à la mise au point de produits, procédés et d'appareils en collaboration avec des firmes québécoises.

L'organisme dispose également d'un réseau complexe d'information auquel tous les chefs d'entreprise peuvent avoir accès.

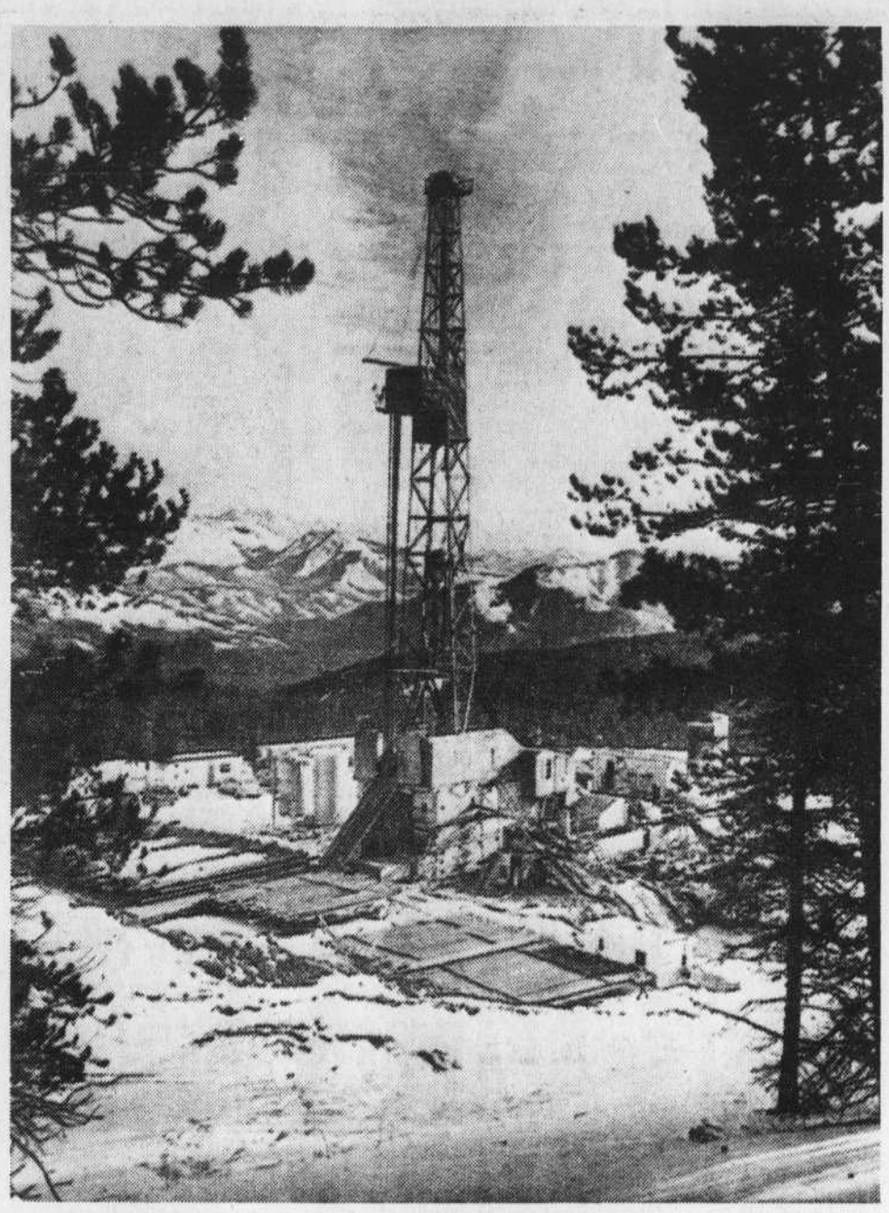
D'autre part, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a rappelé jeudi soir que l'objectif fondamental de son ministère est de développer l'entreprise québécoise, d'abord et avant tout, et que la question des investissements étrangers ne constitue qu'une préoccupation "relativement marginale".

Au cours d'une conférence prononcée à Ste-Marie-de-Beauce, M. Saint-Pierre a toutefois admis que les entreprises étrangères sont nécessaires, "voire vitales à notre transformation industrielles".

"Nous souhaitons certains investissements dans des secteurs de pointe afin d'amener de nouveaux secteurs industriels au Québec et de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises par une sous-traitance accrue", a-t-il précisé.

Mais il n'en reste pas moins que le MIC travaille d'abord et avant tout pour l'entreprise autochtone: 80 pour cent de ses services et programmes s'adressent à elle. "Le Québec peut donc espérer poursuivre, à moyen terme, une politique de développement industriel où l'équilibre est meilleur entre les entreprises autochtones et les entreprises étrangères", a déclaré M. Saint-Pierre.

Dans cette perspective, le ministère de l'Industrie et du Commerce a mis au point des projets conjoints comme celui d'Inventa, à Bécancour, et de Donohue, à St-Félicien, a enfin noté le ministre.



Amiante: Québec continue de suivre de près les travaux d'Abitibi Asbestos

Le gouvernement du Québec n'a pas encore pris de décision quant à une éventuelle participation dans un programme conjoint de développement dans le secteur de l'amiante.

Telle a été la réaction des différents milieux gouvernementaux à la suite de la publication dans un quotidien de la métropole d'une nouvelle affirmant que SOQUEM pourrait acquérir au moins 50% du capital de Abitibi Asbestos, une filiale du groupe Brinco.

Le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer aurait tout simplement demandé à la direction de SOQUEM de suivre de près les travaux présentement en cours au gisement d'amiante de la firme Abitibi Asbestos dans le canton de Maizerets près d'Amos.

Du côté de la compagnie un porte-parole s'est dit surpris en apprenant le contenu de la nouvelle. "Aucune discussion n'a eu lieu jusqu'à maintenant entre le gouvernement du Québec et Abitibi Asbestos concernant une éventuelle participation".

L'exploitation de ce gisement fournirait une production annuelle pouvant atteindre 220,000 tonnes. Toutefois, la décision de faire démarrer les travaux n'a pas encore été prise.

Abitibi Asbestos fait face à plusieurs problèmes dont le coût très élevé des travaux (au moins $260,000,000 au 31 août 1975) et la présence d'une épaisse couche de roche sur le gisement. Il faudrait en effet enlever plus de 20 millions de pieds cubes de mort-terrain avant de parvenir aux fibres.

Plusieurs manufacturiers examinent présentement les fibres. Aussi on suit de près l'évolution du prix du mineral qui devra monter à un niveau suffisamment élevé pour justifier l'investissement requis.

Les monnaies européennes profitent d'un instant d'accalmie

par Clément Braise

PARIS, (AFP) — Pour la première fois depuis que le franc français a lâché le "serpent" européen, dimanche dernier, une accalmie relative est revenue hier sur les marchés des changes. Mais la devise française continue à s'affaiblir, et les inquiétudes pour le proche avenir sont loin d'être dissipées, ni même, semble-t-il, le désarroi des autorités responsables des divers pays, que le président de la Banque nationale suisse avait traduit en déclarant jeudi qu'il ne reste plus qu'à "espérer et prier".

Hier, la plupart des monnaies en difficultés depuis le début de la semaine, comme le franc belge, la livre sterling et la lire italienne, ont regagné du terrain. Par contre le franc français a accentué sa baisse sur l'ensemble du front, enregistrant une décote de 5,6 pour cent à l'égard du mark et du franc suisse, et de 3,3 pour cent vis-à-vis du dollar, malgré une intervention, d'ailleurs modeste, de la Banque de France pour freiner la montée du dollar.

Cela confirme la détermination des autorités françaises, réaffirmée jeudi par le ministre de l'Economie et des Finances JP Fourcade, de contrôler le flottement de leur monnaie, afin de la maintenir à portée du dollar et des devises restant dans le "serpent". Mais selon les spécialistes financiers internationaux, qui ne sont pas contredits dans les milieux d'affaires français, la décote du franc jugée "normale" se situerait à 7 pour cent ou 8 pour cent.

Quoi qu'il en soit, les désordres monétaires actjels montrent qu'il est bien difficile de maitriser l'évolution des cours des changes dans le système de flottement généralisé, alors que l'offre et la demande déterminant ces cours varient en fonction d'appréciations aussi bien sur le contexte politique que sur les données purement économiques.

Ainsi, la crise monétaire qui a rebondi quatre fois depuis le 20 janvier dernier, a été déclenchée par le brusque effondrement de la lire italienne, lui-même provoqué par la prolongation de la crise gouvernementale à Rome, et par la poussée du Parti communiste, arrivé en vue de la participation au pouvoir. Et comme toujours, les difficultés politiques et économiques s'aggravent mutuellement, tandis que leurs conséquences monétaires viennent d'imposer des mesures de rigueur qui vont freiner la reprise d'activité et relancer le chômage.

En Grande-Bretagne, il est évident que la chute du sterling a été accentuée par le brusque départ du premier ministre Harold Wilson, qui a lâché la barre au milieu de la tempête économique, monétaire et politique, laissant croire qu'il n'avait plus les possibilités de "redresser le cap".

En France également, la poussée de l'opposition de gauche, mise en évidence par les élections cantonales et les récents sondages d'opinion, ne peut que raviver la méfiance envers la monnaie, déjà affaiblie par la persistance de l'inflation, et la détérioration de la balance commerciale.

Ce bref aperçu de la situation politico-économique de l'Europe du sud et de la Grande-Bretagne, qui contraste avec celle de l'Allemagne, explique le fait que la bourrasque monétaire n'ait soufflé jusqu'ici que sur la communauté européenne où elle a mis à mal le "serpent", tandis que le dollar était épargné. Elle explique aussi l'impossibilité d'appliquer efficacement l'accord conclu en novembre dernier à Rambouillet par les dirigeants des six grands pays occidentaux, et qui chargeait leurs Banques centrales de contrecarrer le "désordre des marchés" ou "les fluctuations erratiques des taux de change". Car les meilleures intentions sont souvent désarmées face aux réalités.

Alors, maintenant, que faire? La France a annoncé M. Fourcade, va proposer à ses partenaires, lors de la prochaine réunion conjointe des neuf ministres des Affaires étrangères et des Finances, le 5 avril, la mise en place de mécanismes plus souples de flottement coordonné des monnaies européennes, basé sur une solidarité renforcée, s'exerçant pour commencer à l'égard de l'Italie.

Il s'agit d'un réaménagement du "serpent" que le ministre français avait déjà proposé à ses collègues en septembre 1974, mais sans succès. Et les observateurs se montrent généralement sceptiques sur les chances d'un accord, que les circonstances actuelles rendent encore plus difficile.

Sur les marchés des changes, les banques centrales d'Allemagne fédérale et de Suisse ont dû acheter des dollars pour empêcher que les deux monnaies les plus fortes d'Europe, le Deutschemark et le Franc suisse, ne prennent le mors aux dents.

A Bruxelles, les opérateurs indiquent que la banque nationale de Belgique avait dû intervenir de manière plus importante que la veille pour retenir le franc belge, défaillant, dans le giron du serpent.

La couronne danoise, également affaiblie, a été l'objet de vives pressions à Copenhague où la banque centrale du Danemark serait intervenue pour la maintenir à son cours-plancher par rapport au mark.

A Londres, on ne prévoit aucune décision importante concernant l'avenir du serpent pour le week-end et le volume des transactions a été très modeste. Un banquier de la City a cependant déclaré: "Nous sommes en vue d'un typhon. Il va y avoir une guerre d'usure au sujet du serpent".

En dépit des assurances officielles à Bonn, Bruxelles et Copenhague, on s'attend toujours sur les marchés à un déplacement des parités qui interviendrait à la faveur soit d'un "élargissement" du serpent, c'est-à-dire de marges de fluctuations plus importantes soit de son éclatement.

Pour l'heure, le système de flottement conjoint européen qui a été institué en 1972, autorise les sept monnaies participantes à varier entre elles dans une proportion de 2.25 pour cent de part et d'autre d'un taux central tandis qu'elles flottent par rapport aux devises extérieures telles que le dollar. Pour sa part le franc français a été retiré du serpent lundi dernier parce qu'il était trop faible pour pouvoir demeurer dans les limites prescrites à l'égard du mark. Le franc a coté hier à environ 4.7240 francs contre 4.5600 il y a une semaine et le mark à environ 186.25 francs pour cent marks alors que le cours-plancher sur serpent était de 176.425.

A Munich, le conseil d'administration d'une importante banque, la "Bayerische Vereinsbank" a estimé que le temps est venu d'abandonner provisoirement le serpent pour permettre aux sept monnaies de trouver elles-mêmes leurs parités durant une période de "flottement propre", c'est-à-dire en dehors d'une intervention des banques centrales.

Un porte-parole du conseil a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'une telle mesure pourrait entrainer une réévaluation du mark, le serpent pouvant être remis sur pied ultérieurement avec de nouveau rapports entre les monnaies participantes.

A Francfort, le dollar était coté en début d'après-midi à 2.5395 marks contre 2.5368 au même moment la veille. La Banque centrale d'Allemagne fédérale a fait état d'un achat de soutien de 25 millions de dollars.

A Londres, le franc français s'est échangé à 1.8650 pour un mark. La lire italienne, aidée par les mesures économiques draconiennes annoncées jeudi, a progressé à 856 par rapport au dollar alors qu'elle était tombée à 890, mercredi.

La livre sterling a glissé à 1.9210 dollar contre 1.9240 la veille au soir. Sa dépréciation par rapport aux autres grandes devises se chiffre maintenant à 33.8 pour cent depuis 1971.

La crise économique européenne et la tempête monétaire inquiètent Washington

par Georges Deschodt

WASHINGTON, (AFP) — L'administration américaine a observé avec un mélange de détachement apparent et d'inquiétude la nouvelle tempête monétaire qui a déferlé ces dernières semaines sur l'Europe.

Le détachement résulte du fait que le dollar n'a été ni l'une des victimes ni l'une des vedettes des remous qui ont emporté la livre sterling, la lire italienne puis le franc français. Ses mouvements par rapport aux diverses devises ont été la conséquence des pressions exercées à la hausse ou à la baisse sur ces monnaies plus que de facteurs particuliers au dollar. Aussi bien sur le plan officiel que pour l'opinion publique ou la presse, la tempête qui sévissait en Europe ne touchait pas les Etats-Unis.

Ce détachement n'a pas empêché la trésorerie de laisser sourdre une certaine inquiétude. A deux reprises, tout d'abord par la bouche de M. Edwin Yéo, sous secrétaire au trésor chargé des affaires monétaires, puis par celle du secrétaire au trésor, M. William Simon, elle a rappelé qu'il était indispensable que les pays occidentaux ne s'engagent pas dans une guerre des taux de change, à grands coups de dévaluations.

Certes, tous deux ont affirmé qu'ils ne voyaient aucun signe d'une telle guerre dans les évènements des deux dernières semaines. Néanmoins, soulignent les observateurs, les responsables monétaires n'ont pas l'habitude en période de crise de mentionner gratuitement une menace à laquelle ils ne croient pas.

La crise économique européenne, dont la tempête monétaire est l'une des conséquences, inquiète Washington pour des raisons à la fois politiques et économiques. Le gouvernement américain s'inquiète de la montée des partis de gauche dans plusieurs pays européens et de la possibilité de fronts populaires à participation communiste, notamment en France et en Italie.

Les paniques monétaires ne sont évidemment ni un signe de confiance ni un moyen de la rétablir. Les conséquences politiques des remous actuels sont un souci pour Washington, estiment les observateurs.

Sur le plan économique, Washington ne s'inquiète pas trop des consequences des baisses du franc, de la lire et de la livre. Ce qui est perdu en puissance concurrentielle vis à vis des produits français, italiens et britanniques sera en partie compensé par des gains vis à vis des produits allemands et japonais. Le reste devrait être largement rattrapé par le net ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis et l'amélioration substantielle de la productivité américaine. Le secrétaire au trésor a d'ailleurs estimé cette semaine que la balance commerciale américaine restera excédentaire cette année, même si le surplus est nettement inférieur à celui de l'an dernier.

Toutefois, note-t-on dans les milieux économiques, la réaction américaine serait très différente si la situation actuelle débouchait sur une guerre des taux de change dans laquelle tous les pays seraient probablement perdants et qui ne ferait qu'accentuer la crise.

Les déclarations de MM. Simon et Veo cette semaine ont tendu à minimiser l'importance de la crise, notent les observateurs. Ce n'est pas tellement parce que le dollar n'est pas en première ligne. Cette attitude est conforme au souci américain de rétablir la confiance des démocraties occidentales dans leur avenir économique, souci exprimé à maintes reprises, que ce soit par M. Kissinger, par M. Simon ou par le président Ford lui-même, depuis l'automne dernier.

Les statistiques confirment la vigueur de la reprise US

NEW YORK (AFP) — Toute une série de statistiques publiées cette semaine ont confirmé la vigueur de la reprise économique en ce début d'année aux Etats-Unis, où la tempête monétaire européenne a seulement provoqué quelques froncements de sourcils dans les milieux spécialisés.

A Wall Street, la consolidation des cours s'est poursuivie et l'indice Dow Jones des industrielles, après avoir flirté une nouvelle fois avec la barre des 1,000 points, a clôturé en baisse d'environ 8 points (à 979.85).

Selon les statistiques de l'administration, l'indice de la production industrielle américaine a progressé en février de 0.6%, tandis que les mises en chantier de logements augmentaient de 27%, les commandes de biens durables de 2.4% et les revenus personnels des Américains de 1%, le mois dernier.

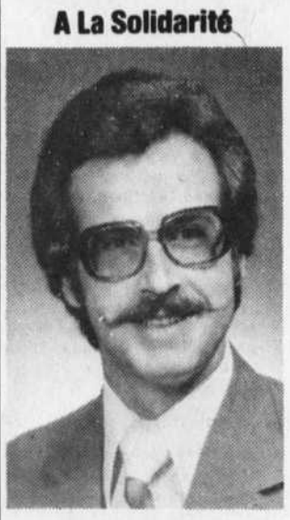
Par ailleurs, le net ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis s'est confirmé en février, mois pendant lequel l'indice des prix de détail n'a progressé que de 0.1%, sa hausse la plus faible depuis septembre 1971.

Ce ralentissement de la hausse des prix est particulièrement encourageant pour les consommateurs qui, semblent d'ailleurs reprendre confiance très rapidement en ce début d'année. Leurs achats sont par exemple en très nette progression dans le secteur automobile et les constructeurs de Détroit ont vu leurs ventes augmenter de 37% début mars par rapport à la période correspondante de 1975.

Toutes ces statistiques sont évidemment accueillies avec grand plaisir à Washington et le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon n'a pas hésité à prédire cette semaine que le taux de chômage américain pourrait retomber à moins de 7% avant la fin de l'année.

Par ailleurs, selon le département du commerce, les bénéfices nets des entreprises américaines ont baissé de 11.3% l'année dernière, pour la première fois depuis 5 ans, mais ces profits étaient beaucoup plus "sains" qu'en 1974 quand l'inflation avait gonflé artificiellement les gains des compagnies. Ces dernières investiront sans doute en 1976 un peu plus que prévu à l'origine ce qui contribuera également au redressement économique.

A La Solidarité



Claude A. Chevalier

Monsieur Albert Boulet, président de La Soliddarité, compagnie d'assurance sur la vie, annonce la nomination au conseil d'administration de la compagnie de M. Claude A. Chevalier de Rimouski. Monsieur Chevalier est évaluateur agréé, président de la Chambre de Commerce de Rimouski et membre de plusieurs organismes qui oeuvrent dans les disciplines de sa profession.

Transaction Oshawa-Mondev

Le Groupe Oshawa de Toronto et Mondev International de Montréal ont effectué hier deux transactions d'importance impliquant des compagnies qu'elles possédaient auparavant conjointement.

Mondev International a acquis la participation d'Oshawa dans le Centre Commercial Deux-Mille Inc. propriétaire du Centre 2000 à Laval, Québec. Les principaux locataires de ce centre commercial sont Hypermarché Laval, qui demeure la propriété du Groupe Oshawa qui en assumera l'administration, le magasin Leon's ainsi que plusieurs autres magasins.

Simultanément, Oshawa a acquis la participation de Mondev dans Square Décarie Inc., une compagnie qui construit présentement un centre commercial à Montréal, Québec, lequel centre commercial comprendra Hypermarché II ainsi que 75 boutiques. Square Décarie est aussi propriétaire des terrains réservés au développement résidentiel et commercial.

l'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
FILIALE D'UNIGESCO inc.



Nomination
M. Raoul Garneau,
B.A., L.Sc. Adm.

M. Claude Chrétien Directeur-Administratif de la région de Québec, est heureux d'annoncer la nomination de M. Raoul Garneau B.A., L.Sc. Adm., au poste de Directeur-Administratif Adjoint pour la succursale de Québec.

M. Garneau est un diplômé de l'Université Laval en sciences de l'administration.

Demers, président de la Bourse de Montréal ?

La nouvelle annonçant la nomination de M. Robert Demers, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec à la tête de la Bourse de Montréal n'a pu être confirmée ou démentie par les principaux intéressés.

Selon le quotidien La Presse, M. Demers prendrait la présidence de la Bourse de Montréal dans quelques semaines au moment du départ de M. Michel Bélanger qui a été nommé récemment président de la Banque Provinciale.

A la CVMQ, M. Demers n'était pas disponible pour les journalistes et ses collaborateurs ont affirmé, sur un ton grave, ne pas vouloir commenter la nouvelle.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Dupont, Roy, Gingras et Kenniff
avocats



Nous avons le plaisir d'annoncer que Me Jean-Pierre Bussières s'est joint à notre étude légale depuis janvier 1976.

Me Bussières, originaire de Québec, a obtenu un baccalauréat ès Arts du Petit Séminaire de Québec, en 1967 et une licence en Droit de la Faculté de Droit de l'Université Laval, en 1970.

Admis au Barreau de la Province de Québec à l'été 1971, Me Bussières a par la suite été professeur-assistant à la Faculté de Droit de l'Université Laval et chargé de cours au Département de Relations industrielles de cette même université, où il a enseigné le Droit du travail jusqu'en 1973.

D'octobre 1971 à janvier 1976, Me Bussières a fait partie de la Direction du contentieux du ministère des Affaires sociales du gouvernement du Québec. Il a, à ce titre, exercé sa profession d'avocat dans le domaine des affaires sociales. Il s'est occupé, en particulier, des relations de travail dans le secteur des établissements de santé et de services sociaux, des relations juridiques avec les professionnels de la santé et du droit applicable aux malades mentaux.

Me Bussières, a également été président du Syndicat des avocats et notaires de la Fonction publique du Québec en 1975.

Il complète à l'heure actuelle ses études de maîtrise en Droit public à l'Université Laval.

Les bureaux de l'étude légale DUPONT, ROY, GINGRAS ET KENNIFF sont situés au 201 est, Grande-Allée "Maison St-Laurent", Québec téléphone: (418) 647-1124

Le Jour s'adresse au Conseil de presse

Le directeur du quotidien *Le Jour*, M. Yves Michaud demande au Conseil de presse du Québec d'exiger un droit de regard sur l'ensemble des pratiques qui ont cours dans les services d'information gouvernementale.

Dans une lettre adressée au président, M. Jean-Marie Martin, il invite le Conseil de presse à dénoncer la politique d'exclusion que pratique le gouvernement et suggère la création d'un organisme impartial chargé de donner avis aux autorités gouvernementales sur le choix des média.

Dans la seule semaine du 8 au 15 mars, *Le Jour* a été le seul quotidien du Québec à ne pas véhiculer les offres salariales du ministère de l'Éducation aux enseignants, aux professionnels non enseignants, la position de ce même ministère concernant la sécurité d'emploi des instituteurs permanents, les avis du Commissaire aux services essentiels concernant les services de santé et les services sociaux, de même que les annonces du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche relatives aux cours de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Dans chacun de ces cas, souligne M. Michaud, il s'agit d'avis d'intérêt public, payés à même les deniers des contribuables. Le fait d'exclure *Le Jour* lui apparaît une violation flagrante du droit du citoyen à l'information transmise par les pouvoirs publics.

Le directeur du *Jour* estime en outre que lorsque l'État confie à une agence de publicité partisane, en l'occurrence Pierre Tremblay et Associés ou Inter-Canada Advertising (Henri Dutil), le soin de gérer et d'administrer les fonds qu'il destine à l'information des citoyens, il vicie lui-même le processus normal de la communication publique.

Action-parents convoque un grand meeting

Le regroupement Action-parents, qui a comme objectif la défense de la qualité de l'enseignement dans le secteur public québécois, organise un grand rassemblement de solidarité le jeudi, 25 mars, à 20 h, à la salle de curling du Centre Paul-Sauvé.

Prevenant des comités d'école, les parents qui composent le regroupement Action-parents ont étudié depuis l'automne dernier les problèmes que pose la tâche de l'enseignant dans le cadre de la présente négociation. Ils ont alors manifesté leur inquiétude face à l'augmentation de la tâche de l'enseignant telle que présentée dans les offres gouvernementales, qui, disent-ils, risquent de mettre en péril la qualité de l'enseignement dans le secteur public pour les années à venir. Après diverses actions locales (pétitions, lettres au ministère, occupations d'école, débrayage des parents en gardant les enfants à la maison), des groupes de parents ont senti le besoin de se regrouper afin de poursuivre leur objectif commun: la qualité de l'enseignement public.

Conséquemment, le regroupement Action-parents presse le gouvernement d'offrir aux enseignants des conditions de travail acceptables en diminuant le nombre d'enfants par classe tant au niveau élémentaire que secondaire. Ils recommandent en outre d'augmenter le nombre de spécialistes à l'élémentaire pour satisfaire aux besoins et aux programmes du ministère de l'Éducation et de pourvoir le secondaire d'un nombre suffisant de professeurs pour permettre l'encadrement des élèves et l'humanisation de l'école.



Quelques instants après avoir fait part officiellement de sa séparation légale d'avec Lord Snowdon, la princesse Margaret a quitté Kensington Palace en compagnie de ses deux enfants, le vicomte Linley et Lady Sarah, pour se rendre chez la reine-mère. (Téléphoto AP)

Margaret et Armstrong-Jones se séparent officiellement

LONDRES (par Pierre Dietsch) — Seize ans exactement après leur première sortie en public de jeunes fiancés, à l'opéra de Covent Garden, la princesse Margaret et Anthony Armstrong-Jones, comte de Snowdon, se séparent officiellement.

L'annonce de la séparation légale de la princesse Margaret et de son mari Lord Snowdon a été faite par un bref communiqué de 39 mots publié par le secrétariat du Palais de Kensington, résidence privée de la soeur de la reine, hier.

"Son Altesse royale la princesse Margaret, contesse de Snowdon et le comte de Snowdon ont accepté mutuellement de vivre séparés. La princesse continuera à remplir ses obligations et ses fonctions officielles sans être accompagnée de Lord Snowdon. Il n'existe aucun projet d'entamer une procédure en divorce" précise le communiqué.

Dès la publication du communiqué par le palais de Kensington, le secrétaire de presse de la reine Élisabeth, M. Ronald Allison a déclaré: "La reine est naturellement très attristée par cette séparation. Il n'y a eu aucune pression de la reine ni sur la princesse Margaret ni sur Lord Snowdon pour prendre quelque décision que se soit".

De sources proches de la famille royale, on précise que la princesse Margaret continuera à remplir ses engagements officiels en Grande-Bretagne et à l'étranger, et à vivre au palais de Kensington.

Lord Snowdon prendra un nouveau domicile à Londres et aura la possibilité de voir régulièrement ses enfants qui seront comfiés à la garde de leur mère.

Par une ironie du sort, c'est une villa sur l'île Moustique, dans les Caraïbes, donnée en cadeau de mariage par un ami de la princesse Margaret, qui a servi de cadre à la rupture du couple.

C'est au mariage de ce même ami, Colin Tennant, que la princesse Margaret avait rencontré pour la première fois en avril 1956, son futur mari, photographe officiel de la noce. Les deux jeunes gens se rencontrèrent à nouveau l'année suivante dans un bal mondain.

Une idylle secrète allait se développer entre Margaret, qui tentait d'oublier ses amours contrariées par la raison d'État avec le capitaine Peter Townsend, et le photographe un peu bohême, ancien élève d'Éton et de Cambridge.

Promu photographe officiel de la cour, le prétendant pouvait, sans éveiller la curiosité, se rendre dans les différentes résidences royales.

Le mariage eut lieu dans la vénérable abbaye de Westminster, le 6 mai 1960, devant 2068 invités privilégiés et des millions de téléspectateurs dans le monde.

Au cours de leur lune de miel, à bord du yacht "Britannia", le couple fit escale à l'île Moustique. C'était la dernière fois que "Tony", comme le baptisaient familièrement les Anglais, allait séjourner dans ce paradis ensoleillé. En revanche, la princesse s'y est rendue, de plus en plus fréquemment, avec d'autres, au cours des dernières années.

La publication dans la presse, il y a un mois, de photographies de la soeur de la reine, en maillot de bain, en compagnie d'un chevalier servant de 28 ans, Roddy Llewellyn, allait nourrir rumeurs et démentis embarrassés jusqu'à la décision hier.

Le mariage de la princesse avait pourtant commencé sous d'heureux auspices. Le couple s'était installé dans le palais historique de Kensington que leur avait donné la reine. Le 3 octobre 1961, Tony, à la surprise générale, était annobli. La famille royale, réticente au début à l'égard de sa personnalité peu conventionnelle, avait sans doute été sensible à la manière dont il s'acquittait avec conscience des ses obligations officielles à la cour. Un fils, David, fait vicomte Linley, naissait le 3 novembre 1961. En mai 1964 naissait une fille, Sarah.

C'est en 1967 que circulent les premières rumeurs sur la mésentente du couple, la presse étrangère prêtant des aventures galantes à Tony. En mars 1974, un proche de la famille royale reconnaissait que le mariage princier "avait été très agité", mais excluait l'hypothèse d'un divorce. "Il est bien connu que depuis longtemps, ils sont d'accord pour ne pas être d'accord. Mais ils ont tous les deux décidé de ne donner en public aucune apparence de désaccord", assurait-il.

Cependant, Margaret et Tony étaient de plus en plus rarement ensemble, même dans les occasions familiales.

Une décision devenait inévitable. Pendant longtemps, le mot de divorce a été tabou dans la famille royale, depuis l'abdication d'Edward VIII jusqu'au veto opposé au capitaine Townsend, lui-même divorcé. Un cousin de la reine, Lord Harewood, reçut néanmoins en 1967 l' "autorisation de la souveraine de divorcer". Il venait très loin dans l'ordre de succession.

En choisissant la formule de la séparation légale, qui prend acte d'une situation de fait, la famille royale pourrait avoir aménagé une solution transitoire vers le divorce, possible par consentement mutuel au bout de deux ans, automatique après cinq ans.

Mais une question demeure non résolue. La princesse continuera-t-elle de se montrer en public avec Roddy Llewellyn?

Les cancans vont désormais bon train. La princesse et le jeune homme se connaissent, dit-on, depuis deux ans et demi. Ils se sont rencontrés sous l'égide de l'inévitable, M. Tennant.

M. Llewellyn a accompagné la princesse à plusieurs reprises à l'île Moustique. De son côté, Margaret, selon les témoignages du village de Grittleton, dans le Wiltshire (ouest de l'Angleterre), est venue passer plusieurs fins de semaine dans la ferme que Roddy et plusieurs amis ont achetée pour établir une communauté agricole hippie. Abandonnant diadèmes et robes du soir, la princesse Margaret "s'habillait comme la femme d'un fermier". On l'a même vue aider les membres de la communauté à désherber le potager.

Roddy Llewellyn s'est caché hier chez l'ancienne femme de l'acteur de cinéma Sean Connery pour échapper à la meute des journalistes.

Un chercheur de l'UQAM

Seules les solutions sociologiques peuvent vaincre la pollution

par Bernard Descôteaux

Les tentatives de solution technologique au problème de la pollution ont abouti à un échec, échec qui tôt ou tard devait survenir car il semble que laissée à elle-même, la technique se plaît à résoudre des problèmes en en créant d'autres.

Le Dr Conrad East, du Centre de recherche en sciences de l'environnement de l'UQAM, qui fait ce constat d'échec, croit qu'il faut maintenant se diriger vers des solutions sociologiques, en corrigeant nos habitudes et nos attitudes sociales, voire en supprimant l'automobile du moins dans certains secteurs urbains.

Parlant hier au 11ème congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes, le Dr East a soutenu, tout en reconnaissant les bienfaits qu'elle procure, que l'automobile est coupable plus particulièrement d'une détérioration générale de l'environnement, en milieu rural, mais surtout en milieu urbain, que ce soit par la pollution sonore, par la pollution de l'air ou par la détérioration générale des transports en commun dans les villes.

Au Canada, l'automobile est responsable de 75% des émissions de monoxyde de carbone, de 65% des hydrocarbures et de 46% des oxydes d'azote. Elle contribue, par ailleurs, pour plus de la moitié du poids de tous les polluants et est responsable en bonne partie du smog photochimique formé par les hydrocarbures et les oxydes d'azote, souligne le Dr East.

Les recherches que le Dr East a menées dans la région de Montréal montrent que des concentrations décelables de plomb se retrouvent à plus de 40 km du centre de la ville. Des particules de plomb sortent des tuyaux d'échappement qui sont de dimension si petite qu'elles flottent dans l'atmosphère durant près d'un mois avant de se déposer.

Portées par le flot atmosphérique, les particules venues de la ville contribuent à polluer la campagne.

A cause de leurs dimensions, ces particules pénètrent facilement dans les poumons où elles sont retenues par l'organisme dans une proportion de 30% à 50%. Ainsi, un litre d'essence qui contient du plomb suffit après la combustion à contaminer 130,000 mètres cubes d'air pour un mois à un niveau de trois microgrammes par mètre cube. Puisqu'une personne utilise 450 mètres cubes d'air par mois, on peut conclure que ce litre d'essence a contaminé l'atmosphère de 300 personnes.

Devant l'ampleur du problème, les gouvernements ont adopté des mesures déterminant des seuils d'émission. Au début, les résultats ont été encourageants. Les hydrocarbures ont été réduits de 83% et le monoxyde de carbone de 70%, bien que la réduction des oxydes d'azote ait été plus ardue, et celle des particules solides encore plus. Pour réduire les oxydes d'azote, on a eu recours au convertisseur catalytique.

Cette solution n'offre que peu d'avantages, soulevant de nouveaux problèmes: production accrue des substances cancérigènes par l'utilisation accrue des essences de composition aromatique pour remplacer les essences avec antidétonant de plomb, production de vapeurs sulfuriques, des brouillards d'acide sulfurique et des sulfates, production d'autres substances toxiques par l'utilisation d'antidétonants à base de manganèse. Bref, un recours trop exclusif aux catalyseurs pourrait entraîner à cause des sulfates des risques plus grands pour la santé que les bénéfices d'épuration apportés par les catalyseurs.

L'échec des solutions technologiques au problème de la pollution atmosphérique par l'auto a été précipité par plusieurs circonstances: la crise de l'énergie, l'absence de programmes d'inspection et d'entretien des équipements antipollution, l'absence de réglementation sur les anciennes voitures, et l'absence de conviction d'automobilistes qui débranchent leurs dispositifs antipollution. Mais le Dr East soutient que tôt ou tard, cet échec devait survenir à cause de la création de nouveaux problèmes par la technique.

Les remèdes proposés, le partage des autos pour les trajets du domicile au lieu de travail notamment, sont des remèdes insuffisants, selon M. East, qui réclame des solutions rigoureuses. Il suggère la disparition complète de l'auto conventionnelle dans des secteurs plus ou moins étendus en milieu urbain et son remplacement soit par une auto "propre", soit, de préférence, par un transport en commun propre et efficace.

M. East fait par ailleurs remarquer que les solutions techniques aux problèmes de la pollution automobile coûteront de plus en plus cher pour une réduction minimale supplémentaire de la pollution.

L'aveu d'échec commence à être reconnu dans les divers organismes gouvernementaux et devrait mener à des décisions qui affecteront non plus seulement le portefeuille des citoyens, mais davantage leur mode de vie, a prédit le Dr East.

CLUB JEUNESSE

Quel que soit votre âge,

Nos programmes vous aideront à mieux planifier vos prochaines vacances. Demandez-les, sans obligation.

- Liste complète des vols nolisés vers l'Europe (tous âges)
- Europe en roues libres (location de voiture, hôtels et Eurailpass) (tous âges)
- Circuits touristiques au Québec, Canada et Etats-Unis (tous âges)
- Voyages au Canada, Etats-Unis et Europe pour les 18/35 ans
- Voyages au Canada, Etats et Europe pour les 11-13 ans/14-17 ans
- Séjours linguistiques en Angleterre, Espagne ou Autriche

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... Permis n°: 75-01-50342

Téléphonez ou écrivez à: CLUB JEUNESSE INC. 5450 Côte des Neiges #304, Montréal H3T 1Y6 (514) 341-4420

La santé c'est vital. Les travailleurs de la santé aussi!



Le réseau hospitalier est fier de pouvoir compter à son service des aides-infirmières consciencieuses et dévouées comme Aline.

C'est pour cette raison que nous lui offrons les conditions de salaire et de travail des plus équitables.

Qu'on en juge plutôt

Voici un exemple représentatif du genre de conditions que la partie patronale offre aux 4,000 aides-infirmières des hôpitaux québécois.

Aline travaille comme aide-infirmière dans un Centre hospitalier depuis le 1er juillet 1975. Son salaire actuel: **$103.68** Le salaire proposé: **$134.49** rétroactivement au 1er juillet 1975. Si l'offre patronale est en vigueur par exemple au début d'avril Aline a droit à une rétroactivité d'environ **$1,485.00.** Au 1er juillet 1976, soit dans quelques semaines, le salaire d'Aline passe à **$145.36** et au 1er juillet 1977 à **$154.06** ou $4.24 l'heure, soit une augmentation de plus de **$50.00 par semaine** par rapport au salaire gagné présentement. *

* Un taux horaire identique est offert à quelque 12,000 salariées qui détiennent des postes similaires notamment les préposées aux pensionnaires, les préposées à l'entretien ménager, à la cafétéria, à la buanderie, cuisine, lingerie et aux aides féminins de service.

À noter que la semaine de travail d'Aline est de 36h.1/4 et non de 40h ou 37h.1/2, comme c'est le cas partout ailleurs au Canada. À ces offres salariales proprement dites s'ajoute toute une gamme d'avantages sociaux (vacances, assurance-salaire, fêtes payées, sécurité d'emploi, primes diverses, etc . . .) parmi les plus complets et les plus généreux au Canada.

Nous croyons que ces offres sont équitables.

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales.

LE DEVOIR — Samedi 20 mars 1976 — culture et Société — Cahier 2

Le complexe Desjardins 2

la première véritable place

■ Si l'intégration du complexe Desjardins au système socio-économique de la ville traditionnelle soulève de nombreuses questions, il en va de même pour son intégration visuelle. Selon certains points de vision et de repère, cette intégration semble se réaliser; selon d'autres, on constate, au contraire, une rupture brutale dans l'espace construit.

par JEAN-CLAUDE MARSAN

Vues du belvédère du mont Royal, ou encore de l'île Sainte-Hélène, les tours de ce complexe s'inscrivent dans le profil des constituants récents du centre-ville, profil découpé par les gratte-ciel de la Banque canadienne impériale de commerce, du Château Champlain, de la Place Ville-Marie, de la Maison C.I.L., de la Place Victoria et de la Banque canadienne nationale. Cependant, plus on s'en approche, plus elles paraissent oppressives. Perçues du Champ de Mars, par exemple, ces tours écrasent complètement tout ce secteur de petits édifices compris entre le boulevard Dorchester et la rue Craig, dont le quartier chinois. Ce dernier, du moins ce qui en reste, disparaît littéralement dans l'ombre du complexe au soleil couchant.

Au niveau de la rue Sherbrooke, aux endroits où il y a dégagement visuel comme à l'angle de la rue Saint-Urbain, on peut constater que les architectes ont tenté d'atténuer l'impact de l'échelle du complexe sur les édifices de la Place des Arts. Ainsi le profil de ses volumes décroît en direction de la rue Sainte-Catherine, passant de 40 et 32 étages pour les tours du Sud et de l'Est à 27 et 12 étages pour la tour du Nord et le volume de l'hôtel Méridien-Montréal. De même, pour créer une expression spatiale plus dynamique, ces tours sont légèrement désaxées les unes par rapport aux autres.

Malgré ces tentatives, vu de la Place des Arts, ce complexe donne l'impression d'être une sévère et massive forteresse consacrée aux mânes d'une bureaucratie dont la morosité et la lourdeur sont bien connues. Un peu le même type d'impression que l'on ressent, à Londres, au Royal Festival Hall lorsqu'on observe le complexe Shell: une architecture qui s'impose davantage par sa masse que par son art.

Plusieurs facteurs contribuent à créer cette impression. Signalons d'abord que le parti architectural, à savoir des tours érigées sur un basilaire, demeure conservateur. C'est le parti qui fut employé, notamment, dans le cas de la Place Victoria et de la Maison Radio-Canada. Sauf que les concepteurs ont préféré avoir recours à quatre volumes distincts sur un podium plutôt qu'à une seule tour d'une centaine d'étages. Voilà un signe encourageant: des alternatives sont cherchées pour éviter les constructions à hauteur excessive du genre du World Trade Center à New-York ou de la Sears Tower à Chicago.

Cependant, les exigences fonctionnelles des édifices à bureaux modernes plaçaient les architectes devant un réel problème d'harmonie de proportions. Comme les grandes sociétés commerciales réclament désormais des superficies de plancher de l'ordre de 20,000 pieds carrés par étage, comment, avec une telle superficie de base, et en restant dans le cadre des formes conventionnelles, atteindre à une élégance du volume sans monter à une hauteur considérable? Par exemple, la tour de la Banque canadienne impériale de commerce, que Peter Collins a qualifié du Campanile de Saint-Marc de Venise à Montréal, n'a-t-elle pas acquis une élégance certaine grâce précisément à une juste relation entre le périmètre du bâtiment et sa hauteur, et le dégagement de son site par le square Dominion?

Les architectes Blouin, Blouin, Gauthier, Guité et Roy, responsables des tours du Complexe Desjardins, n'ont pas réussi à résoudre ce problème. Ils ont tenté de le contourner en ayant recours à une forme de base légèrement octogonale. Si, sur le plan fonctionnel, cette forme multiplie par deux les possibilités de bureaux sis à angle, particulièrement recherchés, sur le plan esthétique, la tentative est trop timide pour vraiment atténuer le monolithisme des volumes.

L'épiderme même de ces tours, trop lisse et trop nu, contribue à leur lourdeur excessive. L'oeil ne jouit pas de points d'attache particuliers, et n'a de choix que de se saisir de l'ensemble. Il est vrai que l'hôtel Méridien, oeuvre des architectes Ouellet et Reeves, apparaît plus enjoué en volume comme en texture. Et il est heureux que, contrairement aux édifices de Westmount Square, on ait ainsi permis l'identification de la fonction particulière de ce volume par rapport aux autres du complexe. Mais encore dans ce cas, la tentative est timorée. Sans doute, les concepteurs de l'hôtel ne pouvaient pas trop s'éloigner de l'expression architecturale dominante des tours sans risquer de compromettre l'unité précaire de l'ensemble.

Enfin, la couleur grise uniforme de cet ensemble renforce son caractère écrasant et oppressif. Selon l'architecte en chef, M. Jean Ouellet, ceci n'a pas été voulu. Au contraire, le type de panneau de béton préfabriqué de recouvrement choisi contenait un agrégat de couleur ocre sanguine qui devait donner aux tours une couleur autre que celle, usuelle, du béton. Mais, une fois ces panneaux installés, probablement à cause de l'échelle éléphantesque du projet, c'est précisément la couleur grise de l'éléphant qui a prévalu. Dans le choix des matériaux pour l'hôtel et le basilaire, on n'a pas osé trop s'éloigner de cette couleur dominante. Sans raison, à notre avis. Pour le basilaire surtout, où on aurait pu trancher avec une couleur audacieuse, terre cuite par exemple. A la station de métro Bonaventure, cette relation entre le gris béton des voûtes et l'ocre brune des briques des parois n'est pas désagréable. C'est quand même étrange qu'à une époque où la télévision en couleur fut mise au point, l'architecture se soit réfugiée si souvent entre le blanc et le noir!

Tout compte fait, de l'extérieur, c'est le basilaire, conception (avec la place et l'infrastructure) de la Société LaHaye et Ouellet, et réalisée par les architectes Longpré, Marchand et Goudreau, qui apparaît, par son échelle, ses articulations et sa texture, comme l'élément le plus intéressant. D'une hauteur de trois étages, il continue l'échelle de la rue Sainte-Catherine et permet; pour le piéton, une transition entre les tours qui s'inscrivent dans la silhouette du centre-ville moderne et le caractère plus traditionnel du cadre construit ambiant. De tous les côtés, que ce soit celui des rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Jeanne-Mance ou du boulevard Dorchester, le piéton peut également passer directement, au niveau du trottoir, à l'intérieur du Complexe, et cela malgré une dénivellation naturelle assez forte du site. Ce basilaire, avec ces qualités, apparaît de loin plus accueillant que cette espèce de mur de Pékin qui a été élevé pour servir de podium aux tours de la Place du Canada.

Lorsque l'on pénètre à l'intérieur et que l'on débouche sur la vaste place publique qui occupe l'espace entre les tours, on découvre une architecture passablement différente et plus riche que celle exprimée à l'extérieur.

Cette place intérieure, qui couvre une superficie d'environ un acre et sur laquelle donnent les étages du basilaire sous forme d'une superposition de mezzanines, possède quelque chose de fascinant. Son échelle y compte pour beaucoup: elle est à l'échelle de la ville, de ses rues, de ses places publiques traditionnelles. Comme points de comparaison, remarquons que la superficie, à l'exclusion des voies périphériques de service, de la Place d'Armes est de 0.17 acre, celle du Square Phillips, 0.65 acre, celle du square Victoria et de la Place Jacques Cartier, respectivement de 1.33 et 1.49 acre.

Cette place constitue un carrefour où tous les usagers du Complexe doivent passer. En effet, elle est le lieu d'origine et de destination des circulations piétonnes reliées au transport par métro et par automobile. Comme elle est le foyer donnant accès aux noyaux de service des tours, et aux activités commerciales, récréatives et communautaires.

Elle possède deux niveaux. Le niveau 72, vaste dégagement de quelque 185 pieds de côté, est relié, dans la direction nord, au Foyer commun de la Place des Arts et à la station de métro du même nom par un couloir pour piétons passant sous la rue Sainte-Catherine; dans la direction opposée, il communiquera avec un éventuel complexe situé au sud du boulebard Dorchester, grâce à un couloir semblable passant sous cette artère. Le second niveau, celui du 86, prend la forme d'un mail reliant, à la hauteur des trottoirs, la rue Sainte-Catherine au boulevard Dorchester. Ce mail, d'une largeur variable et au tracé irrégulier, se superpose au niveau 72, avec lequel il est réuni par plusieurs escaliers traditionnels et mécaniques. L'accès aux activités commerciales, récréatives et communautaires se fait aux deux niveaux, tandis que celui aux noyaux de service des tours a lieu à la hauteur du mail. Enfin, pour les automobilistes, des rampes, accessibles à partir des rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance, permettent de déposer les passagers à chacun de ces planchers avant de conduire aux aires de stationnement.

Non seulement ce mail est-il relié fonctionnellement à la ville extérieure, mais il l'est aussi visuellement. Grâce à d'immenses baies vitrées fermant ses deux extrémités, on peut percevoir, à partir de la rue Sainte-Catherine comme du boulevard Dorchester, tout le volume de la place et son animation. Inversement, à l'intérieur, on jouit d'une vue magnifique sur la salle Sir Wilfrid Pelletier de la Place des Arts, et, de l'autre côté, sur le Vieux Montréal.

Un seul et regrettable élément de rupture dans cette splendide continuité visuelle: le système de portes pour pénétrer dans le mail. Pour diverses raisons, les architectes ont eu recours à des portes plus adaptées au caractère d'un édifice usuel qu'à celui d'une telle place publique. Il n'y aurait pas dû y avoir de portes du tout, mais un simple contrôle climatique par écran d'air. Jusqu'ici, dans aucun des projets du genre, on a réussi à régler ce détail, pourtant fort important. Au Mail Saint-Roch de Québec, par exemple, lequel constitue, dans toute l'acceptation du terme, une rue couverte, les entrées ont été traitées comme celles d'une Caisse Populaire!

Cette place intérieure possède une autre qualité: bien que recouverte par un toit horizontal, en caissons de béton de type gauffré (à 58 pieds au-dessus du mail, à 72 au-dessus du plancher principal), l'éclairage naturel peut abondamment y pénétrer par des puits de lumière et des parois latérales vitrées. Voilà un net progrès par rapport aux précédentes galeries du genre à Montréal, que ce soit celles de la Place Ville-Marie ou de la Place Bonaventure. Pour assurer un optimum d'éclairage et de ventilation, c'est la capacité de survie de la végétation naturelle dans ce lieu qui a servi de barème. En effet, plusieurs arbres de bonne taille, de type balsa, doivent y croître, en plus de multiples autres sortes de plantes. Comme les plantes offrent moins de tolérance que les hommes aux conditions d'éclairage et de ventilation, les architectes en ont conclu que ce qui serait bon pour la végétation le serait nécessairement pour les humains. Pour une fois, ce n'est pas un mauvais calcul.

Il est cependant malheureux que, pour des raisons d'économie et surtout de manque d'audace et d'imagination de la part des ingénieurs chargés des études de climatisation, le toit en matière translucide prévu au début n'ait point été réalisé. Sans être élégante, la présente solution n'est pas mauvaise; mais elle n'offre pas suffisamment de dégagement visuel vers le ciel, le soleil, de prise de conscience du climat extérieur. Sans compter qu'un pareil toit translucide aurait permis, la nuit, des effets féériques, en inondant les tours de la lumière même de la place intérieure.

Enfin, signalons, parmi d'autres, une dernière qualité de cette place: elle constitue un lieu public, dans le sens propre du mot. Le sol appartient, en effet, à la municipalité (bien qu'il fut cédé aux promoteurs par bail emphytéotique), et un accord a été signé entre ces deux instances pour que la place soit accessible à tout citoyen, 24 heures par jour. Souhaitons que cette logique soit poussée jusqu'au bout et que, comme dans la ville, ce soient des agents municipaux qui en assurent l'ordre public.

Il ne fait guère de doute que cette place intérieure, type de lieu où les usagers sont à la fois acteurs et spectateurs, connaîtra une vie animée et intense. Bien aménagée fonctionnellement, spacieuse et accueillante, entourée de plus de 135 commerces, dont une douzaine de restaurants et quatre salles de cinéma, donnant accès aux tours à bureaux et à l'hôtel, elle devrait attirer une population nombreuse, estimée à plus de 50,000 personnes quotidiennement. Pourvue, en plus, d'équipements de caractère gratuit, coin pour les enfants, aires de théâtre, d'exposition, de détente, de recueillement, etc., elle concentre dans un même lieu de célébration les fonctions et les relations d'échanges qui définissent le dynamisme et l'attrait de la ville. Cette "galerie couverte, la première à Montréal qui soit à l'échelle de la rue" selon l'architecte Melvin Charney, possède tout le potentiel et le caractère nécessaire pour devenir un pôle d'animation semblable à celui de la célèbre galerie Vittorio Emmanuele à Milan.

En résumé, le complexe Desjardins, le dernier des super projets montréalais, apparaît comme une expression du "syndrome de la Place Ville-Marie". Si, par son parti architectural, il demeure une réalisation plutôt conservatrice, se traduisant à l'extérieur par une expression spatiale sans lyrisme ni grande élégance, il se rachète par contre par sa vaste et dynamique place intérieure. Celle-ci constitue, à ne pas se tromper, la première véritable place moderne de la métropole. Et elle semble marquer l'aboutissement de l'évolution d'un concept qui a vu le jour avec la Place Ville-Marie — simple galerie marchande à préoccupation exclusivement commerciale — et s'est développé par la suite avec la Place Bonaventure et surtout avec la Place Alexis Nihon, la première à admettre (timidement) l'éclairage naturel et des fonctions gratuites. Il est tout simplement ironique que ce complexe Desjardins, contrairement à ces précédentes Places qui sont avant tout des complexes, ne porte pas justement le nom de "Place".

■ Photos Alain Renaud



Le complexe Desjardins sera inauguré le samedi 3 avril.



en dépit d'une expression spatiale conservatrice

La bande à Kesey

par VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Tom Wolfe n'est pas un auteur très connu au Québec mais il est un de ceux qui, aux États-Unis, ont donné tout son sens au journalisme romanesque. Avec Norman Mailer, il a profondément modifié tout un genre littéraire qui a toujours obtenu beaucoup de succès, et qui se situe à mi-chemin entre le grand reportage et l'oeuvre de fiction, la chronique et l'épopée. Les Éditions du Seuil viennent de mettre sur le marché **Acid Test** (1), l'oeuvre la plus lue de Tom Wolfe.

Le noeud de l'histoire date déjà de quelques années, plus précisément de 1968, à l'époque dorée des trips de toutes sortes et de la répression policière qui essayait d'y mettre fin.

Deux grands personnages en sont les acteurs privilégiés: Ken Kesey et Neal Cassidy. Si on connaît mieux le deuxième parce qu'il est le héros de **Sur la route** de Kérouac, le premier nous est plus obscur.

Il s'agit en fait d'un brillant jeune romancier américain dont les deux premiers romans ont eu aux Etats-Unis une critique fort louangeuse et un grand succès de librairie. Dans **One Flew Over the Cuckoo's Nest**, Kesey raconte la vie d'un vagabond qui simule la folie parce qu'il préfère être enfermé dans un asile plutôt que de pourrir en prison. Bien sûr, il finira par être lobotomisé et seul son copain, l'Indien Chief Broom, réussira à s'évader. Dans **Sometimes a Great Notion**, on retrouve l'histoire d'un clan de bûcherons dont le chef, Hank Stamper, devient briseur de grève et défie tous ses camarades syndiqués. Le monde à l'envers, les grévistes coquins comme dit Wolfe, et le briseur de grèves héros! Le livre eut beaucoup de retentissement.

Mais Kesey apparemment en avait assez et, au plus fort de la vague post-beatnick, tourne casaque et décide d'être un marginal, rejoignant Neal Cassidy qui, lui, l'a toujours été, que ce soit au volant des bazous de Kérouac ou de cet autobus bizarre qu'il conduit pour son ami Kesey. Inconsciemment ou délibérément, la bande à Kesey reprend le voyage américain là où Kérouac l'a laissé, à San Francisco. On y ajoute, bien sûr, plusieurs éléments nouveaux, en particulier un nouvel usage de la drogue et, au lieu du jazz cher aux beatnicks, le rock et le cinéma-choc. On y ajoute surtout le hors-la-loi Kesey qui, en liberté sous caution, ne tarde pas à faire entendre son message:

"Le Yi King m'a dit qu'on était arrivé au bout, qu'on était

Suite à la page 14



Nouvelle édition d'un ouvrage de Robert Rumilly

Honoré Mercier et son temps

Un autocrate sachant faire du Québec sa chose bien-aimée et piaffant d'impatience quand se manifeste la critique à l'endroit de ses instincts de grandeur; un être que les titres et les décorations remplissent d'une vanité enfantine, auquel les courtisans feront rarement défaut.

Vous avez un nom à suggérer? Fouillez dans vos souvenirs, ou ceux de votre père ou de votre aïeul et vous y trouverez peut-être le grand rêveur ulcéré que fut Honoré Mercier (1840-1894) et à propos duquel Robert Rumilly omet de nous informer sur la provenance des biens qu'il dut céder après sa révocation: maisons à Montréal, Québec, île Sainte-Rose, Saint-Hyacinthe et Sainte-Anne-de-la-Pérade et quelques terres minières dans la région d'Ottawa! Si Mercier préfigure Duplessis par son audace à revendiquer l'autonomie du Québec ("il supporte la Confédération comme un mal provisoire", nous dit Rumilly), il s'en distinguera toutefois par son absence de grossièreté, sa francophilie et les déboires qui l'accableront inextremis, grâce notamment à l'animosité que pouvaient cultiver certains juges-politiciens...dans la dernière décennie du dix-neuvième siècle.

Robert Rumilly a retouché quelque peu un "Honoré Mercier et son temps", paru il y a 40 ans, au moment précisément où l'étoile montante de Duplessis présageait une tentative de renouveau au Québec. L'éditeur Fides nous offre aujourd'hui en coffret les deux tomes (834 pages) d'une oeuvre marquée par un style en courtepointe juxtaposant les épisodes au lieu de les interrelier. A maintes reprises surgissent des noms à peine évoqués, dont on ne justifie pas avec rigueur l'insertion dans cette fresque d'époque. On en revient aux avatars d'une histoire puisée en grande partie dans des coupures de presse, des brochures électorales ou tout purement le Hansard. Une histoire qui fait vivre, mais un auteur qui n'arrive pas très bien à faire vivre l'Histoire.

Rumilly n'abandonne pas ses croisades, ses polémiques (un caricaturiste ne l'avait-il pas vu en Pétain respectueux?) et cela nous vaut au moins deux apartés significatifs:



par CLÉMENT TRUDEL

1) dire qu'on a fait croire aux naïfs que les relations France-Québec datent de 1960, souligne l'auteur en décrivant les trois mois de discours et de réceptions que vit Mercier au faite de sa réputation et qui s'entête, dans la France républicaine et laïque à se déclarer "catholique et français";

2) trivial par exception, Rumilly glisse (note au bas de la page 259 du premier tome) que "parole de politiciens bleus ou rouges, au vingtième siècle comme au dix-neuvième, ne vaut pas un pet de lapin". En guise de rappel: Mercier s'était laissé persuader de ne pas intervenir à un stade crucial de l'affaire Riel, pour ne pas nuire au métis qui, finalement, sera pendu. Rumilly s'en voudrait de ne pas mentionner que de Bernonville, ce "beau type de soldat français" que les autorités canadiennes ont livré aux fureurs des "gaullo-communistes" (sic) en le déportant, avait fait l'objet d'une entente Rumilly-libéraux fédéraux. Rumilly s'est tu, annulant même une allocution radiophonique, mais de Bernonville n'en fut pas moins déporté... après la campagne électorale fédérale de 1949.

Il faut savoir gré à Rumilly cependant de décrire Louis Riel avec tous les traits d'un véritable patriote et de terminer sa version rajeunie de Mercier par l'effigie de Riel, que les Postes canadiennes acceptaient finalement en 1970 en guise de réhabilitation du lutteur des droits des Indiens et métis des Territoires du Nord-Ouest (dont on détachera plus tard les provinces d'Alberta et de Saskatchewan, en agrandissant une deuxième fois le Manitoba).

Prophétique, Honoré Mercier affirmait à l'Assemblée nationale (1885): "Il faudrait que je fusse bien dégénérée pour avoir honte d'appeler Louis Riel mon frère...Avant longtemps, bon gré mal gré, vous serez obligés de défendre sa mémoire". Il fallut 85 ans encore avant qu'un premier ministre du Canada présente un tribut au combattant de Batoche, perçu alors comme l'obstacle principal à l'expansion du chemin de fer transcontinental auquel tenait la jeune Fédération.

"Cessons nos luttes fratricides" était un leitmotiv pour Mercier et les adeptes d'un "parti national", qui vivra de compromissions avant de succomber à une vulgaire grippe de fonds électoraux, dissimulés sous des crédits à des projets tous tout aussi nobles les uns que les autres: chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, ouverture de territoires aux colons, pour contrer l'exode vers les États-Unis, etc. Qui se formalisera de moeurs électorales qui n'ont pas tout à fait disparu de la terre québécoise, où d'honnêtes travailleurs d'élections sont récompensés comme il se doit au moment le plus propice?

Le côté le plus délicat est qu'Honoré Mercier sait faire jouer ses influences auprès des jésuites — dont il règlera honorablement la restitution des biens — et du Vatican, narguant à l'occasion des évêques qui lui rendront bien un jour la monnaie de sa pièce, tel Mgr Fabre, évêque de Montréal, réticent à l'entrée du curé Labelle en politique et qui pourtant devra concéder au rusé Mercier la carrière on ne peut plus engagée de ce curé aux allures de sybarite, dont le secrétaire sera nul autre que le "garibaldien" repenti Arthur Buies.

Parcourir une vie de Mercier, c'est naviguer entre les ultramontains, les castors, les libéraux d'obédience stricte et bien d'autres tendances qui s'opposeront farouchement au point de provoquer des coups de frein aussi sensationnels que la disparition de l'Électeur, journal auquel Wilfrid Laurier prêtait son cours (le journal renaît sous le titre: Le Soleil). C'est aussi prendre conscience des racines paysannes de la masse des citoyens de ce territoire de "survivance" qui commence à faire de mauvaise fortune bon coeur: à défaut de rapatrier les Canadiens français vivant aux États-Unis, Mercier concevra une campagne de séduction de ces "Français" américains, lesquels pourraient financer la réalisation de "l'indépendance" canadienne vis-à-vis de l'Empire.

Sans accuser Henri Bourassa d'avoir plagié Mercier, Rumilly évoque les thèmes chers à Mercier qui alimenteront l'éloquence du fondateur du Devoir.

Ce qui lasse chez Rumilly, c'est sa patience de chroniqueur décrivant par le menu la moindre élection partielle, la moindre intrigue de coulisse entre illustres sénateurs et non moins illustres aspirants à des postes de ministres. Il prétend ressusciter jusqu'au timbre de voix d'un orateur aux prises avec un auditoire hostile et fera mine de se glisser dans les galeries du Parlement pour y enregistrer les meilleurs discours ou les boutades les plus goûtées.

Sa tâche d'historien, à propos des "coups d'État" perpétrés par Letellier de Saint-Just et par Angers (deux lieutenants-gouverneurs qui renvoyèrent le cabinet Boucherville et celui de Mercier) eût exigé une allusion au partage des pouvoirs. Rumilly braque son binoculaire sur la moindre pièce d'artillerie mise en place dans cette bataille constitutionnelle et oublie d'en peindre la toile de fond. C'est l'histoire-anecdote, par opposition au mouvement d'idées. On pressent bien que ces intérêts en opposition ont leur source ailleurs qu'en un seul partage entre rouges et bleus (Lomer Gouin, gendre de Mercier, apprendra bien de Duplessis qu'il n'est pas bon de se battre sans notion de stratégie globale, sans préserver ses flancs); ailleurs qu'en un machiavélisme latent chez tout homme assoiffé de pouvoir.

La première édition de ce "Mercier", Rumilly la publiait au moment où le chanoine Lionel Groulx influençait de façon prépondérante l'interprétation des forces propres à catapulter la "race" française vers un destin stimulant. Quarante ans après, Rumilly voudrait-il expliquer pourquoi il écrit que "l'appétit de vivre" de Mercier était freiné par la religion? N'aurait-il pas eu accès entre-temps aux études sur le jansénisme de Julie Papineau, femme du leader fugitif de la rébellion de 1837?

Traduit en justice et finalement acquitté par verdict d'un jury, Mercier avait commenté sa défaite électorale: "Le verdict du peuple est injuste et sera sévèrement blâmé par l'histoire". Est-ce réaction de démocrate, ou dépit de potentat qui n'a pas pu exercer à sa guise le pouvoir absolu pour lequel il se croyait prédestiné? Arthur Buies avait sans doute vu juste en décriant la "vanité exécrable" d'Honoré Mercier.

En justice, rien ne fut prouvé; Mercier avait sans doute raison de défendre son intégrité, parlant de son organisateur en chef Pacaud comme de l'intendant chargé de restituer les dettes politiques. Mais que Mercier n'ait en rien bénéficié de ces retombées!?

Rumilly, qui dit avoir débusqué des papiers personnels de personnages qui ont connu Mercier de près, se contente de citer en passant l'importance de la faillite de Mercier: $86,163. Est-il suffisant d'exercer quelques années le pouvoir pour avoir accès à tant de biens? Mercier n'aimait-il pas rouler carrosse et épater par le faste de ses réceptions (à Tourouvre, son domaine de Sainte-Anne-de-la-Pémade, il conviera le meilleur traiteur de Montréal, à crédit, pour faire honneur à quelque 200 zouaves pontificaux)?

Rumilly a beau flatter les aspirations nationalistes — presque "Action française" — de ce héros québécois, il n'arrive pas à dissiper le malaise que suscite la curée exercée par ceux qui ont patienté si longtemps avant de recueillir les fruits de leur militantisme politique. On a beau jeu de blâmer, comme le faisait Mercier malade, l'ingratitude des hommes!

L'histoire saura retenir les grandes idées-force d'un Mercier, animé par ses idées de grandeur (face à l'expansion vers le Nord, par exemple) mais il semble évident que le court passage de Mercier au pouvoir a pris fin à un moment où l'humble Mascoutain des années 1840 allait follement lancer la province dans des dépenses inconsidérées avec, en corollaire, la proportion de "coulage" qui allait s'ensuivre. Mercier avait du panache mais sa soif de flatterie le contraint à fermer les yeux sur un entourage qui finalement l'emporta dans une chute amère.

la chronique de Jean Basile

Deux romans décevants et une nouvelle revue sans avenir

Quand les jeunes auteurs ne se croient pas obligés de nous raconter les émois de leur première érection, on peut leur donner, à l'avance, le crédit d'une certaine lucidité. Car, on le sait, rien n'est plus ennuyeux que le désir des autres. Nelson Dumais, prix Jean-Renaud-Molson 1976, est de ceux-là. Au fond, s'il était possible de lui reconnaître un quelconque talent, ce serait bien celui de ne pas nous "chanter la pomme". Comment! un auteur qui ne veut pas séduire? Eh! oui. Son ouvrage, "L'Embarquement pour Anticosti" (1) a toutes les raisons pour nous paraître antipathique, à commencer par les personnages eux-mêmes dont le héros, Julien. Et cela, je crois que l'auteur l'a voulu. "Amour peut-être ou de moi-même haine...

Qu'on imagine! Julien est chez des amis. Dans une chambre, à l'étage supérieur, une fille qu'il a mise enceinte est au lit, suite à un avortement difficile. Mais cela ne le concerne pas. Il pense surtout à boire, à raconter sa vie, non sans complaisance souvent. Il dévide des aphorismes dans le genre "La liberté appartient aux forts", etc... Puis il repartira sans le moindre mot de compassion ni pour la fille, ni pour lui. Ce n'est pas Cythère mais Anticosti.

Un livre dont le personnage principal n'est pas sympathique n'a déjà guère de chance de réussite. Par-dessus le marché, Nelson Dumais ne nous raconte que des horreurs, banales il est vrai, mais horribles. On crache et on vomit beaucoup après un peu trop de bière. On couche aussi; mais les femmes ne sont que des tas de graisse et des "ventres chauds" dans lequel il est bon tout au plus de passer un moment. Pour Julien, une femme est un "con" avant qu'on ne couche avec; après, elle n'est plus qu'une "conne"! Monde de dégoût, un peu à la mode de Sartre, où tout ce qui est féminin est mou, visqueux, répugnant; ce qui rend l'amour difficile, on s'en doute. Je ne savais pas qu'il existait encore de ces êtres directement issus de l'existentialisme primaire. Il y a du diplodocus là-dedans.

J'ai donc tout à fait horreur de ce livre parce qu'il exprime, avec une culture légèrement inférieure à celle qu'on trouve ordinairement dans un roman policier, un univers qui me paraît être l'enfer. Ne mentionnons même pas la langue qui est un enfer elle aussi. Je ne parle pas des dialogues en "joual" mais du récit, en "bon français", qui est du pur bâclage.

Pourtant, et c'est là le paradoxe, je ne trouve pas que ce livre soit nul. "L'Embarquement pour Anticosti" est avant tout le livre d'un inconscient écrit par un inconscient. Il nous raconte, entre les lignes, une toute autre histoire: celle, éternellement pure aussi, du désir forcené de l'aventure et de tout ce que cela implique. Julien est un inadapté, un **hobo,** mais sa révolte n'a pas vraiment d'objet extérieur à elle-même; c'est pourquoi il doit toujours partir. Son désir d'amour réel, est dévié: s'il fait l'amour aux femmes, ce sont les hommes qu'il apprécie. Ainsi, il trouve plus de charme dans la rencontre avec un chauffeur de camion qu'avec une quelconque fille; son grand ami, Louis-Jacques, semble être la seule personne qui l'aime et qu'il aime.

D'ailleurs Julien et Louis-Jacques ont été ensemble militaires à Québec et l'on sent, à travers eux, l'odeur curieuse des casernes. Au fond, c'est ce domaine ambigu que Nelson Dumais aurait dû analyser puisqu'il est le vrai sujet du livre. Encore faudrait-il qu'il le sache.

Ce Louis-Jacques est, de fait, le seul personnage supportable du livre et le seul aussi pour qui Nelson Dumais semble avoir de la pitié. Lui seul est beau; les femmes sont laides. Lui seul est doux. Naturellement, il représente pour l'auteur la facilité puisqu'au lieu de poursuivre l'aventure, le beau Louis-Jacques se mariera (avec une femme qui louche) alors que Julien repartira. Mais on sent bien que Julien ne lui en veut pas. Il l'aime.

Au fond, et quoi qu'en puisse penser Nelson Dumais lui-même, "L'Embarquement pour Anticosti" est un livre à faire et qu'il devait faire. Mais je doute que l'auteur puisse jamais le réaliser, tant qu'il continuera du moins à employer une langue inacceptable. Ce livre, s'il est inconscient, est avant tout illisible. C'est un peu dommage.

■

Avec une patience qui n'a égale que celle de ses lecteurs, Claire de Lamirande publie livre après livre. "Signé de biais" (2), sous l'apparence d'un roman plus ou moins policier, tente donc de nous raconter une vague histoire "imaginaire". Un détective reçoit le coup de téléphone anonyme d'un maniaque sexuel. Mais cet homme est devenu, peu ou prou, l'amant de son ancienne petite amie. Pour le découvrir, il n'y a que des mots, un vocabulaire particulier; par exemple, le maniaque dit "peu s'en faut", etc...

Quand on lit un roman insipide, on peut parfois se rattraper en essayant de découvrir ce que l'auteur a voulu faire. Ici, je n'y suis pas arrivé et je ne sais pas encore si Claire de Lamirande a voulu écrire un roman policier "intellectuel" ou une vague histoire psychologique.

■

Adrien Therio porte à la sympathie parce qu'il est naif dans le fond et qu'il attache à la littérature une importance que naturellement elle n'a pas... la plupart du temps.(3).

On lui doit de nombreux ouvrages, romans et confessions dont certains ont des qualités honorables. On lui doit aussi une revue annuelle, "Livres et auteurs québécois", où durant des années, aidé d'amis professeurs, il a consigné les faits, hauts et bas, de notre littérature.

Puis il s'est départi de cette revue annuelle pour des raisons que je ne connais pas. Mais, noblesse oblige, il vient de lancer une revue littéraire qui paraîtra, semble-t-il, quatre fois par an et qui fera, à peu près le même travail mais en plus modeste puisqu'elle n'a que quelques pages, si on en juge par le premier numéro.

On retrouve au sommaire des noms que l'on trouvait déjà dans son ancienne revue. Critiques universitaires pour la plupart, de bonne volonté toujours. Adrien Thério lui-même y participe, notamment sous la forme d'un "Journal" où il règle ses petits comptes, en particulier avec Claude Jasmin. Querelles de cuisine sans intérêt.

Avons-nous besoin d'une autre revue littéraire? Il se peut. Autant le dire avant qu'il ne soit trop tard: la revue d'Adrien Thério ne me paraît pas promise à un avenir brillant. Son matériel critique est peu adéquat, sa présentation bien plate, son contenu en information pratiquement nul. Au fond, c'est le résultat de beaucoup de bonne volonté mais aussi d'un désir de paraître que ne justifie en rien le contenu.

Il ne suffit pas d'aimer la littérature, hélas.

(1) **L'embarquement pour Anticosti,** roman par Nelson Dumais, prix **Jean-Béraud-Molson, Cercle du livre de France,** Montréal 1976.

(2) **Signé de biais,** roman par Claire de Lamirande, **Les Quinze,** Montréal 1976.

(3) **Les Lettres québécoises.** Les Éditions Jumonville. C.P. 1840, station B, Montréal.

Dans la poche

Le populaire livre de poche — à l'heure de l'inflation — accentue sa présence. Parmi les nouveaux titres parus chez Folio, mentionnons **La fin d'un primitif** (1955) de l'Américain Chester Himes; **Brûlebois,** le premier roman de Marcel Aymé; **L'hiver d'un gentilhomme,** prix des Maisons de la Presse 71, de Pierre Moustier; **Rêveuse bourgeoisie** de Drieu la Rochelle; **César Birotteau** de Balzac; **La dame aux camélias** d'Alexandre Dumas fils; **l'Iliade** d'Homère (traduction: Paul Mazon); puis, **Saint-Tropez,** un recueil de dessins de Sempé. Notons également que **Situations 1,** recueil d'essais littéraires de Sartre, prend place dans la collection "Idées", puis que la collection "Archives" (Gallimard) s'enrichit de **La décade péroniste,** par Georges Béarn.

La bande à Kesey

Suite de la page 13

dans une impasse, qu'il était temps de changer de direction. J'ai tendu la main vers le ciel, un éclair a jailli et, brusquement, ça m'a fait comme un autre peau, une peau d'éclairs, d'électricité, un costume d'électricité, et j'ai compris que nous pouvions être des super-héros, et que nous devions devenir des super-héros, ou rien."

Voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça et, en même temps, on ne peut plus américain. En tous les cas, c'est d'atteindre à ce mythe que vise Kesey. Fini le temps d'inventer des héros de romans! Héros, tout le monde a à le devenir dans sa vie quotidienne.

C'est bientôt le moto de la bande à Kesey qui sillonne l'Amérique dans son autobus psychédélique, appuyé par les Merry Pranksters. Un univers de sons et de couleurs invraisemblables et une foule d'individus partis qui pastichent la tradition indienne en se rebaptisant. Les nouveaux noms disent tout. On s'appelle le Démolisseur, Vitesse-Limite, Matamore, Voyageur-Intrépide, etc. On se gonfle de partout, on divague, on bouscule le langage. Autrement dit, on se prend pour les prophètes de la société nouvelle, la drogue amenant des révélations de plus en plus énormes et totalisantes. En quelque sorte, les fondements d'une nouvelle religion basée sur l'expérience **pratique,** et dont on connait maintenant fort bien les avatars d'illumination et surtout la bizarre folie qui, pendant un temps, a court-circuité l'Amérique pour la remettre en question.

Mais cela, c'est bien connu. Mais cela, ce n'est que l'épiderme. Le livre de Wolfe révèle, sans doute à son corps défendant, la contre-partie qui est plus suspecte. Car la bande à Kesey a beau traiter de cochons les policiers, de bandits les politiciens, de vendus les juges et de têtes de noix les chefs des religions traditionnelles, on ne peut pas dire que le nouveau monde qu'elle propose est plus réjouissant.

Malgré toutes les apparences trompeuses, la prétendue libertée sexuelle, morale et sociale que l'on acquiert semble-t-il en s'élargissant l'esprit avec les drogues, le tableau de chasse est plutôt déprimant. Au fond de l'homme, c'est toujours l'homme que l'on retrouve. La vieille peau dépouillée, c'est toujours une autre vieille peau qui est dessous. On a qu'à lire ces pages où la bande à Kesey invente ce concours dont le prix n'est rien de moins que le Pouvoir pour le gagnant: trente minutes de Pouvoir absolu, pendant lesquelles on peut faire la loi, et tout le monde doit obéir, peu importe l'ordre donné. Quoi que les Merry Pranksters en pensent, l'usage qu'ils font de ce Pouvoir n'est que la reconduction de celui de tous les autres Pouvoirs contre lesquels ils en



ont. Ils ne sont pas meilleurs que le reste de l'homme. En ce sens, le livre de Wolfe est bien davantage un hymne sauvage à la force brutale, aux gros muscles abdominaux de Neal Cassidy et de Ken Kesey, à l'intimidation et au coup-de-poing américain qu'à la recherche d'une véritable sainteté. Ce n'est pas pour rien si les Hell's Angels sont si importants dans ce livre et si Kesey voit en eux l'expression de la vraie vie.

Mais au fond la chose est simple et William Burroughs a dit là-dessus un mot définitif: "Essayez donc de le faire sans conneries chimiques".

C'est peut-être ce que comprend lui-même Kesey à la fin de son odyssée. Condamné à la prison pour s'être trouvé dans un lieu où il y avait de la drogue, Kesey se retrouve bientôt dans son Orégon natal, sur la vieille terre familiale. Et les Merry Pranksters loin derrière lui, toutes ses illusions envolées, il se remet à écrire. La folie collective est bien finie et l'on se retrouve devant la solitude de la création. Transformer le monde commence d'abord par soi et c'est là un travail de cochon, pour emprunter une image à Tom Wolfe.

L'Acid Test a donc une réelle importance parce qu'il pose à ce niveau des questions fondamentales sur notre présent et cette révolution culturelle dont Kesey et sa bande ont été pour ainsi dire des explorateurs. Avec tout ce que cela pouvait avoir d'excessif, de fou, de faux, d'absurde, de totalitaire et de généreux. La porte vers le surhumain est étroite et l'homme est bien épais... presque autant que le traducteur de Wolfe dont les erreurs sont impardonnables, tout à fait françaises et si habituelles. Imaginez! Traduire **The Electric Kool-Aid Acid Test** par **Acid Test,** n'est-ce pas vraiment la petite misère parisienne?

Victor-Lévy BEAULIEU

(1) **Acid Test** par Tom Wolfe, collection Fiction & Cie, **Éditions du Seuil,** Paris 1975.

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne
Pour la 6e année consécutive, la Librairie vous offre sa
GRANDE VENTE ANNUELLE
commençant aujourd'hui
30% sur tout sauf:
20% — Dictionnaires — Formats de poche — Canadiana — Nouveautés — Livres anciens
Nombreux spéciaux à 50%
1635, rue Saint-Denis 845-0911
Métro Berri - Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

EN LIBRAIRIE
BOUQUETS DE LA MER
DE
PIERRE FRANCOEUR
Aux Éditions Sherbrooke
Distributeur au Québec:
Librairie Déom
(845-2320)
$2.95

vient de paraître
En collaboration
Le processus électoral au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

vient de paraître
Roland Brunet
L'École sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

Les oeuvres complètes de:
LÉONARD DE VINCI
Éditions Atlas
en 2 volumes, 27½ x 37cm
532 pages
1550 illustrations
16 tables hors texte
Reliure et coffret en toile de grand luxe

Ce travail unique n'a laissé aucune place à la banale littérature non plus qu'à des divagations esthétiques. On n'a même pas voulu replacer l'artiste et le savant dans le cadre de l'époque en rappelant les événements historiques de son temps. C'est un recueil de monographies visant à présenter dans cha-



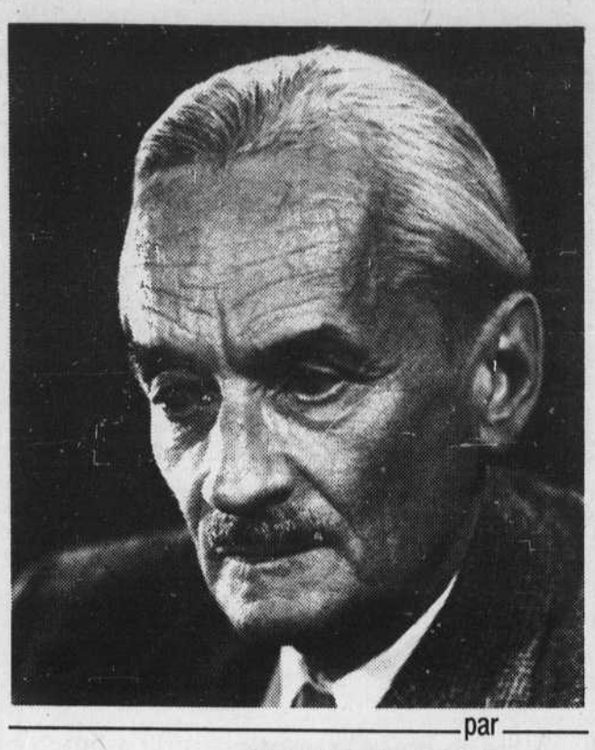


cune de ses activités un Léonard vivant et naturel et donnant pour la première fois la seule représentation complète de son génie multiforme.

C'est un livre destiné aux chercheurs et à tous les lecteurs s'intéressant à l'histoire des sciences et des arts.

les encyclopédies populaires inc.
6596 Boul. St-Laurent — Montréal, Qué. H2S 3C6 — Tél. 270-4347

Un Alain Grandbois décevant



par

JEAN-PIERRE BOUCHER

Aussi bien l'avouer tout de suite, le **Alain Grandbois** (1) de Madeleine Greffard, publié dans la collection "Écrivains canadiens d'aujourd'hui", m'a laissé sur ma faim. Et ce n'est pas l'appétit qui me manquait. Toutes les histoires littéraires parlent d'Alain Grandbois, poète qui n'a jamais réussi à m'"embarquer", comme d'un aîné prestigieux, à tel point que j'ai peut-être développé au fil des années un "complexe Grandbois". J'en était arrivé à me demander si, apparemment seul à ne pas sentir ce que tous semblaient goûter spontanément, je n'étais pas bouché — on ne peut rien contre son patronyme. Heureusement, l'étude de M. Greffard, sur laquelle je m'étais jeté comme sur une panacée, m'a rassuré: je ne suis pas seul à ne pas comprendre. Je suis donc resté sur ma faim: à peine quelques amuse-gueule m'ont-ils distrait un moment. J'attends toujours le plat de résistance mais j'ai fait mon deuil du dessert.

A la décharge de l'auteur peut-être faut-il dire que la collection dans laquelle s'inscrit son ouvrage lui imposait-elle un cadre rigide: deux volets de dimensions égales, une introduction à l'oeuvre de Grandbois et un choix de textes (prose et poésie), le tout entrecoupé de photos plus ou moins bien reliées au texte (le poète à 2 ans, 5 ans, 10 ans, 20 ans, etc.). Compte tenu que la collection semble s'intéresser à des écrivains qui ne sont plus dans leur première fleur (Nelligan, Ringuet, Guèvremont, Roy, Charbonneau, etc.) je m'étonne, d'une part que la moitié des ouvrages soient consacrés à reproduire des textes connus et déjà largement diffusés, et, d'autre part, que ce choix de textes ne soit accompagné que d'une introduction qui n'a rien d'une analyse de fond. Cela s'accepterait facilement s'il s'agissait d'écrivains à l'orée de leur carrière et encore mal connus du public. Mais tel n'est pas le cas. Si l'ouvrage de M. Greffard peut être utile pour celui qui ignore tout de Grandbois, je doute de son utilité pour celui qui a lu Grandbois et quelques études sur son oeuvre. Le statisme de la collection paraît d'ailleurs avoir déteint sur l'auteur dont l'étude, la chronologie et la bibliographie s'arrêtent en 1970. En vérité, le dernier-né de la collection "Écrivains canadiens d'aujourd'hui" constitue une curiosité de la nature: à sa venue au monde, il compte déjà six ans. A ce rythme je crains que sa vie ne soit de courte durée.

Cartésienne, M. Greffard a divisé son étude en deux parties: l'oeuvre en prose, l'oeuvre poétique. Sa lecture commentée de **Né à Québec**, des **Voyages de Marco Polo** et d'**Avant le chaos** est l'oeuvre d'un tâcheron appliqué dont voici un échantillon: "On peut dire de cette nouvelle qu'elle est bien léchée. La description de l'agonie nous atteint parfois, la paralysie, le froid nous menacent, mais souvent un ordre trop logique, une expression trop littéraire nous gardent de l'horreur et de l'angoisse véritables". Il lui échappe parfois des aperçus qui ne demeurent malheureusement que des aperçus. Le jugement qu'elle porte sur l'oeuvre en prose de Grandbois, qui m'apparaît une évidence, ne m'en a pas moins surpris. "L'oeuvre de prose de Grandbois est marginale. Elle ne s'inscrit que dans le renouveau romanesque qui a marqué la production québécoise depuis 1940, (...) Malgré sa valeur et son intérêt, celle-ci (...) n'ouvre pas de voie dans l'exploration du réel, et si elle fait preuve de maîtrise et d'aisance, elle ne renouvelle pas vraiment les techniques littéraires". Je veux bien. Mais je me demande comment M. Greffard peut porter un jugement sur les "techniques littéraires" de Grandbois alors que son "étude" a davantage les allures d'un résumé commenté que d'une analyse formelle des techniques narratives et de composition. D'autre part, s'il est vrai que l'oeuvre en prose de Grandbois n'a rien d'original, pourquoi l'avoir tirée des limbes, ce qui rogne encore sur l'espace disponible pour l'essentiel, l'oeuvre poétique?

Hélas celle-ci n'est guère mieux traitée que sa voisine, non pas que ce qu'en dit M. Greffard soit faux, mais superficiel. Car c'est ne rien dire que d'affirmer que l'image du corps, centrale dans la poésie de Grandbois, exprime "une tension fondamentale entre le sentiment du vide et le désir de l'absolu", et que son imaginaire, à la recherche du Paradis perdu, "tend à s'échapper de l'espace et du temps humains" mais se heurte à la force négative et destructive du temps. Ne peut-on pas en dire autant de tous les poètes? Pour tous les poètes non plus les images de la mer, de l'aube, de la femme, de l'amour, de l'enfance, du songe, ne sont-elles pas souvent associées au dépassement de la condition humaine, à la découverte d'un point idéal où habiter? A en juger par l'étude de M. Greffard, A. Grandbois semble un poète qui n'a pas fait preuve d'une folle audace dans sa vision du monde et dans la création d'images. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement puisque les idées et les images trainent partout depuis des siècles. C'est un domaine où il ne reste plus grand place à l'originalité.

Si l'oeuvre poétique de Grandbois a quelque valeur c'est à sa forme qu'elle le doit. Mais sur cela qui est l'essentiel, M. Greffard ne dit mot, se contentant de noter que la publication des **Iles de la nuit** en 1944 a marqué la fin d'une époque où une poésie sclérosée cherchait son originalité dans le régionalisme. Elle reprend même à son compte sans discussion une affirmation faite par Grandbois en 1962: "J'ai été le premier à pratiquer le vers libre ici." Or Alain Grandbois a bien tort et M. Greffard doublement tort de le suivre aveuglément. Jean-Aubert Loranger, dont **Les atmosphères** et **Poèmes** ont été réédités en 1970 grâce aux soins de G. Marcotte, publiait déjà des vers libres dès 1922. M. Greffard ne fait pas la moindre allusion à l'oeuvre de Loranger sans doute parce que la réédition de son oeuvre est parue à la fin de l'année qu'elle a choisie comme borne.

Certes je n'oublie pas la déclaration d'intention de M. Greffard au début de son étude: "Ce qui nous a intéressée particulièrement, ce sont les images; nous avons cherché à les saisir dans leurs ramifications, dans les liens qu'elles établissent de l'une à l'autre, puisque ce ne sont ni les thèmes ni les images pris isolément mais les constellations qu'ils forment qui révèlent le dynamisme original d'un monde imaginaire". J'ai la conviction quant à moi que la valeur de l'oeuvre Grandbois, comme de celle de tout autre écrivain, tient avant tout à l'écriture. Et pour comprendre les mécanismes de son écriture, il faut en analyser les techniques. Bref, la seule approche thématique et l'étude des images me semblent insuffisantes. Il aurait fallu y joindre une analyse proprement formelle de chaque poème, travail long et ardu qui reste à faire et qui seul permettra d'apprécier l'art du poète.

(1) **"Alain Grandbois"**, par Madeleine Greffard, Fides, **"Ecrivains canadiens d'aujourd'hui"**, Montréal, 1975.

courrier des lettres et des arts

Mais qui est donc M. Philippe Haeck?

Mais qui est donc M. Philippe Haeck? Qui est-il donc pour ainsi mesurer à son aune toute la tradition poétique occidentale, pour ainsi se faire le juge et le censeur impitoyable de l'"idéalisme" de cette tradition? Qui est-il donc pour ainsi décréter la fin de la poésie et reconnaître en Apollinaire "le dernier poète" (Le Devoir du 13 mars) reprenant à son compte une réflexion d'André Breton, dont on doit savoir qu'il avait qualité de poète et que c'est bien en cette qualité qu'il pouvait se permettre de parler en ces termes d'un autre poète? D'où parle M.Haeck, de quel lieu profère-t-il ses critiques, lui qui refuse aux poètes le "droit" à l'inspiration, à la fureur divine, à l'emportement, à l'extase? Si une certaine fin de la poésie s'annonce et s'inscrit douloureusement dans les oeuvres de Rimbaud et de Lautréamont, ne faut-il pas y lire, plutôt que l'incapacité de ces poètes d'être à la hauteur de l'histoire (mais qu'est-ce donc que cette histoire à laquelle il est toujours question de rendre des comptes?), ne faut-il pas lire dans la démesure et l'excès de cette poésie la révolte nue de deux hommes libres, de deux adolescents torturés contre le règne débutant, en cette fin du XIXe siècle où s'installe en France la république des professeurs, de ces gratte-papiers de la laïcité, maîtres en civisme, en respect tâtillon des normes institutionnelles, nouveaux gardiens étriqués d'un idéal de liberté, d'égalité et de fraternité réduit à sa plus pure expression scolaire? Le silence de Rimbaud et de Lautréamont, forcé mais en même temps choisi, n'est encore que la plus haute affirmation de la poésie contre tous ses détracteurs officiels et autres spécialistes en réduction et académisation de tous les textes. Mais il n'est pas pour autant justifiable: bien au contraire scandaleux, car il fait apparaître en retour la force d'inhibition et de stérilisation de cette manoeuvre de subtilisation de l'histoire à laquelle se sont livrés et se livrent instituteurs, petits maîtres et boutiquiers de tout acabit, sous couvert de progressisme, de socialisme et d'égalité sociale. Manoeuvre particulièrement insidieuse qui, tentant de se donner à travers Marx et l'idéal révolutionnaire qui en est issu ses lettres de créance, ne vise rien moins que la réduction systématique de tout ce qui s'affirme, se singularise, se distingue, proclamant à qui veut l'entendre, mais spécialement dans les écoles, la fin de la philosophie, de la poésie, de l'art, de l'histoire et de quoi encore? Tout cela, bien sûr, au nom des masses, dont le silence est érigé en norme de la parole et de l'esprit, comme si l'impuissance historique des masses, le refoulement de leur créativité devaient désormais être posés en norme de ce qui a osé et ose se singulariser, ou, plus encore, en vérité, c'est-à-dire sens caché de ces affirmations qui n'en seraient ainsi que l'occultation diabolique ou la justification malhonnête. D'où sans doute qu'aujourd'hui, le refoulé faisant retour par la bouche des nouveaux petits maîtres, sous prétexte de révolution et d'progressisme, il ne soit plus question (mais est-ce bien là notre "modernité"?) que de laisser parler la voix du ressentiment et de faire taire ce qui ose encore tenir une parole libre, et même de justifier après coup le silence de ceux qui ne se sont tus que parce que les accents de leur voix sonnaient étrangement libres (et dangereusement) aux oreilles des nouveaux précepteurs de ces "masses modernes", héros de carton-pâte de ceux pour qui l'héroisme n'a de réalité que quotidienne, ordinaire, habituelle et médiocre. Etrange retournement qui nous ouvre à une bien "petite histoire", relue par le bout de la lorgnette de ce valet de chambre aux yeux de qui, d'après Hegel, nul ne saurait être un grand homme. Que M. Haeck se sente à l'aise dans son vêtement de valet, nous le comprenons aisément, puisque cela le rapproche de tous ceux-là dont le refoulement n'a pas d'autre vêtement; mais qu'il sache, faute de nous le permettre (M. Haeck peut en effet nous refuser des "permissions"), qu'au risque d'être considérés comme idéalistes et internés dans l'un de ses camps intellectuels, certains croient encore que la libre parole ainsi que la libre pensée ne sauraient qu'être singulières, uniques et solitaires, comme en témoignent tant d'oeuvres qui ne sont passées à l'"histoire" que pour l'avoir délibérément ignorée. Celles-là n'en parlaient pas, simplement parce qu'elles la faisaient et laissaient aux maîtres d'école le soin de leur trouver une place dans une histoire revue et corrigée.

Si le lieu d'où nous parle M. Haeck lui rend possible de proclamer la fin de tout ce qui s'est affirmé de créateur dans l'histoire, et de décerner à Apollinaire le certificat bien mérité de "dernier poète", quant à nous, du lieu où nous sommes et où nous écrivons, il nous est peut-être permis d'entrevoir la fin du règne historique des petits maîtres, dignes successeurs de ces petits-bourgeois pour la fustigation desquels Marx lui-même n'avait pas de termes assez méprisants. Si le prolétariat représentait pour Marx la pure négativité, dont la radicalité annonçait ces temps nouveaux dont parlait déjà Hegel, nous commençons aujourd'hui à comprendre que la négativité ne se représente pas, qu'elle fait irruption dans l'histoire à l'improviste et d'une manière nécessairement singulière. Le temps des mandataires est bien fini: si M. Haeck n'est que le mandataire du prolétariat, qu'il se taise et qu'il laisse parler le prolétariat: nous verrons bien s'il existe toujours. Si M. Haeck existe, qu'il parle en son nom et qu'il écrive: alors peut-être n'aura-t-il plus besoin de dénigrer les créateurs pour justifier une écriture qui ne se justifie pas d'elle-même.

Michel MORIN
Montréal, 1er mars 1976

à paraître

Réjean Pelletier et collaborateurs
Partis politiques au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

la chronique de Jean-Ethier Blais

Ecrivains fin-de-siècle

Une grande partie de l'intérêt que présente la fin du dix-neuvième siècle lui vient de ce qu'elle ressemble à la nôtre. Les sociétés précédentes n'étaient pas minées de l'intérieur. Elles étaient restées spirituellement fortes, alors que la fin du dix-neuvième siècle, dans toute sa volupté crasseuse, c'est le début de notre décadence. Que voit-on, en France, à l'époque où, curieusement, Natalie Clifford Barney et Charles Maurras débarquent en même temps à Paris? D'une part, une société bourgeoise repliée sur elle-même, qui cherche désespérément à conserver intactes ses valeurs: travail, courage, probité, patriotisme. D'autre part, l'afflux de toutes sortes d'apatrides, insatisfaits de leur sort dans leur pays, avides d'argent et de succès intellectuel. De l'intérieur, ils transformeront l'ensemble de la vision que la classe dirigeante occidentale (et singulièrement la française) se faisait d'elle-même. On songe immédiatement à l'affaire Dreyfus. Elle ne fut qu'une goutte d'eau dans un immense raz-de-marée et nous ne nous sommes pas encore remis de ce chambardement.

Je constate que dans la France d'aujourd'hui, il n'existe plus qui marchent la tête et le verbe hauts, que deux sortes d'êtres "pensants" (j'insiste sur les guillemets): les freudiens et les marxistes. C'est dire si nous sommes loin de la civilisation occidentale traditionnelle. Peut-être verrons-nous, de notre vivant, ce que ce mélange donnera.

L'évolution tragique de ce qu'on a appelé le Belle Époque n'a pas empêché les personnages curieux et amusants d'y abonder. Pour me délasser (et aussi, afin d'apprendre), j'ai lu la vie de Natalie Clifford Barney, écrite avec goût et un soupçon d'ironie amoureuse par M. Jean Chalon et celle de Jean Lorrain, à qui M. Philippe Jullian a consacré un ouvrage touffu. Deux êtres étranges et merveilleusement singuliers, par l'égoïsme accepté comme forme de vie, par le besoin de provoquer leurs semblables, par la mélancolie de vivre, par les amours homosexuelles, beaucoup moins ouvertement acceptées à cette époque, par la vigueur enfin, du talent d'affirmation. Deux écrivains de tempérament et de talent fort inégaux. Je crois qu'on lira de plus en plus Jean Lorrain, en dépit du ton souvent hystérique de son écriture, ne serait-ce que comme témoin privilégié des passions secrètes de ses contemporains. Natalie Barney se cantonnait, elle, dans la description de soi, sous forme d'aphorismes plats. En dépit des apparences, elle a peu vécu. Si elle a connu certains personnages de premier plan par l'intelligence et la sensibilité, il faut bien reconnaître que, dans l'ensemble, les habitués de son salon du 20 de la rue Jacob furent soit des Américains de passage à Paris, soit une aristocratie bien interlope. M. Jean Chalon en a dressé la liste qui est, à sa façon, impressionnante. Mais, puisque nous sommes dans le domaine de Madame Verdurin, qu'en a-t-il été du "noyau"? La lecture du livre de M. Jean Chalon m'a convaincu que, malgré sa forte personnalité, Natalie Barney n'eût rien été sans Renée Vivien, Remy de Gourmont, Liane de Pougy et Romaine Brooks. Ne parlons pas de son oeuvre littéraire, elle ne vaut rien. Quand on songe que George D. Painter la place au premier rang des femmes de lettres françaises de son temps, on frémit pour Marcel Proust. (Du reste, l'ouvrage de Painter sur Proust est une pure biographie; c'est une oeuvre réussie. Son Gide, par contre, qui se veut étude littéraire, restera comme un modèle de pensée primaire.) Ceci dit, à la fin du siècle dernier, la jeune et bellissime Natalie Barney débarque à Paris de son Amérique natale. Elle est riche et vivra pendant près de trois quarts de siècle à Paris, dans un pavillon ravissant, au fond d'un jardin, au 20 rue Jacob. Ce pavillon, on pouvait toujours le visiter, il y a encore deux ans, endroit mélancolique, avec ses relents de couvent et d'amour. J'y suis entré, avec la complicité de voisins (Américains, naturellement) et j'ai trouvé une coquille vide, des poutres de fer, des carreaux brisés, partout des gravats. Natalie Barney était une grande dame, parfaitement distinguée et, malgré les orages de sa vie, de très bon ton. Il y avait, dans ces pièces outragées, comme une souillure, un besoin de salir le passé d'une âme. J'étais avec une amie et nous en avons été très touchés. Natalie Barney a toujours affiché son lesbianisme. Sa première flamme fut la célèbre courtisane Liame de Pougy, qui devint princesse Ghika et finit en religion. Liane de Pougy est la révélation du livre de M. Jean Chalon. Amie de Jean Lorrain, on accusait celui-ci d'écrire les livres de la belle jeune femme. Il n'a certainement pas écrit ses lettres, qui sont ravissamment parlées, qui ont le charme de l'écriture naturelle et de la puissance de l'intellect. Liane de Pougy devait aussi plaire à ses amants par l'intelligence qui éclate de toutes parts dans sa correspondance. A côté de ses lettres, celles de Natalie Barney sont prétentieuses et pâles. Elle aspirait à l'esprit. Qui trop embrasse mal étreint. Romaine Brooks est un peintre très remarquable. Dans la vie de Natalie Barney, elle figure la fidélité. Deux autres grands artistes aimèrent Natalie Barney: Renée Vivien, qu'on ne lit plus et à laquelle Maurras a consacré autrefois un bel article, qui faisait revivre Sappho et la Grèce des femmes et surtout Remy de Gourmont. Natalie Barney est l'Amazone des **Lettres de Gourmont**.

On redécouvre Remy de Gourmont. Est-ce à la suite du succès du **Journal** de Léautaud, pour qui Gourmont représente l'homme de lettres dans sa pristine perfection? Quelles que soient les raisons de ce retour en faveur, les lecteurs de Remy de Gourmont, dès la première page, sauront qu'ils sont en présence d'un esprit libre. Gourmont avait beaucoup lu, il avait appris à réfléchir et n'avait pas honte d'énoncer ses propres idées. Il tranche sur la plupart des critiques par la rigueur de son discours philosophique. On trouve chez-lui cet alliage si rare d'une pensée et d'une sensibilité véritablement littéraire. Lorsqu'il rencontra Natalie Barney, Remy de Gourmont entrait dans la première vieillesse. Il n'attendait pas de cette femme encore jeune qu'elle succombât à ses charmes (il en avait peu, timide et défiguré par la maladie) mais qu'elle lui permit de donner libre cours en lui aux puissances d'amour. De cette liaison chaste naquirent les **Lettres à l'Amazone** dans lesquelles, à partir de sa passion, Remy de Gourmont discourt de tout. L'égoïsme du créateur se confond avec celui de la femme adulée et froide. Chacun y gagne, Gourmont en puissance d'expression, Natalie Barney en gloire. Elle restera, dans l'histoire de la littérature française comme l'inspiratrice d'un grand critique. Ce n'est pas peu si l'on songe à ce que fut la vie de cette femme gâtée par les circonstances d'abord, par ses entours ensuite. Forte personnalité, certes, mais surtout une volonté impitoyable de tout faire servir au bonheur de l'instant. Que les autres femmes, celles qui l'aimèrent, souffrent et périssent même, cette perpétuelle insatisfaite poursuit son chemin, entre sa gouvernante, ses portraits et ses nouvelles adulatrices. Natalie Barney, c'est l'Hérodiade de Mallarmé, seule devant sa glace, admiratrice d'elle-même. Il y a une certaine grandeur à être ainsi, à se vouloir ainsi et à vaincre l'univers entier pour rester soi-même. Pendant la guerre, réfugiée à Florence, Natalie Barney se rend à peine compte que d'autres êtres humains souffrent et meurent. Rien ne compte véritablement que soi, ses couvertures d'hermine et ses rivières de diamants.

Cette femme extraordinaire, M. Jean Chalon la fait revivre par le souvenir de l'ami. Il a connu Natalie Barney vieille femme et l'a aimée. Il parle d'elle de telle sorte qu'on souhaite l'avoir fréquentée. De son égoïsme foncier, il ne cache rien et c'est la façon la plus humaine et la plus tendre de la faire aimer. A côté de celle de l'Amazone, la vie de Jean Lorrain est celle d'un mousquetaire de la plume. Je reviendrai à lui, quelque jour. Mais voilà. A partir d'un personnage mirifique, M. Philippe Jullian a écrit un livre sans unité (en écho à la thèse de Pierre-Léon Gauthier); à partir d'une vie bizarre mais sans véritable relief, M. Jean Chalon recrée une âme et une atmosphère. Qu'est-ce à dire? Il ne faut pas tant savoir vivre que bien choisir son biographe. Natalie Barney aura eu du goût jusqu'outre-tombe.

Jean Chalon: Portrait d'une séductrice. **Stock**, Paris 1976.

Philippe Jullian: Jean Lorrain ou le Satiricon 1900. **Fayard** 1974 Paris.

Vient de paraitre



formule d'abonnement

JEU
cahiers de théâtre
Abonnement pour 3 numéros/année: $9.00
Abonnement de soutien: .....
À l'étranger: $12.00 À partir du numéro ..... (inclus)
NOM .....
Adresse .....
Tél.: ..... Date: ..... Signature: .....

Versement (par chèque ou mandat) à l'ordre de:

JEU est la seule revue consacrée au théâtre, ici et maintenant.

Quinze

Quinze - En vente partout à 3.95

3465, Côte des Neiges Bureau 42

La LIBRAIRIE DECELLES FERME SES PORTES

PLUS de 115,000 VOLUMES

ROMAN - THÉÂTRE
POÉSIE - LINGUISTIQUE
CRITIQUE LITTÉRAIRE
PHILOSOPHIE - PSYCHOLOGIE
SOCIOLOGIE - HISTOIRE
ALBUMS POUR ENFANTS
LIVRES D'ART
COLLECTIONS AU FORMAT POCHE, ETC...

50 à 90% D'ESCOMPTE

SUR TOUT LE STOCK

TOUT DOIT ÊTRE VENDU AVANT LE 1er MAI

HÂTEZ-VOUS !

VENTE DE FERMETURE

LIBRAIRIE DECELLES
5140 rue DECELLES
Tél. 342-5721 (COIN REINE-MARIE)



BERRI 2.00 - 4.20 - 7.00 9.20
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

Soirées du MAURIER centaur1
le 11 jusqu'au 28 mars seulement!
I.W.A. - The Newfoundland Loggers' Strike of 1959
Une des grèves les plus importantes de l'histoire canadienne - dont on se souvient encore de nos jours - ce drame amusant et bouleversant avec musique originale, des chansons de bûcherons, des interviews et des articles de presse est une création collective par: Rick Salutin
Mummers Troupe of Newfoundland
un groupe qui nous révèle la langue, la musique et l'expérience de la vie Terre-neuvienne
mardi - samedi: 20:30h dimanche: 19:30h
matinées: mercredi à 13:30h, samedi à 14:30h
Prix réduits pour: étudiants groupes et l'âge d'or
centaur theatre company 288-1229
453 St. François Xavier — Vieux Montréal, Métro Pl. d'Armes

Session du printemps
Cours du jour et du soir commençant le 5 avril pour dix semaines
Céramique: Tournage 1-2, Façonnage 1-2, Sculpture, Moulage
Textiles: Impression sur tissus, Courte Pointe, Batik, Broderie, Macramé 1-2, Filage, Tissage
Perception visuelle: Design, Dessin, Peinture, Aquarelle, Décoration intérieure
Autres: Bijouterie, Vitraux, Arrangements floraux
Cours pour enfants de 4 à 16 ans: Jeu et argile, Dessin, Céramique, Marionnettes, Textiles, Batik, Film d'animation
Permis no. 749536
visual arts centre / centre des arts visuels
Ecole d'arts et métiers 350 avenue Victoria Montréal 488 9559

théâtre du rideau vert
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
Création canadienne ANTONINE MAILLET
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR

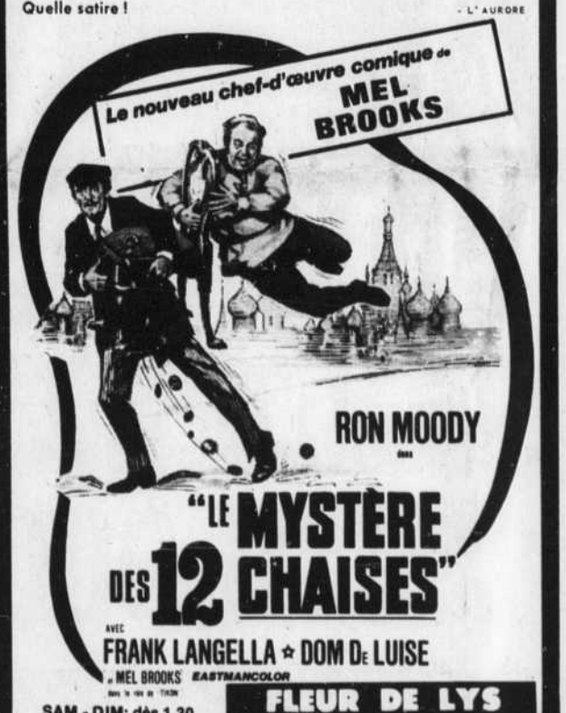
Avec VIOLA LÉGER, GUY PROVOST, ANDRÉ CAILLOUX, PAUL GUÉVREMONT
Décor: ROBERT PRÉVOST
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
évangéline deusse
Réservations: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford - 4664 rue St-Denis

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC. en collaboration avec CJMS
LE DERNIER DES DON JUAN

MONIQUE MILLER
MARJOLAINE HÉBERT
VÉRONIQUE LE FLAGUAIS
et JEAN DUCEPPE
UNE COMÉDIE DE NEIL SIMON TRADUCTION DE RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE LOUIS-GEORGES CARRIER
DÉCORS HUGO MÜTRICH
A L'AFFICHE DES JEUDI
Billets en vente maintenant
THÉÂTRE PORT-ROYAL
842-2112


Première mondiale de GERDA de Joseph Schull
avec
Len Watt, Una Kay, Sheena Larkin
Peter MacNeill, Terry Haig, Kenneth Fowler
Walter Boychuk, Chris Earle, Michael Dash
Mise en scène: Jack H. Crisp
Production: Jeanine Beaubien
Décors: Guy Beauregard
Ile Ste-Hélène
Abonnez-vous dès maintenant à notre 19e saison
12 billets pour le prix de 9
Vous pourriez aussi gagner un circuit spectacle de deux semaines à Londres avec British airways
Renseignements 526-0821
Billets en vente au Sheraton Mt. Royal Hotel, G-20
Guichet ouvert de 12 h à 18 h du lundi au samedi incl.
Montréal Trust, P.V.M.

McGILL Faculté de Musique
le mercredi 24 mars, 20h30
Atelier de Saxophone
direction Gerald Danovitch
oeuvres classiques pour saxophones
• • •
le jeudi 25 mars, 20h30
Atelier de Jazz — "Big Bands"
direction Gerald Danovitch
musique de Maynard Ferguson, Thad Jones, Don Ellis
• • •
le vendredi 26 mars, 20h30
Orchestre Symphonique
direction Eugene Plawutsky
solistes Jeffrey Khaner, flûte
Avril Cici, piano
Barber: Adagio pour cordes
Britten: Sinfonia da requiem
Martin: Ballade pour flûte et orchestre
Prokofiev: Piano Concerto no. 1
entrée libre 392-8224
salle de concert POLLACK concert hall

DES RIRES PAR DOUZAINES!!! POUR TOUS
Le film de Mel Brooks est très drôle, on passe de joyeux moments - FRANCE-SOIR
Une foule de gags, de gesticulations et de mimiques irrésistibles, Mel Brooks a mis les rieurs de son côté. - TÉLÉ 7 JOURS
Brooks a mille trouvailles. - LE POINT
Ce film est aussi drôle que les autres. L'humour de Mel Brooks n'appartient qu'à lui. - LE MONDE
Si vous avez vraiment envie de rire, il faut aller voir " Le mystère des douze chaises "; Les acteurs sont tout à fait extraordinaires Quelle satire ! - L'AURORE


SAM - DIM: dès 1.30
SEMAINE: dès 7.30
FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

tnm 861-0563
la nef des sorcières

francoise berd
marthe blackburn
marie-claire blais
nicole brossard
michèle craig
louissette dussault
marcelle ferron
marielle fleury
odette gagnon
luce guilbeault
michèle magny
pol pelletier
france théoret
JUSQU'AU 3 AVRIL
texte publié chez Quinze en vente au tnm
coin ste-catherine et st-urbain
BILLETS EN VENTE MAINTENANT

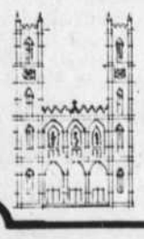
Atelier-Minuit N.C.T.
"J'écoute ma peur . . . et puis je m'endors."
de Yvon Lelièvre
Mise en scène: Yvon Lelièvre
Décors et costumes: Pierre Despars
A minuit les jeudi, vendredi et samedi du 1er au 17 avril
Théâtre du Gésu 1200 rue Bleury 866-1964

A l'occasion du Mois de la Musique Juive
Le Comité de Musique Juive du
CONGRÈS JUIF CANADIEN, Région du Québec
présente
"THE LOVES OF MAN THROUGH MUSIC"
Une narration Musicale
avec
Naomi Kassie, soprano; Mabel Usher, pianiste et Celia Berzan, auteur-narrateur
et
THE CONCORDIA TRIO
avec
Constance Pathy, violoncelliste; Mary Machin, violoniste et Frances Botner, pianiste
JEUDI, 25 MARS, 20H30
Edifice Samuel Bronfman
1590 Avenue McGregor
ENTRÉE LIBRE


QUATUOR TOKYO et RAPHAEL HILLYER, alto
Programme:
Haydn/Ravel/Quintette de Brahms
DIM. - 4 AVRIL - 16 h 30
Billets: ($5.50 - 4.40)
Étudiants 7/25: ($2.20)
I MUSICI
. . . "style superbe . . . précision . . . " Claude Gingras
DIM. - 25 AVRIL - 14 h 30
Billets: ($6.60 - 5.50 - 4.40)
Étudiants: ($2.75)
Pro Musica
1270 O. Sherbrooke
845-0532

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Orchestre de Chambre McGill
Chef d'orchestre: Alexander Brott
Soliste:
JEAN-PIERRE RAMPAL
L'un des plus célèbres flûtistes au monde
CONCERT VIVALDI

"Gloria" Claudia Visca, soprano
Gabrielle Lavigne, contralto
Choeur: École Normale de Musique
Six Concerti pour Flûte, Opus 10
Concerto Grosso, Opus 3, No 8
LUNDI SOIR, 22 MARS à 8h30 p.m.
Billets: $6.00 - $5.00 disponibles au International Music Store, 1334 ouest, Ste-Catherine et au Montreal Trust PVM ainsi qu'à l'entrée

ÉGLISE NOTRE-DAME
Avis aux abonnés :
Tous les billets d'abonnement pour la Salle du Gesu seront respectés à l'église Notre-Dame.

"Du policier à son meilleur. Nous redonne le goût du suspense et de l'action..." - Claire Caron, JOURNAL DE MONTRÉAL
"Des films comme ça, j'en verrais deux par semaine." - Jean Morin, BON DIMANCHE
"Ce film désarmant est un succès assuré." - Luc Perreault, LA PRESSE
UN POLICIER INTÈGRE MÈNE UNE LUTTE À MORT CONTRE LA CORRUPTION POLITIQUE...
PROSPEC présente POUR TOUS

LINO VENTURA
PATRICK DEWAERE
dans un film de
PIERRE-GRANIER-DEFERRE
Adieu Poulet
PARISIEN - 1: 1:40, 3:40, 5:40, 7:40, 9:40. Samedi, dernier spectacle à 11:35
LAVAL-4: sur semaine 7:00 et 9:00, samedi et dimanche: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. Samedi dernier spectacle: 11:00. RIVOLI-1: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
Cinéma CAPITOL Drummondville PARISIEN RIVOLI LAVAL

Les cimaises

■ GEORGES ST-PIERRE à la Galerie Claude-Luce

Né à Chicoutimi le 12 septembre 1927, Georges St-Pierre passe une enfance où le rêve transfigure déjà une réalité qui ne satisfait pas son besoin d'évasion et de beauté. Tôt enclin à la solitude, il se crée un monde à part où le dessin et la peinture prennent de plus en plus d'importance. A dix-huit ans, il s'inscrit à des cours de céramique. Autodidacte, il étudie par lui-même l'histoire de la peinture. En 1950, Paul Gagnon de Chicoutimi, ancien élève de Borduas, lui parle de Gauguin. St-Pierre devient plus sérieux: la peinture l'intéresse.



L'exposition qui se tient à la Galerie Claude Luce, jusqu'au 27 mars 1976, a pour thème l'"autoportrait".

La nouvelle manière depuis quatre ans s'accommodait de l'acrylique. Dans les toiles plus récentes, c'est-à-dire celles des années 74-75, St-Pierre utilise non seulement l'acrylique mais le crayon de cire, le pastel et du vernis.

"Objectif Sculpture"

Objectif-Sculpture présente, au Collège de Maisonneuve, entre le 22 et le 26 mars, une vingtaine d'oeuvres de six sculpteurs québécois. Ces artistes, François Cloutier, Jacques David, Claude Gauthier, Paul Grégoire, Céline Cloutier-Mondor et Régis Pelletier, se sont regroupés en septembre dernier et ont entrepris un travail de sensibilisation et d'initiation auprès du milieu par la présentation de pièces originales et l'organisation de cours de sculpture dans les milieux populaires.

Elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS Pour TOUS
Femmes au Soleil
AVEC JULIETTE MAYNIER, GENEVIEVE FONTANEL, NATHALIE CHANTREL

UN FILM DE LILIANE DREYFUS
CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER
SALLE EISENSTEIN
7e SEMAINE
Très beau, somptueux et déchirant
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice
POUR TOUS
dans
L'HISTOIRE D'ADÈLE H.
5e SEMAINE
cinemas LE PARISIEN 5 480 Ste CATHERINE O 866 3856
Cinéma 4 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
Samedi, dernier spectacle à 11.05

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

RAFRAN CINEMATOGRAPHICA et SERGIO LEONE présentent
POUR TOUS
TERENCE HILL
ROBERT CHARLEBOIS
dans
UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE
mis en scène par DAMIANO DAMIANI
musique de ENNIO MORRICONE
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388 5577
SEM.: 7.00 - 9.10
SAM. - DIM: 12.30 - 2.30 - 4.40 - 7.15 - 9.30

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
CLAUDE LELOUCH réunit MICHÈLE MORGAN et SERGE REGGIANI
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

POUR TOUS
Le Chat et la Souris
Salle Renoir
SEM.: 7.30 - 9.30
AM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Salle McLaren
PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL"
14 ANS



RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, PARISIEN-3; 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, LAVAL-2; SUR SEMAINE: 7.00 à 9.00, SAMEDI à DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, VERSAILLES; SUR SEMAINE 7.30 à 9.30, SAMEDI à DIMANCHE: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, PARISIEN à LAVAL; SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.00.
5e SEMAINE ! RIVOLI St Denis & Belanger 277-3125
cinemas le PARISIEN 5 480 Ste CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E 353-7880
CINEMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
LE CHARLOT (Longueuil) ST. EUSTACHE (St. Eustache) CHAMBLY (Chambly) VARENNES (Varennes) ROYAL (Laprairie) LAURENTIEN (Grenville)

cinéma

Le Greenwich Village des années 50

Next Stop Greenwich Village

par ANDRÉ LEROUX

Les films à caractère autobiographique sont souvent difficiles à réussir parce que le réalisateur est confronté à une double tentation qu'il ne parvient pas toujours à éviter: celle de l'apitoiement nostalgique sur certaines tranches du passé ou celle de l'enjolivement de moments sans grande importance. Dans son dernier film intitulé **Next Stop Greenwich Village,** Paul Mazursky a choisi de parler, sur un ton à la fois satirique et humoristique, de l'époque où il a vécu à Greenwich Village dans l'espoir de devenir comédien. Mazursky fait revivre, avec intelligence et sensibilité, l'atmosphère enfiévrée des années 50 alors que les adolescents se passionnaient pour Freud, s'engouffraient dans les petits cafés pour y rêver leur vie, s'élançaient dans toutes sortes de discussions passionnées sur les difficultés de l'existence, et découvraient, souvent amèrement, que la réalité recelait des aspérités inattendues. C'était l'époque où les jeunes comédiens newyorkais ne juraient que par l'Actor's Studio et s'émerveillaient devant l'immense talent de Marlon Brando. **A Streetcar Named Desire** confirmait à tous ceux qui s'aventuraient dans une carrière difficile qu'il était possible de trouver en soi les ressources affectives qui permettaient de percer l'écran.

Le film de Mazursky débute en 1953 alors que Larry Lapinsky (Lenny Baker) quitte son père (Mike Kellin) et sa mère (Shelley Winters), résidants de Brooklyn, pour aller vivre, par lui-même, à Greenwich Village, véritable bastion des déracinés, des marginaux, de ceux qui recherchent une atmosphère cordiale, ouverte, accueillante et de ceux qui ne peuvent vivre ailleurs. Contrairement à plusieurs films autobiographiques tronqués, on sent dans **Next Stop Greenwich Village** que le cinéaste connaît parfaitement le milieu qu'il décrit, qu'il y a passé des jours difficiles mais heureux, qu'il ne triche pas avec la réalité et qu'il aime les diverses facettes de cet environnement. Ainsi Greenwich Village apparaît comme lieu géographique et culturel où règnent l'amitié, la camaraderie, la liberté sexuelle, le refus des conventions et un besoin d'expression authentique et de création. Mazursky précise bien qu'au-delà d'une contagieuse soif de vivre se profilent souvent certains malaises existentiels, certaines contradictions déchirantes, la peur d'affronter les durs impératifs du quotidien, des besoins d'affection insatisfaits et une crainte mal dissimulée de l'avenir. Il ne faut être allé qu'une seule fois à Greenwich Village pour constater avec quelle justesse Mazursky a cerné les ambiguïtés d'un milieu à la fois stimulant et inquiétant. Par moments, le film ressemble à un documentaire qui voudrait constamment dépasser les limites de son approche, fouiller toujours plus profondément ce qu'il nous donne à voir. Or, **Next Stop Greenwich Village** va beaucoup plus loin qu'un documentaire car il nous fait pénétrer dans l'existence quotidienne de personnages surgis de l'imaginaire d'un cinéaste qui a transposé la diversité de ses expériences. Mazursky nous offre plus que le vécu; il nous présente le réel filtré par sa sensibilité, et par l'intensité de ses souvenirs. Et si le film dégage une telle pulsation de vie, c'est parce que le cinéaste est parvenu à saisir ce qui se cache derrière des joies exhubérantes, des vanités blessées, des attitudes apparemment libérées et des grimaces douloureuses.

Mazursky a peut-être connu tous les personnages dont il nous parle mais, par le biais de la fiction, il nous a permis de nous y intéresser de plus près et de nous attacher, sans mièvrerie, à leurs déboires. Le film se colore d'ailleurs au gré des changements d'humeur et des vibrations affectives des individus qui le traversent. Larry Lapinsky, le porte-parole de l'auteur et le personnage central, est un être sensible, hanté par une éducation matriarcale difficilement supportable, et férocement volontaire. Obligé de vivre dans un modeste appartement et de travailler dans un petit restaurant pour végétariens, Larry est propulsé vers le futur par un seul et unique désir: devenir comédien. Même si Lenny Baker ne possède pas tout le magnétisme qu'on souhaiterait, il réussit à nous faire ressentir toute l'énergie contenue en Larry, toute la vitalité qui le pousse vers son but. Contrairement à Sarah (Ellen Greene), son amie qui s'est durcie au contact de l'existence et qui s'est repliée sur elle-même, Larry demeure ouvert aux sollicitations du réel et utilise ses expériences, même les plus pénibles, pour enrichir et approfondir son métier de comédien. Son humour, typiquement juif, est le moyen dont il se sert pour se protéger du monde extérieur. Mais, à aucun moment, Larry n'écrase ou ne piétine sa sensibilité. Mazursky nous fait d'ailleurs très bien comprendre que cette richesse intérieure lui permettra de devenir un artiste complet, en pleine possession de tout son talent. **Next Stop Greenwich Village** nous fait toucher du doigt, comme peu de films ont su le faire, ce qui fait la grandeur d'un véritable artiste: la profondeur de sa sensibilité. Lorsqu'à la fin du film, madame Lapinsky demande à son fils de devenir un bon acteur, on est convaincu que Larry exaucera le voeu de sa mère car il possède les qualités fondamentales pour s'imposer comme un artiste de premier plan.

Et comme le Moraldo de I Vitelloni de Fellini, Larry sera le seul, parmi son groupe d'amis, à sortir de son milieu et à se diriger vers un avenir prometteur. Tous ceux qui gravitent autour de lui sombreront ou dans le désespoir, ou dans la médiocrité, ou dans le cynisme ou dans l'indifférence. Sarah refuse une relation amoureuse stable par manque de courage et de sincérité, Anita (Lois Smith) se suicide par peur du lendemain, Robert (Christopher Walker) se réfugie derrière le cynisme afin d'éviter toutes formes de responsabilité, Connie (Dori Brenner) essaie de trop plaire à tous, et Bernstein (Antonio Fargas), l'homosexuel noir, continue à fuir la réalité dans toutes sortes de jeux imaginaires. Certes, les personnages sont peut-être un peu trop esquissés. J'aurais aimé que Mazursky nous en fasse connaître davantage sur chacun d'eux. Quand il délaisse un individu pour nous approcher et nous familiariser avec un autre, on ne peut qu'éprouver une certaine frustration. Ses personnages sont tellement riches de potentialités dramatiques, psychologiques et narratives qu'on voudrait les saisir encore plus intimement, et plus pleinement. On a l'impression que Mazursky ne nous en a révélé que les aspects les plus indispensables. Ce qu'on apprend sur Larry, Sarah, Robert, Bernstein, Anita et Connie est tellement intéressant et fascinant qu'on demeure insatisfait lorsqu'il les abandonne au dénouement; Comme les comédiens se distinguent par leur intensité, leur vitalité, leurs pouvoirs de conviction, et leur souplesse dramatique, on reste déçu de voir que la structure narrative morcelée et fragmentée ne leur offre pas la possibilité d'approfondir encore plus leur personnage respectif.

Par contre, Mazursky nous divulgue tout sur madame Lapinsky, véritable mère castratrice qui veut tout connaître sur la vie privée de son fils, qui surgit dans son appartement comme un policier inquisiteur, qui cherche à s'accaparer son affection en le submergeant de nourriture et qui tente de le culpabiliser en faisant régulièrement des crises nerveuses. Monsieur Lapinsky vit évidemment dans l'ombre de sa femme et ses brefs accents de révolte ne troublent aucunement celle qui s'impose par ses fougues hystériques. Madame Lapinsky aurait facilement pu devenir la caricature hilarante de la mère juive oppressive mais grâce à la sensibilité, à l'humour chaleureux de Mazursky et à l'intelligence de Shelley Winters, elle apparaît plutôt comme un être pathétique, démuni, qui aime mal son fils et qui ne sait comment le retenir auprès d'elle. Je n'ai jamais particulièrement été attiré par les interprétations antérieures de Shelley Winters, mais je dois avouer que dans **Next Stop Greenwich Village,** elle confère au personnage une grandeur presque monstrueuse et touchante; Madame Lapinsky ne comprend pas comment ceux qui vivent autour d'elle ne partagent pas son système de valeurs. Elle veut tellement ajuster et plier son environnement à sa vision du monde qu'elle se perd tout en croyant aider ceux qui la craignent. Un cinéaste qui aurait manqué de générosité nous aurait montré, dans de telles circonstances, un fils qui déteste sa mère mais Mazursky, préoccupé par les liens souterrains qui unissent les êtres, met en évidence la tendresse profonde qui rattache le fils à sa mère. Certes, Larry a peur de cette dernière, mais il lui voue, au-delà de ses rancoeurs apparentes, une sincère affection. Jamais depuis **The Young Savages,** Shelley Winters aura-t-elle été aussi bien utilisée au cinéma.

Depuis **Bob and Carole and Ted and Alice,** son premier film, Paul Mazursky s'achemine vers une forme de cinéma de plus en plus intimiste et dépouillée. Axant principalement sa mise en scène autour des comédiens, il s'intéresse moins au récit qu'aux atmosphères psychologiques, physiques et affectives. Ainsi **Next Stop Greenwich Village** est une succession de petites touches discrètes, fragiles et délicates qui ne parviennent pas toujours à s'insérer parfaitement dans un ensemble cohérent mais qui sont empreintes d'une attention très particulière pour les contradictions humaines. **Next Stop Greenwich Village** est moins bien structuré que le splendide **Harry and Tonto,** le film précédent de Mazursky, mais il vibre, à la manière de certaines toiles impressionistes, d'une beauté insaisissable. **(Snowdon)**



Une certaine jeunesse des années 50 à New York

Sherlock Holmes et son frère

(A.L.) — Gene Wilder a probablement tout appris sur le cinéma et sur la comédie en travaillant avec Mel Brooks car son premier film **The Adventure of Sherlock Holmes' Smarter Brother,** dont il est à la fois scénariste, interprète et réalisateur, s'apparente de très près aux films de Mel Brooks. On se souvient que Wilder écrivit, en collaboration avec Brooks, le scénario de **Young Frankenstein** dont il était aussi la vedette. Et il est clair qu'il a emprunté à Brooks son sens de la dérision, son humour nonsensique, ses visées parodiques et sa verve sarcastique. Mais l'élève n'a pas le talent du maître et le film demeure toujours, malgré certaines touches étincelantes et amusantes, en deçà de ses possibilités.

Sherlock Holmes' Smarter Brother repose sur une idée de prime abord alléchante et prometteuse: Sherlock Holmes (Douglas Wilmer), le célèbre détective anglais, fait appel à son jeune frère Sigerson (Gene Wilder) afin qu'il l'aide à retrouver un document important, confié par la reine Victoria à Lord John Le Mesurier. S'il disparaissait, ce document pourrait provoquer une guerre. Le film offrait donc, au point de départ, de nombreuses potentialités comiques. L'affrontement de Holmes, très sûr de lui-même, légèrement pompeux et imbu de sa propre importance, et de son frère Sigerson, plus intuitif et plus brillant que le détective réputé, et affreusement jaloux du succès de Holmes, aurait pu faire surgir toutes sortes de tensions comiques et significatives entre les deux frères ennemis. On aurait pu assister à un magnifique duel de personnalités; Sigerson réussissant finalement à retrouver le document et à éclipser son frère. Malheureusement, Wilder qui aurait dû se contenter d'être ou réalisateur, ou interprète, ou scénariste, n'a jamais développé ces aspects du conflit et a oublié, en cours de route, de donner une épine dorsale à son entreprise. Comme dans les premiers films de Mel Brooks, le spectateur cherche le fil conducteur qui lui permettrait de saisir ce qui relie une séquence à l'autre et ce qui assure la cohérence comique.

Sherlock Holmes' Smarter Brother ressemble à des sketches de cabaret qui ne riment à rien parce qu'on a oublié de leur injecter un contenu. Gene Wilder nous entraîne d'une séquence à l'autre sans nous faire comprendre la relation qui existe entre les différentes situations. On se retrouve au coeur même des évènements sans savoir ce qui nous y a conduit. Le film paraît complètement disloqué car toutes les séquences sont closes sur elles-mêmes et n'entretiennent aucun rapport logique les unes avec les autres. Chez Mel Brooks, il y a un vent de folie furieuse qui souffle à chaque instant et qui relègue au second plan la stupidité des gags et des situations. **Blazing Saddles** était un film incroyablement bête et ridicule mais l'enthousiasme frénétique de la mise en scène faisait rire le spectateur malgré lui. Gene Wilder ne possède pas la verve grotesque de Brooks; ce qui l'empêche de cacher, passagèrement, la minceur du scénario et les insuffisances de la réalisation. Ainsi, le spectateur perçoit, au premier coup d'oeil, la faiblesse des gags, la fadeur des situations et la naïveté du propos.

On dirait que Wilder a cru que ses interprètes pourraient compenser l'absence de scénario. On retrouve dans **Sherlock Holmes' Smarter Brother** des comédiens qui se sont faits connaître dans les films de Mel Brooks: Gene Wilder (évidemment), Marty Feldman et Madeline Kahn. Dans le rôle de Orville Sacker, l'aide de Sigerson qui se distingue par son extraordinaire mémoire photographique, Marty Feldman continue toujours à rouler de tous les côtés ses grands yeux exorbitants. On souhaiterait, par moments, qu'il se tranquillise et cesse d'utiliser un truc trop facile. Quant à Madeleine Kahn, la mystérieuse Jenny, elle bouillonne d'une énergie peu exploitée et parvient à donner à la séquence du Kangaroo Hop une fraîcheur et une spontanéité qui manquent au reste du film. Gene Wilder s'est réservé le meilleur rôle: celui du bon, brave et intelligent Sigerson. Devant aussi assumer la réalisation, Wilder n'a pas tellement eu le temps d'approfondir son personnage qui ne brille jamais d'un éclat particulier. Il devait d'ailleurs être plus préoccupé par tous les détails de la laborieuse reconstitution historique que par les exigences comiques de son récit et de ses personnages. Le seul comédien qui s'impose avec force et originalité est Leo McKern dans le rôle du vilain professeur Moriarty. Gene Wilder n'est pas un réalisateur totalement dépourvu de talent mais il est évident que dans **Sherlock Holmes' Smarter Brother,** ce talent se disperse et se gaspille dans les éléments inutiles, superflus et insignifiants. Le film aurait pu être beaucoup plus intéressant et amusant si Wilder avait concentré son intérêt sur le scénario, les personnages et la cohérence des situations. **(Van Horne)**

à l'affiche

■ **Adieu Poulet:** Un hymne à la gloire de la police. Le commissaire Vergeat (Lino Ventura), le prototype même du flic intègre, sérieux, sûr de lui et incorruptible, est placé au centre d'une affaire de corruption électorale. **Adieu Poulet** consacre les vieilles mythologies qui soutiennent qu'un homme seul peut mettre en échec un système social entièrement corrompu. Je pensais qu'après l'horriblement manichéen **Section Spéciale** de Costa-Gavras, aucun cinéaste français n'oserait plus nous dire que la société est divisée entre les très bons et les très méchants. **(Le Parisien)**

■ **Né pour l'enfer:** Le super navet de 1976 réalisé par Denis Héroux qui veut dénoncer la violence du monde dans lequel nous vivons mais qui exploite ce qu'il accuse à des fins bassement commerciales. Huit femmes, sur lesquelles le réalisateur ne nous apprend absolument rien, sont assassinées devant nous sans qu'on ne se sente jamais concerné par ce qui se déroule sur l'écran. Sur un sujet férocement dramatique, Héroux n'est parvenu qu'à faire un film ennuyeux et absolument pas dramatique. D'une certaine façon, cela constitue un tour de force. **(Le Parisien)**



Galeries d'Art

Exposition Galerie nationale du Canada Ottawa
Musées nationaux du Canada
Le siècle de Louis XV
Peinture française de 1710 à 1774
jusqu'au 2 mai
une exposition importante de peinture française, organisée par Pierre Rosenberg du Musée du Louvre pour The Toledo Museum of Art, The Art Institute of Chicago et la Galerie nationale du Canada.
mer., ven., sam. 10h à 18h
mar., jeu. 10h à 22h
dim. et jours fériés 14h à 18h
Fermée le lundi
Entrée libre (613) 992-4636
Angle des rues Elgin et Albert, Ottawa.

Oeuvres récentes de NICOLAS SAMA
jusqu'au 26 mars
Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Lun. au Sam. de 9:30 à 17:30 h.

Importants tableaux et sculptures CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5.30 Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

Paul Soulikias
Première exposition d'Aquarelles
Jusqu'au 3 avril
gr galerie inc. robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

Tableaux par
John Franklin Koenig
Karel Appel
Fernand Toupin
Louis Jaque
Jean-Paul Jérôme
galerie bernard desroches
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal 842-8648

vient de paraître
HENRI MASSON
par Hugues de Jouvancourt
Edition de luxe tirée à 170 exemplaires, dont 100 accompagnés de 6 lithographies (11½ x 10 pouces) exécutées et signées par l'artiste.
ÉDITIONS LA FREGATE INC.
C.P. 157 - Station H - Montréal - tél.: 861-0791

galerie claude luce
"Autoportraits" de Georges St-Pierre
Jusqu'au 3 avril
galerie claude luce
1637, rue St-Denis, Montréal, Québec
Tél.: 849-8502

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
DESSIN — CROQUIS et PEINTURE
avec MODÈLE VIVANT
CORRECTION et INITIATION à L'ART
AUCUNE CONDITION D'INSCRIPTION
5002, boul. St-Laurent Montréal Québec H2T 1R7
Tél.: (514) 279-8029

"BLANC SUR BLANC"
EXPO-PARTICIPATION
AUTOUR DU TEXTILE
du 22 au 28 mars
Tsipora Levy, Anna Peterson, Efleda Russel, Gabrielle Schmidt, Juliana Lunch Staunton
AVEC LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES ET DU PUBLIC
du 29 mars au 3 avril:
Exposition de l'oeuvre finale
Pour information concernant les heures d'ouverture:
488-9559
visual arts centre centre des arts visuels
350 victoria avenue, montréal.

PARMI NOTRE CHOIX DE GRAVURES ORIGINALES
CINQ GRAVURES DIFFÉRENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:
BASKIN CARZOU LEMIEUX
MAGNELLI PICHET SAVOIE
SAXE SOULAGES TÉTREAULT
DIX ET PLUS:
BRIANSKY DELAUNAY ESLER
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI
VINGT ET PLUS:
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY
ET AUTRES!
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66



Pollen

Un "Jeu" qui en vaut la chandelle

par ADRIEN GRUSLIN

L'avenir nous dira quel sort le public québécois réserve à une revue théâtrale, dans quelle mesure les trois cahiers annuels annoncés sont susceptibles de dépasser le cercle, forcément restreint, du milieu? Il n'existait pas de pareille initiative ici, l'équipe de la rédaction le signale tout en précisant qu'elle veut tenter de remédier à cette carence. Le premier numéro de "Jeu" (1) publié aux éditions Quinze, mérite toute notre attention. Sa fière allure lui permet d'éviter de prendre un aspect rébarbatif tout en demeurant un écrit spécialisé.

Le lecteur aborde la revue par le biais d'une intelligente explication du titre de la part de Gilbert David. Suit une note de la rédaction, un collectif de cinq personnes: Michel Beaulieu, Gilbert David, Claude Deslandes, Lorraine Hébert et Yolande Villemaire, nous annonçant son intention de scruter dans un prochain numéro les subventions accordées par Québec au théâtre. Après un bref rappel des retombées de la tournée automnale du Centre d'Essai en France, Louis-Dominique Lavigne membre de la troupe "Le Parminou" donne sa vision de la scission survenue en décembre à l'AQJT (Association québécoise du Jeune Théâtre).

La direction exprime le voeu que ce texte marquera l'ouverture d'un débat sur la question. A mon avis, elle se trompe grandement. Trois mois ont passé depuis la fracassante sortie de quelques troupes, beaucoup a été dit sur le sujet. Néanmoins, la version de Lavigne demeure fort intéressante en ce qu'elle s'inscrit dans une perspective critique qui ne se dément qu'en de rares occasions lorsque par exemple, il en arrive à parler d'un "coup monté pour donner à l'AQJT son coup de mort".

Toujours membre de l'AQJT, Lavigne blâme avec raison l'inutile mais prévisible sortie de gens dont l'arrogance était aisément vérifiable lors des derniers festivals, ceux de Rimouski et Sherbrooke. L'article témoigne surtout avantageusement du fait que la vie, le travail, continue au sein du jeune théâtre. Cela ne saurait être qu'encourageant!

Hélène Beauchamp esquisse une analyse de "Lénine" de Robert Gurik, pièce récemment parue chez Leméac. Elle brosse une explication de l'oeuvre qu'elle qualifie de "mosaiquée" d'événements vraisemblables, parle avec raison de la faiblesse de la seconde partie et finit par définir le texte comme "un bon divertissement théâtral et culturel qui a la politique comme thème au lieu de l'homosexualité". Elle termine par un reproche à propos de l'engagement tout théorique de certaines personnes du milieu et blâme le plaisir stérile d'écrire une telle pièce, ce que d'aucuns trouveront sûrement discutable.

J'en arrive à la pièce de résistance de ce numéro initial: une investigation en profondeur de la création collective du groupe Parminou intitulée "L'argent ça fait-y vot'bonheur". Les auteurs de l'étude, Lorraine Hébert et Gilbert David, tentent de démonter le mécanisme de cette création. L'analyse s'adresse à des lecteurs avertis et ne manque ni de soin, ni d'intérêt. Elle s'arrête tant à la dramaticité en reconstituant les grands moments de la fable qu'à la théâtralité de ce qui est un théâtre d'intervention sociale.

Peu d'études du genre ont été tentées ici, particulièrement dans ce domaine méconnu de la création collective où, comme le soulignent les auteurs de l'article, tout reste à faire. Le phénomène est important, il ne faut jamais oublier que la plupart des jeunes troupes optent pour ce type de forme dramatique. Le Parminou, comme ses membres le précisent dans un entretien qui vient coiffer l'analyse, profite de l'acquis dans le domaine, du déblayage effectué par les troupes oeuvrant antérieurement dans cette technique, telles le "Grand cirque ordinaire", "Les Enfants de Chénier" ou encore le "Théâtre Euh!"

A ce morceau de choix succède une discussion sur le théâtre pour enfants entre Marie-Francine Hébert et Reiner Lucker animée par Odette Gagnon, qui vient de compléter une adaptation québécoise de "Faut pas se laisser faire", la dernière pièce de Lucker. Marie-Francine Hébert est spécialement connue par la pièce "Ce tellement cute les enfants" que la troupe La Marmaille a joué un nombre incalculable de fois. A la lumière de l'interview, on se rend compte qu'elle et Lucker (il travaille à Berlin) se rencontrent dans une volonté d'explorer des voies nouvelles dans le domaine du théâtre pour les petits, que tous deux veulent sortir ce genre d'un ton paternaliste et parfois gnangnan où il s'est trop longtemps complu. Leurs réflexions devraient intéresser tous ceux qui travaillent à ce niveau.

Dans l'article suivant, Claude Deslandes interroge André Major et Claude Roussin à propos de la production scénique récente d'une de leurs pièces. Il faut bien reconnaître que les réponses apportent peu d'éléments nouveaux et intéressants sur la question. Évidemment il ne faut pas oublier que ni la pièce du premier; "Une soirée en octobre" montée par le TPQ en septembre dernier, ni celle du second: "Marche Laura Secord" montée en triproduction par le TNM le Trident et le CNA (Centre national des arts d'Ottawa) n'étaient vraiment intéressantes. Dans ces circonstances, il apparaît normal que leurs auteurs aient peu de chose à dire à leur endroit.

C'est à une réflexion sur la pratique et la théorie théâtrale, dilemme de toujours, que nous convie le dernier article de "Jeu". André Veinstein, le spécialiste de la question, a été interrogé par Michel Vais. J'ai lu, il n'y a pas tellement longtemps, l'interminable et savante thèse d'André Veinstein sur "La mise en scène théâtrale et sa condition esthétique" et je dois avouer que non seulement l'entretien ne saurait apporter davantage mais que de plus il m'a peu intéressé en raison de son allure beaucoup trop générale.

"Marche, Laura Secord!"

On se souvient de cette somptueuse parodie de comédie musicale qui tint lieu de spectacle des Fêtes au TNM cette année. Le texte vient de voir le jour à L'Aurore (2). Le spectacle, un gros nannane en sucre au coût exorbitant, avait complètement noyé les quelques éléments du texte ayant quelque intérêt. A le lecture, je n'ai pu m'ôter de la tête la production que j'avais détestée.

"Ce maudit Lardier"

A tous ceux qui ont la nostalgie des "Forges du Saint-Maurice", Guy Dufresne offre ce texte tiré de la première saison de la défunte série télévisée. Maurice Filion, le préfacier, précise que le dramatruge n'en est pas à sa première entreprise de création historique. Il cite à cet effet les textes de l'émission radiophonique "Le ciel par-dessus les toits", en plus des téléromans "Cap aux sorciers", "Septième Nord" et "Kanawio".

"Ce maudit Lardier", (3) structuré en tableaux, ne s'écarte pas totalement du téléroman dont il tire sa source même si l'action s'y trouve un peu plus resserrée. A mon avis, l'auteur des "Traitants" a obtenu plus de succès au petit écran qu'à la scène. Je me souviens encore très bien de son pitoyable "Cri de l'engoulevent" créé au Gésu par la NCT en septembre 1971. Je n'ai pu m'empêcher de suivre l'action de ce "Lardier" de malheur avec une certaine lassitude.

(1) "JEU, cahiers de théâtre", hiver 76, éditions Quinze.

(2) "Marche Laura Secord!", Claude Roussin, Collection entre le Parvis et le Boxon, L'Aurore, février 1976, 136 pages.

(3) "Ce maudit Lardier" Guy Dufresne, Théâtre-Leméac, # 49, Montréal, 165 pages, décembre 1975.

Il pleut sur mon coeur comme . . .

les disques

■ **Pollen**, Kébec-Disc, KD 908

Comme c'est froid, ce petit bout de plastique, bien propre, bien fait, qu'on achète presque de la même façon qu'un paquet de cigarettes au coin de la rue. Sauf qu'un disque, on aurait envie de ne pas le consommer, de ne pas le laisser brûler comme la cigarette dans le cendrier, oubliée parce qu'il y a trop de choses à faire.

Le premier disque de **Pollen** me fait penser à ces boîtes de conserve dans lesquelles on mettait un peu d'air de la campagne et qu'on vendait, il y a quelques années. Quand tu ouvres la boîte, ça ne sent rien... parce que ce n'est pas la campagne, la beauté transfigurante d'un paysage. Arriver à contenir l'univers multicolore de **Pollen** dans un disque, c'était déjà un travail de géant, presque rêver en couleur, mais la réalité du produit est à désespérer. Chaque concert du groupe, auquel j'ai pu assister, a été un événement, une fête inoubliable, une chose délicate à recevoir comme la sainte communion. Les impératifs commerciaux ont tué l'ange, le rêve de **Pollen**. C'est taillé au couteau, la musique a, par moments, des airs d'arrangements musicaux pour chanteur inexpérimenté. La voix de Jacques Rivest qui ne m'a jamais emballée, prend trop le devant de la scène, jetant une ombre sur les envolées orgiaques des claviers, de la flûte...

La première chanson laisse croire au désastre. Pourtant, "L'étoile", et surtout "La femme ailée" m'ont fait retrouver des moments d'extase et je leur en sais gré. Au Québec, **Pollen** était, pour moi, le groupe prometteur, remplissant toutes les conditions de perfection, un cristal poli avec amour. Il était normal d'attendre beaucoup d'eux, sur ce premier disque. Si on compare avec les productions québécoise qui envahissent le marché, leur nom garde tout de même une place de marque... J'ai envie d'être patiente.

■ **Av'nir**, Transworld, TI-6027

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Gilles Valiquette ait produit ce disque. La première fois que j'ai vu **Av'nir** au Café Campus, j'ai pensé à Gilles Valiquette: Jacques Rochon lui ressemble un peu, il a une façon de jouer de la guitare et une voix qui pousse aux comparaisons.

Une pochette affreusement laide, le Québec n'a décidément pas le génie des emballages, un premier disque qui surprend agréablement. C'est intéressant, entraînant, bien balancé. Une naiveté des mots qui, pourtant, n'atteint jamais le ridicule. Le son n'est pas nouveau, il ne faudrait pas trop leur en demander tout de suite, mais leur musique n'est jamais ennuyante. Jacques Rochon pose sa marque dans ce disque, incontestablement. On aurait pourtant envie qu'il aille plus loin, qu'il ait des trouvailles au niveau de la voix. "Solitaire", le morceau le mieux senti.



■ **Nanette Workman**, Disques Pacha, Pac 11203

■ **Nanette Workman**, WEA, BT 89514

Nanette, cet été à la Place des Nations, m'a donné envie d'en connaître plus sur cette grande


Nanette Workman

jeune fille. Deux disques du coup viennent d'être mis sur le marché: comme **Pagliaro, Nanette** chante en anglais et en français, son public est nécessairement plus étendu. Le marketing!

Les deux disques sont très esthétiques: surtout par les photos de Ronald Labelle (plus audacieuses pour les anglais) qui mettent l'eau à la bouche... leur signification intrigue. On devrait faire confiance aux photographes dans la conception des pochettes; leur talent dépasse à cent milles à l'heure les gribouilleux prétendûment dessinateurs.

Sur les deux disques, **Nanette** assure la voix, le piano, le vibraphone, les percussions et joue à l'assistant ingénieur. Une fille qui "swinge", qui n'a rien de "fleur bleue" dans sa façon de chanter, dans sa musique non plus; elle hurle dans ses micros et quelle voix! Sans crainte de ne pas faire distinguée. C'est ben le fun!

■ **Jean Lapointe**, Jean Lapointe démaquillé, Kébec-Disc, KD 907

Jean Lapointe a fait partie des **Jérolas**; il a fait, dit-il des grimaces pendant vingt ans. On comprend qu'un gars ait le goût de changer: maintenant il chante, entouré d'une vingtaine de musiciens. Ceux qui ont apprécié **Jean Lapointe** du temps des **Jérolas**, vont le retrouver avec beaucoup de plaisir, il n'a pas beaucoup changé; "La complainte à mon frère" (Louis Hébert/Philippe Gagnon) est une interprétation folklorique qui pèse lourd dans la balance et fait oublier les côtés music-hall du disque.

■ **Bob Dylan**, Desire, Columbia, Pc 33893

On retrouve toujours la guitare et l'harmonica de **Dylan**, le son particulier; mais, dans ce disque-ci plus précisément, c'est la musicalité du violon qui agit comme un enchantement (Scarlet Rivera). Quand on s'imprègne du disque, le jeu de la batterie, au contraire, devient lassant, très vite.

Dylan, il faut l'écouter encore et encore pour saisir toute la dimension de sa poésie. Difficile à comprendre, d'autant plus que les textes ne sont pas inscrits sur la pochette, je me suis laissée guider par mon instinct, absorbant ce qu'il était possible, cherchant des indices. A l'endos de la pochette, comme à l'intérieur du disque, la troisième carte du tarot, l'Impératrice, sert peut-être de premier repère. Les titres des chansons aussi: Isis, Sara, Oh! siter. C'est un retour pour **Dylan**, dans ce disque, à l'intelligence créatrice féminine (L'Impératrice), à la femme-ange, aux puissances nocturnes. Un retour dans le temps, l'Histoire, à cette époque où la Femme avait un rayonnement, servait de guide, était reconnue comme puissance salvatrice.

Dylan reste Dylan, c'est-à-dire un poète qui a marqué les années 60 et qui s'écoute encore aujourd'hui: quand un album sort, les gens en parlent beaucoup. C'est un signe aussi.

■ **Janis Ian**, Aftertones, Columbia, Pc 33919

Une chanteuse de folk qui n'en est pas à ses premières armes, même si elle est encore toute jeune. Une voix qui a des intonations à la **Buffy Sainte-Marie** parfois. Qui, en tout cas, transmet cette même densité d'un monde intérieur fait de clairvoyance et de lucidité. Des phrases qui tombent drues, sans facilité, fascinantes parce qu'elles transcrivent une vision du monde habituellement peu accessible: celle de la jeunesse. Mais une jeunesse capable de se regarder, de se voir sans ciller. "Dreams die young" dit **Janis Ian** dans une très belle chanson, "Hymn".

La plus intéressante, celle qui m'atteint le plus en tout cas, c'est peut-être "This must be wrong" où elle décrit les rapports de force qui interviennent constamment entre un homme et une femme. Une parole de femme; une femme qui dit son monde, avec une honnêteté qui secoue profondément nos belles sécurités.

■ **Phoebe Simon**, Second Childhood, CBS Pc 33952

Décidément, les femmes me plaisent beaucoup. Dans les piles de disques qui s'accumulent, ce sont elles qui refont surface le plus souvent. Sinon, je préfère des pièces instrumentales. Entendue l'espace d'un morceau sur le disque de **Janis Ian**, la voix rauque de **Phoebe Simon** m'a donné envie d'en entendre plus. Un peu trainante, cette voix transporte dans des contrées éthérées, faites pour la rêverie, les soirées nostalgiques. Une poésie de femme, ici encore, mais qui se tient plus près des étoiles, de la mère nature. "Cash in" surtout, avec ses airs mystérieux.

■ **Mahavishnu Orchestra**, John McLaughlin, Inner Worlds, Columbia KC 33908

Sa réputation de guitariste n'est plus à faire, son talent de jazzmann non plus. Il est entouré ici du percussionniste Narada Michael Walden, du bassiste Ralphe Armstrong, du pianiste Stu Goldberg.

Il a le monde intérieur bien grouillant, bien bousculé ce John McLaughlin. Le choc du premier morceau, pourtant, est amorti par les pièces suivantes qui proposent un jazz plus spatial où, encore une fois, la guitare-synthétiseur de McLaughlin nous laisse abasourdi. "Inner World I," remplit le mieux cette image que je me suis faite du monde intérieur. J'attendais, quand même, un disque avec la guitare acoustique d'une douceur silencieuse. silencieuse.

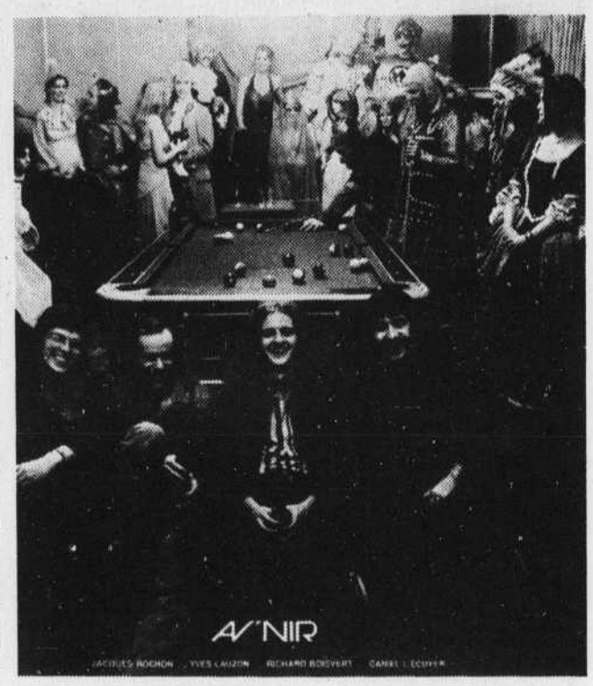
■ **Murray Head**, Say it ain't so, A&M SP-4558

Murray Head s'est fait connaitre, à Londres, dans "Hair", il a joué aussi dans "Sunday, Bloody Sunday". Parallèlement à cette carrière cinématographique, il a entrepris de faire un disque, "Atlantis" qui n'a jamais vu le jour. Sur "Say it ain't so", il reprend la plupart de ces premières chansons: de très douces ballades enveloppantes où priment le jeu de la guitare et la voix nostalgique de Murray Head; sauf, "she's such a drag" où **Head** prouve qu'il peut aussi jouer de l'électrique, le disque coule comme une rivière rêveuse. La première face, cause de tout ce folk song entendu depuis le début de ma chronique de disques. Pourtant, c'est une musique qui décolle bien, un peu à l'image de la pochette, mais... j'ai l'impression que le ton fait déjà vu. Décidément, pas le bon moment.

■ **Styx, Equinox**, A & M SP-4559

Styx, c'est encore John Curulewski, Denis de Young, Chuck et John Panozzo, James Young. Curulewski a maintenant quitté le groupe. L'emploi des synthétiseurs, dans cet album, rend la musique intéressante, même si le son n'est qu'intermittent. Ces moments-là rappellent ceux de la musique cosmique allemande, Tangerine Dream, Kraftwerk... malheureusement, le temps de décoller, la musique se transforme abruptement en rock assourdissant, les voix tonitruantes des chanteurs nous ramènent sur le plancher des vaches. Bien sûr, il ne faut pas demander à des enfants élevés dans les rues de Chicago de nous transporter, par enchantement, au coeur de l'âme allemande, de la subtilité impressionniste d'une énergie métaphysique. Pourtant, avec un nom comme le leur, avec les titres de leurs albums, on aurait pu espérer...

par CHRISTINE L'HEUREUX



Autres parutions:

— **Claude-Michel Schonberg**, elles et moi... London LDY-20205

— **Dalida**, J'attendrai, ABLE 7027

— **Captain and Tennille, Song** of joy, A & M SP-4570

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 12.10, 2.30, 4.50, 6.10, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Jury of one" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30, 9.20.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Sinthia" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La flute enchantée" 2.00, 4.20, 7.00, 9.20.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'amour en transit" 1.30, 4.50, 8.15 et "L'arrière-train sifflera trois fois" 2.50, 6.10, 9.35.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les voyeurs" 2.15, 5.00, 7.45, 10.30 et "Bon pour la santé" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine 524-1685 "Un apres-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30 et "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "La faille" 12.10, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Il était une fois Bruce Lee" 6.15, 9.30 et "Le Boss" 8.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 3.40, 7.40 et "La terreur du volcan" 1.20, 5.20, 9.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Terreur sur le Britannic" sam: 7.30 dim: 3.05, 7.30, et "Rollerball" sam: 5.05, 9.30 dim: 12.45, 5.05, 9.30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "No deposit, no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'echalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le vieux fusil" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.45 (Salle Resnais) "Femmes au soleil" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Le mystère des 12 chaises" 1.30, 3.10, 4.50, 6.30, 8.10, 9.50.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon Est 725-7000 "Krakatoa" 1.55, 5.35, 9.20 "Monstre de l'île de feu" 12.30, 4.10, 7.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Love they neighbor" 1.30, 3.20, 5.10, 7.00, 8.50.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Hustle" 1.05, 5.05, 9.20 "Klansman" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. Samedi: Vanier présente son show d'monstres — 7.00. Spectacle sur scène: Jesse Winchester — 10.00, "Dark star" 12.00 p.m.; Dimanche: "Harold and Maude" (s.t.f.) 2.00, "Harold et Maude" 4.00, "La planète sauvage" 7.30, "La chair de l'orchidée" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Devil with in her" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Adieu Poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.00, (Salle II) "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20, (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle IV) "Histoire d'Adèle H." 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, (Salle V) "Né pour l'enfer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Echoes of a summer" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinema) "Play it again Sam" 1.15, 2.50, 4.30, 6.05, 7.50, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "One flew over the cukoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Dirty pool" 12.00, 3.00, 5.40, 8.30 et "Hollywood babylone" 1.15, 4.00, 7.00, 9.45.
SALLE BREBEUF: 5625 Decelles 731-1297 "Gatsby le magnifique" 3.00, 6.45, 9.15.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 949-4211 "Gorgo" 12.40, 3.55, 6.50, 10.05. "Les clameurs se sont tues" 1.55, 5.10, 8.30.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Devil with in her" 1.00, 2.45, 4.25, 6.10, 7.50, 9.35.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Next stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventures of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis, 844-8734. Samedi: "Face à face" (de R. Manthoulis - Grèce 1966) 7.30 "Lettre ouverte" (de G. Stamboulopoulos - Grèce 1967) 9.30. Dimanche: "Évdokia" (A. Damianos - Grèce 1971) 4 h 00. "Les fiançailles d'Anna" (de P. Voulgaris - Grèce) 7.30. "Les Métropoles" (de K. Sfikas - Grèce 1975) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 Festival du film américain. Samedi: "Show people" (King Vidor - 1928) 3 h 00. "Applause" (R. Mamoulian - 1929) 5.00. "Anna Christie" (S. Feyder - 1930) 7.00 "Wild Orchids" (S. Franklin - 1929) 9.00. Dimanche: Série pour enfants. "City beneath the sea" (D. L. Allen 1970) 2.00, "Deux amis silencieux" 4.00. "All Quiet on the western front" (L. Milestone 1930) 7.30. "Crime in the streets" (de D. Siegel - 1956) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier — 288-1229 (Salle I: "The Newfoundland logger's strike of 1959" du mardi au samedi: 20 h 30. Dimanche: 19 h 30. Matinées mercredi: 13 h 30 et samedi: 14 h 30. (Salle II) "Kennedy's Children" de Robert Patrick du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Macbeth" de Shakespeare — Samedi: 20 h 30. Dimanche: Relâche.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 "Jessee Winchester — Samedi: 22 h 00.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Félix Leclerc — Samedi: 20 h 00 — 23 h 00 — Dimanche: 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131 "Il" de Denys Saint-Denis — semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.
POUDRIÈRE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821. "Gerda" de Joseph Schull — du mardi au vendredi: 20 h 30 — Samedi: 18 h 30 — 21 h
SALLE WILFRID-PELLETIER: Samedi: Les grands ballets canadiens, hommage à Pierre Mercure. Au pupitre François Bernier — 20 h 30 Dimanche: Orchestre symphonique de Montréal, au pupitre, F.P. Decker — 14 h 00
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 527-1211 Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: "The Tempest" de Shakespeare — Samedi: 20 h 00 Dimanche: 14 h 30 et Conférence sur l'art: Le XVIIIe, siècle de la femme. Dimanche 11 h 00
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La nef des sorcières" Semaine 20 h 00 Samedi: 17 h 00 — 21 h 00 Dimanche: 19 h 00 Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277 "Tout chaud" de F. Guy — semaine 20 h 30 et 23 h 00 Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangeline Deusse" — d'Antonine Maillet Semaine 20 h 00 Dim: 19 h 00 Relâche: lundi.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sésame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Les espiègles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Gaspard et les fantômes
11.30 Genie en herbe
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-Flash
3.30 Cinema-Jeunesse
"Laurel et Hardy en croisière" (comédie — Américain 1940) "La cabane".
5.00 Bagatelle
6.00 L'imagination au galop
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale: Le Parti libéral
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey: "Washington à Toronto"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinema: "Boulevard du Rhum" (comédie policière — Fr. It. Esp. 1971)
12.30 Cinéma: "Les Horaces et les curiaces" (film historique — Italien 1961).

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Michel Vaillant
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le Parti créditiste
2.30 Le pere Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles: "Aimez-vous brahms" (comédie de moeurs — Américain 1961) ■
9.30 Monnix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Au coeur de la ville" (drame — Franco-Italien 1962) ■
1.00 Cinéma "Cain de nulle part" (drame — Français 1969)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
18.30 Sur deux ou quatre pattes
19.30 Ciné... Plus: "Sandra" de Luchino Visconti.

CBMT 6

8.30 Sésame Street
10.30 Peanuts and popcorn
12.00 Parade
1.00 Water world
1.30 Par 27
2.00 CBC sports spécial
5.00 Lost Islands
5.30 Welcome back, lotter
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey: "Washington à Toronto"
10.30 Ceilidh
11.00 The national
11.15 Provincial affairs:
11.21 Montreal Tonight
11.37 Cinéma: "And now for something completely different"
1.15 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The community
7.25 Take Kerr
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie melodies
9.30 Flinstones
10.00 Kidstuff
11.00 Waterville gang
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinéma: "Betrayed" (drame — 1954)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat 76
4.30 Wide world of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance: "Two people" (drame — 1973)
10.00 McGowan and Co.
10.30 The Rolf Harris show
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Cinema: "Mutiny on the bounty" (drame — Américain 1963)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sésame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Évangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Son et images
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte: "Pêche sportive dans la région de Montréal"
1.00 D'hier à demain: "Les primitifs: ces hommes qui nous viennent du ciel"
2.00 L'univers des sports Rencontre d'athlétisme entre le Canada et la Grande-Bretagne
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le Francophonissime
5.00 Second regard
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale: Le Parti libéral
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches: "Motie-Motie"
8.30 Les beaux dimanches: "Le Pavillon des cancéreux" (d'après le roman de Soljenitzyne — Allemand)
10.20 Les beaux dimanches: "Illusion?" (film d'animation)
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club: "Théorème" (drame poétique écrit et réalisé par Pasolini — Italien 1968)

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Réflexion
3.00 J'ai le goût du Québec
3.30 Télé-Quilles
4.30 C'est pas sorcier
5.00 Information voyage
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix: "Le maitre des îles" (drame — Américain 1969)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie: "Le Vanneau"
18.30 Si l'monde savait
19.00 En se racontant l'histoire d'ici de 1920 à 1930
20.00 Omer Pacha
20.30 Le sens de la vie
22.30 Les jazzeurs Gato Barbieri

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 The little concert
12.30 U.K. Magazine
12.45 A way out
1.00 The money makers
1.30 Country Canada
2.00 Speaking out
2.30 Pontiac cup skiing
4.00 Music to see
4.30 Hymn sing
5.00 Science magazine
5.30 Tommy Common's musical world
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 The Olympics
10.00 Market place
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp: "Affair in Trinidad" (drame — 1952) ■

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Cross Roads
7.00 Jinny Swagart
7.30 Katheryn Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Mr. Chips
1.30 It is up to you
2.00 Cinéma: "David Copperfield" (drame — 1935) ■
4.30 Question period
5.00 Untamed world
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 76
6.30 Going places
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Kojak
10.00 W-5
11.00 News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Will Penny" (drame — 1968)

AMEUBLEMENTS À VENDRE

ACHAT FANTASTIQUE, salle à manger avec 8 chaises, table et buffet, chaises sculptées, tables, porcelaine, cristal, etc. 935-3741 22-3-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, portelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

DEUX TRES BELLES HORLOGES (Contoise) Auvergnate, intactes, dessins d'origine, plus de 150 ans. Ainsi que beaux meubles canadiens, très propres. Les Bers Antique, 393 Boul. Laurier, Beloeil Tél.: 467-2223. 24-3-76

APPARTEMENTS DEMANDES

RAISON TRANSFERT: personne seule cherche 3½ pour mai. Accessible centre-ville. Références. Tél: 873-2015 poste 9, ou 331-2370 22-3-76

APPARTEMENTS À LOUER

1½, 25 Vincent d'Indy app 712, Outremont, $160. A sous-louer du 15 avril au 15 novembre. Tél: 733-1679 22-3-76

ARTICLES À VENDRE

BIBLIOTHEQUE PRIVEE à liquider: livres français, anglais, canadiens. Tél: 521-4082 22-3-76

DÉSIRE VENDRE cours d'anglais, italien sur disques, en état parfait, incluant volume $40.00 Méthode Cortina. Tél: 523-8443 22-3-76

FIXTURES, néon 8 pieds, 2 tubes inclus, seconde main, comme neuf, quantité limitée. Aubaine: $20.00. Tél: 288-3617 ou 288-9475 22-3-76

AUTOS À LOUER

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. vous offre Volvo 76. Standard. Location 3 ans. Pour un prix net de location: $178.93 par mois (taxes et licence non inclus). Radio-boni. Tél: 658-6623 M. Bessette ou M. Morin 1-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, station wagon, 1974, automatique, 23,000 milles, AM-FM. Tél: 661-2380 23-3-76

JAGUAR 1975

Jaguar 1975, sedan, V12, **5 mois d'usage seulement.** Millage original: 5,000. **État impeccable.** Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier:

Bur: 866-6966
Rés: 341-4744

26-3-76

CHALETS À LOUER

SAISON: mai à octobre. Lac Baulac, 50 milles de Montréal, près de Chestsey. Pour 4 personnes maximum. Chauffage électrique, foyer et grande piscine. Tél: soir et fin de semaine 276-1147 22-3-76

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTRICE PIGISTE

Traductrice recherche travail de l'anglais au français. comptabilité. états financiers. vérification. prospectus. etc. 10 ans d'expérience dans cabinets d'experts-comptables.

Tél: 844-8192
(entre 10 et 14h)

22-3-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 22-3-76

DIVERS

LIRE

Recevez chaque mois par avion, le magasine **LIRE** qui publie des extraits des dix meilleurs livres du mois, ainsi que diverses chroniques, entrevues, critiques, etc..

L'abonnement d'une an: $30.00
Le prix de numéro: $3.00
Catalogue gratuit sur demande

Librairie Montréal,
C.P. 27,
Station Outremont,
H2V 4MC 22-3-76

ÉDUCATION

PROFESSEURS DE FRANÇAIS, tout niveau, maternelle au grade 6, demandés par école privée de jour, pour l'année 1976-77. Pour enseigner le français, comme langue seconde. Laval et Montréal. Doit posséder certificat du Québec. Tél: 735-3377 23-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 22-3-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Reparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupître 24" x 45", 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux $115, $134, $199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES

COMPETENTE STENOGRAPHE requise, connaissance de la sténographie et de l'anglais. $175. par semaine. Tél: 861-2456 22-4-76

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Bilingue avec expérience.

- Bénéfices marginaux intéressants.

Tél.: **842-5784**

22-3-76

FERMES À VENDRE

ILE D'ORLÉANS

Magnifique ferme sur le St-Laurent. Retraite idéale sur 185 arpents cultivé, vous offrant le meilleur investissement immobilier à 12 milles du coeur de Québec. Grande maison moderne, 5 chambres, 2 granges avec écurie équipée, bâtisse de chenil, lac privé, machinerie. Peut vous donner un retour de 7%.

Jean L. Crevier: bur: 389-5971, rés: 866-6122, fin de semaine: 418-828-2437

IMM. ROBERT DANIELS
courtier

29-3-76

GARDERIES

OUTREMONT: gardienne, 3 enfants, légers travaux, 3 jours par semaine. Tél: 731-5241 22-3-76

ST-LAMBERT: cherche gardienne fiable. Références exigées. Bébé 10 mois. 3 jours par semaine. Tél: 671-9027 23-3-76

HOMMES DEMANDÉS

COUPEUR DEMANDÉ pour sacs de couchage, vestes de sécurité et un peu de tricot. Demandez M. N. Mossa à 325-6220 24-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT: 4 ou 5 pièces, adultes. Tél: soir 274-4713 22-3-76

AHUNTSIC: adultes tranquilles cherchent 5½ — 6, haut-duplex chauffé, mai-juin ou juillet. Références. Tél: 524-9465 23-3-76

COUPLE, pas d'enfant, cherche 6½ ou 7 pièces dans NDG, Snowdon. Prix raisonnable. Références. Tél: 6.30 p.m. 481-3796 21-3-76

DEUX ADULTES, professeur, pièces, clairs, chauffé et agréable, quartier Ahuntsic, rue tranquille. 1er juillet. Tél.: 722-3346 ou 521-1392 22-3-76

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: près Westmount, maison meublée à louer, du 1er juillet 1976 au 31 août 1977. Tél: 481-3951 22-3-76

OUTREMONT: penthouse à sous-louer, libre 1er juillet, 5 pièces, $400. incluant garage. Tél: jour 866-6391 Mme Beaudoin, le soir: 737-4393. 23-3-76

DUPLEX

Outremont, chemin Ste-Catherine, près Vimy. luxueux haut duplex de 7 pièces. équipé. chauffé. taxes payées. Garage. $550. par mois. **Réal Angers: 733-7089, bur: 937-9291.**

LE PERMANENT. courtier

22-3-76

LOCAUX À LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides. 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. $400. par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

MAISONS À LOUER

OUTREMONT: haut-duplex pour exécutif, 8 pièces, 1½ salle de bain, central. $550. Appelez après 6 p.m. 276-5600 25-3-76

CARTIERVILLE: 20 minutes du centre-ville, cottage semi-détaché, à louer pour un an. $350. plus chauffage. Tél: 331-9088 22-3-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Serieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 23-3-76

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: Sommet Trinité, terrain 15,033 pieds carrés, très résidentiel. Tél: 679-4178 22-3-76

STE-LUCE-SUR-MER: comté Rimouski, site panoramique 800,000 pieds carrés dominant la mer et le village. Tél: 729-6696 22-3-76

TERRAINS À VENDRE

A QUI LA CHANCE? Terrain paysagé 5 ans, 160,000 pi. ca., 30 milles d'Edmundston, N.B. 1½ mille de la Trans-Canadienne, bornant route rurale — Lac Témiscouata (30 milles longueur) grève 450 pieds long. Région merveilleuse: chasse, pêche, ski-doo, vue magnifique: lever-coucher soleil. Idéal hôtel-motel-camping-résidence à subdivision familiale. Prix: $0.16 pied carré, période 3-4 ans si désiré. Écrire: C.P. 144, Rivière-du-Loup, P.Q. 22-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HUBERT

Bungalow, 5 pièces, **construction de luxe.** Sous-sol fini, 3 pièces, salle avec bar. Cette maison possède des extras qu'il faut voir en visitant. **Claire Gaulin: 672-0321 ou 679-8530.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE
&
WESTMOUNT Inc.
courtier

22-3-76

OUTREMONT

Près Collège Stanislas, **duplex semi-détaché,** 6-7, 2 garages. $68,000. Haut libre pour l'acheteur, bas loué $325. - 2 ans.

Locataire actuel intéressé à acheter en co-propriété. Paierait 55% du prix de vente. Exclusif.

Mme George Préfontaine
731-3158
Mme L.C. Simard
738-8575

IMMEUBLES TREMBLAY
courtier
735-5588

24-3-76



ST-FABIEN-SUR-MER

(Cté Rimouski)

Maison de ferme, située près du fleuve, 12 pièces plus cave et grenier aménageable. Foyer, chauffage électricité. **Décoration style "habitant cultivé".** Terrain 30,000 comprenant accès au fleuve et petit verger.

Attenant à cette propriété: Grange deux étages comprenant écurie quatre boxes, clapier, garage, sellerie avec douche et toilettes et deux grands ateliers. Deuxième étage libre. Terrain environ 15,000.

À vendre ensemble ou séparément: $29,500.

Aussi chalets à louer ou à vendre.

TÉL: Mtl - 276-4080

22-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO

Magnifique terrain de 22,060 pi.ca. bien situé, "Sommet Trinité". **J. Jacques Robitaille 672-6450 ou 671-0978.**

CANDIAC

Magnifique bungalow split-level, très spacieux, 3,500 pi. sur un terrrain de 12,600 pi.ca. avec piscine. Maison construite d'une manière très spéciale avec structure d'acier. **J. Jacques Robitaille 672-6450 ou 671-0978.**

A 10 milles Pont Champlain

Maison 7 pièces, construite en 1920, **style Normand,** face à la rivière, remise 30' x 30' avec grenier pouvant servir d'écurie. **Marie-Andrée Bienvenue 672-6450 ou 632-6516.**

MONTRÉAL TRUST
courtier

22-3-76

VILLE MONT-ROYAL

"Tout près de la gare"

Salon avec cheminée, salle à dîner, cuisine moderne de bonnes dimensions, 3 chambres à coucher, sous-sol agréable. Nouveau toit, tuyauterie de cuivre, chaudière de 12 ans. Terrain de 5,070 pi.ca. Maison en très bonne condition.

"Adjacent à V.M.R."
Cottage détaché

Construit sur un terrain de 5,500 pi.ca. avec très beaux arbres, 4 chambres à coucher ou 3 avec salle de séjour. Salon avec foyer naturel et fenêtres en baie, salle à diner, cuisine des plus modernes en pin noueux. Sous-sol fini avec moquette. La maison est dans un état impeccable. $89,500. Veuillez communiquer avec:

Paule D. Charest
737-6431 ou 731-6817
Frank A. Norman & Co. Ltd.
courtier

22-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY: bungalow, 9 pièces, garage, foyer, terrain paysagé, près Papineau, $50,000. pas d'agent. Tél: 667-2332 23-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE

Bungalow de qualité, 4 à 5 chambres, salle à diner, 2 salles de bains, 2 powder-rooms, 2 foyers. Sous-sol unique. Garage. Nombreux extras. Ouvert à offre. **744-6663**

ANDRÉ JOBIN. courtier

22-3-76

STE-DOROTHÉE

Ancienne propriété, 5 chambres, grande cuisine, foyer, poutres apparentes, fenêtres françaises. Terrain 16,000 p.c. Cadre champêtre, entre golf et rivière. Prix: $52,000.

Tél: **689-0252**

22-3-76

OUTREMONT

Impeccable cottage de 8 grandes pièces. Rue calme, près de l'église Ste-Madeleine. Les plafonds sont hauts avec boiseries de chêne. Rénové entièrement en 1975; toiture, plomberie, salle de toilette, plâtre, peinture. Prix dans les $60,000.

André B. Thomas
731-6307 rés.
866-9641, bur.

TRUST GÉNÉRAL.
courtier

22-3-76

TERRAIN 22,000 pieds carrés, dans le village, bord de l'eau, St-Charles sur Richelieu, grande maison, $30,000. Tél: 584-2387 1-4-76

BOUCHERVILLE: Split-level, jardin Sabrevois, grand terrain clôturé, paysager à l'avant, 4 chambres à coucher, grande cuisine avec tapis, porte-patio, sous-sol fini avec foyer, tapis mur à mur, 2 salles de bains. Garage. Chauffé électricité. Articles de jardin. Age 2 ans. Prix: $48,000. Tél: Gilles Pagé jour: 283-4406 ou soir 655-8823 22-3-76

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

UN GRAND HÔTEL . . .

Valeur dans les multi-millions au centre de Montréal.

150 suites avec cuisinettes, toutes meublées avec TV, salle sociale, des magasins, espaces pour restaurant public. Garages intérieur et extérieur. Ligne directe à l'aéroport Mirabel. Occupation d'hôtel et résidence de personnes âgées. Bon revenu. Excellent potentiel. **$100,000 anticipés revenus olympiques seulement** et d'autres avantages.

Personne sérieuse seulement.

Écrire à:

DOSSIER 313,
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

24-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUL. PIE IX

Site de choix, cottage détaché, 10 pièces, première fois sur le marché. **Idéal pour jeune exécutif ou professionnel.** Exclusif. Pour informations: **Albert Fournier 844-8407.**

SOCIÉTÉ NATIONALE
courtier

23-3-76

BELOEIL

Magnifique propriété pour professionnel. 10 pièces. 2 foyers. salle à diner. salle familiale. 5 chambres. plusieurs extras. Face au terrain de golf. Terrain paysager professionnellement.

MONTREAL TRUST
courtier

22--3-76

RIVE SUD

11 milles du Pont Champlain par autoroute.

Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à diner, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.

Occupation mai ou juillet

SEULEMENT $29,000.

avec $2,000. comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $259..00.

Appelez: Fernand Aubry
866-0268
pour rendez-vous.

7-2-76

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL

Propriété à revenus. **15 logements.** 3½, 4½, chauffée électrique. Revenu $30,000. Hypothèque $12,000. Évaluation $116,000. Inf: **Robert Meunier:** 651-1000.

MONTRÉAL TRUST courtier

22-3-76

Trust Royal

ST-BRUNO

Excellente propriété à revenus, brique, **24 logements.** Revenu brut : $47,280. chauffage électrique. **Julienne Vanier: 653-2451 ou 653-4694.**

courtier en immeuble

22-3-76

COMMERCES À VENDRE

PHARMACIE À VENDRE

- Chiffre d'affaires: environ $1,000,000.
- Moyenne de prescriptions par jour: 400
- Bas loyer à longue échéance
- Quartier populeux de vieillards et Bien-Être Social
- Comptant requis: environ $250,000.
- Balance à discuter.

Écrire à

DOSSIER 311,
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

22-3-76

FEMMES DEMANDÉES

L'AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC À OTTAWA

désire recruter

Une secrétaire bilingue expérimentée

Prière adresser candidature avec Curriculum Vitae aux:

Services Administratifs et l'Ambassade
38 Range Road
OTTAWA, Ontario
K1N 8J4

C.L.S.C. DE LA DESERT

est à la recherche d'une

INFIRMIÈRE EN SOINS À DOMICILE

Fonctions:
— Service de soins à domicile
— Participer à l'équipe multidisciplinaire

Exigences
— Infirmière autorisée
— Expérience pertinente
— L'intérêt pour l'approche communautaire en milieu semi-rural
— Aptitudes au travail d'équipe
— Voiture requise

Salaire: Selon le M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 27 mars 1976, à:

M. Maurice Aumond
Directeur général
C.L.S.C. de la Désert
144, rue Principale sud,
Maniwaki J9E 1Z6
Tél: 819-449-2513

22-3-76

école des hec de Montréal

5255, avenue Decelles
Montréal, Québec H3T 1V6

COMMIS AU SERVICE DU PERSONNEL

Nous sommes à la recherche d'une personne pouvant effectuer un travail de bureau varié en rapport avec les activités administratives du service et être responsable des dossiers du personnel.

QUALIFICATIONS REQUISES

— Scolarité: diplôme terminal du cours secondaire
— Expérience: 2 à 3 ans dans des fonctions similaires
— Autres: connaissance de la dactylographie
— Qualité personnelles: tact, discrétion, initiative, sens de responsabilités.

Nous offrons un salaire pouvant varier entre $7,200. et $9,430. et une gamme complète d'avantage sociaux.

Monique Taillefer
343-4424

22-3-76

HOMMES DEMANDÉS

ÉLECTRICIEN

Avec un certificat de Classe "C" du Québec et au moins deux ans d'expérience avec l'équipement industriel et électronique. l'expérience dans une usine à pâte ou papier sera un avantage.

Les conditions de travail sont excellentes, bon salaire et bénéfices marginaux. Le moulin est situé à 60 milles au nord ouest d'Ottawa sur le bord du Québec et Ontario avec écoles et logements excellents et aussi les facilités récréatives.

Les intéressés devront contacter:

Surintendent du Personnel,
Division Pontiac,
Consolidated-Bathurst Limitée,
C.P. 68,
Portage du Fort, P.Q.
J0X 2T0

22-3-76

OFFICIER DE SECURITE

Importante compagnie de construction requiert les services d'un agent de sécurité pour travaux de construction lourde.

Le candidat doit avoir travaillé un minimum de 10 ans dans la construction d'immeubles industriels, commerciaux ou administratifs, ou dans une entreprise de génie civil. Il doit en plus posséder un diplôme ou certificat de 9e année ou l'équivalent.

Veuillez nous faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

DOSSIER 310
LE DEVOIR,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

22-3-76



LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

La Compagnie minière Québec Cartier requiert immédiatement:

GARDIEN EN CHEF DES PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES

Poste à Gagnon

Il aura la charge de garder les propriétés industrielles contre le feu, le vol, le vandalisme et les intrus. Il dirigera un groupe de gardiens devant faire des rondes périodiques pour l'inspection des zones désignées des bâtiments et étant aussi proposé à la manoeuvre d'une barrière à l'entrée de la propriété.

Le candidat doit être bilingue, avoir une expérience dans la protection des propriétés industrielles et tout particulièrement dans la lutte contre les incendies ainsi qu'une bonne qualité de leadership.

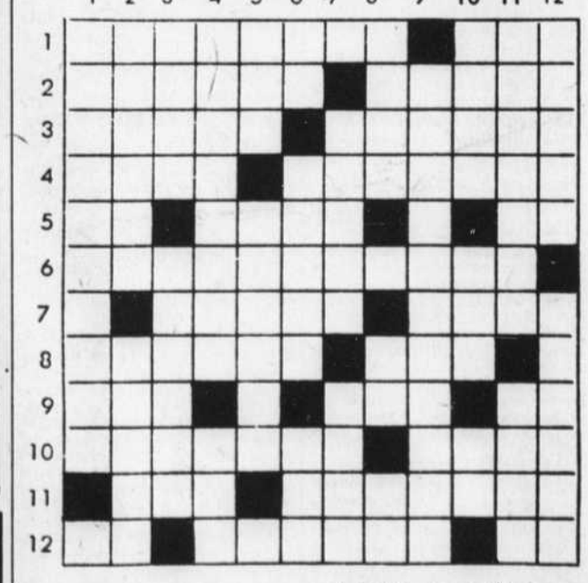
Ce poste offre d'excellentes possibilités aux candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plans d'avantages sociaux, allocation nordique (pour postes à Fermont) de $150 par mois pour les personnes mariées et de $135 pour les célibataires. Des logements sont disponibles pour les personnes mariées. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC, G0G 2J0

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Rendre plus lent. — Sac (ang.).
2—A la tête d'un diocèse. — Moment déterminé du jour.
3—Contraction et partielle et permanente de certains muscles. — Voile carrée située immédiatement au-dessus des basses voiles.
4—Cérémonial quelconque. — Farceur.
5—Pronom indéfini. — Lavande dont on extrait une huile odorante. — Iridium.
6—Tout homme de race noble.
7—Senteur. — Nid des oiseaux de proie.
8—Disposé en anneaux. — Enlève.
9—Biens qu'apporte une femme en mariage. — Triage. — Platine.
10—Publier sous la forme d'un édit. — Pronom relatif.
11—Gros perroquet. — Fort.
12—Thallium. — Verse des larmes. — Erbium.

Verticalement

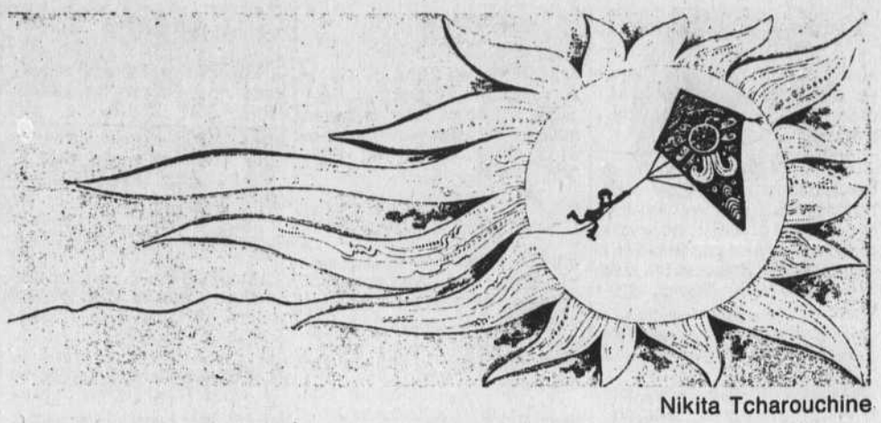
1—Opposé au progrès.
2—Céréale. — Se dit d'un tissu musculaire spécial, situé dans l'épaisseur du muscle cardiaque.
3—Qui n'agit pas avec promptitude. — Munir, pourvoir.
4—Relatif à l'équitation. — Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
5—Sans vêtement (plur.). — Canne ferrée à un bout et munie d'une petite pioche à l'autre.
6—Double règle. — Prend un film. — Époque.
7—Pour pétrir et serrer le pain. — Cavité.
8—Eau-de-vie. — Métal précieux. — Brome.
9—Qui renferme une énigme.
10—Arbrisseau à feuilles persistantes. — Partie du pain. — Usages.
11—Ligne saillante formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. — Camarade.
12—Administrer. — Complet.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	O	I	R	I	E	■	A	G	R	E	S
2	Y	O	G	O	U	R	T	■	R	U	S	A
3	G	■	L	I	L	I	A	L	E	■	T	M
4	I	S	O	■	E	G	L	I	S	E	■	I
5	E	C	O	T	■	N	E	T	■	M	O	T
6	N	E	■	A	G	E	N	E	S	I	E	■
7	I	A	M	B	E	■	T	A	U	R	I	N
8	Q	U	E	L	L	E	■	U	S	■	L	U
9	U	■	S	E	■	P	O	■	P	A	■	M
10	E	Q	U	A	T	O	R	I	E	N	N	E
11	■	U	R	U	B	U	■	O	C	E	A	N
12	V	I	E	■	■	X	A	N	T	E	■	T

"L'étrangeté du texte"

La subversion au service du prolétariat ?



Nikita Tcharouchine

par YVON BOUCHER

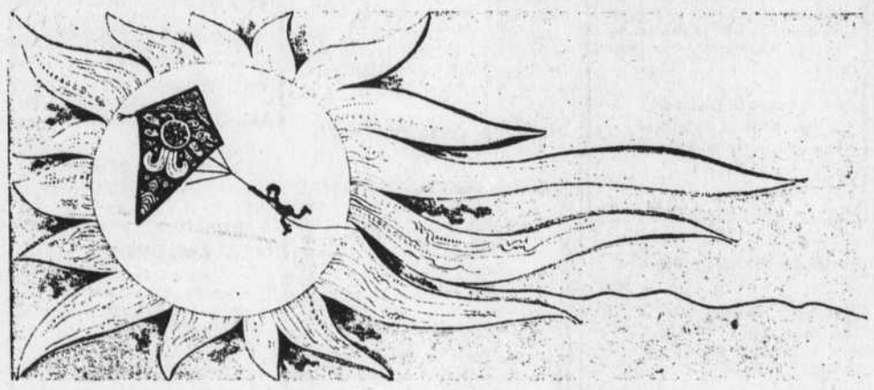
Il existe deux types de livres qu'on ne lit qu'avec une main: les "sérieux" et les "pas sérieux du tout". **L'étrangeté du texte** de Claude Lévesque, que nous présente VLB éditeur, fait partie de la première catégorie. En effet, ces "essais sur Nietzsche, Freud, Blanchot et Derrida", commandent une attention soutenue, avec crayon en main, ne serait-ce qu'au niveau de l'importance culturelle que possèdent les auteurs ici étudiés. On ne peut sortir que déficitaires d'une telle lecture et pour cause; qui peut se vanter d'avoir lu et compris Nietzsche (ce qui pourrait toujours s'expliquer), Blanchot, Derrida?

Claude Lévesque a sans doute lu et compris ces auteurs si l'on en juge par l'imposante bibliographie citée tout au long de ces essais. Il a aussi, un peu machiavéliquement, compris l'intérêt qu'il y avait à se faire l'exgète de ces bonzes de la "modernité". Son premier texte, intitulé **Le puits d'éternité**, est consacré à Nietzsche et à son expérience mystique de Sils Maria. Au coeur de la modernité, Nietzsche est un scandale pour la philosophie dite "classique". Lévesque éclaire habilement des textes, dont le quatrième livre du Zarathoustra, afin d'émailler la méthode de morcellement du plus poète des philosophes. A travers l'expérience de l'éternel retour, il faut comprendre l'étrange destin de Nietzsche et son refus de systématisation; le puits d'éternité, c'est d'abord la brisure du cercle vicieux qui mène au centre de ce qui est à jamais hors langage. Expérience de l'extériorité, de l'en-dehors, mystique de la décentration des valeurs.

D'instinct, Nicole Brossard nous eût parlé de "centre blanc". Pour sa part, Lévesque nous cantonne dans des expressions raréfiantes: l'indicible, le non-dit, la dé-limitation, la déclôture, etc. Avec **l'étrangeté du texte** (qui donne son nom au livre et qui fut imprimé sous le titre de **Le temps hors temps de l'écriture** dans le no 4/5 de la revue **Brèches**) nous pénétrons au coeur de l'expérience de Blanchot avec ses thèmes de la discontinuité, de l'expérience du Neutre, de l'anonymat et de la Mort. Lévesque nous laisse entendre qu'avec l'étrangeté l'esprit perd contact avec une certaine forme de certitude logocentrique. Blanchot nous situe, lui aussi, au coeur du vide, de l'intemporel, du non-spatial. Cette étrangeté fondamentale c'est, selon Lévesque (ou Blanchot?), la "transgression de la limite". Ainsi, l'écriture blanchotienne nous situe dans un espace littéraire qui exige "l'abandon et la transgression de tout ce qui garantit notre culture pour aller au-delà, c'est-à-dire au-dehors, jusqu'à la limite".

Avec Derrida, dans un texte qui s'intitule **L'économie générale de la lecture**, Lévesque nous entraine au coeur, me semble-t-il, de son livre: la mort du logocentrisme. Cette cassure épistémologique, pour employer des termes consacrés, qui, on l'avait deviné est née avec l'érosion nietzschéenne, entraine une perception du texte et de la lecture qui débloque sur une ouverture totale. D'où la "consumation destructrice du sens", la "dilapidation du sens". La philosophie elle-même, devient un genre littéraire "ouvert". Le texte est d'abord et avant tout pré-texte, con-texte, sur-texte. Il faut déconstruire la culture, l'ouvrir et y déceler, en quelque sorte, l'épiphanie de l'insignifiance. Le texte n'est plus univoque et, ajoute Lévesque, "il faut conjurer toute idée de lecture objective". La subversion trouve donc, tel quel, (si je puis me permettre ce jeu de mots) ses maitres et reconnait ses pairs en Mallarmé, Artaud, Bataille, Sollers, etc.

L'essai de Lévesque se termine par deux courts textes: **L'inscription du dialogue** (qui avait paru dans le numéro spécial **Dialogue**, hiver 76, vol. 3, no 1.) qui est une pâle approche du livre de Blanchot: **L'attente, l'oubli** dans lequel on exploite les idées de parole plurielle et d'écriture disséminante. Le dernier texte, **La démesure de la philosophie**, exploite le thème un peu éculé des rôles respectifs de la philosophie et du philosophe dans notre société contemporaine. Lévesque, enfin libéré de sa cage paraphrase et de sa patiente exégèse des auteurs que l'on sait, se "lance" dans un prêchi-prêcha qui n'est pas sans rappeler la précaution oratoire inévitable des profs de philo à l'époque dévolue du fameux "cours classique". Il souligne la nécessité, pour la philosophie, d'échapper à la "récupération" culturelle. Le philosophe doit "déranger" par sa violence disséminante, tout en évitant de succomber à la "tentation de l'action directe" (sic) et pourtant tout en se sentant "solidaire des revendications du prolétariat comme destinataire ultime... de son travail; il doit se faire le porte-voix de cette classe silencieuse", il doit (je cite encore car c'est trop beau) "philosopher au marteau, sonder les idoles, les fétiches, les idéologies en cours pour en faire résonner la vacuité et le toc" enfin, la philosophie doit sortir du "discours expressif et linéaire" pour devenir "texte ou écriture"...



Etait-ce bien la peine de s'essouffler durant 230 pages pour en arriver là? Je ne sais pas si l'entreprise de Lévesque est originale; Blanchot et Derrida se défendent beaucoup mieux sans l'aide d'un exégète québécois. Il est d'autant plus cocasse de constater la conclusion qu'amène Lévesque que durant 230 pages il exploite lui-même ce fameux "discours expressif et linéaire" tout en se complaisant sur des idoles qui commencent à nous faire sourire: Mallarmé (cette vieille catin hermétique qui cautionne, à l'heure actuelle au Québec, l'à-plat-ventrisme informel de gens qui ne savent pas écrire et qui, en cela, se croient élus pour la gauche littéraire), Bataille, Blanchot, Derrida, Sollers et cie. La go-gauche parisienne s'enlise dans sa subversion et s'institutionnalise au point de devenir aussi somnifère que le bergsonisme au début du siècle.

Ou bien Claude Lévesque est un incurable naïf, ou bien c'est un pince-sans-rire qui prend le public pour une masse inculte. Pendant près de 230 pages, il nous explique avec la tenue officielle de tout sorbonnard de bonne allégeance comment le langage doit se dégager du signifié, se déprendre du logocentrisme et de l'objectivité! On sent ici le travail un peu lourd de l'intellectuel bourgeois fort en thèmes, l'application du postulant à la thèse qui a bien assimilé tous les tics formels du discours discursif, linéaire, voire didactique. On ne peut que s'émerveiller, dans un climat si "transgressif", de l'étonnante orthodoxie de l'articulation formelle du propos de Lévesque: à point nommé viennent les citations judicieusement sélectionnées, les notes en bas de pages qui défient l'oeil inquisiteur, les commentaires avisés ainsi que les critiques face au maître cité. L'introduction, le corps du sujet et la conclusion se partagent de façon bien aristotélicienne l'espace pourtant "plurivoque" de la page blanche. Tout y est, dans le plus pur style pompier thésard, même la petite phrase obscure, donc intelligente, qui fonde le ton apprentiphilosophe: "Le tragique ouvre donc, étrangement, au-delà de l'espace et du temps, sur l'irruption infinie de l'espace dans le temps et du temps dans l'espace, sur le devenir espace du temps et le devenir temps de l'espace..."

Sans doute que Lévesque trouvera preneur chez nos quelques têtes molles de la "transgression" et de la "pratique textuelle". Pour ma part, je suis enclin à penser que l'attitude de Lévesque, si honnête soit-elle (si laborieuse en tous cas) relève plus d'une attitude romantico-obscurantiste face à la problématique du texte que d'une attitude plus apte à mesurer la textualité en termes purement "objectifs". Il est d'ailleurs significatif que la démarche de Lévesque écarte délibérément une approche plus scientifique du texte dans l'optique des travaux de la linguistique (avec Benvéniste, Chomsky, Korzybski) et de la stylistique (Spitzer) ou des sciences de la communication (Moles). Une science de la littérature est-elle donc si inquiétante? Et s'il y a étrangeté du texte, n'est-ce pas dans l'exacte mesure où l'approche philosophique confine à un piétinement épistémologique faute d'instrument de précision? Je sais qu'il est criminel d'introduire la scientificité en littérature... Je sais, en outre, que l'approche de Blanchot, en particulier, ne manque pas de donner à la réflexion littéraire un champ connotatif poétique imposant, mais qu'elle confine rapidement au ronron que la métaphysique a toujours connu.

Il est donc clair que l'entreprise de Lévesque est plus spiritualiste et platonicienne qu'elle ne le donne à voir. Plus idéaliste aussi. Son dernier texte témoigne largement en ce sens: il faut ne pas avoir compris l'expérience de Nizan dans toute son ampleur pour dire de telles énormités. Il ne faut pas oublier que les chiens de garde se sont, eux aussi, toujours confinés à "l'action restreinte".

Tout reste à faire, avec ou sans la complicité du sens.

Lévesque, Claude: **L'étrangeté du texte**, essais sur Nietzsche, Freud, Blanchot et Derrida, VLB éditeur, Montréal 1976, 243 p.

Faites marcher vos pieds, pas seulement vos doigts.

PARTICIPACTION ©

Marchez. Dès aujourd'hui.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-020126-759

LORRAINE DENEAULT BÉDARD, résidant et domiciliée en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

MAURICE BÉDARD, présentement d'adresse inconnue

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MAURICE BÉDARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30 jours, à compter de la dernière publication).

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 mars 1976

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Me PIERRE GEOFFROY
440 est rue Sherbrooke
suite 1501
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058778-760

ROLAND GOUDREAU, résidant et domicilié en la cité de St-Léonard, district de Montréal

REQUÉRANT

-vs-

NOELLA RATELLE, présentement de lieux inconnus.

INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée NOELLA RATELLE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite, contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1976

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes ARCHANBAULT RIOU & ASS.,
10 rue St-Jacques
suite 607
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la garantie, créée par acte de fiducie passé devant Me Guy Fortier, notaire, entre CRÉMERIE UNION INC. et SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE maintenant TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire portant la date officielle du 15 janvier 1969 et enregistré le 26ième jour de mai 1969 au bureau de la Division d'Enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 264734 et au bureau de la Division d'Enregistrement de Shawinigan le 26 mai 1969 sous le numéro 18141, et par acte de fiducie supplémentaire reçu devant Me Pierre Lapointe, notaire, le 23ième jour de septembre 1971, portant la date officielle du 13 juillet 1971, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA, étant aux droits de SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, ès-qualité de fiduciaire pour les détenteurs d'obligations de CRÉMERIE UNION INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 novembre 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Lorenzo Industries Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26e jour de novembre 1975, sous le numéro 2651699.

Ce 1er jour de décembre 1975

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-022605-750

DENIS CLEMENTS,

demandeur

vs

DAME MARCIA ATKINSON CLEMENTS,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Dame Marcia Atkinson Clements est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ainsi qu'une requête pour des mesures provisoire s ont été laissées à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 6 février 1976

(S) A. Beaulieu, P.A.C.S.M.

Messrs. Rosenhek & Machlovitch
1 Westmount Square, Suite 1700
Westmount, Québec
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO: 500-43-001347-75
et 500-43-001348-75

DAME JEANNINE VALLÉE,
et
GEORGES NANTAIS,

Requérants

Re: ADOPTION DE
MARIE PAULE MONIQUE LAURA CASAVANT
et ADOPTION DE
JOSEPH ALBERT PIERRE CASAVANT
AVIS A

M. LOUIS CASAVANT, demeurant anciennement à 2224, Dorion à Montréal, district de Montréal et présentement d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS que deux requêtes en adoption pour les enfants Marie Paule Monique Laura Casavant et Joseph Albert Pierre Casavant, seront présentées devant l'Honorable Juge Lavallée siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour du Bien-Etre Social, au 410 est, rue Bellechasse en les cité et district de Montréal, vendredi le 23 avril 1976 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence. Une copie desdites requêtes a été laissée au bureau de la Cour du Bien-Etre Social à votre intention.

MONTRÉAL, le 16 mars 1976

MARC BOISVERT,
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No.: 500 12-058751-763
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

DAME ELIZABETH MINNIE BALDWIN, résidant et domiciliée en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

REQUERANTE

-vs-

JOSEPH PATRICK TARBETT, présentement d'adresse inconnue

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé JOSEPH PATRICK TARBETT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1976

CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint

Mrd DAVID SPIVOCK & ASS.,
1010 ouest Ste-Catherine,
suite 707
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

AVIS LEGAL
ECOLE DES ROUTIERS PROFESSIONNELS
DU QUEBEC INC.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommis comportant privilège, hypothèque, nantissement, cession et transport, exécuté par l'Ecole des Routiers Professionnels du Québec Inc. en faveur de Société de Fiducie du Québec (maintenant connue sous le nom de Fiducie du Québec) et reçu devant Me Jean Morin le 27 août 1974, et enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de l'Assomption le 29 août 1974 sous le no 171907 et au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 août 1974 sous le no 2545776 est devenue exécutoire.

FIDUCIE DU QUEBEC
FIDEICOMMISSAIRE EN VERTU
DUDIT ACTE DE FIDEICOMMIS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-003348-765

JEAN-PIERRE ROBERT

Partie demanderesse

-vs-

JEAN HUGHES PITRE

Partie défenderesse

Le défendeur M. Jean Hughes Pitre, pour lequel copie de la déclaration et du bref d'assignation ont été déposées au bureau de cette Cour, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cette avis.

MONTRÉAL, le 17 mars 1976

JACQUES BRUNET
Procureur de la
Partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Chambre de la Famille
Divorces)

NO: 500-12-058949-763

JEAN-PAUL VALCOURT, gérant, domicilié et résidant au 852 Joseph Babin à Boucherville, district de Montréal,

Requérant

vs

DAME LISETTE GRENIER-VALCOURT, de lieux inconnus,

Intimée

L'intimée, Dame Lisette Grenier-Valcourt, à l'intention de laquelle une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de cette Cour, est enjointe de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) JOURS.

MONTREAL, le 17 mars 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire-Adjoint

Me BERTRAND BERNIER, avocat,
2600 est boul. St-Joseph,
Suite 201,
Montréal, Qué.
Procureur du requérant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 mars, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RICHARD GEORGES GODIN LTÉE. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16e jour de mars, 1976, sous le numéro 1674643.

Ce 18e jour de mars, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-043-597-751

JEAN THOMAS, de la Ville de Longueuil, District de Montréal, résidant et domicilié à 856 Falardeau,

Demandeur

vs

MICHEL LANDRY, de la Ville de Montréal-Nord, District de Montréal, résidant et domicilié à 6146 rue Houde,

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

MONTREAL, le 16 mars 1976

ASSISTANT GREFFE
A. Beaulieu

CHAIT, SALOMON, GELBIER,
REIS, BRONSTEIN & LITVACK
Suite 3635, 1 Place Ville-Marie
Montréal H3B 3P3, Qué. Tél: 879-1353
BC0110
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-059029-763

DAME YVETTE GENDRON, résidant et domiciliée au 5050 rue Chambord, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

C

FRANÇOIS LABRECQUE, adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé FRANÇOIS LABRECQUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 mars 1976

REGISTRAIRE
CLAUDE DUFOUR

Mes POIRIER, ST-PIERRE & PRESCOTT
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
H2J 3J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
TRANSFERT — REGLEMENT 2C
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que ZEPHIRIN LYONNAIS camionneur, 4326 rue Parthenais permis no: 23420-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son système de transport clause "A", "B" et "C" dudit permis et les deux clauses par contrat pour le compte de Progress — Dodds Ltd. mentionnées également comme A et B à Transport Lyonnais Inc., 4326 rue Parthenais, Montréal, Prov. Qué., dont le contrôle sera comme suit: Zephirin Lyonnais, 4998 actions communes de la valeur de $1.00, Jean-Paul Lyonnais, 1 action commune, Clémence Benoit-Lyonnais 1 action commune,

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cerchel, Montréal.

1ère publication: 18 mars 1976
2ème publication: 19 mars 1976
3ème publication: 20 mars 1976
SIGNE/ ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058689-765

DENNIS RONALDO FIORETTO, résidant et domicilié à Pierrefonds district de Montréal

REQUÉRANT

-VS-

MARGARET ALICE HOWARD, présentement de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée MARGARET ALICE HOWARD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1976

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes ARCHANBAULT RIOU & ASS.,
10 rue St-Jacques,
suite 607
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DE BIEN-ETRE SOCIAL

NO: 500-43-001343-75
et 500-43-001344-75

DAME MADELEINE RHEAULT,
et
REAL MAHEU,

Requérants

Re: ADOPTION DE
JOSEPH REAL SIMON TAILLON
et ADOPTION DE
JOSEPH SYLVAIN TAILLON
AVIS A

M. REAL TAILLON, demeurant anciennement à 4660 rue Bullion à Montréal, district de Montréal et présentement d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS que deux requêtes en adoption pour les enfants Joseph Real Simon Taillon et Joseph Sylvain Taillon, seront présentées devant l'Honorable Juge Lavallée siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour du Bien-Etre Social, au 410 est rue Bellechasse en les cité et district de Montréal, vendredi le 23 avril 1976 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence. Une copie desdites requêtes a été laissée au bureau de la Cour du Bien-Etre Social à votre intention.

MONTREAL, le 16 mars 1976

MARC BOISVERT,
PROCUREUR DES REQUERANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058918-768

ANDRÉ GUENETTE, résidant et domicilié en la cité de Longueuil, district de Montréal.

REQUÉRANT

-vs-

SYLVIA GREEN, présentement d'adresse inconnue.

INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée SYLVIA GREEN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1976

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes ARCHANBAULT RIOU & ASS.,
10 rue S-Jacques,
Suite 607
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
AVIS DE DEMANDE DE
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que M. Hubert Honoré, domicilié à Ste-Justine-de-Newton, Comté de Vaudreuil, Québec, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulaway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freight Lines Limited avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

1ère publication: 18 mars 1976
2ème publication: 19 mars 1976
3ème publication: 20 mars 1976
SIGNE: Pierre SAINT-PIERRE c.r.
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-059028-765

DAME CHRISTIANE LEVESQUE, résidant et domiciliée au 4535 rue Boyer, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

C

GILLES FAUVELLE, adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé GILLES FAUVELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 mars 1976

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Mes POIRIER, ST-PIERRE & PRESCOTT
4444 de la Roche
Montréal, P. Qué.
H2J 3J1

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que M. Lionel Jacques, domicilié à St-Rosaire, Rang 6, R.R.3 Daveluyville, Québec, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulaway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freight Lines Limited avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

1ère publication: 18 mars 1976.
2ème publication: 19 mars 1976.
3ème publication: 20 mars 1976.
SIGNE: Pierre SAINT-PIERRE, c.r.
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058856-760

DAME MARIE THÉRÈSE DESAULNIERS, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

REQUÉRANTE

-vs-

GUY COULOMGE, présentement d'adresse inconnue

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé GUY COULOMBE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 Jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à al Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 mars 1976

CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint

Mes ASSELIN ROBERT & ASS.
1, Place Ville-Marie,
suite 1734
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

Transports Canada / Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'aéroport de Québec. SERVICES DE NETTOYAGE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS COMMENÇANT LE 1er JUILLET 1976 À L'AÉROPORT DE QUÉBEC, STE-FOY, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 8 avril 1976.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des documents en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue lundi le 29 mars 1976 à 13:30 heures, heure normale de l'est, à la salle de Conférence, local 113, Edifice de l'administration, aéroport de Québec, Ste-Foy, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne
des Transports aériens

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 11 mars 1976.

Transports Canada / Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Rouyn, Québec. APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE PROTECTION CONTRE LE FEU, INCLUANT TOUS LES CONNEXES À L'AÉROPORT DE ROUYN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 2 avril 1976.

Les plans devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, et à l'Association des Constructeurs de l'Ouest du Québec Inc., 129 rue Principale, Rouyn, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal,
Le 11 mars 1976

---

avis public

LOI DES HEURES D'AFFAIRES

CHAPITRE 60

ARTICLES 2-8

Le ministère de l'Industrie et du Commerce chargé de l'application de la loi des heures d'affaires des établissements commerciaux informe les propriétaires et gérants des magasins qu'il n'y a aucune restriction concernant la fermeture de leurs établissements vendredi saint le 16 avril 1976.

Cependant, selon les termes de la loi, **aucun client** ne doit être admis dans un établissement commercial de vente au détail le lendemain du jour de Pâques soit lundi, le 19 avril 1976.

La direction du commerce tient à rappeler que les amendes en cas d'infraction peuvent aller jusqu'à $1,000.00 aux propriétaires et gérants et jusqu'à $100.00 aux employés qui admettront des clients dans leurs établissements.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le dernier SOS de Sakharov
Mon pays et le monde

par MEERY DEVERGNAS



Andrei Sakharov, un des plus grands spécialistes des sciences nucléaires, n'est pas un littérateur. Il le sait et s'en explique dans la préface de **Mon pays et le monde** (1)"... j'écris lentement, avec peine. Aussi, ai-je mis sept mois à rédiger ce texte..."

Véritable S.O.S. lancé par le savant, ce texte ne se prête guère à des analyses académiques. Clair, bref et précis, il s'adresse à tous et chacun a le devoir d'en prendre connaissance. Ne contient-il pas, dans ses cent pages, l'essentiel des problèmes actuels qui ne sauraient être résolus qu'à une échelle planétaire et non autour d'un clocher, fût-il celui de Washington ou de Moscou.

A vrai dire, ce n'est pas la première fois que Sakharov s'adresse de la sorte tant aux citoyens de son pays, qu'à tous ceux qui, angoissée par les échecs de la science, le progrès à rembours et les dangers que fait courir au monde l'inconscience pétrifiée de certains idéologues séniles, s'interrogent sur les moyens d'agir.

Arrivé en pleine "détente" comme une pierre dans la mare aux grenouilles, le premier essai de Sakharov publié en 1968, **La liberté intellectuelle en URSS et la coexistence pacifique,** (2) n'a pas reçu l'audience qu'il méritait. Repris en 1974 sous le titre **Sakharov parle** (3), ce livre n'est pas devenu non plus le "best-seller" qu'il aurit dû être. Il a fallu rien de moins que le Prix Nobel pour attirer sur le savant soviétique l'attention de la masse des lecteurs et, par là même, l'ire de prétendus soviétologues toujours empressés à défendre une idéologie qui s'est elle-même depuis longtemps condamnée par ses propres incohérences.

Sept ans après son premier avertissement, tombé dans le désert intellectuel d'une humanité plus préoccupée d'argent et de sexe que de sa propre survie, Sakharov a jugé nécessaire de lui livrer, une fois de plus le fruit amer de ses réflexions.

La plus grande partie de **Mon pays et le monde** est consacrée à la description d'une société que bien des touristes naïfs et des sympathisants progressistes s'imaginent mieux connaître que les citoyens de ce pays eux-mêmes. Comment pourraient-ils deviner que derrière de remarquables réalisations et les élégantes façades des gratte-ciel de Moscou "se dissimulent bien des phénomènes qui échappent à l'oeil étranger".

Sakharov qui se dit, non pas le père de la bombe H mais l'inventeur, au sein de l'équipe des savants nucléaires, de plusieurs idées-clés, a été, pendant de longues années l'enfant chéri du régime. Quittant de son propre gré les sommets hiérarchiques pour en descendre, jusqu'au dernier, tous les degrés, il est mieux placé que quiconque pour en parler en connaissance de cause.

Comblé d'honneurs, membre de l'Académie des Sciences à 32 ans, le jeune physicien n'a pas mis longtemps à s'apercevoir de ce qui se cachait sous la respectabilité du Kremlin. Il a compris que le régime "socialiste n'était autre chose qu'un capitalisme d'État avec pleins pouvoirs sur tous les rouages de la société. Ce monopole qui ne peut s'exercer sans la privation totale de la liberté engendre, nécessairement, à son tour la terreur, suivie de conformisme obligé et de servitude. Mais à cause du caractère fermé de la société soviétique, il est extrêmement difficile d'en connaître en détail les déficiences et les tares qui la caractérisent.

Sans se livrer "à des exercices de dénigrement", Sakharov, honnêtement en dénonce les principales. C'est la misère profonde des vieillards isolés, des malades chroniques qui ne trouvent pas de place dans un hôpital, une "innombrable cohorte d'ivrognes invétérés" (on en ramasse jusqu'à dix mille cadavres gelés chaque hiver), la difficulté de se loger, de poursuivre ses études, de trouver du travail pour certains. Si l'on y ajoute un million et demi de détenus dans les camps, au moins sept mille "malades" sains d'esprit dans les asiles, sept cent à mille personnes **fusillées** par an, on peut se faire une idée approximative du "pays le plus juste, le plus humain, le plus progressiste", etc... bref, le modèle même de la civilisation de demain!

Dans ce premier chapitre, le lecteur plus spécialement intéressé par les questions sociales, trouvera tous les détails concernant les écarts des salaires, les congés, le droit (inexistant) à la grève, les pensions, les allocations. Il y est également question du bas niveau de l'enseignement, de la mauvaise qualité des soins médicaux pour le citoyen ordinaire, les brimades des minorités, l'impossibilité de se déplacer, la démoralisation générale et enfin, le fléau national: l'alcoolisme.

Cette société, constate tristement le savant, ignore la justice sociale. Il est à peine nécessaire de souligner les différences incroyables du niveau de vie entre les responsables et les membres du Parti (à peine 9% du total de la population) et les autres. Ainsi, Sakharov lui-même, au faite de sa renommée, outre son luxueux appartement (il sous-loue maintenant une pièce chez sa belle-mère), sa villa, sa voiture avec son chauffeur privé et autres avantages, percevait 2000 roubles par mois, alors qu'un citoyen soviétique moyen peut s'estimer heureux avec 100 roubles, (60, pour un facteur).

Enfin, l'Union Soviétique a beau avoir signé la charte des Droits de l'Homme et, plus récemment, les accords d'Helsinki, la toute puissante bureaucratie, appuyée par le KGB, dirige et surveille la vie physique et mentale de tout individu se trouvant sous sa juridiction. On ne connait que trop les procès, les internements, l'impossibilité de quitter le pays pour une patrie de son choix (moins, peut-être, les effroyables persécutions religieuses s'exerçant sur des familles entières), la censure, le contrôle permanent établi sur les activités littéraires, bref, tout un climat qui engendre une tension permanente, l'ennui, le manque de motivation pour le travail. Ce dégoût croissant pour la vie professionnelle finit par prendre forme d'un sabotage larvé et affecte, à la longue, gravement l'ensemble de l'économie soviétique.

Après cet exposé des problèmes internes d'ordre social et moral, Sakharov aborde celui, très important aux yeux de l'opinion mondiale, de l'oppression des minorités attelées, de gré ou de force, au char totalitaire moscovite. En refusant la possibilité d'émigrer aux uns, en déniant aux autres le droit à l'existence nationale, l'URSS qui se pose en championne de la liberté, démontre, non sans cynisme, le peu de foi qu'elle accorde à sa propre signature.

Sakharov qui, depuis 1952, dénonce les expériences atomiques, consacre ensuite tout un chapitre aux problèmes du désarmement. Le savant ayant été pendant vingt ans étroitement associé à "ce monde fantastique et terrifiant" il est étonnant que son cri d'alarme ne secoue pas davantage l'Occident anesthésié par les fallacieuses promesses de la "détente". "La guerre des missiles thermonucléaires est déjà une réalité sombre et bien tangible de notre existence d'aujourd'hui". En ce moment même, écrit le physicien, des milliers d'ingénieurs, d'ouvriers, de savants, travaillent à perfectionner le système d'agression "étudiant la possibilité d'assener un coup synchronisé de milliers de fusées dotées d'ogives à têtes chercheuses de plusieurs mégatonnes"... L'apocalypse, selon Sakharov, ne relève pas, comme on le voit, de quelque fantaisiste science-fiction. "Seules des actions concertées et convergentes" pense-t-il pourraient prévenir les dangers qui menacent l'ensemble de l'humanité.

Cette "supermilitarisation" qui pèse d'un poids si terrible sur les épaules du peuple soviétique, entraîne, en outre, d'énormes dépenses militaires dans le reste du monde. Il en est de même en ce qui concerne certains aspects de l'économie et, entre autres, "l'état déplorable chronique de l'agriculture" de l'URSS qui aggrave considérablement les problèmes alimentaires des autres pays. Autrement dit, la Russie soviétique s'étant transformée en un gigantesque arsenal, les pays capitalistes, pourtant hautement industrialisés (États-Unis, Canada, France) sont obligés de pourvoir à ses besoins les plus élémentaires en lui accordant en plus, comble de l'ironie, le statut de pays privilégié. Cet état de fait a pour résultat immédiat la surenchère, l'escalade des prix et l'inflation généralisée dont les populations les plus démunies du Tiers-Monde supportent le plus lourdement les conséquences. Plus abondamment fournies en armes qu'en vivres, il n'est pas étonnant que ces victimes de la politique suicidaire de l'URSS — soutenue par l'Occident — soient décimées par la famine et les épidémies.

S'interrogeant sur l'égoïste et tragique myopie des pays occidentaux, Sakharov tire les leçons des derniers événements survenus au Cambodge, au Vietnam et dans le Proche Orient où, au drame déjà ancien et toujours insoluble d'Israël et des Palestiniens, s'est ajouté depuis peu l'effroyable et muette tragédie des kurdes irakiens. De l'ensemble de tant de faits sanglants de cette contrée auxquels l'économie mondiale doit d'être désorganisée par la crise du pétrole, on perçoit peu à peu tout ce que dissimule "la défense de la juste cause des peuples arabes". Et pourtant, "l'Occident feint de croire que l'URSS n'y est pour rien"...

A l'instar de Soljenitzyne, pour qui il professe une grande admiration nuancée de réserves, Sakharov a consacré sa vie à la lutte pour la justice et la liberté. Ses interventions nombreuses et couronnées de succès lorsqu'elles sont appuyées par l'élite de l'Ouest en ont fait un champion de la paix justement distingué par le jury d'Oslo.

Sakharov qui se dit ni marxiste, ni socialiste, mais libéral, élève sa voix sans distinction aucune en faveur de toutes les victimes des injustices les plus criantes de sa patrie. A-t-il la candeur de croire que les intellectuels progressistes auxquels il lance un appel émouvant dans le dernier chapitre de son livre entendront son message? Il semble le croire. Encore faudrait-il qu'ils prennent connaissance de cet écrit et sachent le méditer. Ils éviteraient ainsi l'erreur fatale de croire que tous les malheurs des Russes et autres peuple de l'Est "découlent de leur nature de pays asiatiques arriérés"...et que l'Occident, lui, "se hissera d'un seul coup au niveau le plus élevé du "socialisme à visage humain".

Si le savant atomiste nous révèle de l'Union Soviétique un visage autre que celui fabriqué par la propagande officielle, il ne nous dit pas sur quoi il se base pour espérer un changement de régime en profondeur. Il croit dans un avenir de bien-être pour tous, qui doit devenir réalité et que dessinent à ses yeux "la raison, la prévision scientifique et le progrès". Il croit également que sa voix sera enfin entendue et qu'une prise de conscience générale des nations encore libres saura sauver l'humanité en péril.

(1) Andrei Sakharov, **Mon pays et le Monde**, Seuil, col. **combats, 1975**

(2) Andrei Sakharov, **La liberté intellectuelle et la coexistence, NRF, Gallimar 1969**

(3) Andrei Sakharov, **Sakharov parle, Seuil 1974**

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE

Ph.D. ou équivalent

Spécialisation: Politique canadienne
Spécialisation secondaire: Économie politique
Échelle de salaires (75-76): $15,184 - $19,719
19,720 - 25,959
25,960 - 29,879

Écrire à: **Dr. S. Carey**
Collège Universitaire Saint-Jean
Université de l'Alberta
Edmonton, Alta.
T6G 4G9

PROFESSEURS DEMANDÉS

Nous avons besoin de professeurs de langue française à partir du 1 semptembre 1976 pour enseigner à l'École Francophone, CFB Greenwood, Kings County, Nova Scotia.

Nous prévoyons un besoin de quatre professeurs, y compris un professeur/principal, pour les niveaux maternelle à septième année.

Environ 40 élèves.

Salaire selon la convention pour la Nouvelle Écosse 1976-77. A partir de $10,695 pour TC4 première année d'enseignement - à maximum de $21,070 TC6. Certificat d'enseignement donné par la province selon lettres de créance.

Rendez-vous par appointment.

Les intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae (en français ou en anglais) à

Keith M. Parker
Super intendent of Schools
Kings County Amalgamated School Board
P.O. Box 220
Kentville, Kings County
Nova Scotia

TÉLÉPHONE (902) 678-2161

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

PROFESSEUR

en relations internationales (plein temps)

DOMAINES PRIVILÉGIÉS:
- Enseignement des cours: Introduction en Relations internationales et organisations internationales
- un champ d'intérêt en études régionales ou analyse des systèmes politiques d'Asie ou d'Europe de l'Ouest de préférence.

EXIGENCES: Doctorat en Science politique

DATE D'OUVERTURE DU POSTE: 1er juin 1976

DATE DE CLÔTURE POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES: 31 mars 1976.

Les candidats doivent joindre à leur curriculum vitae leurs diplômes, la liste de leurs publications et trois lettres de référence.

M. Robert Boily,
Directeur,
Département de Science politique,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101, P.Q.

L'HÔPITAL DU T.ST.-R. DE MATANE POUR LE C.L.S.C. DE MATANE

Recherche les services de:

— UN INFIRMIER LICENCIÉ

sous l'autorité de la coordonnatrice des soins infirmiers du C.L.S.C.

FONCTIONS:
- Assurer un service de soins généraux à domicile.
- Participer au programme de soins à domicile et bilan de santé pour les gens du 3e âge.
- Participer au développement et à l'exécution de certains programmes en santé communautaire.

EXIGENCES:
- Infirmier autorisé et membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Certificat en nursing communautaire et/ou expérience en santé communautaire, ou expérience minimum d'un an en centre hospitalier.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 31 mars 1976.

— UNE DIÉTÉTISTE-NUTRITIONNISTE

sous l'autorité du coordonnateur du Module Santé et dans une perspective multidisciplinaire.

FONCTIONS:
- Agir comme consultant et ressource aux intervenants du C.L.S.C.
- Faire de la consultation individuelle sur référence.
- Diffuser de l'information à la population et faire de la consultation de groupe.

EXIGENCES:
- Bacc. en sciences (nutrition ou diététique)
- De préférence internat dans un hôpital reconnu par l'A.C.D. et la C.P.D.Q. ou expérience en nutrition communautaire.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 31 mars 1976.

— UN TRAVAILLEUR SOCIAL

dans une équipe multidisciplinaire.

FONCTIONS:
- Assumer des pratiques d'assistance psycho-sociale.
- Faire des évaluations, de la consultation de première ligne.
- Référer à des ressources spécialisées et relance.
- Programmer et assumer des actions préventives.
- Coordonner et contrôler les activités du service d'aides familiales.

EXIGENCES:
- Posséder un diplôme universitaire en service social.
- Avoir de l'intérêt à travailler en équipe.
- Dynamisme et innovation.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 31 mars 1976.

À L'ADRESSE SUIVANTE:

Hôpital du Trés St-Rédempteur
pour le C.L.S.C.
a/s Service du personnel
333 rue Thibault
Matane
P. Qué.
G4W 2W5

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22 et 23

PROFESSEUR DE DESSIN PUBLICITAIRE

— avec expérience.
— cours: jour & soir.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2609
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

Une compagnie de premier ordre a une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans Montréal. Nous recherchons une personne intelligente, énergique, ayant une éducation parfaite, bilingue et habitué à traiter avec des cadres à tous les niveaux. Les candidats devront avoir un sens aigu de la vente et de l'organisation. Territoire protégé. Salaire de base plus commission très généreuse. Bénéfices marginaux très intéressants.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2608
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

PROFESSEURS BILINGUES

Les Écoles Catholiques de l'Alberta vous invitent

Jouissez d'un emploi professionnel dans un centre attrayant de notre belle province. L'Association des Commissaires Catholiques de l'Alberta fera prochainement un tour de recrutement dans votre région. On vous invite pour l'année scolaire 1976-77 à considérer un poste dans nos écoles. Il y aura des ouvertures à l'élémentaire et au secondaire dans toutes les matières.

Pour une entrevue ou d'autres informations contactez.

Le Centre de Main-d'oeuvre, Universités de Ottawa, de Concordia ou de McGill

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

UNIVERSITÉ McMASTER
HAMILTON, ONTARIO

— Deux postes à pourvoir pour 1976-78.

— Deux Professeurs Adjoint - Enseignement dans la section française du département de langues romanes.

— Qualifications professionnelles: Doctorat; au moins un des deux en linguistique - Formation en didactique des langues - Expérience de l'enseignement du français langue seconde - Pratique des méthodes audio-visuelles - Publications en rapport.

— *Écrire au*

Directeur du Département de langues romanes,
Université McMaster,
Hamilton, Ontario, L8S 4M2.

VILLE DE SAINT-HUBERT

OFFRE D'EMPLOI

SUPERVISEUR DU CENTRE SPORTIF

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA TÂCHE

Selon les directives et sous l'autorité du comité de gestion qui représente la Ville de Saint-Hubert et la Commission Scolaire Régionale de Chambly:
— administre le centre (piscine, patinoire, et locaux annexes);
— applique les règlements du comité;
— fait respecter le calendrier d'opération;
— dirige le personnel;
— contrôle les besoins en équipement et maintient l'inventaire à jour;
— prépare le budget qu'il soumet au comité;
— sera appelé à travailler selon un horaire variable.

PREREQUIS

— âge minimum de 25 ans;
— expérience pertinente dans l'administration d'un organisme sportif de ce gencre;
— tout diplôme en loisirs serait un atout.

RÉMUNÉRATION

Entre $10.000. et $15.000. par an.

Toute personne désireuse de poser sa candidature devra faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 1er avril 1976.

Service du Personnel
3350 Grande Allée
Ville de St-Hubert, Qué.

INFIRMIÈRE-CHEF POUPONNIÈRE

SERVICE DES SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE

POSTE: Infirmière-chef - Service des Soins Infirmiers - Centre Hospitalier St-Eusèbe - Travail effectué au Centre Hospitalier - Coopère avec tout le personnel infirmier afin d'assurer une qualité de soins optimum.

FONCTIONS: Sous l'autorité de la Directrice des Soins infirmiers, l'infirmière-chef est responsable du bon fonctionnement de son unité. Elle doit planifier, organiser, coordonner, contrôler et évaluer la qualité des soins au niveau de son unité. C'est une infirmière éducative qui doit faire de l'enseignement au personnel et aux mères en post partum. Elle élabore des programmes de concert avec les Soins infirmiers et en fait l'application. Elle administre son budget.

EXIGENCES Membre de l'Ordre des Infirmières du Québec.
Expérience en nursing de la mère et de l'enfant, ou expérience en Pouponnière.
Baccalauréat en sciences infirmières si possible.
Expérience en administration.

SALAIRE: Suivant les normes du M.A.S.

Faire parvenir Curriculum vitae avant le 9 avril 1976 à:

Jeanne Gauthier
Directrice des Soins Infirmiers
Centre Hospitalier St-Eusèbe
572, Notre-Dame
Joliette, Qué.
J6E 3E5

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 23

HOPITAL HONORÉ-MERCIER INC.
ST-HYACINTHE

DENTISTE
À TEMPS PARTIEL

Fonctions:
Assumer la responsabilité des activités professionnelles de la clinique d'enseignement d'hygiène dentaire.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard pour le 15 avril à 16 00 heures au:

Directeur Général
Hôpital Honoré-Mercier Inc.
2750, boul. Laframboise
St-Hyacinthe, Qué.
J2S 4Y8

PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

Ph.D. ou équivalent

Spécialisation: Sociologie des Minorités
Échelle de salaires (75-76): $15,184 - $19,719
19,720 - 25,959
25,960 - 29,879

Écrire à: **Dr. S. Carey**
Collège Universitaire Saint-Jean
Université de l'Alberta
Edmonton, Alta.
T6G 4G9

OFFRE D'EMPLOI

École privée cherche des ENSEIGNANTS avec baccalauréat en pré-scolaire et élémentaire et un diplôme en techniques de garderie.

Envoyez votre curriculum vitae avant le 15 avril 1976, à:

L'École de Sourp Hagop
3401 Olivier Asselin
Montréal, Québec
H4G 1L5

AVOCAT

Un poste est ouvert à un jeune avocat, membre du Barreau de la Province de Québec, au bureau parisien d'une étude légale montréalaise. La compétence du candidat doit être justifiée par un dossier académique d'ordre supérieur et par au moins trois ans d'expérience en droit commercial et droit des affaires, y compris la fiscalité. Une parfaite connaissance du français et une bonne maîtrise de l'anglais sont essentielles. Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence. Les candidats intéressés sont invités à soumettre une demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae à MM. Phillips & Vineberg, 1 Place Ville Marie, Suite 930, Montréal, aux soins de Douglas C. Robertson.

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY MONTREAL

"Centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes, qui offre des services cliniques multidisciplinaires, d'évaluation, de réadaptation et de réinsertion sociale, en collaboration avec les ressources communautaires de la région".

recherche les services de

MEDECINS OMNIPRATICIENS

(à demi-temps)

- Dynamiques et enthousiastes
- Intéressés à travailler à part entière et égale avec une équipe multidisciplinaire
- Capables d'engagement et de souplesse pour pratiquer une médecine axée sur la santé

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible

SALARIES: Selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 mars 1976 à:

JEAN-CLAUDE TISSEUR, C.G.A.
Directeur général intérimaire,
CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY MONTREAL,
15,693 ouest, Boul. Gouin,
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, Qué.

DENTISTE DEMANDÉ POUR

FORT-GEORGES
Baie James

— Sera basé à Fort-Georges (Hôpital de 42 lits).

— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.

— Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.

— Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:

— Détenir un doctorat et droit de pratique du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

— Bilingue.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC,
J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

POSTE VACANT À LA CSN

DIRECTEUR DE COMPTABILITÉ

À MONTRÉAL

Fonctions:
Le candidat aura la responsabilité du service de comptabilité et de la préparation des états financiers et devra voir au complètement d'un système d'information intégré.

Exigences:
De préférence membre d'une association professionnelle de comptables.
Capacité de diriger du personnel

Le poste devrait intéresser des candidats dont le salaire se situe autour de $17,000.

Les candidats sont priés de communiquer avec Pauline Hamel, 1001 rue St-Denis, Montréal, Téléphone 842-3181.

RADIO CHERCHE VENDEUR DE PUBLICITÉ

Poste de radio en opération recherche une personne capable de mener efficacement la campagne publicitaire d'une station de radio non-commerciale desservant le centre-ville de Montréal.

Le travail principal consiste en la vente d'annonces à caractère non compétitif; ces annonces comprennent le nom du commerçant, l'adresse et le téléphone de l'entreprise, ainsi qu'un brève description des services offerts, sans promotion de produits.

Il s'agit d'un emploi permmanent; le salaire sera calculé selon un taux de commission. Une expérience dans la vente de publicité radiophonique n'est pas nécessaire, mais toute expérience dans la vente sera considérée. La préférence sera accordée aux candidats bilingues; une connaissance du français est obligatoire.

Faire parvenir un curriculum vitae au

Comité de sélection
C.P. 65, Station G,
Montréak, Québec
H2W 2M9

MÉDECIN DEMANDÉ

POUR FORT GEORGES
BAIE JAMES, NOUVEAU-QUÉBEC

— Sera basé à Fort Georges (hôpital de 42 lits)

— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.

— Équipe de 4 médecins

— Durée de contrat: 1 an.

Qualifications requises:

— Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.

— Bilingue.

Pour plus de détails, s'adresser au:

Directeur général,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAI JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0
Tél.: 819 - 981-2844

MÉDECIN DEMANDÉ POUR

POVUNGNITUK
BAIE D'HUDSON
Nouveau-Québec

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:
— Sera basé à Povungnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
— Desservira la population Inuit du Nord de la Baie d'Hudson.
— Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
— Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:
— Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
— Bilingue.

La durée de contrat est d'un an.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0.
Tél.: 819-981-2844

SERVICE RÉGIONAL DES LOISIRS DE MONTRÉAL

(Organisme privé d'intérêt public)

POSTE:

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

LA TÂCHE:
Sous la responsabilité du directeur général, la personne est responsable de la tenue des livres comptables et du fonctionnement général du système de comptabilité et de contrôle interne, coordonne les transactions d'achats de services, de matériel et fournitures, supervise le travail clérical et répartit les tâches du personnel de secrétariat.

EXIGENCES:
— comptable agréé, C.G.A., R.I.A. ou l'équivalent.
— Expérience valable en administration et connaissance suffisante des normes budgétaires pour un établissement sans but lucratif.
— Compétence en relations humaines.
— Expérience au sein d'une institution sans but lucratif ou d'un domaine connexe.

SALAIRE:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 mars 1976 à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Service Régional des Loisirs de Montréal
445, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, H2Y 2T1

Université Laval

PROFESSEUR DE COMMUNICATION

Champ de spécialisation:
Théories de communication; analyse de contenu; communication institutionnelle.

Qualifications:
Etre muni d'un doctorat en communication, ou être sérieusement engagé dans des études y conduisant.

Fonctions:
Enseignement, recherche, participation aux activités du secteur.

Début de l'engagement: été 1976

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et le nom de deux répondants immédiatement à l'adresse suivante:

M. Roger de la Garde
Local 5303,
Pavillon De Koninck,
Université Laval, Québec
G1K 7P4
Tél: 656-3383

Cité universitaire, Québec

SERVICE DES LOISIRS

ANIMATEUR SPORTIF

La Cité de Saint-Jérôme est à la recherche d'un animateur sportif pour son service des loisirs.

DESCRIPTION DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du Directeur du service:

Planifier, organiser, coordonner et effectuer les différentes activités suivantes: baseball, crosse, ski alpin, ski de fond et activités sur glace extérieure.

Recruter et animer le personnel bénévole collaborant à la bonne marche de ses activités.

Favoriser le développement de nouveaux projets.

Voir au bon fonctionnement des activités pour les différentes saisons.

QUALIFICATIONS:

Baccalauréat en récréologie ou études et expérience équivalente.

Technicien en loisirs avec quelques années d'expérience.

SALAIRE:

Le salaire sera établi selon l'échelle actuellement en vigueur pour les cadres de la Cité, et, en plus le candidat bénéficiera d'avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée à ce poste devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse ci-dessous mentionnée avant le 31 mars 1976.

Directeur du personnel,
Cité de Saint-Jérôme,
280, rue Labelle,
Saint-Jérôme, Qué.
J7Z 5L1

FOYER DE FORTIERVILLE INC.

— Centre d'Accueil pour personnes âgées de 43 places.
Classe 13

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
— Le directeur général a toutes les fonctions et pouvoirs définis à l'article 70 de la loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48-1971, amendée chapitre 42-1974. Entre autre, il planifie, coordonne, dirige et contrôle toutes les activités de l'établissement. Sous l'autorité du Conseil d'administration, il voit à la préparation du budget et assume la responsabilité d'un système efficace de gestion. Il assure la mise en oeuvre des résolutions du Conseil dont il fait partie.

EXIGENCES:
— Doit posséder un diplôme universitaire en science humaines ou en sciences administratives, ou en tout autre domaine connexe

ou

posséder une formation collégiale et jouir d'une expérience administrative jugée valable dans le secteur des affaires sociales ou toute autre expérience pertinente à ce poste.

RÉMUNÉRATION:
— selon les normes du ministère des Affaires sociales
Minimum $12,821.00 - maximum: $18,073.00
Échelle de salaire 1975 en voie de révision.

INSCRIPTION:
— Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 19 avril 1976 à l'adresse suivante:

ADÈLE G. BAILEY
secrétaire du Conseil d'Administration
Foyer de Fortierville Inc.
Fortierville
Lotbinière, Québec
G0S 1J0

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche d'un

TRAVAILLEUR SOCIAL

pour le service social du
CENTRE HOSPITALIER ST-LUC.

Le titulaire doit assurer et promouvoir des services spécialisés auprès de la clientèle de ***l'urgence***, au niveau de l'accueil et en intervention de crise. De plus, il verra à l'interprétation des besoins et des services. Le travail sera effectué en étroite collaboration avec une équipe multidisciplinaire.

Le titulaire possédera la maturité professionnelle nécessaire pour identifier et évaluer les champs d'intervention du service social à l'urgence.

Les candidats (es) à ce poste doivent détenir leur diplôme terminal universitaire en service social. Dynamisme, souplesse et initiative sont des qualités jugées primordiales.

Si vous vous sentez prêt à relever un défi, faites-nous parvenir, en toute urgence, votre curriculum vitae avant le 29 mars au:

SERVICE EMBAUCHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Qué.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22

Carrières et Professions

CENTRE MARRONNIERS INC.

Centre de réadaptation recherche un:

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Nature de la fonction:
Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, à l'hébergement, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières à l'établissement.

Exigences:
— C.A., C.G.A., ou l'équivalent
— 3 ans d'expérience.

Salaire: Selon les normes du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur Général,
Centre Marronniers Inc.,
5695, avenue des Marronniers,
Montréal H1T 2W3

Société d'énergie de la Baie James

Vérificateur interne

Fonctions:
Supervise et/ou effectue des vérifications financières et opérationnelles des systèmes et des contrats de la société, ainsi que des études spéciales demandées par le chef vérificateur.

Exigences:

Vérificateur sénior

Avoir complété une formation universitaire ou être membre d'une association comptable reconnue, CA, CGA, RIA, et posséder 2 à 5 années d'expérience en vérification interne ou publique.

Vérificateur junior

Formation universitaire sans expérience pratique ou non diplômé avec expérience en comptabilité ou de préférence en vérification.

Lieu de travail:
Poste à Montréal avec voyages fréquents aux chantiers (30% à 40% du temps) Postes en permanence aux chantiers.

Salaire:
Selon l'expérience et la compétence.

N.B. Les candidats intéressés doivent mentionner le lieu de travail désiré et faire parvenir leur currriculum vitae au service du Personnel 800 est, boul. de Maisonneuve, 14e étage, Montréal, Québec.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

À L'IMPLANTATION DES SYSTEMS INFORMATIQUES

Poste: à Montréal.

Le Service de l'informatique du ministère de l'Education du Québec est à la recherche d'un conseiller pédagogique à l'implantation et au soutien de systèmes informatiques chez les usagers du réseau téléinformatique du SIMEQ (cegeps, commissions scolaires, commissions scolaires régionales).

Fonctions:
— Fournir aux usagers le support technique concernant l'utilisation de ces systèmes;
— fournir aux usagers (directeurs pédagogiques, directeurs d'école et/ou registraires) le support pédagogique nécessaire à une bonne utilisation de ces systèmes;
— contrôler la qualité des systèmes en prenant les mesures nécessaires pour en améliorer le rendement;
— préparer et tenir des réunions d'implantation technique et administrative chez les usagers;
— établir les critères d'uniformité de ces systèmes en ce qui concerne le montage de fichiers-tests et les procédures de classements;
— contrôler et suivre les échéances des usagers;
— rédiger les rapports d'anomalies.

Exigences:
- diplôme universitaire du premier cycle, de préférence en informatique ou en pédagogie; les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire pourront être admis, s'ils possèdent une expérience jugée pertinente;
- très grande facilité de relations et de communications orales et écrites;
- aptitudes à travailler en équipe multidisciplinaire;
- disponibilité à voyager dans différentes régions du Québec.

Traitement:
Selon la scolarité et l'expérience.

Inscription:
Faire parvenir un curriculum vitae détaillé avec copie des attestations d'études à:

Nicole Laflamme
Service de l'Informatique
Ministère de l'Education
1035, rue de Lachevrotière
Edifice G, 24e étage,
Québec.
Tél.: (418) 653-2123

Date limite: 31 mars 1976
N.B.: poste à caractère occasionnel

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'EDUCATION
SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Des postes à ***temps partiel*** de

TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DE TECHNICIENS EN ASSISTANCE SOCIALE

sont disponibles pour travail auprès d'enfants en danger physique ou moral sous protection judiciaire (article 15).

Les ***travailleurs sociaux*** procèdent à l'évaluation des demandes de placement d'enfants référées par la Cour du Bien-Être Social. De plus, ils identifient la situation problématique et interviendront en vue d'un éventuel retour de l'enfant dans sa famille.

— 2 postes à 3 jours/semaine sont disponibles.

EXIGENCES: Détenir un diplôme universitaire terminal en service social ou en criminologie et posséder une expérience de travail minimum de 4 années.

Les ***techniciens en assistance sociale*** identifient la situation problématique et doivent être aptes à prendre les mesures appropriées. Ils rédigent, à l'intention de la Cour, des rapports concernant l'évolution des cas.

— 2 postes à 3 jours/semaine sont disponibles.

EXIGENCES: Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'assistance sociale ou en techniques correctionnelles. Une expérience de travail d'environ minimum de 4 années est nécessaire.

Si vous répondez à toutes les exigences du poste qui vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 29 mars au:

SERVICE EMBAUCHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Qué.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

TRAVAILLEURS SOCIAUX ET TECHNICIENS EN ASSISTANCE SOCIALE

Des postes ***temporaires*** (remplacement de 1 à 6 mois) sont disponibles dans divers services. Ces postes peuvent être comblés à ***temps plein*** ou à ***temps partiel***, n'hésitez pas!

Faites parvenir votre curriculum vitae avec copie de votre diplôme en service social ou en techniques d'assistance sociale au:

SERVICE EMBAUCHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Qué.

Bechtel Québec Limitée

CHOIX DE CARRIÈRES

PROJET DE LA BAIE JAMES
MONTREAL et/ou CHANTIER

Pour des

ESTIMATEURS
INGÉNIEURS — CONTRÔLE DES COÛTS
SPÉCIALISTES — PLANIFICATION ET PROGRAMMATION
en génie civil, électrique, mécanique

et pour des

GÉOLOGUES ET INGÉNIEURS GÉOLOGUES
INGÉNIEURS — MÉCANIQUE DES SOLS
SPÉCIALISTES EN COMMANDES — CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES
INGÉNIEURS CIVILS — ROUTES ET AÉROPORTS
INGÉNIEURS — COORDINATEURS D'ÉTUDES
ANALYSTES DE SYSTÈMES — "DATA PROCESSING"
SPÉCIALISTES EN LOGISTIQUE — SERVICES DE SOUTIEN DES CHANTIERS
TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL

Avec un minimum de cinq années d'expérience dans la réalisation d'ouvrages majeurs en Génie Civil, préférablement hydro-électrique; dont trois années d'expérience directe dans la discipline requise.

Une bonne connaissance de la langue française est exigée. Salaires excellents et avantages sociaux importants. Possibilité d'avancement. Prière de faire parvenir curriculum-vitae à:

BECHTEL QUÉBEC LTÉE
B.P. 938 (Succursale "B")
MONTRÉAL, Québec H3B 3K5

Chaque demande sera traitée confidentiellement et recevra une réponse.

COMMISSION SCOLAIRE de Sainte-Foy
1000, RUE JOLI-BOIS
SAINTE-FOY, QUÉBEC 10
G1V 3Z6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Concours ouvert également aux femmes et aux hommes)

La Commission scolaire de Sainte-Foy est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper les fonctions de directeur général au sein de son organisme élémentaire ayant une clientèle scolaire de 8,299 élèves.

LES FONCTIONS:

— Veille à l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif.
— Assure la liaison entre le conseil des commissaires et le comité exécutif, d'une part, et l'administration, d'autre part.
— Membre du comité exécutif mais sans droit de vote.
— Dirige l'administration laquelle comprend le personnel cadre, gérance, professionnel, administratif, technique, de secrétariat et ouvrier.
— Voit à l'élaboration des politiques de la commission.
— Voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.
— Assume le "leadership" de son administration.
— Voit à l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel.
— Voit à l'élaboration d'une politique de la commission.
— À la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités de la commission.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

a) Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle) exigeant au moins 17 ans de scolarité et de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle;
b) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
c) Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement et comportant au moins trois (3) années dans un poste de cadre.

LE TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education à l'égard d'une commission scolaire dispensant l'enseignement élémentaire à plus de 7,000 élèves.
Les candidats(es) intéressés(ées) devront faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le lundi 5 avril 1976, 16 h 30, à l'adresse suivante:

CONCOURS HC-0
COMMISSION SCOLAIRE STE-FOY
1000, Joli-Bois
Sainte-Foy
G1V 3Z6



LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

La Compagnie minière Québec Cartier requiert immédiatement

SUPERVISEUR - SERVICE DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Poste à Fermont

Dirigera un groupe de conseillers en prévention d'accidents dans le district d'exploitation au Mont-Wright. Il devra conseiller la direction dans le domaine de la prévention des accidents, élaborer différentes mesures de sécurité du travail, des programmes visant à l'absence de risques d'accidents au travail, évaluer les conditions de travail, procéder à des inspections des installations, identifier les risques et faire les recommentations susceptibles d'apporter les corrections aux situations dangereuses.
Expérience du domaine de la prévention des accidents industriels absolument requise. Les candidats doivent être bilingues et capables de rédiger des rapports et s'exprimer aisément.
Ce poste offre d'excellentes possibilités aux candidates intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plans d'avantages sociaux, allocation nordique, possibilités de logement pour les gens mariés, frais de déménagement payés.
Faire parvenir curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC G0G 2J0

ANALYSTES D'APPLICATION

Dans le cadre de la création d'une équipe dynamique qui oeuvrera dans le domaine du traitement des données et de l'organisation du travail, la Ville de Québec est à la recherche de:

UN ANALYSTE dont les fonctions de départ seront de participer activement à l'établissement de techniques, normes et standards d'analyse, de programmation, d'opération et de documentation. Cet analyste oeuvrera, par la suite, dans des dossiers d'informatique ou d'organisation du travail.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle et une expérience minimale de quatre (4) ans dans les tâches reliées à l'emploi. Il a également dirigé avec succès une équipe de travail et mené à bien les projets qui lui ont été confiés. (Concours 410-02-76)

UN ANALYSTE dont les fonctions principales seront de rencontrer les usagers pour inventorier leurs besoins, de développer, améliorer et maintenir les systèmes informatiques appropriés en faisant appel aux techniques de traitement en différé ou de télé traitement inter-actif selon le cas, de surveiller et de participer au déroulement normal des différentes étapes de l'analyse et de la programmation, de rédiger la documentation appropriée et de s'assurer de la satisfaction des usagers à l'égard des systèmes sous sa responsabilité.

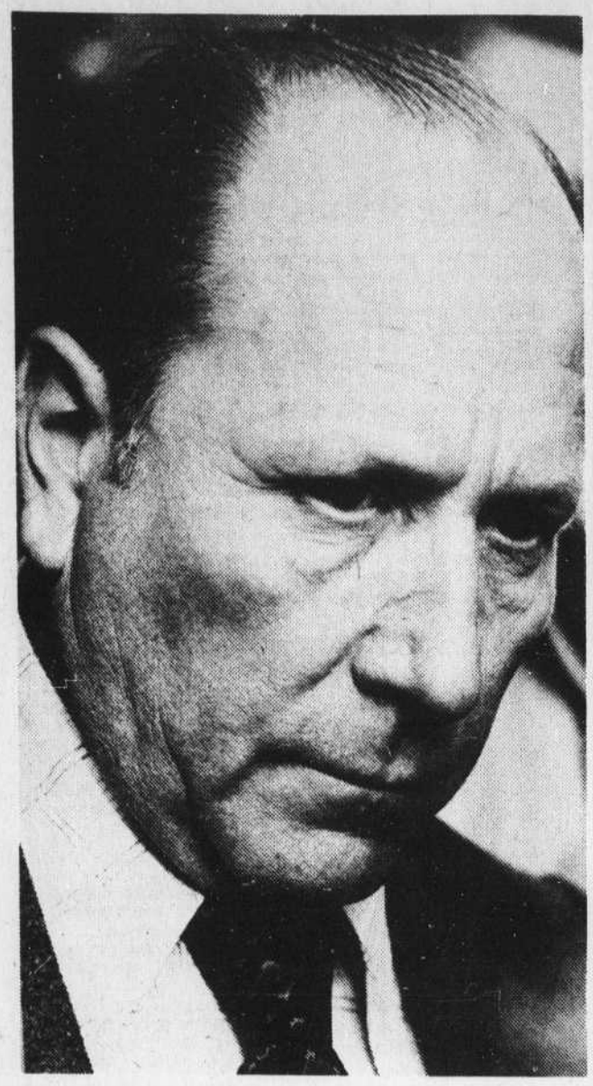
Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle (de préférence en informatique), une expérience minimale de deux (2) ans dans les tâches reliées à l'emploi et une connaissance approfondie du JCL d'IBM. (Concours 410-03-76)

Le traitement sera établi selon la compétence et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Pour obtenir une formule d'inscription ou des renseignements additionnels, s'adresser au Service du Personnel, Hôtel de Ville, Québec, G1R 4S9. La formule d'inscription doit être retournée avant quatre heures de l'après-midi, lundi, le 5 avril 1976.

Rencontre avec Revel à Montréal

Si Mitterrand abandonnait le programme commun



Sur sa lancée des cantonales, la gauche française continuera de progresser aux élections municipales de l'an prochain et obtiendra la majorité lors des législatives de 1978. Auquel cas, le président Valéry Giscard d'Estaing demandera au leader socialiste François Mitterrand de former le nouveau gouvernement, estime l'écrivain Jean François Revel.

L'éditorialiste de l'Express, de passage à Montréal pour le lancement de son livre **La tentation totalitaire**, a tiré ainsi les mêmes conclusions que Raymond Aron, qui écrivait il y a quelques jours dans le Figaro qu'il ne restait que deux ans à Giscard d'Estaing et Mitterrand pour se préparer à gouverner ensemble. Et pour la première fois dans la Vème République, la majorité présidentielle sera différente de la majorité parlementaire.

Au cours d'une interview accordée au DEVOIR, Jean-François Revel a esquissé divers scénarios qui pourraient naître de cette situation, encore de **"politique-fiction"** mais qui prend de jour en jour plus de vraisemblance. La gauche poursuivra sa poussée car règne dans la société française "une forte volonté de changement", que celle-ci soit rationnelle ou non; phénomène normal après dix-huit ans de gaullisme, déclare Revel qui a toujours déploré l'abscence de solution de rechange dans la Vème République.

L'union de la gauche bénéficie aussi de l'insatisfaction des classes moyennes devant la crise économique, qui ne peuvent qu'être attirées par le projet de société de la gauche, encore neuf et mythique, donc elles n'ont pu encore ressentir les méfaits. Car le Français, ce **"rouspéteur sectorie)"**, manifeste toujours son poujadisme contre le gouvernement en place. Et Revel de tracer ici un parallèle entre le de Gaulle de 1969 battu lors du référendum sur la régionalisation par **"les petits commerçants dont le gagne-pain était menacé par la multiplication des magasins à grande surface"**, et le Giscard d'Estaing de 1976 qui a perdu l'appui et la confiance des mêmes classes.

"Expérience nécessaire" cependant cette venue de la gauche au pouvoir, car on pourra la juger **"à ses actes et non plus seulement à ses idées"**, estime Jean-François Revel qui n'en dénonce pas moins les dangers et les conséquences peut-être désastreuses pour la France d'une gestion de la gauche si elle s'en tient au programme commun. **"Dans ce cas, la France ne connaîtra pas une progression mais une régression économique inévitable. Si leur socialisme passe pour un appauvrissement généralisé, qu'ils le disent"**, s'exclame-t-il, après avoir mis le doigt sur la principale faiblesse du programme commun: les nationalisations.

Paradoxalement, relève Revel, les seules entreprises frappées seraient celles de stature internationale, génératrices d'emplois et de bons salaires, alors que ne seraient pas touchées les moyennes entreprises qui ne traversent la crise que par des faillites frauduleuses ou par la mise au chômage de leurs employés. Les programmes de nationalisation à grande échelle ont jusqu'ici tous été des échecs, rappelle Revel, et n'ont conduit qu'à une baisse dramatique de la production et au désordre économique. **"Ce refus de la gauche de s'informer et de tirer les leçons des échecs des autres est quand même formidable"**, constate-t-il avec exaspération.

Les difficultés économiques pourraient forcer la gauche au pouvoir à renoncer au programme commun? Revel sans toutefois écarter complètement cette hypothèse (Mitterrand, rappellet-il, a mené une campagne à l'élection présidentielle surtout **"réformiste"** en évitant de mentionner le programme commun), la juge peu probable, car les communistes, une fois au pouvoir, exigeront des ministères importants, même si leur pourcentage est très inférieur à celui du parti socialiste. L'exemple portugais est assez éloquent, pour envisager avec inquiétude cette éventualité qui ne peut que mener à l'échec de l'expérience socialiste en France et à un retour en force d'une droite bien plus intransigeante.

On peut imaginer également que les socialistes, devenus à la faveur des élections législatives de 1978 le parti le plus représenté à l'Assemblée nationale, soient tentés de gouverner une alliance de centre gauche. Sur le plan idéologique, ils renonceraient en outre au programme commun et se rallieraient au réformisme de la social-démocratie nordique. Un tel changement de cap ravirait l'auteur de **La tentation totalitaire** qui remarque avec regret que Mitterrand a écarté vigoureusement cette hypothèse et que la tendance unitaire ne va que se renforçant au fil des succès.

par GILBERT GRAND

"Vous, à gauche, vous restez obsédés par les nationalisations et la planification et je crois que vous vous trompez. Le chemin que choisissent les socialistes français (mais non les Allemands) conduit à moins d'efficacité et moins de liberté", affirmait Raymond Aron dans une interview au Nouvel Observateur. Jugement que partage sûrement Jean-François Revel, lui qui ne cesse de répéter que le programme commun lie les mains de Mitterrand, qui, en le paraphant, **"ce qu'aucun autre socialiste d'Europe n'a fait"**, a **"cédé sur le plan des principes"**.

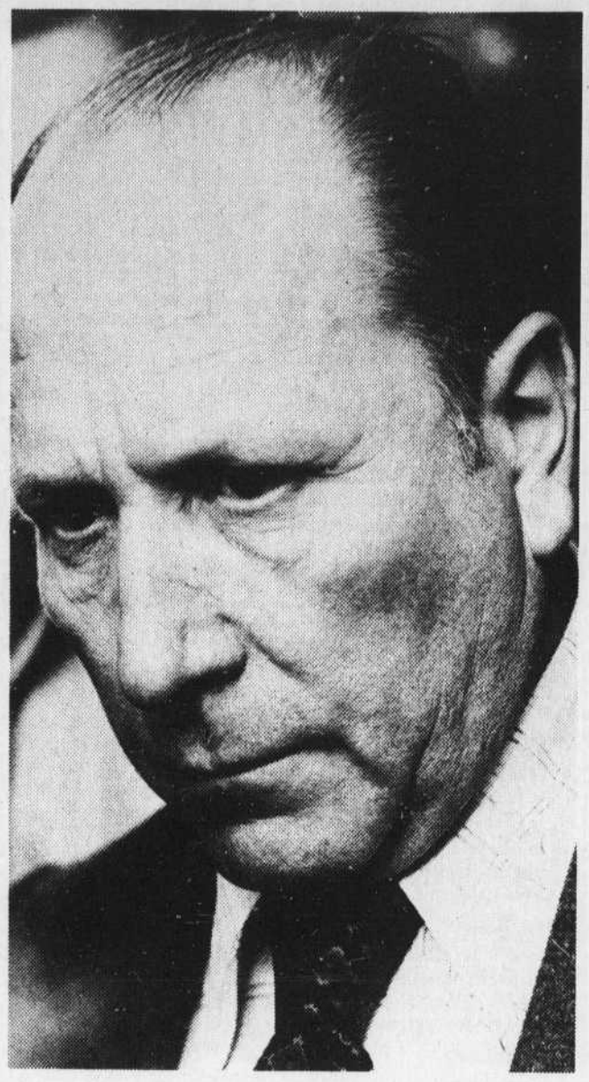
Et l'exemple le plus patent en est la liberté de presse; Revel s'interroge sur ce qui en restera lorsque la gauche aura réalisé le programme commun qui parle **"d'information centralisée"**. **"On a beau reprocher à la presse actuelle d'être à la solde des puissances d'argent, elle a au moins le mérite de la diversité"**, constate-t-il en ajoutant **"qu'est totalitaire l'État qui ne permet pas à des opinions divergentes de s'exprimer librement"**. Et à mesurer la gauche française avec cette aune, Revel est forcé de remarquer que s'y manifeste déjà **"un totalitarisme inquiétant"**.

Prompt à se dire **"défenseur des libertés formelles"**, le parti communiste français ne tolère aucune critique, soit de sa politique soit du modèle soviétique (affaires Soljenytsine et Pliouchech), car c'est là **"de l'anti-communisme primaire"**. Revel note avec agacement que Mitterrand se laisse entraîner sur ce terrain plus souvent qu'à son tour: voir ses lenteurs à dénoncer la main-mise du PC d'Alvaro Cunhal durant la crise portugaise, en dépit des multiples appels de Mario Soares. A toute critique de l'union de la gauche, aussi fondée soit-elle, une seule réponse: **"vous faites le jeu de la réaction"**. Cette **"arrogance"** de Mitterrand et de ses adjoints Roccard, Attali, Mauroy, Chevènement, etc, devenus subitement **"staliniens"**, Revel l'a constatée lors de débats publics; cependant, concède-t-il, devant un verre au bistrot du coin les mêmes sont plus conciliants et ouverts à la critique.

Revel ne peut s'empêcher de comparer l'intransigeance de la gauche française avec le **"gradualisme"** du PC italien d'Enrico Berlinguer. **"Gradualisme"** qui est bien proche du **"réformisme"** de la social-démocratie de l'Europe du nord: pas de nationalisations abusives, suppressions de services publics inutiles, le gouvernement ne devant agir seulement que comme **"guide"** de l'économie.

On est loin du programme commun, remarque Revel tout aussi frappé par la recherche du PCI d'une grande coalition avec le centre et par sa volonté déclarée de rester dans l'OTAN. Le PCI, s'il n'a pas ouvertement cessé d'être communiste, est devenu réformiste de fait, conclut Revel.

"Les communistes italiens, s'ils comptent tenir parole, ont accompli un peu plus de la moitié du chemin dans la seule voie qui mène à la démocratisation du communisme: la voie par laquelle on en sort", écrivait-il récemment dans l'Express. **"Car, à vrai dire, seule la consolidation rapide d'une gauche devenue sans arrière-pensée démocratique et européenne peut aider les gouvernements 'bourgeois' défaillants à résister à la vassalisation par l'Union soviétique"**. Et l'on retrouve là le leitmotiv de **La tentation totalitaire**, essai politique brillant, contestable parfois et contesté, mais qui ouvre un débat essentiel que la gauche européenne proche du pouvoir ne peut éviter sans se perdre.



courrier des lettres et des arts

VLB, l'Aurore, les critiques : le charme indiscret de la bourgeoisie

Ces Messieurs ont parlé. Découpé, éventré, tripes sens dessus dessous, le VLB! Jugé par qui de droit et au nom de — mais au fait au nom de quoi? L'Aurore est à peine enterrée que déjà crépite l'Étincelle...

D'autres n'ont rien dit, ne diront rien: les auteurs. Et ceux-là je les connais, ayant épluché, corrigé une bonne partie de la production littéraire de la maison, jusqu'au tout dernier Blanche forcée, VLG Ed. Et ceux-là se taisent; rien de plus normal: ils ont profité de la maison et s'en sont allés un jour, préoccupés (une machine à écrire électronique, un voyage en Europe, une ferme à la campagne, etc) ou pas (une famille à faire vivre, chômage, luttes quotidiennes, etc). Les priorités étaient différentes pour chacun d'eux — car il y avait de tout à l'Aurore, du libéral réformiste satisfait de ses dix chapitres au péquiste survolté, de l'existentialiste socra/crincrin/chaotique sauce Casa Pedro au camarade "marxiste-léniniste" version "Chroniques". La bonne Auberge, l'Aurore: ce qui explique le peu de solidarité de nos chers "travailleurs" culturels.

Ces Messieurs de la critique sont moins malins: ils se pavanent encore à l'occasion d'un paragraphe à l'autre, dénonçant ceci ou cela et faisant de la disparition du navire un recueil unique de récits terrifiants... Dommage qu'il n'ait sombré dans le fameux Triangle des Bermudes!

Il faut préciser que: une expérience isolée est vouée à l'échec, le système ne l'acceptant pas, les concurrents encore moins (et l'Aurore en avait des con-currents!), les vieux de la vieille pas du tout. Et pourtant qu'a fait VLB? Rien, quelque chose d'assez nouveau, si l'on compare avec ce qui se fait depuis longtemps au Québec; quelque chose qui n'était pas Les recettes de Soeur Berthe ou Bruce Lee, roi du Kung Fu. Ce n'est pas assez pourtant. Vraiment pas. Absolument pas pour faire de l'édition populaire à bon marché. Absolument pas pour que la plupart des classes laborieuses qui ont un besoin nécessaire d'être éduquées soient en mesure de lire cette production. Production diversifiée, soit, mais intellectuelle et sentant à l'occasion une culture nationaliste dont se délecte l'élite en s'y reconnaissant, car elle est bourgeoise, c'est-à-dire dans le contexte actuel, dominante.

Et VLB aurait dû savoir que "le mot d'ordre de la culture nationale est une duperie de la bourgeoisie"... L'Aurore n'était pas une maison bien populaire, au vrai sens du mot, n'ayant jamais reçu l'appui des masses laborieuses et exploitées: elles ne pouvaient s'identifier dans sa production.

On ne se lance pas dans la mêlée les yeux fermés. L'Aurore était une expérience petite-bourgeoise dans le monde de l'édition capitaliste. L'Aurore n'a jamais eu de base politique pour mener à bien son objectif. En avait-elle un? L'Aurore était une contradiction dans le système capitaliste de l'édition: elle a disparu: les lois du marché, les financiers verreux, les requins de toutes sortes ont les dents longues...

L'Aurore n'est plus (dans sa forme d'origine). D'autres pendent la crémaillère... L'équipe de l'Aurore avait au moins le souci de la qualité littéraire petite-bourgeoise. Déjà, on assiste à la montée inquiétante — qualité en moins — de ces ouvrages de propagande qui n'ont pas peur d'exploiter la naïveté des masses en leur proposant des mythes entretenus par la société de classes ("Les survivants du triangle des Bermudes", "Les dents de la mer", etc). Il est reconnu que la merde se vend bien; et le résultat appréciable: ces ouvrages contribuent à entretenir l'obscurantisme dans les masses. Ceux-là continueront avec la bénéfiction du capital sans crainte de représailles; ils auront au moins un best-seller par an, de quoi les assurer financièrement et, côté bonne conscience, leur permettre de publier des "ouvrages d'analyses, des études sociales, politiques, économiques, etc". L'Aurore n'est plus. D'autres se pressent, c'est la loi du plus fort.

Enfin, seuls ruminent encore de temps à autre quelques critiques, ceux qui devraient la fermer, n'ayant jamais ouvert leur gueule pendant les beaux jours. C'est une loi de la jungle: applaudir au nouveau venu, mais gare à lui s'il échoue. Mais ces Messieurs ne savent pas faire une analyse sérieuse: ils ne peuvent faire que des remarques sentimentalistes qui en disent chaque fois plus long sur leur métier de plumitifs officiels et leur vulgarité chauvine de petits-bourgeois opportunistes. Comme l'écrivait avec justesse un grand poète: "Qui n'a pas fait enquête n'a pas droit à la parole".

VLB a beaucoup donné à l'Aurore. Que l'Aurore soit pour lui une expérience, une pratique qui donne à réfléchir, à étudier: il faut savoir choisir ses alliances, la ligne juste, c'est-à-dire la voie politique qui puisse permettre à long terme, de faire une véritable maison d'éditions contrôlée par le peuple et à son service.

En attendant ces conditions, il serait nécessaire que VLB lutte et s'organise: "analyse concrète d'une situation concrète", l'édition n'est peut-être pas le moyen le plus important pour y parvenir.

Roger MAGINI
Montréal, mars 1976.



FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CYCLES SUPÉRIEURS

CERTIFICAT / DIPLÔME / MAÎTRISE / DOCTORAT

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus au secrétariat du département où l'étudiant désire s'inscrire, dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, et dans les secrétariats respectifs, dans le cas des autres facultés.

Aménagement (Faculté)	
Architecture	343-6019
Urbanisme	343-6865
Anthropologie (Département)	343-7329
Bibliothéconomie (École)	343-6044
Chimie (Département)	343-7602
Communication (Section)	343-6039
Criminologie (École)	343-6523
Démographie (Département)	343-6610
Droit (Faculté)	343-7731
Éducation physique (Département)	343-6151
Études anciennes et modernes (Département)	343-6222
Études anglaises (Département)	343-6236
Études françaises (Département)	343-6213
Études médiévales (Institut)	343-7609
Géographie (Département)	343-6208
Géologie (Département)	343-6820
Histoire (Département)	343-6238
Histoire de l'art (Section)	343-6182
Histoire et sociopolitique des sciences (Institut)	343-7351
Informatique (Département)	343-6780
Linguistique et philologie (Département)	343-6221
Littérature comparée (Programme)	343-6609
Mathématiques (Département)	343-6743
Médecine (Faculté)	343-6300
Administration de la santé	343-6170
Nutrition	343-6398
Orthophonie et audiologie	343-6416
Santé communautaire	343-6140
Médecine dentaire (Faculté)	343-6076
Médecine vétérinaire (Faculté) (Saint-Hyacinthe)	773-8521
Musique (Faculté)	343-7764
Nursing (Faculté)	343-7486
Optométrie (École)	343-6083
Pharmacie (Faculté)	343-6445
Philosophie (Département)	343-6464
Physique (Département)	343-6670
Psychologie (Département)	343-6489
Psycho-éducation (École)	382-2972
Relations industrielles (École)	343-6627
Sciences biologiques (Département)	343-6581
Sciences économiques (Département)	343-6540
Sciences de l'éducation (Faculté)	343-7622
Science politique (Département)	343-6579
Service social (École)	343-6597
Sociologie (Département)	343-6620
Théologie (Faculté)	343-7080
Traduction (École)	343-6221

ÉCOLES AFFILIÉES:

École polytechnique	344-4966
Écoles des Hautes Études commerciales	343-4336

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976

Les formulaires de demande d'admission aux cycles supérieurs doivent être adressés au:

Bureau du registraire (admission)
Université de Montréal
Case postale 6205-SUCCURSALE A
Montréal H3C 3T5

AVANT LE 1er AVRIL 1976

